This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

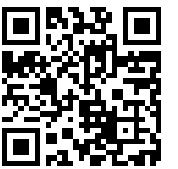

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Vu pour Congrès 1937-32
462841

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU JURA

HUITIÈME SÉRIE

TROISIÈME VOLUME.

1909

BIBLIOTH. DE LYON

LONS-LE-SAUNIER
IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE LUCIEN DECLUME
—
1909

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

de la

Société d'Émulation

DU JURA

Digitized by Google

Digitized by Google

462841

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU JURA

HUITIÉME SÉRIE

TROISIÈME VOLUME.

1909

LONS-LE-SAUNIER
IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE LUCIEN DECLUME

1909

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉ D'EMULATION DU JURA.

Procès-verbaux des Séances.

Séance du 5 novembre 1908.

Présents : MM. MONOT, *Président*; GUICHARD, *Vice-Président*; GIRARDOT, PERROD, LOMBARD et CARREZ, *Secrétaire*.

Absents excusés : Mlle TAVIOT et M. LEBRUN.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. MONOT rend compte des ouvrages reçus depuis la dernière réunion.

Il signale notamment :

1° Dans la *Revue Mabillon*, une analyse sommaire du travail que M. CHARNAGE (Blondeau) a publié sur le prieuré de Saint-Lupicin, dans le volume de 1907 des « Mémoires de la Société d'Emulation du Jura ;

2° Le compte-rendu, publié par le *Polybiblion*, des volumes de 1907 et de 1908 où sont mentionnés les travaux de plusieurs membres de la Société ;

3° Dans les Mémoires de l'Académie de Besançon, le compte-rendu du Congrès de Salins, où il est décerné un juste hommage aux talents d'organisation de M. l'abbé PERROD, Président. L'Académie de Besançon a fait parvenir également à la Société d'Emulation les « Mémoires et documents inédits pour servir à l'Histoire de la

Digitized by Google

Franche-Comté », renfermant le Cartulaire des Comtes de Bourgogne, de 1166 à 1321.

4° Quelques études tirées des Annales de la Faculté d'Aix ; de la Société Belfortaine d'Emulation ; du Musée Guimet et des Mémoires de la Société Nationale des Antiquaires de France.

MM. Perrod et Mias font à l'Assemblée plusieurs présentations :

MM. Joseph Jacques, imprimeur à Dole ; Désiré Gagneur, avoué à Dole ; le Vicomte Urbain de Chiyré, à Arlay, au titre de membres résidant dans le département ; M. Léon Germain, juge à Vesoul, au titre de membre correspondant.

MM. Monot et Girardot présentent M. Lebrun, avocat à Lons-le-Saunier, au titre de membre résidant au chef-lieu ; MM. le Docteur Romand, à Champagnole ; l'abbé Eugène Favre, à Saint-Claude ; Louis Miodon, Conservateur du Musée, à Champagnole, au titre de membres résidant dans le département, et M. le Docteur Bourdon, à Etrepagney (Eure), au titre de membre correspondant.

L'Assemblée entend deux communications intéressantes de MM. Girardot et Hugon, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 10 décembre 1908.

Présents : MM. Monot, *Président* ; Guichard, *Vice-Président* ; Perrod, Declume, Girardot, Lebrun, Lachiche, Lombard, Dr Légerot, M. Prost et Carrez, *Secrétaire*.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

Digitized by Google

Les présentations faites à divers titres dans la séance du 5 novembre 1908 sont acceptées, et MM. LEBRUN, Joseph JACQUES, le Vicomte Urbain DE CHIVRÉ, Désiré GAGNEUR, le Dr ROMAND, l'abbé Eugène FAVRE, Louis MIODON, Léon GERMAIN et le Dr BOURDON sont admis à prendre part aux travaux de la Société d'Emulation.

MM. PERROD et DECLUME présentent M. DUFAY, notaire à Salins, au titre de membre résidant dans le département.

M. MONOT donne le compte-rendu des ouvrages reçus depuis la dernière réunion.

M. GIRARDOT, dans une communication très intéressante qui figurera aux Mémoires de 1909, expose les différentes conditions dans lesquelles furent établies les palafittes constituant la cité lacustre du lac de Chalain et leur influence quant à la conservation plus ou moins complète des objets qui en constituaient le mobilier.

M. LEBRUN fait également une communication qui sera mise à la suite du procès-verbal.

L'ordre du jour appelle ensuite l'élection du Président et du Vice-Président, conformément à l'art. 8 du règlement de la Société.

M. GIRARDOT est élu Président et M. GUICHARD, Vice-Président.

Avant de se séparer, l'Assemblée décide qu'il y aura lieu, lors de la prochaine réunion, de se prononcer définitivement sur le type du nouveau diplôme de la Société.

Un échange de vues a lieu sur la question d'un concours à ouvrir prochainement par la Société d'Emulation.

Enfin, l'Assemblée vote à M. GROSJEAN, de Clairvaux, sur la proposition de M. LEBRUN, une somme de cinquante francs pour la continuation des fouilles

Digitized by Google

entreprises dans une grotte des environs de Clairvaux, à condition que les objets découverts seront déposés au Musée de Lons-le-Saunier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Communication de M. Lebrun. — M. Lebrun parle des récentes trouvailles faites par M. Grosjean, membre de la Société. Elles ont eu lieu dans une grotte des environs de Clairvaux, *La Grande Cen.* Elles ont donné de nombreux tessons de poteries appartenant à tous les âges, des objets en bronze ou en fer, des débris d'animaux, une corne de cerf ouvragée. La grotte a donc été habitée très anciennement et les recherches promettent d'être intéressantes.

Séance du 14 janvier 1909.

Présents : MM. Guichard, *Vice-Président* ; Girardot, Monot, Perrod, Lachiche, Michel, Lombard, Declume, Lebrun et Carrez, *Secrétaire.*

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

M. Girardot, élu Président de la Société d'Emulation dans la séance du 10 décembre 1908, n'ayant pas accepté ces fonctions, au grand regret de ses collègues, il est procédé à une nouvelle élection.

M. Maurice Perrod est élu président annuel.

Il est ensuite donné lecture de la correspondance.

L'admission de M. Dufay, notaire à Salins, est votée à l'unanimité.

MM. Girardot et Carrez présentent M. Louis Gascon, professeur au Lycée de Lyon, au titre de membre correspondant.

Digitized by Google

M. le Président donne lecture d'un travail de M. l'abbé Bourgeat : *Une rivière conquérante*, travail qui figurera dans les Mémoires de 1909.

M. Lebrun fait une communication sur les monnaies qu'il a pu déterminer dans le lot présenté par lui à la Société le 9 avril 1908. Ces monnaies se répartissent en romaines, espagnoles, françaises. Les premières, très détériorées, n'ont pu être précisées qu'en petit nombre, mais elles sont intéressantes cependant au point de vue de l'occupation du camp gallo-romain de Saint-Etienne-de-Coldres.

Il est décidé que le travail de M. Lebrun paraîtra dans les prochains Mémoires.

M. Monot donne lecture d'un article intéressant destiné au « *Vieux Lons* » et qu'il intitule : *La Révolution des pommes de terre à Courlans, en 1840.*

Enfin M. Declume soumet à l'assemblée le nouveau type de diplôme de membre de la Société. Ce modèle est adopté et sera tiré à trois cents exemplaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 11 février 1909.

Présents : MM. Perrod, *Président*; Monot, Lachiche, Lombard, Sirot, Michel, Lebrun et Carrez, *Secrétaire.*

Absents excusés : Mlle Taviot ; MM. Guichard et Girardot.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté.

M. Louis Gascon, professeur au lycée de Lyon est admis au titre de membre correspondant.

Digitized by Google

MM. MONOT et PERROD présentent M. VERNEREY, professeur au lycée, au titre de membre résidant au chef-lieu.

M. le Président rend compte des ouvrages reçus depuis la dernière réunion.

Il communique à l'assemblée une lettre de M. le président de la Société d'Emulation du Doubs. Cette Société a résolu de continuer, sur un plan d'ensemble, les explorations du massif d'Alaise, commencées jadis, sous ses auspices, par CASTAN. Elle demande à la Société d'Emulation du Jura de vouloir bien voter une subvention pour faire face aux premières dépenses de cette entreprise.

L'Assemblée, reconnaissant l'intérêt que présente pour l'histoire de la Franche-Comté l'étude de la question d'Alaise, adopte le principe d'une subvention et décide que le montant en sera fixé dans la prochaine séance.

M. le Président adresse ensuite à notre sympathique collègue, M. MONOT, les félicitations les plus vives au sujet de la récompense qui vient de lui être décernée par l'Académie de Besançon (prix Marmier) pour sa traduction annotée de « *La Franche-Comté au milieu du XVI^e siècle* » par Gilbert Cousin. La Société d'Emulation s'honore du travail si remarquable de l'un de ses membres, travail dont le « *Polybiblion* » a fait tout dernièrement le plus grand éloge.

M. MONOT remercie M. le Président. « S'il a pu, dit-il, mener à bien l'œuvre qu'il avait entreprise, il le doit en grande partie à la Société d'Emulation qui a bien voulu prendre à sa charge les frais de cette publication. Il lui en témoigne donc toute sa reconnaissance ».

Une étude de M. LONGIN sur un des abbés commandataires d'Acey est renvoyé à la commission de lecture.

M. CARREZ fait une communication sur une voie anti-

Digitized by Google

que du Haut-Jura, se rattachant au passage de St-Cergues et des Rousses. Il demande l'insertion de son travail dans les *Mémoires* de 1909. Adopté.

M. MONOT continue la lecture de son article destiné au « *Vieux Lons* ».

Enfin M. le Président donne un souvenir ému à la mémoire de M. H. PICOT D'ALIGNY, conseiller général, récemment décédé. Il rappelle que M. D'ALIGNY s'intéressait tout particulièrement à la Société d'Emulation et qu'il mettait généreusement sa riche bibliothèque d'ouvrages ayant trait à la Franche-Comté à la disposition de tous ceux qui désiraient y puiser des renseignements souvent difficiles à trouver ailleurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 11 mars 1909.

Présents : MM. PERROD, *Président ;* GUICHARD, *Vice-Président*; Mlle TAVIOT; MM. MONOT, GIRARDOT, SIROT, M. PROST, FEUVRIER, DECLUME, LEBRUN et CARREZ, *Secrétaire.*

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. le Président donne le compte-rendu sommaire des ouvrages reçus.

Il est ensuite statué sur la présentation de M. VERNEREY, professeur au lycée, qui est admis au titre de membre résidant au chef-lieu.

MM. GIRARDOT et FEUVRIER présentent M. Victor MAIRE, président de la Société d'Emulation de Gray, au titre de membre correspondant.

La Société d'Emulation du Doubs ayant demandé une subvention pour faire face aux premières dépenses ré-

Digitized by Google

sultant des explorations qu'elle a entreprises dans le massif d'Alaise, il lui est alloué une somme de cinquante francs, conformément à la décision prise le 11 février dernier.

Il est ensuite procédé à l'examen du compte de l'exercice 1908, dont M. CARREZ, trésorier, donne lecture.

Recettes de l'année 1908.....	2.003 90
Dépenses de l'année 1908.....	1.789 70
Excédent de recettes.....	214 20
Report des Exercices précédents.....	7.969 »
Avoir de la Société.....	8.183 20

Cet avoir est représenté par le solde à la banque Prost arrêté le 31 décembre 1908 à la somme de 8.124 francs 70 et le reste en espèces chez le trésorier.

MM. Maurice PROST, SIROT et LEBRUN sont nommés membres de la Commission d'apurement du compte précité.

MM. PERROD et MONOT présentent, au titre de membre correspondant, M. le Dr ROLLIER, professeur agrégé au Polytechnicum de Zurich.

A ce sujet, M. GIRARDOT, Conservateur du Musée, fait remarquer que le titre de docteur est réservé, en France, aux seuls docteurs en médecine, tandis qu'à l'étranger il est fréquemment employé pour désigner les docteurs d'une faculté quelconque: lettres, sciences, philosophie, théologie, etc. Notre savant collègue voudrait, pour éviter toute confusion, que l'on s'en tînt à l'usage français, en ce qui concerne la rédaction de nos procès-verbaux et la liste des membres de la Société.

Un échange de vues a lieu sur ce point. M. le Président clot la discussion en proposant de suivre, pour nos compatriotes, les traditions locales, et de garder pour les étrangers leurs propres usages, par un sen-

Digitized by Google

timent de courtoisie envers ceux qui viennent à nous et qui doivent se sentir quand même chez eux.

M. FEUVRIER fait ensuite une intéressante communication sur les palafittes de la plaine à l'époque néolithique et les nombreux silex taillés trouvés par lui dans cette région.

M. MONOT signale, dans les Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs, un article concernant Jacques Prévot, artiste de Pesmes, qui vivait au XVI[e] siècle, et qui fut en rapport avec Michel Ange.

Enfin la séance se termine par l'audition d'une poésie dont l'auteur, M. GUICHARD, reçoit les chaleureux applaudissements de ses collègues.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Communication de M. Feuvrier. — M. FEUVRIER fait une importante communication sur l'habitat pendant la « pierre polie » et le « bronze » dans la partie basse de la région de Dole. D'après l'ensemble de ses recherches, il appert que dans cette région, l'homme avait établi son habitation sur les marais dès la période néolitique. L'occupation s'est continuée pendant le « bronze » et dans certaines stations pendant le « fer ». Parmi les stations les plus importantes, il cite les rives du Cleux (territoire de Tavaux et de Saint-Aubin), l'étang de l'Aillon (St-Symphorien-sur-Saône, Côte-d'Or), la palafitte de Saint-Baraing et celle du Mou de Pleure (Chaînée-des-Coupis), en faisant remarquer que cette dernière est sans connexion avec l'enceinte voisine dite des Grands Terreaux.

Il signale ensuite sur la rive sud de l'étang de l'Aillon, au lieudit *Coupis de l'Aige*, à quelque cinquante mètres d'une voie romaine reliant Tavaux à St-Jean-de-Losne, les restes d'une forge de l'époque romaine. Il a recueilli sur place des culots de fonderie, des fragments d'en-

Digitized by Google

duits argileux incrustés de scories de fer, des tuileaux à rebords et des morceaux de vases qui lui ont permis de dater ce petit établissement industriel.

Assemblée générale du 6 mai 1909.

Présents : MM. PERROD, *Président*; GUICHARD, *Vice-Président* ; Mlle TAVIOT ; MM. GIRARDOT, CLÉMENÇOT, VERNEREY, MILLOT, MONOT, LACHICHE, LEBRUN, SIROT, DECLUME, Vicomte DE CHIVRÉ et CARREZ, *Secrétaire*.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

MM. le Dr ROLLIER, professeur au Polytechnicum de Zurich et Victor MAIRE, président de la Société d'Emulation de Gray, sont admis à faire partie de la Société au titre de membres correspondants.

M. le Président fait part à l'Assemblée de plusieurs demandes d'échanges de publications, provenant de diverses Sociétés.

Ces propositions seront examinées lors de la révision de la liste des Sociétés correspondantes, révision qui sera mise à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Il est donné lecture de diverses poésies de MM. LAUTREY et GUICHARD ; elles seront insérées dans les Mémoires de la Société pour 1909.

M. GIRARDOT rend compte des fouilles entreprises par lui à Montmorot et il demande un crédit de cent francs pour la continuation de ses travaux. — Adopté.

M. MONOT lit la troisième partie de son intéressante relation.

M. CLÉMENÇOT demande à la Société d'Emulation de

Digitized by Google

vouloir bien contribuer à l'impression d'un ouvrage dont il est l'auteur et qui intéresse tout particulièrement la viticulture jurassienne. La Commission de lecture sera appelée à faire des propositions en ce sens dès que l'ouvrage en question lui aura été soumis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 10 juin 1909.

Présents : MM. PERROD, *Président* ; GUICHARD, *Vice-Président* ; MONOT, LOMBARD, VERNEREY, M. PROST, LACHICHE, LEBRUN et CARREZ, *Secrétaire*.

Le procès-verbal de la dernière séance est adoptée.

M. le Président fait diverses communications à l'Assemblée, puis il rappelle à ses collègues que le 9e Congrès de l'Association franc-comtoise se tiendra à Pontarlier, le 3 août prochain, sous la présidence d'honneur de M. Etienne LAMY, de l'Académie française, et la présidence effective de M. le Dr ROLLIER, professeur au Polytechnicum de Zurich.

L'ordre du jour appelle l'étude d'un projet de concours à organiser par la Société d'Emulation.

Après un échange de vues, les résolutions suivantes sont adoptées :

a) Le concours comprendra divers sujets : 1° Monographie d'une commune du Jura ; 2° Récit d'un événement local important ; 3° Biographie d'un jurassien notable ; 4° Etude ou publication d'un manuscrit inédit ; 5° Découverte archéologique ; 6° Etude d'un patois ; 7° Etude d'un fait économique intéressant.

Digitized by Google

b) La date de clôture est fixée au 31 décembre 1910. Les récompenses seront distribuées en séance publique en avril 1911.

c) Les prix à attribuer seront de cent cinquante, cent, cinquante francs. Des mentions honorables seront décernées. La Société fera imprimer dans ses Mémoires les travaux récompensés, et chaque auteur aura droit au tirage à part de cinquante exemplaires.

d) Toutes les autres conditions à remplir par les concurrents seront indiquées dans le programme du concours que la Commission de lecture est chargée de rédiger.

On passe ensuite au projet d'excursion. M. CARREZ fait remarquer que toutes les sociétés organisent chaque année des excursions et que, seule, la Société d'Emulation reste en dehors de cette louable coutume. Il y aurait là cependant une excellente occasion d'affirmer la vitalité de notre Société et de resserrer les liens de bonne confraternité entres les membres résidant à Lons-le-Saunier et ceux qui habitent, dans le département, une localité parfois assez éloignée du chef-lieu.

Après une courte discussion, le projet d'une excursion annuelle est adopté. Sur la proposition de M. le Président, celle de 1909 aura lieu à Dole où la Société compte des Membres aussi nombreux que dévoués. Elle sera reportée au mois d'avril prochain, époque de l'ouverture du Musée archéologique organisé par M. FEUVRIER.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Pour extrait conforme :

Le Secrétaire,
H. CARREZ.

Digitized by Google

HUITIÈME CONGRÈS

DE

L'ASSOCIATION FRANC-COMTOISE

TENU A SALINS

LE 4 AOUT 1908

Digitized by Google

Congrès de l'Association Franc-Comtoise

	DATES	SIÈGE DU CONGRÈS	PRÉSIDENTS	SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX
			MM.	MM.
I	10 août 1899	Dole	† Jules Gauthier.	Julien Feuvrier.
II	8 août 1901	Montbéliard	id.	id.
III	7 août 1902	Gray	id.	id.
IV	5 août 1903	Lons-le-Saunier	Philippe Berger.	Abel Girardot.
V	1er août 1904	Besançon	Maurice Thuriet.	Georges Gazier.
VI	1er août 1906	Vesoul	Roger Roux.	Louis Monnier.
VII	1er août 1907	Belfort	Philippe Berger.	† Dubail-Roy.
VIII	4 août 1908	Salins	Maurice Perrod.	Julien Feuvrier.

Digitized by Google

VIII^me CONGRÈS

DE

L'ASSOCIATION FRANC-COMTOISE

TENU A SALINS

Le 4 Août 1908.

Au mois d'août 1907, l'Association franc-comtoise réunie à Belfort, avec le concours gracieux et dévoué de la Société belfortaine d'Emulation et de la Municipalité, avait décidé de tenir son VIII^e Congrès à Salins, au mois d'août 1908; M. MAURICE PERROD, aumônier du lycée de Lons-le-Saunier, membre de l'Académie de Besançon et de la Société d'Emulation du Jura en avait accepté la présidence ; M. JULIEN FEUVRIER, professeur au Collège de l'Arc, archiviste de la ville de Dole, avait été désigné comme secrétaire-général. Ils se préoccupèrent, dès le mois de juin, de réunir des adhésions pour le futur congrès dont la date d'ouverture fut fixée au mardi 4 août.

Plus de cent adhésions par écrit furent bientôt reçues. Malgré des excuses parvenues au dernier moment, le nombre total des assistants aux séances dépassa certainement le chiffre de cent-cinquante. Beaucoup d'entre les membres présents n'ayant pas laissé leur nom au bureau, celui-ci n'a pu, à son grand regret, les inscrire sur sa liste. Pareille affluence ne s'était encore vue aux reunions de l'Association. Ajoutons que nom-

Digitized by Google

bre de dames voulurent bien honorer celle-ci de leur gracieuse présence.

Etaient représentées les sociétés suivantes :

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon ;
Société d'Emulation du Doubs ;
Société d'Agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône ;
Société d'Emulation du Jura ;
Société d'Emulation de Montbéliard ;
Société Grayloise d'Emulation ;
Société Belfortaine d'Emulation ;
Société d'Histoire naturelle du Doubs ;
Société de Médecine de Besançon ;
Société d'Agriculture du Doubs ;
Société forestière de Franche-Comté et du Territoire de Belfort ;
Société Franc-comtoise des Amis des beaux-arts et des arts industriels, de Besançon ;
Société photographique du Doubs ;
Societé Lédonienne de photographie ;
Société des Architectes de Besançon ;

I. — **Réunion plénière.**

Le Congrès s'est ouvert à 9 heures du matin, dans la grande salle de l'Hôtel de ville de Salins. La municipalité, auprès de laquelle les organisateurs avaient trouvé le concours le plus aimable et le plus empressé, avait mis gracieusement à la disposition de l'Association plusieurs pièces de cet édifice et fait décorer les abords de drapeaux tricolores et aux couleurs de la ville.

Le président du congrès, M. l'abbé Maurice Perrod,

Digitized by Google

arrive, accompagné de M. Etienne Lamy, de l'Académie française et de M. Philippe Berger, membre de l'Institut, sénateur du Territoire de Belfort.

La séance est ouverte par une courte allocution de M. l'abbé Perrod qui souhaite la bienvenue aux membres présents et les remercie d'avoir répondu avec un si vif empressement à l'appel du bureau. Sur sa proposition, M. Etienne Lamy est acclamé comme président d'honneur du Congrès et l'assistance se sépare pour se rendre aux trois sections d'Histoire, d'Archéologie et des Sciences.

II. — **Section d'histoire.**

M. Ph. Berger préside avec cette bonhomie souriante qui depuis longtemps lui a conquis la vive sympathie des membres de l'Association franc-comtoise. Il est assisté de M. Etienne Lamy et de M. l'abbé Perrod.

La parole est d'abord donnée à M. Henri Dufay, avocat, qui lit, pour son père empêché, M. Jules Dufay, notaire honoraire, une étude sur *le Jurisconsulte Valette*, né à Salins en 1805. Toute la carrière de celui-ci s'est déroulée à Paris, dans des circonstances et au milieu d'événements très divers. C'est ainsi qu'au 2 décembre, il réclama son incarcération, à laquelle, disait-il, il avait un double droit : comme Représentant du peuple et comme Professeur de Droit. D'unanimes applaudissements accueillent cette lecture et M. Ph. Berger propose à la réunion d'adopter le vœu suivant :

« La section d'Histoire de l'Association franc-comtoise émet le vœu, à la suite de la lecture de M. Dufay, qu'un monument soit élevé à ce jurisconsulte qui honore sa ville natale, autant par son haut caractère que par sa science, et qu'on grave sur le socle les fières paroles qu'il prononça pour réclamer son incarcération le

Digitized by Google

jour du 2 décembre : « J'ai deux titres a être arrêté, je suis Représentant du peuple et Professeur de Droit. »

M. Julien Feuvrier, secrétaire-général, lit ensuite un court travail sur l'*Attaque de Salins dans la nuit du 3 au 4 mars 1595*. Il fait distribuer aux assistants un *fac-simile* du mandat de paiement délivré par la ville de Dole au messager chargé de porter une lettre de félicitations, du Conseil de ville aux Salinois pour leur vaillante conduite dans cette affaire où les assaillants furent repoussés. Ce qui rend cette pièce intéressante, c'est surtout qu'elle est écrite de la main de Louis Gollut, et qu'elle est un des très rares autographes qui subsistent de lui.

M. G. Gazier, conservateur de la bibliothèque de Besançon, entretient ensuite l'auditoire, dans une note des plus intéressantes, de *Jean-Baptiste Considérant*, le père de Victor. Cet ancien oratorien, professeur au collège, bibliothécaire, surtout honnête homme et citoyen dévoué, laissa brûler sa maison durant l'incendie de 1825, occupé qu'il était à sauver le collège et les livres de la bibliothèque de la ville.

M. le Dr Ledoux, de l'Académie de Besançon, donne communication de *Trois lettres inédites de Victor Considérant*, écrites lorsqu'il était élève à l'école polytechnique, lettres qui jettent un jour nouveau sur la mentalité du réformateur philosophe.

M. Germain, juge au tribunal de Vesoul, parle de la *Famille d'Olivet* dont il a retrouvé la généalogie et reconstitué la physionomie à diverses époques, replaçant ainsi la figure de l'académicien dans son véritable cadre.

M. André Pidoux, dans sa *Contribution à l'iconographie salinoise*, retrace très habilement et à grands traits la physionomie de la ville avec ses aspects variés depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours. Sa com-

Digitized by Google

munication est appuyée d'une collection de gravures qui intéressent vivement le public.

M. Roger Roux, substitut du procureur de la République à Belfort, donne sur l'*Orviétan de Salins* (1749), poème héroï-comique dû au médecin lédonien Giraud, une étude charmante, pleine de verve et d'esprit. Diabotanus, le héros du poème, narrant son retour triomphal en Franche-Comté, donne la description de sa ville natale qui est Lons-le-Saunier et non Salins, comme on aurait pu croire.

M. Marcel Poëte, conservateur de la bibliothèque historique de la ville de Paris, membre honoraire de l'Académie de Besançon, lit pour M. le Dr Coste, une note sur l'*Abbaye de Goailles*. Il demande ensuite en son nom personnel que les érudits de province veuillent bien, à titre de réciprocité d'ailleurs, communiquer à la Bibliothèque de la ville de Paris ce qu'ils trouveront dans leurs recherches personnelles se rapportant à l'histoire de Paris, surtout à l'époque révolutionnaire.

Restaient trois mémoires inscrits à l'ordre du jour ; mais le temps a manqué pour en faire la lecture. Nous en donnons ci-dessous l'analyse succincte :

M. Charles Godard, docteur ès lettres, professeur au lycée de Vesoul, pour sa note sur *les droits féodaux dans le bailliage de Vesoul d'après les cahiers de 1789*, a fait usage de documents inédits qui démontrent que, dans plusieurs villages du bailliage d'Amont, le sort du paysan avait empiré durant le cours du XVIIIe siècle.

M. le vicomte Pierre de Scey a exhumé des archives du château de Buthiers (Haute-Saône) une relation de l'*Affaire de Souvans* (1790). Ce document rédigé au lendemain des événements donne des détails précis et curieux sur cette émeute qui fit beaucoup de bruit en

Digitized by Google

son temps et contribue à nous renseigner sur l'état d'esprit des populations rurales dans le Jura au début de la Révolution.

M. Th. Perrenot, professeur au lycée de Marseille, démontre avec une carte à l'appui de ses dires que les noms de lieux en *ange* ou *ans*, très nombreux sur le territoire de la Franche-Comté, sont une survivance de l'occupation du pays par les Burgondes et peuvent servir à établir l'histoire de la marche progressive et de la conquête des envahisseurs. Son mémoire extrêmement curieux et fort documenté restera une contribution des plus utiles à l'histoire de la Franche-Comté.

III. — Section d'archéologie.

Président : M. Vaissier, conservateur du musée des Antiquités de Besançon, vice-président de la Société d'Emulation du Doubs ;

Assesseurs : M. Monot, professeur agrégé au Lycée de Lons-le-Saunier, président de la Société d'Emulation du Jura, et M. l'abbé Brune, curé-doyen de Montsous-Vaudrey, correspondant du Ministère pour les travaux d'histoire.

D'abord, M. Camille Cellard, secrétaire de la Société des Architectes du Doubs, complète la communication faite en 1906, à Vesoul, relative au *Carrelage ancien de l'église abbatiale d'Acey*. A l'aide de photographies, il explique ce qu'il suppose qu'était ce carrelage remontant au milieu du XIII^e^ siècle. La trouvaille de M. Cellard a une double importance : elle met au jour des types très intéressants de carreaux vernissés dont les échantillons sont assez rares dans notre région ; elle permettra, en outre, de reconstituer, sur des données précises, un élément décoratif de l'un des édifices dont s'enorgueillit la province.

Digitized by Google

Vient ensuite la lecture des notes de M. F. Pajot, professeur au Lycée de Belfort, empêché d'assister au Congrès, sur l'*Interprétation des mots Jura, Sermu, Conliège* et sur l'*Usage du Camp d'Orchamps*. D'après l'auteur, *Joux* est la transformation latine de *Jura* (pluriel), qui signifierait forêt de sapins ; *Sermu* viendrait de *cinctum muro* et Conliège s'expliquerait par *curtem leticam*, village de Lètes. Quant au Camp d'Orchamps, dont Castan, après étude d'un cimetière antique du voisinage, avait fixé l'occupation au IVe siècle de notre ère, M. Pajot conjecture qu'il était le point central de l'établissement des Chamaves fixés dans le pays par Constance Chlore.

M. J. Feuvrier présente quelques observations au sujet de cette communication. La construction désignée sous le nom de camp n'est pas un ouvrage militaire ; c'est une enceinte dont l'origine est néolithique ainsi qu'il résulte des nombreuses recherches qu'il y a effectuées ; de plus, elle est située sur le territoire de Lavans et non celui d'Orchamps ; enfin, le cimetière étudié par Castan est éloigné d'un demi-kilomètre de l'enceinte et sans connexion avec celle-ci.

M. Anatole Lablotier, de la Société Belfortaine d'Emulation, au nom de M. Ferdinand Scheurer et au sien, communique avec plans, photographies et aquarelles à l'appui, les résultats obtenus jusqu'à ce jour dans les *Fouilles du cimetière barbare de Bourogne* (*Territ. de Belfort*). Les sépultures ont restitué un nombre considérable d'objets, notamment des bijoux en or et en argent. Il appert de cette communication que la nécropole mérovingienne de Bourogne est de beaucoup la plus importante et la plus intéressante de la région. Elle a été fouillée de façon absolument scientifique par M. Lablotier ; le plan en a été levé avec un soin parfait ; M. Scheurer a reproduit en de très artistiques aquarelles bon nombre des bijoux relevés.

Digitized by Google

M. Vaissier produit *une statuette en bronze de l'époque gallo-romaine* qu'il a extraite des vitrines du musée de Besançon. Cet objet est d'un art fort grossier ; le visage du personnage est imberbe ; sur la main gauche portée en avant repose un oiseau aux ailes repliées ; le bras droit a disparu. M. Vaissier pense qu'il s'agit d'une figuration du Mercure gaulois : la trace d'une brisure de côté dans la couronne de cheveux témoignerait de la disparition des ailerons caractéristiques, et le bras droit absent aurait soutenu le caducée.

M. l'abbé Brune communique les photographies d'*un vitrail du XVI^e siècle*, actuellement au musée de Besançon. C'est un assemblage factice de médaillons entourant un sujet central (l'Annonciation). Ces médaillons, finement dessinés et peints, représentent : 1° St-Anatoile debout, bénissant la ville de Salins ; 2° St-Pierre, en avant d'une vue perspective de la ville ; 3° St-Antoine devant une autre vue ; 4° St-Sébastien, patron de la confrérie des arbalétriers ; 5° St-Julien, qui était le patron de la famille Merceret, de Salins. Il est probable que ces charmants médaillons proviennent de leur chapelle de l'église Saint-Anatoile.

IV. — Section des Sciences.

Président : M. Maldiney, professeur à l'Ecole de médecine et de pharmacie de Besançon ; secrétaire : M. le chanoine Bourgeat, docteur ès sciences, professeur à l'Institut catholique de Lille.

M. Victor Maire, professeur au Collège de Gray, donne une *Coupe du Callovien et de l'Oxfordien inférieur à Authoison* (Haute-Saône), ainsi que la liste des fossiles recueillis dans chacune des divisions. Il

Digitized by Google

montre que les couches à *Peltocerus athleta* sont des couches de passage entre le Callovien et l'Oxfordien, et fait rentrer dans l'Oxfordien inférieur les couches à *Quenstedticeras Lamberti*.

Le président donne lecture de la communication de M. Abel Girardot, conservateur du musée de Lons-le-Saunier, empêché d'assister au Congrès, sur *la Destruction du village de Sarcennes*, dans le val de Salins, au mois de janvier 1649. Les documents cités par l'auteur permettent les conclusions suivantes : 1° la destruction du village de Sarcennes est l'effet d'une série de glissements de terrains marneux compliqués d'éboulements ; 2° la durée de ces phénomènes qui commencèrent le 13 ou le 14 janvier ne fut pas moins de douze jours ; 3° la destruction des habitations ne paraît pas s'être produite subitement ; 4° ce désastre n'a, semble-t-il, occasionné aucune mort d'homme.

M. le Dr L. Rollier, professeur agrégé à l'Université de Zurich et au Polytechnicum, dans une note *sur le Tunnel du Lœtschberg, côté de Kandersteg*, dit les causes de la catastrophe survenue au cours du percement, le 24 juillet 1908. Dans un rapport daté de novembre 1906, l'auteur donnait comme probable la rencontre de graviers quarternaires à partir de 2.674 mètres de la tête N. du tunnel. Cette prévision, dont il ne fut tenu aucun compte, se réalisa, et un effondrement se produisit à 2.675 mètres, qui ensevelit vingt-cinq ouvriers et combla la galerie sur 1.300 mètres de longueur. Dans une seconde note *sur la Limite inférieure de l'Oxfordien*, le savant professeur reconnaît, comme Victor Maire, qu'il faut abaisser cette limite, de manière à y faire rentrer tout l'Oxford-Clay anglais et les Marnes de Dives (Normandie). Une troisième note est consacrée aux *Failles des environs de Salins*, étudiées par lui au cours de ses récentes excursions dans la

Digitized by Google

région. Il n'est guère possible d'analyser en quelques lignes ces substantiels documents : les textes communiqués par l'auteur seront reproduits intégralement dans les Mémoires de la Société d'Emulation du Jura.

M. Maurice Bouvet, président de la Société forestière de Franche-Comté, expose l'utilité qu'il y aurait à convertir en *futaies* les *taillis* de nos bois de Franche-Comté, et ce résultat, ajoute-il, serait vite et facilement atteint si l'administration forestière avait les bras libres, si les municipalités au lieu de la forcer quelquefois même à revenir en arrière pour couper les arbres réservés à juste titre les années précédentes, si, dit-il, elles lui indiquaient nettement leur intention sur le but à atteindre : *la production du bois d'œuvre*, *la futaie*, ou s'en remettaient à elle du soin d'y arriver sagement, sans sacrifices exagérés, sans troubles ni dans les aménagements, ni pour les budgets communaux, simplement par l'*allongement des révolutions* et par *des balivages de plus en plus riches en gros arbres* (1).

Enfin, M. Maurice Piroutet entretient ses auditeurs de l'*Age des dépôts glaciaires des environs de Salins.*

M. Lebrun montre un moulage du silex taillé acheuléen qu'il a trouvé au dessus des formations glaciaires près de Lons le-Saunier et dont l'importance a été constatée par M. Boule, professeur au Muséum (*Anthropologie*, 1908).

V.— **Séance plénière.**

Président M. l'abbé PERROD.

A onze heures un quart, les différentes sections se réunissent à nouveau dans la grande salle de l'Hôtel-

(1) Ce Mémoire a été publié in-extenso par le *Salinois* : Dimanche 23 août 1908.

Digitized by Google

de ville. La foule l'emplit rapidement. Beaucoup des assistants sont debout et ne peuvent pénétrer plus loin que le vestibule ou même que le palier.

Le président du congrès, M. l'abbé PERROD, souhaite de nouveau la bienvenue à M. Etienne LAMY dont la présence restera l'honneur de ce congrès, et lui cède la parole.

L'éminent académicien, d'une voix claire, prononce alors, avec son admirable talent, une allocution qui, pendant une demi-heure, retient l'attention soutenue de son nombreux auditoire.

Messieurs,

Je ne m'abuse pas sur les raisons de votre bienveillance. C'est l'Académie Française que vous honorez en la personne du moindre parmi les quarante. Vous faites un signe de reconnaissance, un geste de collaboration affectueuse à la doyenne des Compagnies qui unissent les hommes dans le respect et dans la culture de l'intelligence.

Ce respect et cette culture apparaissent dans toute l'œuvre de votre congrès. Il ne mérite qu'un reproche: le temps nous manque pour goûter à souhait tout ce qui nous est offert. On peut dire qu'il a pris les choses par la base, en étudiant les assises géologiques sur lesquelles reposent la ville où nous sommes réunis et la contrée que nous parcourrons demain. Un illustre professeur de Zurich nous a donné cette leçon. S'il se connaît en pierres, vous vous connaissez en hommes et vous n'ignorez point quel éclat sa présence apporte à votre assemblée. Sur ce sol, d'autres savants ont cherché pour vous les traces de nos origines gauloises. Ceux-ci dans le passé national vous ont appris du nouveau sur quelques batailles, quelques arts, quelques opinions et ont grossi les ruisseaux tributaires qui portent leurs cours à la grande histoire. D'autres vous ont fourni des détails curieux sur les hommes illustres et les vieilles familles de notre contrée. D'autres vous ont fait pénétrer dans l'intimité de la langue, de la malice, des usages provinciaux. Le passé d'ailleurs a laissé une place au présent, et l'un de nos

Digitized by Google

compatriotes qui fait autorité partout en sylviculture, vous a indiqué les moyens de rendre service à tous et à votre propre fortune par un meilleur aménagement des bois. Et un précurseur de l'avenir vous fait les confidents d'une invention qui va transformer la photographie en reproduisant les couleurs exactes des objets (1). J'ai pour m'intéresser à ce progrès un devoir professionnel. On reproche à l'Académie de faire trop lentement son dictionnaire : critique bien injuste puisque nous avons achevé la lettre C. C'est dire que le mot « couleur » a déjà fait l'objet de notre étude. Nous l'avons interprété dans son sens strict et figuré qu'il avait hier. au temps ou la locution « en faire voir de toutes les couleurs » signifiait tromper. Grâce à la découverte de notre concitoyen, plus nous en verrons de toutes les couleurs, plus nous contemplerons la vérité, et il y aura une correction à inscrire dans le dictionnaire.

Quand on pense que des travaux analogues aux vôtres sont préparés par des hommes de compétence et de bonne volonté dans toutes les régions de la France, on comprend la grandeur de l'œuvre accomplie par cet effort commun. Il exerce, il conserve, il défend les meilleurs dons de notre race. On ne saurait se dissimuler qu'ils sont menacés par des décadences redoutables et croissantes. Les importations de vices étrangers nous pénètrent ; le culte idolàtrique de la richesse, l'impatience du succès, la brutalité d'un égoïsme indifférent aux moyens relèguent dans un rang secondaire la noblesse intellectuelle qui fit la constante primauté de la France. Cette corruption sévit même parmi ceux qui persistent à se dire les ouvriers de l'esprit.

Combien, par goût du gain et de la notoriété rapides, servent les passions basses, les plus faciles à servir et par lesquelles ils croient avoir accès auprès de la foule : ainsi ils contribuent à dégrader notre race et à nous faire dans l'univers un renom d'immoralité. Beaucoup de ceux qui répugneraient à pervertir les mœurs se font gloire de fausser les idées, répandent les croyances aux progrès soudains,

(1) M. Louis Dufay, qui a découvert un procédé nouveau pour la fabrication des écrans colorés permettant la reproduction photographique des couleurs.

Digitized by Google

la frénésie des destructions totales, un évangile de colère et de mépris contre tous les respects transmis par les siècles.

Aux Français et aux étrangers découragés de leur ancienne estime pour notre caractère, il nous faut offrir les preuves que ces désordres n'ont pas chez nous tout le monde pour complice. Et parmi ces preuves, l'une des plus décisives, l'une des plus honorables est l'existence, les goûts, les travaux d'hommes comme vous; le nombre, la perpétuité, le renom des sociétés comme la vôtre. Vous n'agissez ni par appétit du gain, ni par espoir d'honneurs, ni par goût du bruit. Vous êtes poussés au travail par le pur attrait de l'étude, attirés vers vos compagnons par leur mérite consciencieux, vous n'attendez d'autres récompenses que l'estime de ceux qui vous ressemblent et la joie de servir par le travail la vérité. Cette vérité vous en cherchez avec patience les détails proches dans l'ombre, où elle les cache et où elle laisse ses ouvriers modestes. La région où vous vivez, les richesses enfouies de villes disparues, d'archives ignorées, de l'art méconnu sont l'objet de vos principales sollicitudes. Elles vous donnent ainsi l'intelligence de ce qui fut, elle vous préserve d'être des fils qui renient leurs pères. Vos yeux voient sans cesse davantage que, dans l'ordre naturel des choses, le présent ne tue pas le passé comme un envahisseur armé supprime d'un coup un ennemi vieilli; mais que, dans la famille des âges, le présent hérite et continue la vie du passé. La lenteur ordonnée avec laquelle les choses humaines se transforment, les ressemblances ineffaçables qui rapprochent les époques les plus orgueilleuses de nouveautés, la permanence des fondations sociales sur lesquelles chaque siècle édifie son œuvre demeurent dans votre certitude comme la philosophie de vos sciences diverses. Ainsi, vous êtes les adversaires nés des improvisateurs qui prétendent commencer par le mépris du passé le bonheur de l'avenir. Chacune de vos études, en même temps qu'elle accroit en vous l'intelligence de la vie humaine et l'attachement à chaque parcelle de votre terre natale et familière, augmente d'une clarté l'éclat de la patrie commune et les raisons d'admirer et d'aimer la France.

Digitized by Google

Voilà l'œuvre de science, de raison, de patriotisme à laquelle les sociétés comme la vôtre travaillent. Vous, Messieurs, y ajoutez quelque chose et il y a une promesse dans votre nom même que je salue comme un drapeau. Vous vous appelez Association franc-comtoise, vous proclamez la puissance toujours efficace du lien provincial qu'on a prétendu abolir il y a plus de cent ans. Soyez honorés pour cette foi. Des destructions accomplies à la fin du dix-huitième siècle, plusieurs furent légitimes et nécessaires, plusieurs étaient funestes et stupides Parmi ces dernières, il faut compter l'anéantissement des provinces, la fin brutale de cette institution naturelle, historique, populaire, de cette petite patrie déjà assez vaste, pour qu'on s'y formât à comprendre et à servir la grande. Pour l'homme d'Etat, la plus lourde des fautes est de tuer ce qui vit quand il n'est pas sûr de donner la vie à ce qu'il créé à la place ; que l'on compare à nos provinces l'essai factice et mort-né de nos départements !

Notre province était un arbre sain et magnifique, poussé par une fertilité spontanée, grandi par les âges, dans une terre qui entretenait sa vigueur. De ce tronc, jugé trop grand, la scie de l'homme a fait en un jour trois morceaux égaux qui depuis sèchent sur le sol. Toute la surface de la France a vu la même dévastation. On commence à reconnaître la faute, un nombre croissant de penseurs demande qu'on laisse la vielle racine, victorieuse du fer, réparer l'erreur des hommes et refaire l'arbre. Messieurs, vous êtes au nombre de ces bons Français ; à un jour dont la date est encore invisible mais dont l'avènement est certain, vous aurez votre récompense et l'un de vos Congrès se tiendra dans la capitale de notre Franche Comté ressuscitée.

Fréquemment interrompu par les suffrages unanimes de l'assistance, ce discours, où l'élévation des idées le dispute à l'élégance de la forme, est salué, après la péroraison, par une triple salve d'applaudissements.

La parole est ensuite donnée au Secrétaire-général, M. J. Feuvrier, membre de la Société préhistorique de France, pour entretenir le congrès de la question d'Alé-

Digitized by Google

sia qui avait été inscrite à l'ordre du jour sur la demande de plusieurs membres. L'auteur dit comment s'est rallumée la vieille controverse de l'identification d'Alésia que les archéologues croyaient définitivement et depuis longtemps éteinte.

A la suite des fouilles de 1905 sur le plateau du Mont-Auxois, une campagne de presse fut entreprise par un journaliste parisien, d'origine franc-comtoise, pour battre en brèche l'opinion admise sur l'emplacement de l'Alésia des *Commentaires*. Sous son impulsion, un comité dit *Comité d'Alésia* se constitua en mai 1908 pour rechercher « le cadre exact des suprêmes combats livrés par Vercingétorix pour l'indépendance de la Gaule ». Il s'agissait en réalité, ce qu'on n'osait avouer encore, de reprendre la thèse délaissée d'Alaise-Alésia pour essayer de la faire triompher.

Dans cette question — si tant est qu'elle puisse se poser — l'archéologie, quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, aura le dernier mot, aussi M. Feuvrier s'élève-t-il avec vivacité contre les prétentions d'un groupe de trente-cinq personnes dans lequel ne figure aucun archéologue et qui semble ignorer les progrès réalisés par l'archéologie celtique au cours des quarante dernières années.

Le comité se proposant de faire des fouilles sur le plateau d'Alaise, l'auteur de la communication manifeste ensuite des craintes, peut-être justifiées, sur le sort de cet intéressant gisement archéologique s'il est livré à des mains dont l'expérience n'est pas démontrée.

Le bureau de l'Association franc-comtoise avait adressé au bureau du *Comité Alésia* une invitation au congrès, que déclina son président. « La fréquentation habituelle des sciences, écrivait celui-ci, et les leçons de Pasteur m'ont appris qu'on ne doit rien publier avant

Digitized by Google

d'avoir une solution définitive ou du moins d'une probabilité touchant à la certitude. J'ai tout lieu d'espérer que la voie toute nouvelle dans laquelle je me suis engagé me conduira au but ; mais en attendant, je préfère garder pour moi les résultats que j'ai obtenus. Dans ces conditions je n'ai que faire sur le plateau d'Alaise ».

Pour terminer, M. Feuvrier déclare que « la voie toute nouvelle » où s'est engagé l'honorable président du *Comité Alésia* le conduira assurément au fond de la plus fermée des impasses.

M. Maurice Piroutet, membre de la Société d'Émulation du Jura, un géologue et palethnologue dont les travaux jouissent d'une légitime autorité dans le public spécial pour lequel il écrit, aborde de front la *Question d'Alaise*. Personne ne pouvait en parler plus pertinemment, car il est très au courant des recherches et des trouvailles faites par Delacroix et Castan, il a parcouru le plateau d'Alaise et ses alentours dans tous les sens et y a effectué lui-même des fouilles. Les partisans d'Alaise ont en lui l'adversaire le plus redoutable. Il reprend un à un tous leurs arguments et les démolit impitoyablement.

Il montre d'abord que la topographie de la région ne se prête pas à l'application de la description d'Alesia par César ; ensuite qu'au lieu d'un vaste oppidum on ne trouve que le petit refuge de Chataillon, et qu'aucune trace de lignes d'investissement n'existe, pas plus que de vestiges de contrevallation ou de circonvallation. Des cinq petites enceintes signalées sur le pourtour, l'une est hallstattienne et une autre gallo-romaine ; les restes d'une habitation préhistorique constituent la troisième, et les deux autres sont d'âge indéterminé. Les creusages constatés au voisinage de Brâ et sur le Todeure indiquent des fonds de cabanes de l'époque hallstattienne. Les groupes de tumulus ne représentent pas

Digitized by Google

des sépultures de champ de bataille, mais des cimetières réguliers de populations ayant vécu sur place; quelques-uns remontent à la fin du néolithique, les autres aux VIII^e^-V^e^ siècles avant J.-C.. on ne connaît jusqu'ici que deux tumulus très pauvres qui puissent être regardés comme contemporains de la conquête romaine.

La savante réfutation de M. PIROUTET se termine par cette conclusion qu'accepteront certainement tous les préhistoriens : « Alaise n'a aucun titre à revendiquer en faveur de son identification avec l'Alésia des *Commentaires* ».

M. NAEF, membre du Comité d'honneur de la Société française d'Archéologie, inspecteur des Monuments historiques de la Suisse, présente et fait accepter le vœu suivant : « que le plateau d'Alaise, si intéressant et si important au point de vue archéologique, soit mis à l'abri des fouilles... disons : *intempestives*, et que des facilités soient faites à M. PIROUTET pour son exploration systématique. » (1)

Avant de lever la séance, le président met en discussion le choix du lieu de réunion du prochain Congrès. Après diverses propositions, l'Assemblée décide que le IX^e^ Congrès de l'Association franc-comtoise aura pour siège la ville de Pontarlier. Elle choisit ensuite pour

(1) Quelques semaines après le Congrès, M. JOSEPH DÉCHELETTE, le savant auteur du *Manuel d'Archéologie préhistorique,* dans un article publié par un journal bisontin, appuyait de son autorité incontestée les arguments de M. PIROUTET et insistait, comme M. FEUVRIER, sur la nécessité de ne confier les fouilles du plateau d'Alaise qu'à « des mains prudentes et expertes. » Enfin, dans sa séance du 28 octobre 1908, la Société d'Emulation du Doubs nommait une commission dite des fouilles d'Alaise, dont la mission serait la suivante : « Etudier spécialement le massif d'Alaise et les plateaux voisins au point de vue de la préhistoire, y pratiquer des fouilles, rechercher à quelles races et à quelles époques appartiennent les différents vestiges mis au jour, et déposer les trouvailles au musée de Besançon, capitale de l'ancienne Séquanie. »

Digitized by Google

président, un fidèle de nos assises annuelles, M. le Dr Rollier, le savant géologue zurichois, et pour secrétaire-général, M. Ch. Godard, docteur ès lettres, professeur au lycée de Vesoul.

VI.— Banquet.

A midi et demie, les congressistes se rendent au foyer du théâtre où doit avoir lieu le banquet. La salle avait été coquettement décorée : les murs disparaissaient sous les branches vertes et les drapeaux aux couleurs rouge et jaune de Salins mêlés aux drapeaux tricolores ; un faisceau entourait le buste de la République qui dominait la table d'honneur.

A celle-ci prennent place, aux côtés du président, M. Etienne Lamy, M. Philippe Berger, M. le Maire de Salins, les présidents ou représentants des diverses Sociétés adhérentes, M. Albert Naef, etc.

Les convives au nombre de cent un, parmi lesquels plusieurs dames dont les toilettes claires mettent parmi l'ensemble une note riante, dans une conversation vite devenue générale, apprécient le menu exquis servi d'une façon irréprochable par l'hôtel Royer-Milaire.

La carte même du déjeuner était ornée d'un dessin inédit dû à la plume experte de l'artiste si connu et si apprécié à Salins qu'est Gaston Coindre.

Au dessert, M. l'abbé Perrod se lève et porte d'une voix claire le toast qui suit. On sent vibrer dans sa voix l'affection pour un pays qu'il a habité et où il garde de si vivants souvenirs :

Mesdames et Messieurs,

A chacun de nos Congrès et à pareille heure, l'un d'entre nous s'est toujours levé, qui a porté la santé de l'*Association franc-comtoise*. Ces vœux ont été exaucés, n'est-il pas

Digitized by Google

vrai ? et vous estimerez avec moi, Messieurs, que les rajeunir serait superflu, aujourd'hui surtout que M. Etienne Lamy, en se joignant à nous, nous apporte quelque chose de son immortalité.

Mais vous me permettrez du moins de témoigner notre reconnaissance à ceux qui, avec lui, font à ce Congrès une parure spéciale de distinction et d'honneur. Et d'abord je saluerai M. Ph. Berger que nous sommes toujours si heureux de revoir et d'avoir et que nul d'entre nous n'entreprendra de louer, pour éviter encore d'inutiles redites. Je saluerai ensuite M. Naef, inspecteur général des monuments historiques de la Suisse, qui sera des nôtres désormais ; M. le docteur Rollier, professeur au *Polytechnicum* de Zurich, qui par une heureuse initiative nous a amené quelques-uns de ses élèves : c'est un exemple à suivre et je souhaite de voir à nos prochain Congrès beaucoup de ces jeunes gens qui sont pour nous et nos groupements particuliers la réserve de l'avenir.

Je n'aurai garde d'oublier les représentants et les délégués des diverses sociétés savantes de la région comtoise : ceux de l'Académie de Besançon, l'aïeule, ceux des Sociétés sœurs du Doubs, de la Haute-Saône, du Jura, de Belfort et nos cousins de Montbéliard, le mot n'est pas de moi, il est de M. le Pasteur John Viénot, dont je regrette l'absence forcée.

Et pour traduire enfin les sentiments de tous en quelques phrases rapides, je porterai simplement la santé de la ville de Salins qui nous reçoit avec tant de cordialité, qui a dépouillé ses forêts pour orner cette salle de rameaux toujours verts et a mis sur ces murs le sourire de son drapeau.

A Salins, l'une des plus vieilles villes de la Province, qui a vu descendre des abris sous roche de la montagne et se grouper autour de ses sources merveilleuses ceux qui sont nos lointains ancêtres et les auteurs de notre race.

A Salins, ville industrieuse, qui a su tirer de son sol des trésors inépuisables, si bien qu'un chroniqueur a pu l'appeler la « bourse de la Comté », qui a jeté sur les épaules de

Digitized by Google

ses côteaux un manteau de vignes et donné au commerce des bois son premier essor.

A Salins, qui s'est servi de sa richesse pour accroître son patrimoine intellectuel et moral, qui dès les temps de sécurité a construit des monuments qui sont encore sa parure, tel St-Anatoile que nous visiterons tout à l'heure et qui restera le joyau architectural du Jura ; qui dans son cloître, a installé la première imprimerie qu'on ait vue dans le pays et l'une des plus anciennes de France ; qui a donné à la Renaissance un humaniste précepteur de princes : Jean Sachet; un académicien au XVIII^e^ siècle : d'Olivet ; des érudits dans tous les temps, de Girardot à Magnin et aux Toubin ; même un rêveur hardi, presque notre contemporain : V. Considérant ; à Salins où Valette est né, qui a été un peu la patrie de Pasteur, où Perraud a fait son apprentissage, où Courbet a peint, où Claudet a sculpté, où Buchon a chanté sur un rythme si comtois.

A Salins, qui a fait fleurir son âme en un culte exquis et qui, voulant aux âges de foi, se choisir un protecteur céleste, a pris le plus désarmé en apparence, mais le plus pur ; l'a élevé sur le pavois de ses armes, l'a nommé sa Libératrice et lui a voué un culte que les générations se lèguent l'une à l'autre comme un héritage sacré.

A Salins qui, pour garder ses richesses, son intelligence et son art, a su faire appel quand il le fallait à la force victorieuse ; qui a vu, pour ne citer qu'un trait de son histoire, héroïque à toutes ses pages, qui a vu, aux jours de la défaite nationale, se glisser dans ses rues, honteusement, peureusement, sous la protection du drapeau blanc qui pendait à l'une des fenêtres de l'Hôtel de Ville, les soldats de l'étranger, mais qui a su, sous les plis du drapeau tricolore battant au grand soleil, derrière les murailles inébranlables de ses citadelles, garder inviolés des lambeaux de la Patrie et toute la fierté de la République naissante.

A Salins donc, Messieurs, à Salins notre hôte, nous lèverons nos verres qu'emplit d'ailleurs le vin de ses vignes généreux comme elle !

Digitized by Google

M. le Maire de Salins répond en ces termes :

Messieurs,

Votre Président vient de porter la santé de la ville de Salins en des termes qui m'ont touché et toucheront tous les Salinois. Vous vous êtes associés à ses paroles avec un empressement dont je vous suis très reconnaissant.

Permettez-moi de vous offrir à mon tour les vœux de la population que je suis particulièrement satisfait de représenter aujourd'hui.

Nous somme très fiers ici du passé glorieux de notre cité, très confiants en son avenir, heureux de tout ce qui contribue à son bon renom.

Vous nous avez fait honneur en venant tenir parmi nous l'une de vos réunions ; cette journée comptera dans notre histoire locale. J'espère bien que si c'est la première, ce n'est pas la dernière fois que nous nous rencontrons et je bois à votre prospérité et à votre retour dans nos murs.

Ensuite M. Maurice Lambert, au nom de l'Académie de Besançon, félicite l'Association franc-comtoise de s'être rendue « ambulatoire » pour visiter successivement tous les beaux sites et les vieux monuments de la Franche-Comté. Puis M. Roger Roux, ancien président de l'Association, après avoir remercié les organisateurs du Congrès, apporte les sympathies de la Société d'agriculture de Vesoul dont il est le président actuel et celles des Sociétés d'émulation de Gray, de Montbéliard et de Belfort ; M. Milcent, boit à M. Etienne Lamy ; M. Baulier, trésorier de la Société d'histoire naturelles du Doubs, à l'Association franc-comtoise ; M. Pidoux, au maire de Salins. M. Monot, président de la Société d'Emulation du Jura, porte à M. l'abbé Perrod le toast suivant ·

Digitized by Google

Mesdames, Messieurs,

Si je prends la parole après les hommes éminents que nous venons d'entendre, ce n'est pas que j'ignore quelle grande distance me sépare d'eux ; mais il m'a paru que mes fonctions de président de la Société d'Emulation du Jura m'en faisaient un devoir. C'est elle, en effet, qui, cette année, a donné au Congrès de notre Association son président. Je ne veux pas blesser la modestie de M. l'abbé Perrod en louant devant tous son intelligence vive et subtile, sa largeur d'esprit et la variété de son érudition : je lui imposerais, sous des regards tournés de toutes parts vers lui, cette contenance embarrassée dont on sait généralement assez mauvais gré au donneur d'éloges. Je veux, très simplement, puisqu'ici sont réunis les représentants de toutes les Sociétés savantes de notre Franche-Comté, le saluer devant eux au nom de mes collègues de la Société d'Emulation du Jura, lui dire publiquement la satisfaction que nous a causée le choix du dernier Congrès, et vous proposer de boire de tout cœur à sa santé, pour que, dans neuf ans, quand notre Société lédonienne — qui est une très respectable dame de quatre-vingt-onze ans — célèbrera le centenaire de sa naissance, et que Lons, comme il est naturel, sera désigné pour recevoir notre XVII^e^ Congrès, — M. l'abbé Perrod, qui préside si bien, puisse être choisi de nouveau pour nous présider.

Enfin, M. Lamy se lève et dans une improvisation charmante sait trouver pour tous et pour chacun le compliment qui convient.

M. Berger parle à son tour avec cette fine bonhomie qu'on lui sait ; il salue en M. Perrod, le successeur de J. Gauthier, dit son affection pour l'Association franc-comtoise, combien il la souhaite prospère, et donne rendez-vous à tous l'an prochain à Pontarlier.

D'unanimes applaudissements accueillirent tous ces toasts, comme ils allaient saluer la lecture des strophes

Digitized by Google

suivantes, toutes parfumées de terroir comtois, du poète CHARLES GRANDMOUGIN, retenu loin du congrès de Salins :

L'IMAGE OBSTINÉE.

L'enfance est loin ! Oh ! non ! L'enfance est là, tout près.
Eden intérieur de souvenirs vivaces ;
Dans le recul du temps, au-delà des espaces,
O passé d'écolier heureux, tu m'apparais !

Je te revois, maison des vacances chéries,
A mi-côte, au-dessous d'un bois, près d'un verger ;
Voici le noyer vert et les roses fleuries,
Les espaliers, la vigne et le vieux potager.

Voici l'herbe qui croît dans l'ombre d'une allée.
Le mur bas, dominant la route, les poiriers,
Les cuves des hangars sur leurs gros madriers,
Tous les détails précis d'une vie envolée ?

Voici les bons parents dans la simple maison,
Et la cuisine claire à haute cheminée,
Les sabots paysans, les gens à la journée,
Et le charme incessant des travaux de saison !

Un jour, c'est un tracas immense : la vendange !
Les chariots, roulant le vin doux à grand bruit,
Les tonneaux anciens qu'on recercle et qu'on range,
Et des labeurs fiévreux prolongés dans la nuit !

Demain c'est la lessive, éparse sur des branches,
Et faisant au jardin palpiter sa blancheur ;
Et plus tard, quand septembre apporte sa fraîcheur,
Le grenier, parfumé de fruits chargeant les planches ;

Ce sont les environs aimés où l'on se perd
Dans les sentiers abrupts des combes forestières,
Les aspects différents des choses familières,
Ou la douceur d'un coin que l'on a découvert !

Digitized by Google

C'est la vaste campagne et toutes ses surprises,
Les retours au logis familial et gai,
Puis le repas du soir quand on est fatigué
Et tout vibrant encor du bon air qui vous grise !

J'ai beau veillir, je garde en moi comme un trésor
Tout ce passé de rêve et d'ivresse champêtre ;
Et quand ma volonté le fait soudain renaître,
Je me revois tout jeune et tout naïf encor !

Je redeviens enfant, sans souci de la vie
Entouré d'un bonheur toujours renouvelé,
Et qui, pareil au libre oiseau que l'on envie,
Promenait, au hasard des jours, son rêve ailé !

O village comtois, paradis des vacances,
O maison de campagne où vivaient les parents,
Plateau d'où j'embrassais des horizons plus grands,
Ah ! vous parlez en moi pendant mes longs silences !

Quand je parcours d'autres pays, lorsque je vois
Un coin délicieux et doux qui vous ressemble,
Je me sens tout à coup l'écolier d'autrefois,
Je me tais gravement avec un cœur qui tremble ;

Et triste, je me dis : « Sur ce sol étranger
« Voici donc des rappels de ma Comté lointaine ! »
C'est le son d'une cloche, un profil de berger,
Le chaud parfum des foins ou des chants de fontaine ?

C'est un tournant de route avec de hauts talus,
Et des bois, arrondis sur des coteaux sauvages,
Des aspects retrouvés de ce que je n'ai plus
Et des réalités qui semblent des mirages !

Oui, tu me suis partout, ô cher et beau pays !
Non seulement hélas ! tu hantes ma mémoire
Mais sur d'autres chemins que les tiens, je puis croire
Que j'ai là, devant moi, mes champs et mes taillis !

De même, quand l'amour a pris toute notre âme,
On croit apercevoir partout l'objet aimé,
Et dans quelque profil lointain d'une autre femme
On retrouve un moment son rêve accoutumé !

Digitized by Google

Mais ce n'est qu'une erreur fugace qui s'envole
Comme fondent au vent des vapeurs dans les cieux ;
L'apparence qui plaît trompe un instant nos yeux,
C'est un chaud souvenir qui fait notre âme folle !

Qu'importe ce moment d'erreur, car c'est l'amour ;
L'amour qui verse en nous tant d'ivresse et de vie !
Aimer les siens, aimer sa petite patrie,
Savourer l'infini dans un bonheur trop court,

Tout cela c'est la joie et c'est aussi la peine,
C'est tout ce que suggère un sentiment sacré !
Auprès d'un amour vrai quelle chose n'est vaine !
On ne le comprend bien qu'après avoir pleuré !

Paris, 29 juillet 1908.

VII.— Visite de la ville.

L'heure est venue de visiter la Ville. On se lève plein d'entrain et de gaieté.

A la lueur des torches, les congressistes parcourent les souterrains des Salines aux voûtes plusieurs fois séculaires et s'intéressent au fonctionnement des vénérables machines en bois employées à l'élévation des eaux salées.

De là, on se rend à Notre-Dame Libératrice et à Notre-Dame où M. l'abbé ALLARD, curé de la paroisse, fait admirer aux visiteurs de magnifiques ornements anciens, les uns brodés d'or et de soie, les autres de soie et de paille fine.

Le musée de la ville installé dans l'ancienne chapelle des Jésuites reçoit la visite du Congrès. Les géologues s'arrêtent devant les fossiles de la région ; les palethnologues portent leur intérêt sur les collections néolitiques et hallstattiennes données par MM. FARDET et PIROUTET ; les monnaies, les vieilles tapisseries

Digitized by Google

retiennent l'attention de ceux dont les études se préoccupent surtout des périodes historiques.

Les beaux dessins à la plume de M. Coindre, conservateur honoraire des musées de Besançon et Salins, font l'admiration de tous. Enfin et surtout, les visiteurs apprécient les deux magnifiques tapisseries flamandes provenant de Saint-Anatoile et qui sont le joyau du musée.

A Saint-Anatoile, M. l'abbé Brune expose avec la compétence qu'on lui connaît, la construction et la décoration du monument ainsi que ses transformations successives et ses restaurations.

La théorie des Congressistes dégringole par les pentes et les escaliers vers les parties basses de la ville pour se rendre à la Loge Claudet, où l'artiste distingué, Georges Max-Claudet, continuateur de son père, vient de construire une usine de grès flammés artistiques ; procédés et résultats sont exposés avec la plus grande complaisance ; on assiste même à l'ouverture d'un four d'où sortent les vases aux formes étranges, aux colorations déconcertantes.

VIII. — Conférence sur la photographie des couleurs.

A 8 heures et demie du soir, le public se rend au théâtre municipal où des places avaient été réservées aux membres de l'Association.

M. Louis Dufay, donne en une conférence accompagnée de projections, une très intéressante étude sur les procédés de photographie des couleurs en général, et sur celui dont il est l'inventeur en particulier. Ce procédé permet d'obtenir des clichés représentant les objets avec leurs couleurs réelles et semble moins compliqué que le procédé de MM. Lumière. Il constitue un

Digitized by Google

progrès vers la solution définitive du problème tant et depuis si longtemps cherché.

Grâce à lui on pourra désormais faire rapidement et à peu de frais une reproduction de la nature.

Les quelques exemples qu'il peut faire paraître sur la toile de l'écran sont tout à fait convaincants. S'il avait eu à sa disposition des moyens de projection tels que ceux dont il a pu disposer à Paris, le spectacle eût été plus curieux encore, mais chacun a pu se rendre compte de sa méthode et des résultats acquis définitivement à la science et à la pratique.

De chaleureux applaudissements saluent cette belle démonstration, et M. l'abbé Perrod déclare close la VIII[e] session du Congrès de l'Association franc-comtoise.

IX. — Excursions.

Deux excursions avaient été organisées par le bureau de l'Association pour le lendemain 5 août ; l'une à Nans-sous-Sainte-Anne et aux pittoresques sources du Lison, l'autre sur le fameux plateau d'Alaise. Le concours dévoué de M. Hanaüer, le sympathique principal du Collège avait singulièrement facilité aux organisateurs la solution des difficultés matérielles.

Le départ des excursionnistes, divisés en deux caravanes, eut lieu place de l'Hôtel de Ville, à sept heures du matin et par un temps superbe.

A. — *Excursion du Lison.* — Cette excursion était réservée, pour ainsi dire, aux amateurs de paysages, moins favorisée que celle d'Alaise où attiraient les vestiges mystérieux et disputés de nos ancêtres disparus. Cependant la nature a son charme, même pour des savants : elle se révèle et se livre avec d'exquises dou-

Digitized by Google

ceurs à ceux qui l'aiment vraiment et pour elle-même.

Les voitures d'excursions se remplissent ; elles se mettent en route ; mais les conversations animées d'abord, s'y taisent bientôt : on est surpris par le spectacle merveilleux qu'offre le Val d'Héry à mesure qu'on en gravit la pente. En bas, Salins s'éveille dans la brume d'un jour d'été, les fumées commencent à monter des toits et en estompent l'étrange fouillis : tout au fond, le Poupet ; gris et lourd, son front s'allume des premiers feux du soleil ; à droite et à gauche, sur Belin et sur St-André, les forts découpent leur silhoutte tourmentée.

Quelques tours de roue et c'est fini ! C'est le plateau morne, brûlant, à mesure que le jour croît et que le soleil monte sur l'horizon. Une merveille en surprise : le Pont du Diable que tout le monde connait déjà, au moins par l'image : un pauvre homme, heureux de l'aubaine, veut à toute force faire les honneurs du ravin, emplir les poches des congressistes de cartes postales représentant le fameux pont d'en haut, d'en bas et de travers ; il y réussit à moitié et se rasseoit mélancolique et résigné à l'entrée de l'arche géante dont il s'est constitué le cicerone et le concierge.

Migette ! C'est l'ancienne abbaye de Dames. On quitte les voitures qui vont descendre par les longs et tortueux lacets de la route blanche. On traverse la prairie en pente, on entre dans les restes sans beauté et sans gloire des bâtiments monastiques : une cave et le chœur d'une église transformée en grenier à fourrage... ; un chien aboie férocement, le propriétaire le calme à moitié et fait visiter quelques pièces banales, peut-être anciennes, emplies d'une ombre et d'un silence pour le moins séculaires... Vite, le soleil et le grand air ! Par la prairie brodée de fleurs, on arrive à la source du Lison tant de fois décrite et que des paroles nouvelles

Digitized by Google

ne révèleraient pas davantage à ceux qui ne l'ont pas vue par un jour de grandes eaux.

Midi et demie. Il fait grand faim et grand soif. On se hâte vers Nans-sous-Sainte-Anne ; on salue au passage le souvenir peu édifiant de Mirabeau et de Sophie Monnier : il dort entre les murailles de pierres d'une vieille maison forte sans caractère ; ne l'éveillons pas !

Sous les tonnelles du restaurant rustique, un déjeuner exquis attend : on lui fait aussitôt honneur : vin frais, poisson savoureux, gais propos, cordialité complète, rien n'y manque ; c'est presque la meilleure heure du congrès ! Il faut faire effort pour se lever, remonter en voiture et regagner Salins à travers la féérie du soir qui tombe sur un paysage de rêve.

B. — ***Excursion d'Alaise.*** — Les voitures, après avoir gravi les fortes rampes en lacet de la route de Saizenay, d'où l'on jouit d'une vue merveilleuse sur Salins et sur son Val, s'engagent par le chemin de Myon dans un défilé boisé au fond duquel se creuse le lit sinueux du ruisseau de Combes qui prendra plus loin le nom de Todeure. A deux kilomètres de Myon on met pied à terre ; M. Maurice Piroutet qui servira de guide prend la tête de la colonne, le secrétaire-général ferme la marche.

Ici on est dans la prétendue plaine de trois mille pas des *Commentaires*, ce dont on ne se doute pas en voyant le terrain partout accidenté autour de soi. On descend à travers champs vers l'est pour gagner le Todeure — l'un des deux *flumina* de César — complètement à sec ; sous le grand soleil, on remonte ensuite la friche en pente de Charfoinge où l'œil cherche en vain des fossés de contrevallation.

La file des touristes arrive près de la pointe méridionale des Mouniots, la citadelle alaisienne, en lon-

Digitized by Google

geant pendant un instant le fossé des Vallières, dépression naturelle évacuant les eaux supérieures. Après une pause à la naissance du col séparant les Mouniots des Petites Montfordes, la troupe se remet en marche à travers des taillis. De chaque côté du sentier émergent des tumulus semblables à ceux que l'on rencontre un peu partout sur le premier plateau du Jura et sur les friches de la région de Dole. A la sortie du bois, elle dévale dans des champs de pomme de terre, puis, à travers une pâture bosselée de sépultures, remonte jusqu'au sommet d'une éminence couronnée par des tilleuls et quelques maisons isolées d'Alaise blotti lui-même dans une combe voisine.

Il est midi. Le grand air et la marche ont aiguisé l'appétit. Des voitures qui viennent d'arriver de Myon par le moulin de Chiprey, on tire des provisions de bouche. De petits groupes se forment à l'ombre d'un gros arbre où l'on sert un déjeuner froid assaisonné de la gaieté la plus franche et la plus cordiale et à deux pas de tumulus fouillés par CASTAN.

Mais l'heure presse. Après un toast porté aux organisateurs de l'excursion, on repart. Sous la conduite de son obligeant cicerone, la caravane gagne les *cabordes* de Chataillon, restes intéressants d'un petit village qui a pu être contemporain de la conquête. De là, toujours sous bois, elle se dirige sur Saraz : dans un verger de cette petite localité, un superbe tumulus encore intact retient un moment l'attention des visiteurs.

L'excursion archéologique est terminée. Les congressistes remontent en voiture et à travers la forêt de Fertans, par un chemin raboteux, rejoignent la route de Nans près de la maison Pourtalès.

Les voitures du Lison rentrent en même temps en suivant le même chemin. Les excursionnistes, en descendant vers la ville, admirent une dernière fois les

Digitized by Google

magnifiques perspectives de la vallée de Salins sous la lumière fauve d'un ciel orageux.

L'heure est venue de la séparation. Après une journée remplie de façon aussi agréable et aussi intéressante, les congressistes, parmi lesquels n'a cessé de régner la plus cordiale camaraderie, se rendent à la gare en emportant le meilleur souvenir de l'accueil particulièrement aimable que leur réserva la vieille cité salinoise et en se donnant rendez-vous pour l'an prochain à pareille époque à Pontarlier.

Les organisateurs du congrès de Salins se font un devoir, en terminant, d'adresser encore leurs remerciements à la municipalité de Salins et à tous ceux qui ont bien voulu faciliter leur tâche.

Parmi ces derniers nous devons mentionner spécialement M. Léon Bouvier, directeur du *Salinois*, dont la complaisance a été inépuisable. C'est à tous ces concours si gracieusement dévoués qu'est dû, en grande partie, le succès si brillant du VIII[e] congrès de l'Association franc-comtoise.

Le Secrétaire-général, J. Feuvrier.

Le Président, M. Perrod.

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES DU CONGRÈS.

MM.

Etienne Lamy, de l'Académie Française, *Président d'honneur du Congrès.*

Abbé M. Perrod, aumônier des Lycées de Lons-le-Saunier, *Président du Congrès*,

J. Feuvrier, professeur au Collège de l'Arc, *Secrétaire général.*

Ph. Berger, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, sénateur du Haut-Rhin, Président de la Société Belfortaine d'Emulation.

P. Rodet, maire de la ville de Salins.

M. Lambert, avocat, vice-président de l'Académie de Besançon, Quai de Strasbourg, 13, Besançon.

E. Rouget, directeur de l'Ecole normale des instituteurs, Président de la Société d'Emulation du Doubs, rue de la Madeleine, 6, Besançon.

R. Roux, substitut du procureur de la République, à Belfort, Président de la Société d'Agriculture Sciences et Arts de la Haute-Saône.

E. Monot, professeur agrégé au Lycée de Lons-le-Saunier, Président de la Société d'Emulation du Jura.

V. Maire, professeur, Président de la Société Grayloise d'Emulation, Gray.

Hillier, vice-président de la Société d'histoire naturelle du Doubs, à Besançon.

M. Bouvet, Président de la Société forestière de Franche-Comté et du Territoire de Belfort, à Salins.

Digitized by Google

M. Forien, Président de la Société des Amis des Beaux-Arts et des Arts industriels, Grande-rue, 44, Besançon.

F. Mairot, banquier, Trésorier et Délégué de la Société photographique du Doubs, rue de la Préfecture, 17, Besançon.

Guérillot, Président de la Société Lédonienne de photographie, Lons-le-Saunier.

C. Cellard, Secrétaire délégué de la Société des Architectes du Doubs, rue de la République, 3, Besançon.

Abbé Allard, curé de Notre-Dame, Salins.

P. Audebert, imprimeur, Dole,

Abbé Bassand, curé de Saint-Maurice, Salins.

Dr Baudin, Grande-rue, 86, Besançon.

Bauduin, directeur de la Société générale, Lons-le-Saunier.

E. Beaulier, Trésorier de la Société d'histoire naturelle du Doubs, faubourg Rivotte, 32, Besançon.

Mme Beaulier, Besançon.

Dr Belle, Salins,

Lieutenant Blaise, Gevingey (Jura).

Dr E. Bourdin, médecin-major en retraite, rue Charles Nodier, 30, Besançon.

Chanoine Bourgeat, docteur ès sciences, professeur à l'Institut catholique de Lille.

R. Bouton, juge au Tribunal civil de Baume-les-Dames, Grande-rue, Besançon.

Mme R. Bouton, Besançon.

L. Bouvier, imprimeur, Salins.

Abbé P. Brune, correspondant du Ministère de l'instruction publique, curé doyen de Mont-sous-Vaudrey.

E. Burlet, professeur au Collège de l'Arc, Dole.

G. Cantenot, fondé de pouvoirs de la maison Bouvet, Salins.

Digitized by Google

Carrez, directeur d'Ecole, Lons-le-Saunier.
M. Chatelain, instituteur, Salins.
H. Chevaux, ingénieur des Ponts-et-Chaussées, Dole.
Vicomte U. De Chivré, Arlay (Jura).
Vicomtesse De Chivré, Arlay (Jura).
G. Max-Claudet, céramiste, Salins.
G. Coindre, artiste-peintre, avenue Leboucher, 5 bis, Neuilly.
Colomat, restaurateur, Besançon.
Ch. Cornu, pharmacien, Salins.
Cornuelle, Genlis (Côte-d'Or).
David-Mauvas, libraire, Salins.
L. Declume, imprimeur, Lons-le-Saunier.
H. Dufay, avocat, Besançon.
Mme J. Dufay, rue d'Orgemont, Salins.
Louis Dufay, industriel à Chantilly.
Mlle Marcelle Dufay, Salins.
L. Druhen, avenue Fontaine-Argent, 10, Besançon.
A. Erni, cand. phil., à Olten, canton de Soleure (Suisse).
Ferreux, rédacteur à la *Liberté*, Lons-le-Saunier.
Marquis De Froissard, Bersaillin (Jura).
Abbé Fromont, curé de Crissey (Jura).
A. Gabet, inspecteur-adjoint des Eaux-et-Forêts en retraite, Salins.
D. Gagneur, avoué, rue des Arènes, Dole.
M. Gagneur, notaire, Bray-sur-Seine (Seine-et-Marne).
L. Gascon, professeur au Petit Lycée, 90, quai Pierre-Scize, Lyon.
Gaudiot, adjoint de la ville de Salins.
G. Gazier, conservateur de la bibliothèque de Besançon, secrétaire de la Société d'Emulation du Doubs, Besançon.
Docteur Germain, Salins.
L. Germain, docteur en droit, juge au Tribunal civil, Vesoul.

Digitized by Google

A. Gevrey, conseiller honoraire à la Cour d'appel, place des Alpes, 9, Grenoble.
Chanoine Gindre, curé-doyen, de Saint-Amour (Jura).
Ch. Godard, docteur ès lettres, professeur au lycée, Vesoul.
Comtesse De Grivel, château de la Muire, Domblans (Jura)
Chanoine X. Guichard, curé-doyen de Dole.
G. Guillaumot, maître des requêtes au Conseil d'Etat, rue Gerbert, 1, Paris.
E. Guinchard, maison des Lombards, Salins.
Guyon, étudiant, gare de Poligny.
Hanaüer, principal du Collège de Salins.
Horiot, instituteur, Villers-Farlay (Jura).
J. Jacques, imprimeur, Dole.
A. Lablotier, archéologue, Bourogne (Territoire de Belfort).
Dr L. Larger, Dole.
L. Lebrun, professeur au Lycée, Lons-le-Saunier.
Dr E. Ledoux, quai de Strasbourg, 13, Besançon.
A. Le Fraper, avocat, maire de Germigney (Jura).
A. Ligier, adjoint de la ville de Salins.
Chanoine F. Louvot, curé-doyen de Gray.
G. Loyes, avocat, Vesoul.
J. Maldiney, professeur à l'Ecole de médecine et de pharmacie, Besançon.
Ph. Marcou, 28, rue d'Orléans, Paris.
J.-B. Mercier, libraire, Dijon.
Mias, professeur honoraire du Lycée, Lons-le-Saunier.
Michel, inspecteur d'assurances, Lons-le-Saunier.
L. Milcent, ancien auditeur au Conseil d'Etat, Conseiller général du Jura, Vaux-sur-Poligny.
L. Miodon, conservateur du musée, Champagnole.
Monnier, directeur de l'Ecole Voltaire, Salins.

Digitized by Google

L. Monnier, professeur honoraire, bibliothécaire de la Société d'agriculture, Vesoul.

L. Monnier, publiciste, Dole.

Abbé Mourlot, curé de Servigney-les-Rougemont (Doubs).

A. Naef, inspecteur général des monuments historiques de la Suisse, Haute-Combe, avenue L. Ruchonnet, Lausanne.

Th. Perrenot, professeur agrégé au Lycée de Marseille.

Perret, photographe, Salins.

P. Petitclerc, géologue, rue du Collège, Vesoul.

A. Petot, professeur au Lycée, Lons-le-Saunier.

A. Pidoux, archiviste-paléographe, docteur en droit, Foucherans (Jura).

L. Pinault, capitaine en retraite, faubourg des Ancêtres, Belfort.

J. Piroutet, professeur honoraire, Salins.

M. Piroutet, géologue et palethnologue, Salins.

M. Poète, conservateur de la bibliothèque historique de la ville de Paris, rue Honoré Chevalier, 4, Paris.

Dr Th. Poiffaut, Chaussin (Jura).

A. Pointelin, professeur honoraire, artiste-peintre, Mont-sous-Vaudrey.

Potard, instituteur, Doucier (Jura).

F.-A. Quinet, receveur des postes en retraite, Montmirey-la-Ville (Jura).

Dr L. Raffour, Dole.

Abbé Richon, curé de Saint-Jean-Baptiste, Salins.

Dr Rollier, professeur agrégé à l'Université et au Polytechnicum de Zurich.

Rozet, professeur d'histoire au Collège, Salins.

L. Rubat du Mérac, imprimeur, Lons-le-Saunier.

R. de la Salle, lieutenant de cavalerie, Dijon.

H. Savoye, artiste-peintre, la Bouloie, banlieue de Besançon.

Digitized by Google

J. Soitout, secrétaire de la Société photographique du Doubs, rue du Boudié, 7, Besançon.

Thomassin, artiste-sculpteur, moulin d'Aillery, à la Loye (Jura).

A. Tiersonnier, Salins.

C. Tiévant, professeur honoraire, conservateur du musée d'histoire naturelle, Dole.

Tournier, docteur en médecine, Versailles.

A. Vaissier, conservateur du Musée des Antiquités, vice-président de la Société d'Emulation du Doubs, Grande-rue, Besançon.

X. Vaucher, directeur de l'atelier de photogravure du Pavillon, Lons-le-Saunier.

L. Vigneron,, professeur au Collège, conservateur de la bibliothèque de Dole.

Mlle Alberte Vigneron, professeur à l'école normale des institutrices, Dijon.

Vuillaume, professeur d'histoire au Lycée de Besançon.

F. Vuillermet, Directeur de la *Revue viticole de Franche-Comté et de Bourgogne*, Poligny.

Th. Wiesmanm, maître secondaire à Riesbach-Zurich (Suisse).

Digitized by Google

ADHÉRENTS QUI N'ONT PU ASSISTER AU CONGRES

MM.

Capitaine Azan, du 29e d'infanterie, à Autun.
E. Besançon, caissier de la caisse d'épargne, Arbois.
Blondeau, procureur de la République, Vesoul.
R. Bouillerot, directeur de la *Revue préhistorique de l'Est*, Fontaine-lez-Dijon.
Dr A. Chaintre, Dole.
Dr Chapuis, député du Jura.
E. Chapuis, secrétaire de la rédaction du *Polybiblion*, 87, rue du Bac, Paris.
Clémençot, professeur au lycée, Lons-le-Saunier.
Abbé O. Clément, directeur de l'école Gerson, rue de la Pompe, 21, Paris-Passy.
A. Chudant, président de l'Union franc-comtoise des arts décoratifs, conservateur du musée d'art appliqué, Besançon.
Dr Compagnon, Montmirey-le-Château (Jura).
Dr Coste, conservateur de la bibliothèque de Salins.
Dubail-Roy, secrétaire de la société belfortaine d'émulation, Belfort.
J. Dufay, notaire honoraire, Salins.
G. Dumay, rue de l'Ecole de droit, Dijon.
G. Gautherot, docteur ès lettres, avocat, avenue de Villars, 16, Paris.
Léon Gauthier, archiviste aux Archives nationales, Paris.
A. Girardot, conservateur du musée de Lons-le-Saunier.

Digitized by Google

G. Granier, inspecteur des Eaux-et-Forêts, président de la Société d'émulation de Montbéliard, Belfort.

Ch. Grandmougin, rue Chauveau, 16, Neuilly-sur-Seine.

F. Guignard, archiviste-paléographe, docteur en droit, rue des Commards, Dole.

J. Guiraud, professeur d'histoire à l'Université, Besançon.

E. Fallot, professeur à l'Université de Bordeaux.

L. Febvre, professeur d'histoire au lycée de Besançon.

L. Fèvret, professeur au Collège de l'Arc, conservateur de la bibliothèque populaire, Azans-lez-Dole.

Forien, architecte. à Besançon.

Jeanperrin, inspecteur d'académie, à Lons-le-Saunier.

G. Lods, professeur au collège de Montbéliard.

E. Longin, ancien magistrat, rue du Collège, Dole.

R. de Lurion, secrétaire perpétuel de l'Académie de Besançon, rue Chifflet, 22, Besançon.

L. Matruchot, professeur à l'école normale supérieure, boulevard Carnot, 11, Bourg-la-Reine (Seine).

F. Pajot, professeur au lycée de Belfort.

L. Pingaud, professeur d'histoire à l'Université, Besançon.

A. Regad, président du Photo-club du Haut-Jura, rue du Pré, 42, Saint Claude (Jura).

Chamoine Rossignot, curé de Sainte-Madeleine, président de l'Académie de Besançon, rue de la Madeleine, 6, Besançon.

A. Roux, industriel, à la Prairie, près Montbéliard.

Marquis de Scey de Brun, château de Buthiers (Haute Saône).

Pierre de Scey, château de Buthiers.

Thevenot, proviseur du lycée de Lons-le-Saunier.

Ch. Thuriet, président honoraire du tribunal civil de Saint-Claude, via Ospedale, 8, Torino.

Digitized by Google

M. THURIET, avocat général à la Cour d'appel, à la Butte, banlieue de Besançon.

John VIÉNOT, professeur à la faculté de théologie protestante de Paris.

Digitized by Google

NOTES

SUR

LA FAMILLE BOYVIN

PAR

Émile LONGIN

Correspondant de la Real Academia de la Historia

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTES

SUR

LA FAMILLE BOYVIN

Les essais biographiques consacrés à Jean Boyvin (1) n'empêchent pas, je l'ai déjà dit (2), que ce grand homme n'attende encore son historien : le P. de Barry a surtout vu en lui le magistrat doué d'une piété éminente ; l'étude de M. Clerc tourne au panégyrique ; si, mieux inspiré que son devancier, M. Alviset a consulté la correspondance de l'illustre Franc-Comtois avec les Chifflet (3), il n'en a pas tiré le parti qu'eût fait l'érudit

(1) Le P. de Barry, *Les cent illustres de la maison de Dieu en toute sorte de profession* (Lyon, 1660, in-12), p. 378-383 ; E. Clerc, *Jean Boyvin, président du parlement de Dole, sa vie, ses écrits, sa correspondance politique* (Besançon, 1856, in-8 de LXIV-158 pages) ; E. Girard, *Éloge historique de Jean Boyvin, président du parlement de Dole* (Arbois, 1856, in-8 de 78 pages) ; H. Alviset, *Boyvin, président du parlement de Dole* (Besançon, 1859, in-8 de 64 pages) ; l'abbé Moussard, *Étude historique et morale sur Jean Boyvin, président au parlement de Dole (1574-1650)*, dans les *Mémoires* de la Société d'émulation du Doubs, année 1896, p. 27.

(2) *Un document inédit sur Boyvin (1640)*, dans les *Mémoires* de la Société d'émulation du Jura, année 1906, p. 129.

(3) Jean-Jacques Chifflet, médecin de la chambre des archiducs, puis médecin de Philippe IV, roi d'Espagne, et Philippe Chifflet, chapelain de l'oratoire des archiducs, chanoine du chapitre de l'église métropolitaine et prieur de Bellefontaine, puis abbé de Balerne et vicaire général du diocèse de Besançon, fils de Jean Chifflet, docteur en médecine, et de Marguerite Poutier. La correspondance de Jean Boyvin avec les deux frères est conservée à la bibliothèque de Besançon ; elle forme quatre volumes in-folio ; il se trouve également dans ceux-ci quelques lettres adressées à Jean et Jules Chifflet, fils de Jean-Jacques.

Digitized by Google

qui la lui avait communiquée (1) et, à vrai dire, ce n'était pas dans les limites d'un discours de rentrée qu'il était possible de retracer une carrière aussi longue et aussi remplie.

Il faut espérer qu'il se rencontrera bientôt quelqu'un pour étudier sans parti-pris la vie de celui qui, pendant plus d'un demi-siècle, sut rester digne de sa devise : *Conscientia et fama* : dégagé de la légende qui s'est formée autour de son nom, Jean Boyvin apparaîtra peut-être moins grand (2), mais plus vrai, plus humain, plus attachant ; ses titres à être ce que les contemporains appelaient un génie universel (3) pourront faire sourire,

(1) Je tiens de bonne source que ce fut M. Castan qui indiqua à M. Alviset les lettres de Jean Boyvin, dont il s'était bien gardé de révéler l'existence à M. Clerc : le caustique bibliothécaire de Besançon se plaisait à jouer de ces tours aux gens qu'il n'aimait pas, et l'auteur de *La Franche-Comté à l'époque romaine, représentée par ses ruines*, était du nombre de ceux-ci.

(2) N'est-ce pas dépasser toute mesure qu'écrire de Jean Boyvin à propos du conflit soulevé par les desseins du marquis de Conflans, que le conseiller de Beauchemin secondait de son mieux : « En face de pygmées qui arrêtent sa marche et entravent ses projets, le géant sent qu'il a seul la main assez forte pour dominer la situation et pour sauver son pays? » E. Clerc, *op. cit.*, p. XXXVIII.

(3) « C'estoit un homme universel, dit Lampinet dans son histoire manuscrite du parlement de Dole ; il expliquoit les énigmes aux Jésuites et disputoit à leurs thèses de philosophie. C'en estoit de mesme à l'Université en quelque faculté qu'on y soubstienne, en théologie, aux droits canon et civil, en médecine et aux arts. » On ne peut nier que la curiosité de Jean Boyvin ne se soit portée sur les sujets les plus divers : poésie, numismatique, archéologie, grammaire, histoire, cosmographie, mathématiques, cryptographie même, sa correspondance avec les Chifflet nous le montre s'intéressant à tout ; comme architecte, plusieurs des monuments de Dole lui sont attribués à tort ou à raison ; ce qui n'est pas douteux, c'est la part qu'il prit en 1632 à l'achèvement des fortifications de la ville avec le conseiller Bereur et le général des monnaies Vernier. Cf. Boyvin, *Le siège*

Digitized by Google

mais nul ne se défendra d'une profonde admiration pour sa confiance en Dieu, ses vertus publiques et privées, son patriotisme, et un ouvrage de ce genre aura vraisemblablement pour effet de hâter le moment où la statue de l'historien du siège de 1636 se dressera sur une des places de Dole (1). En attendant, je crois utile de déblayer modestement le terrain par la publication de quelques notes destinées à montrer, entre autres choses, quels renseignements précieux fournit l'examen des actes de catholicité.

Jean Boyvin, on le sait, naquit à Dole le 5 août 1575 (2). Chose singulière, le parlementaire qui devait le plus complètement incarner en sa personne les idées, les sentiments, la manière de voir de nos ancêtres au dix-septième siècle n'était pas d'origine franc-comtoise. C'est lui-même qui nous l'apprend dans une lettre à Philippe Chifflet, lorsqu'il dit : « Mon père véritablement nasquit à Louhans, ville du duché de Bourgongne à deux ou trois lieues de Lonslesaunier, d'une famille qui a tousjours eu et a encor la réputation d'estre des plus zélez catholiques de la contrée. Il y a passé quatre vingts ans que, pendant les guerres de l'empereur Charles cinquième et de la France et pendant les plus grandes confusions de l'hérésie, il se retira à Dole

de la ville de Dole, capitale de la Franche-Comté de Bourgongne, et son heureuse délivrance, p. 48.

(1) Il y a un peu plus de trente ans, un comité avait pris l'initiative de l'érection d'une statue à Jean Boyvin ; l'opposition d'un administrateur étranger à notre province empêcha le projet d'aboutir.

(2) « Puisque vous désirez sçavoir le jour de ma naissance, je vous diray que je nasquis un vendredy cinquiesme d'aost, entre unze heures et minuit, de l'an quinze cens septante cinq, de manière que je cours aujourd'huy ma cinquante-troisième année.» Boyvin au prieur de Bellefontaine, Dole, 24 mars 1628. — *Mss. Chifflet*, t. CXXXIV, fol. 146.

Digitized by Google

chez un sien parent (1), où il fut receu habitant (2), naturalisé, marié et receu procureur au parlement, où il a exercé cette charge par quarante ans, servant les plus grandes familles de la province avec réputation d'estre fort diligent et expérimenté, et sur tout fort homme de bien. Ma mère estoit de la ville de Dole, d'une famille qui a eu des conseilliers du parlement sont passez cent ans (3) : son frère a servy le roy Philippe second d'heureuse mémoire aux guerres des Pays-Bas par trente ans continuels et y fut tué en l'an quinze cens octante six, estant lors capitaine de deux cens fantassins soubs le prince de Parme (4). Pour moy, j'ay

(1) Ce parent ne serait-il pas le marchand Jean Boyvin, qui de son mariage avec Jeanne Jobert eut plusieurs fils et plusieurs filles ? Son fils Jacques épousa Françoise Guillamier, qui lui donna une nombreuse postérité. En 1605, l'arrestation d'un écolier du nom de Jean Boyvin, fils d'un caporal de la garnison, pour insultes et blasphèmes proférés dans la nuit du 20 au 21 mars, faillit donner lieu à une grave émeute ; les autres écoliers prirent fait et cause pour leur camarade ; on sonna le tocsin, et le magistrat fut contraint de relâcher le coupable à la requête du recteur de l'université. Cf. Délibérations des 26 mars et 1er avril 1605. — Arch. de Dole ; H. Beaune et J. d'Arbaumont, *Les universités de Franche-Comté : Gray, Dole, Besançon*, p. LXXXIX.

(2) Une autre lettre fixe le fait à 1554. Or, les délibérations du conseil de ville de Dole ne mentionnent en 1554 que deux réceptions d'habitant, la première le 29 mai et la seconde le 29 juin ; ni l'une ni l'autre ne concernent le père de Jean Boyvin. Celui-ci mourut le 5 avril 1590.

(3) Jean Boyvin altère légèrement la vérité dans ce passage, attendu que la famille de sa femme n'avait fourni au parlement de Dole qu'un seul membre en la personne de Pierre Fabry, conseiller du temps de l'archiduchesse Marguerite. Cf. Dunod, *Mémoires pour servir à l'histoire du comté de Bourgogne*, p. 643.

(4) Alexandre Farnèse, duc de Parme et de Plaisance, gouverneur des Pays-Bas et du comté de Bourgogne, fils d'Octave Farnèse, duc de Parme et de Plaisance, et de Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas et du comté de Bourgogne,

Digitized by Google

si bien esté nourry à Dole que je n'en sortys jamais avant qu'estre du parlement (1) et n'ay jamais esté trois jours en provinces estrangères que depuis ma promotion à la charge de conseillier (2) par ordre et commission expresse du S^me^ archiduc et de S. A. S^me^ (3).»

On voit ce qu'il faut penser de l'historien écrivant : « Cet illustre magistrat, qui fait tant d'honneur à sa patrie, étoit fils de noble Pierre Boivin, de Louhans, avocat patrocinant à Dole, très distingué par son mérite, et d'une demoiselle Vurry (4). Ces deux familles nobles remplissoient depuis long-temps, avec succès,

fille naturelle de Charles-Quint, empereur, et de Marguerite Van Gheest (1544-11 décembre 1592).

(1) Les patentes de Jean Boyvin pour la charge d'avocat général au parlement de Dole sont du 4 juin 1609 et sa prestation de serment du 21.

Il est certain que personne ne voyagea moins que Jean Boyvin, et cela ne laisse pas d'être singulier à une époque où les Franc-Comtois complétaient volontiers leur éducation par un séjour en Italie, en Flandre ou en Espagne ; après son entrée au parlement de Dole, diverses missions l'appelèrent à Dijon, à Grenoble, à Montbéliard, à Lucerne et à Berne, mais ce ne fut qu'en 1628 que la révision d'un procès lui permit de se rendre aux Pays-Bas en passant par Paris. Cf. E. Longin, *Un document inédit sur Boyvin* (*1640*), p. 134.

(2) Nommé conseiller au parlement de Dole le 16 décembre 1617, Jean Boyvin ne fut installé comme tel que le 8 janvier 1618.

(3) Boyvin au prieur de Bellefontaine, Dole, 28 février 1628.— *Mss. Chifflet*, t. CXXXIV, fol. 139.

(4) La famille Vurry était ancienne à Dole, et on peut voir dans la rue de Besançon l'hôtel qu'elle habitait, car lorsque, sous Louis XI, les Français incendièrent la ville, « il ne restat après le feu aucune chose publique ou particulière, sauf une demie maison de Jean Vurry, thrésorier général des païs de par deçà, né des très anciens bourgeois et des plus nobles et riches de la ville, desquels est descendu Estienne Vurry (père de Antoine, femme de l'autheur de ces Mémoires), lequel réside encore en ladite portion de maison sauvée.» Gollut, *Mémoires historiques de la république séquanoise et des princes de la Franche-Comté de Bourgongne*, p. 926.

Digitized by Google

des places de judicature (1).» M. Clerc a, le premier, fait justice de cette assertion de l'« impudent fatras généalogique (2) » auquel les annales de notre université franc-comtoise servirent de prétexte. En réalité, le père de Jean Boyvin « portoit le sac au palais », comme un gentilhomme bourguignon le rappela dédaigneusement plus tard (3) ; sa mère se nommait Véronique Fabry ; un de ses oncles maternels, on vient de le voir, avait servi aux Pays-Bas ; un autre, docteur ès droits, devait être honoré à trois reprises différentes de la dignité de vicomte maïeur de Dole (4) ; c'est assez dire que, sans être noble, la famille Fabry comptait parmi les plus distinguées de la cité.

Si, laissant de côté les nombreux couvents qui se pressaient dans son enceinte (5), on veut se faire une juste idée de ce qu'était Dole à la fin du seizième siècle, il importe, en effet, de se représenter cette ville comme une de celles où la robe tenait le premier rang : peu de membres de la noblesse y résidaient, la plupart des gentilhommes préférant le séjour de la campagne, où les revenus de leurs terres leur permettaient de vivre largement (6) ; le commerce n'y avait pas pris le

(1) Labbey de Billy, *Histoire de l'université du comté de Bourgogne*, t. I, p. 190.

(2) C'est ainsi que l'auteur de *La Franche-Comté ancienne et moderne*, t. I, p. 154, qualifie à bon droit l'ouvrage de Labbey de Billy.

(3) Cf. E. Longin, *Simon de Villerslafaye et sa réponse au livre de Jean Boyvin sur le siège de Dole*, p. 18.

(4) En 1598, en 1607 et en 1618. Son fils Anatoile, docteur ès droits, fut aussi élu vicomte maïeur de Dole le 26 décembre 1630.

(5) Lorsque, en 1636, les Français vinrent assiéger Dole, on y comptait cinq communautés de femmes et trois communautés d'hommes, non compris le séminaire de Cîteaux et les minimes et les capucins établis au faubourg de la Bedugue.

(6) Il en était de même en France, et un observateur perspi-

Digitized by Google

même développement qu'à Besançon ; c'était autour du parlement que tout gravitait ; procureurs, avocats, officiers des justices inférieures, leur ambition à tous était de siéger un jour dans l'« auguste Sénat » ; on parvenait de la sorte à l'anoblissement (1), quelque humble que fût le point de départ, et bon nombre de ceux qui tirent aujourd'hui vanité d'appartenir à un monde fermé seraient bien fâchés de voir établir qu'ils descendent de marchands, d'apothicaires ou de bouchers (2).

De son mariage avec Véronique Fabry le procureur Boyvin eut cinq filles, Françoise, Véronique, Barbe, Marie et Huguette, et trois fils, Guy, Antoine et Jean. J'ignore si Marie et Huguette furent mariées. Leurs sœurs épousèrent toutes trois des procureurs. Fran-

cace le déplorait : « Pleust à Dieu, s'écriait-il, que, comme en Espagne, nous eussions toujours logé dans les villes ! » Monluc, *Commentaires et lettres*, t. III, p. 261.

(1) Je ne parle ici que du seizième et du dix-septième siècles. Au dix-huitième, la chambre des comptes fut, principalement pour nos voisins du duché de Bourgogne, la grande savonnette à vilains.

(2) Le rédacteur des *Ordonnances du comté de Bourgongne*, Jean Petremand, était fils d'un cultivateur de Rahon ; sa descendance s'est éteinte dans la personne du généreux bienfaiteur à qui une statue a été érigée sur une place publique de Valay. Les Chifflet avaient pour ancêtre un boucher. La *grande boutique* de Besançon a fait la fortune de Luc Mareschal, de qui descendent les Mareschal de Longeville, les Mareschal de Vezet et les Mareschal de Charentenay. On pourrait multiplier à l'infini ces exemples d'ascension plus ou moins rapide, qui, somme toute, prouvent la vérité de la spirituelle réponse d'un de mes amis à l'interrupteur lui criant dans une réunion publique : « Que seriez-vous sans la Révolution ? — Moi ? Je serais noble. » Ajoutez à cela qu'à aucune époque les héraldistes complaisants n'ont manqué pour créer des ancêtres aux gentilshommes de fraîche date. Cf., sur ce point, J. Gauthier, *Un précurseur de Libri : étude sur le généalogiste J.-B. Guillaume de Gevigney, sa vie, son œuvre, ses mésaventures et ses méfaits*,

Digitized by Google

çoise, mariée à Pierre Andressot (1), donna le jour, le 29 avril 1615, à une fille, Claude-Françoise, et, le 7 octobre 1617, à un fils, Claude (2), qui se distingua pendant la guerre de Dix ans sous les ordres du baron d'Arnans (3). De Véronique, mariée à Antoine Bertholet, aucune postérité n'est mentionnée dans nos vieux paroissiaux. Barbe, épouse de Pierre Gelliot, n'avait eu qu'une fille, Françoise, le 17 juillet 1609. Antoine devint chanoine de l'église collégiale de Notre-Dame ; il résulte d'une lettre de son frère Jean qu'il était né vers 1562 (4) ; par son testament, il institua héritières les trois filles survivantes de son frère Guy (5). Ce dernier était l'aîné : il exerça comme son père la charge de procureur postulant au bailliage de Dole, fut pendant trente ans secrétaire de la ville, puis devint secrétaire des États (6) ; lorsqu'il mourut en 1606, il n'avait que

dans les *Mémoires* de la Société d'émulation du Doubs, année 1901, p. 220 ; Id., *Du degré de confiance que méritent les généalogies historiques*, dans le même recueil, année 1902, p. 186.

(1) Devenu veuf, Pierre Andressot se remaria avec Henriette Drouaillet, de qui il eut une fille, Anne-Charlotte, baptisée le 5 novembre 1631.

(2) M. Clerc l'appelle à tort *Jean*. Claude Andressot prit part en 1668 à la défense de Dole, fut nommé en 1673 gouverneur du château de Joux et décéda le 15 mars 1689. Cf. J. Chifflet, *Mémoires*, dans les *Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté*, t. V, p. 148.

(3) César du Saix, baron d'Arnans, seigneur de Virechâtel, la Villette, etc., fils de Humbert du Saix, seigneur d'Arnans, et de Claudine du Pont. V. Le baron d'Arnans à la cour, Baume, 21 décembre 1639. — E. Clerc, *Jean Boyvin, président du parlement de Dole*, p. 137 ; E. Longin, *Notes historiques sur le château de Grimont (1638-1643)*, p. 47.

(4) Boyvin au prieur de Bellefontaine, Dole, 11 mars 1628. — *Mss. Chifflet*, t. CXXXIV, fol. 145 v°.

(5) E. Clerc, *op. cit.*, p. 138.

(6) A la fin de leur session, les États généraux de 1606 accordèrent à sa veuve et à ses enfants une somme de cent cinquante

Digitized by Google

quarante-huit ans. Sa femme, Françoise Ozanne, appartenait à une famille non moins considérée que la famille Fabry ; elle fut des premières à reconnaître les héroïques vertus d'Anne de Xainctonge (1) et il n'avait pas tenu à elle que la future fondatrice de la congrégation de Sainte-Ursule ne quittât le misérable galetas qu'elle habitait pour venir demeurer dans la maison de la rue Mont-Roland (2). Guy Boyvin eut, à ma connaissance, trois fils, Claude-Hilaire, Jean et Nicolas, et sept filles, Françoise, Anne, Dorothée, Désirée, Guillemette, Jeanne-Baptiste et Guyonne-Nicole. Sa troisième fille, Dorothée, prit l'habit chez les Ursulines le 7 février 1612 ; elle fut successivement supérieure des maisons d'Arbois et de Vesoul et mourut à Dole, le 8 juin 1638, en odeur de sainteté ; sa vie, écrite par une de ses compagnes, montre quelle forte empreinte religieuse elle avait reçue de ses parents (3). Jeanne-Baptiste entra au Carmel de Dole. Guyonne-Nicole vint au monde après la mort de son père (4). Françoise, Anne, Désirée et Guillemette n'étaient déjà plus, lorsque leur oncle Antoine décéda ; le testament de ce dernier ne fait pas mention de leurs frères.

Venons maintenant à Jean Boyvin. Ce fut en 1605 que, fixé depuis cinq ans au barreau de Dole, il épousa

francs. A. de Troyes, *La Franche-Comté sous les princes espagnols de la maison d'Autriche : les recès des États*, t. I, p. 487.

(1) Anne de Xainctonge, fondatrice des ursulines non cloîtrées du comté de Bourgogne, fille de Jean de Xainctonge, conseiller au parlement de Dijon, et de Marguerite Colard (21 novembre 1567-8 juin 1621).

(2) J. Morey, *Anne de Xainctonge et les ursulines au comté de Bourgogne*, t. I, p. 158.

(3) Cette vie a été publiée par M. l'abbé E. Fromond, *Une nièce de Jean Boyvin : sœur Dorothée Boyvin, ursuline de Dole (1593-1638)*, dans les *Annales franc-comtoises*, 2e série, t. XV, p. 151 et 303.

(4) V. Pièces justificatives, III.

Digitized by Google

Jeanne-Sébastienne Camus : il avait alors trente ans. Celle à qui il unit son sort n'avait que seize ans ; elle était fille de Marin Camus, procureur postulant au bailliage de Dole, et d'Antoinette Abry (1). La famille Camus était originaire du duché de Bourgogne : l'aïeul de Jeanne-Sébastienne était parvenu par son mérite à la charge de maître surnuméraire de la chambre des comptes de Dole (2) ; de ses nombreux enfants, le plus

(1) Dans une lettre du 9 octobre 1649, Jean Boyvin dit que sa femme court la soixante-et-unième année de son âge. C'est donc bien à elle que s'applique l'acte de baptême suivant : « Junius 1589. — Joanna Bastiana, filia magistri Marini Camuz, procurator, et domicellæ Antoniæ Abry, secunda die baptizata fuit, cujus patrinus nobilis dominus Gilbertus Camu, J.U.D., matrina domicella Joanna Mairot vidua quondam magistri Desiderii Camuz », et 'on voit quelle plaisante erreur commet M. A. Pidoux, *Notice historique et généalogique sur la famille Camus*, p. 18, lorsque, faisant naître Jeanne-Sébastienne Camus, vers 1585, de Charles Camus, docteur ès droits, et d'Étiennette Servey, sa première femme, il lui donne pour père son propre frère.

Dans la même notice, la grand'tante de la femme de Jean Boyvin, Désirée Camus, est dite fille de Jean Camus, surnuméraire à la chambre des comptes de Dole. C'était sa sœur, comme le prouve la lettre suivante : « Entre les nommez est le sieur Guillamier, qui a épousé une parente de ma femme, cousine germaine de feu mon beau-père. » Boyvin au prieur de Bellefontaine Dole, 2 juin 1632. — *Mss. Chifflet*, t. CXXXII, fol. 68. François Guillamier, procureur postulant au bailliage de Dole, dont Jean Boyvin appuyait la candidature à la charge de procureur substitué au parlement de Dole, avait effectivement épousé Jeanne Picard, fille de Jean Picard, procureur postulant au bailliage de Dole, et de Désirée Camus. Devenu veuf, il se remaria avec Claire Girard, dont il eut plusieurs enfants. Quelle fantaisie prend, d'autre part, à M. Pidoux de transformer un modeste procureur en *noble Jean Picard* ? Le beau-père de François Guillamier était fils d'Étienne Picard, notaire à Montmirey-la-Ville, et de Catherine Mairot. J. Feuvrier, *Feuillets de garde : les Mairot*, dans les *Mémoires* de la Société d'émulation du Jura, année 1901, p. 185.

(2) A. Pidoux, *op. cit.*, p. 8.

Digitized by Google

en vue fut celui que Philippe II nomma procureur général au parlement de Dole (1) ; un tableau nous a conservé les traits de ce magistrat, agenouillé aux pieds de la sainte Vierge avec ses deux femmes, Michelle Colard et Alixan Maginet (2).

L'union de Jean Boyvin et de Jeanne-Sébastienne Camus fut féconde : dans une province aussi chrétienne que la nôtre, les familles ignoraient les bas calculs de l'égoïsme et toute naissance était accueillie comme une bénédiction de Dieu. Le premier-né des deux époux fut un fils, Marin, baptisé le 11 septembre 1606. Vinrent ensuite trois filles, Huguette, Antoinette et Anne. J'ai inutilement recherché l'acte de baptême de la première, mais je crois pouvoir placer sa naissance en 1607, attendu qu'en 1623 on la trouve déjà mère d'une fille (3) ; elle avait dû se marier, comme sa mère, à seize ans. Le cinquième enfant fut un fils, Claude, baptisé le 25 juillet 1612. De 1615 à 1630, Jean Boyvin et Jeanne-Sébastienne Camus eurent encore trois fils, Jean, Louis-Bernard et Jean, et six filles, Bonaventure, Françoise, Marguerite, Anne, Jeanne et Jeanne-Antoinette (4) ; les

(1) Henri Camus fut nommé procureur général en 1572 et mourut en 1588. Est-ce la peine de relever l'erreur manifeste qu'ont commise, en faisant de lui le beau-père de Jean Boyvin, Dunod, *Mémoires pour servir à l'histoire du comté de Bourgogne*, p. 665, et R. de Lurion, *Notice sur la chambre des comptes de Dole*, p. 210 ?

(2) Ce tableau est actuellement en la possession des héritiers de M. Rance de Guiseuil.

(3) V. Pièces justificatives, II.

(4) Des quatorze enfants de Jean Boyvin, M. A. Pidoux, *Notice historique et généalogique sur la famille Camus*, p. 18, a ignoré Huguette, Louis-Bernard, Anne et Jeanne-Antoinette. M. E. Clerc, *Jean Boyvin, président du parlement de Dole*, p. 138, ne donne à l'éminent magistrat que quatre enfants, et M. l'abbé E. Fromond, *Une nièce de Jean Boyvin : sœur Dorothée Boyvin, ursuline de Dole (1593-1638)*, p. 192, que cinq ; quand je publiai

Digitized by Google

trois fils moururent en bas-âge ; il en fut vraisemblablement de même de leurs sœurs la première Anne et Marguerite, car, lorsqu'il fut question pour leur père, en 1628, de passer en Espagne comme membre du conseil de Flandre et de Bourgogne, il n'avait que sept enfants (1).

L'aînée des filles de Jean Boyvin, Huguette, épousa en 1622 l'avocat Bernard Vagnaud, qu'elle perdit au bout de huit ans de mariage (2) ; elle en eut deux filles, Françoise, baptisée le 7 avril 1623, et Catherine, baptisée le 9 décembre 1629 (3) ; sans celles-ci, elle serait entrée au Carmel de Dole après la mort de son mari (4). La

son mémoire à la cour de Bruxelles, je ne lui en connaissais moi-même que douze.

(1) « Je crois que l'on sçait bien la charge que j'ay d'une femme et de sept enfans, desquels j'ay seulement une fille logée, me restant sur les bras deux filz et quatre filles, et que pour tout cela j'ay bien peu de moyens, quoy que demeurant icy je me puisse entretenir modestement de mon peu de revenu et des émolumens de ma charge. » Boyvin au prieur de Bellefontaine, Dole, 11 mars 1628. — *Mss. Chifflet*, t. CXXXIV, fol. 145.

(2) « Ce m'a esté véritablement un coup bien sensible que la perte de mon beau-filz en un aage si florissant et de voir ma fille délaissée si jeune vefve avec deux enfans de mammelle. C'est ainsi que Dieu nous frappe quand il luy plaît ; il nous permet bien d'en gémir, mais il n'est pas loisible de nous en plaindre. » Boyvin à Jean-Jacques Chifflet, Dole, 24 février 1630. — *Mss. Chifflet*, t. CXXXIV, fol. 226.

(3) L'aînée de ces enfants fut plus tard mariée à Jean de Billy, docteur ès droits, puis auditeur à la chambre des comptes de Dole, dont elle eut un fils, Jean, le 7 mai 1650, et une fille, Françoise, le 23 juin 1651, Cf. R. de Lurion, *Notice sur la chambre des comptes de Dole*, p. 265.

(4) En annonçant à Philippe Chifflet que la fille de son frère Jean-Jacques prenait le voile chez les carmélites le jour de l'Assomption, Jean Boyvin ajoutait : « Elle est liée d'une si estroite amitié avec ma fille la vefve que je pense qu'elle l'entraîneroit après soy, si noz deux petites filles ne retenoient cette bonne mère. » Boyvin au prieur de Bellefontaine, Dole, 6 août 1634. — *Mss. Chifflet*, t. CXXXII, fol. 215.

Digitized by Google

seconde, Antoinette, fut mariée en 1627 à l'avocat Pierre Voyrin ; elle mourut de la peste sur la fin du siège de Dole (1), laissant deux filles, Antoinette, née le 18 décembre 1627, et Jeanne, née le 6 mars 1629 (2). Anne, deuxième du nom, et Jeanne succombèrent à l'épidémie meurtrière qui sévit à Dole et aux environs en 1630 (3). Leur sœur Jeanne-Antoinette fut emportée par le même fléau à l'automne de 1636 (4). Françoise fut accordée en 1637 à Jean-Baptiste Duchamp, seigneur de Parthey, capitaine de l'artillerie de Dole, fils d'Antoine Duchamp, seigneur d'Assaut, docteur ès droits, et d'Antoinette Grayves, dont le cardinal infant (5) avait autrefois

(1) « J'ay esté persécuté et contraint de fuir de maison à maison, mais ce nonobstant je tiens tousjours coup à la ville et ay toute ma famille en santé après avoir perdu ma fille Voyrin sont passées six sepmaines. » Boyvin au prieur de Bellefontaine, Dole, 14 septembre 1636. — *Ibid.*, t. CXXXII, fol. 275.

(2) Pièces justificatives, II.

(3) « Ma retraitte de Dole m'a esté très ennuyeuse, car dès lors les maladies ont continuellement attaqué ma maison. J'y en ay veu six tous extrêmement malades en mesme temps, dont ma femme estoit la première. Deux de mes filles, les plus jeunes de toutes, ont payé le tribut à la nature. » Boyvin au prieur de Bellefontaine. Saint-Ylie, 22 septembre 1630. — *Mss. Chifflet*, t. CXXXIV, fol. 271.

(4) « La peste est encor si cruelle qu'elle a desjà emporté la moitié des hommes en la pluspart de cette province et particulièrement en cette ville, où m'estant opiniastré de vivre ou mourir j'ay jà esté persécuté cinq fois et contraint de fuir de maison à autre, et y ay tousjours laissé quelque pièce, ma belle-mère, deux filles, ma belle-sœur, ma niepce, à chacune fois une, comme si j'estois condamné d'estre bruslé à petit feu. Il faut tout porter patiemment, jusques à ce qu'il plaise à Dieu d'appaiser son courroux. » Boyvin au prieur de Bellefontaine, Dole, 23 novembre 1636. — *Ibid.*, t. CXXXII, fol. 291 v°.

(5) Ferdinand d'Autriche, infant d'Espagne, cardinal archevêque de Tolède, gouverneur des Pays-Bas et du comté de Bourgogne, fils de Philippe III, roi d'Espagne, et de Marguerite d'Autriche (17 mai 1609-9 novembre 1641).

Digitized by Google

utilisé les talents d' « ingéniaire (1). » Plus âgée de deux ans, Bonaventure ne se maria que longtemps après elle : ce ne fut, en effet, qu'en 1643 qu'elle épousa Gaspard Baland, docteur ès droits, fils de Claude-François Baland, docteur ès droits, et de Huguette Boitouset (2).

Quelque joie que Boyvin éprouvât de l'établissement de ses filles, ce fut surtout la carrière de ses fils qui le préoccupa. On a vu que la mort ne lui en avait laissé que deux, Marin et Claude. Étroitement unis pendant leur vie, ceux-ci moururent presqu'au même âge, le premier, le 20 octobre 1670, le second, le 25 juin 1674 ; peut-être n'est-il pas sans intérêt de rappeler brièvement ce qu'ils furent.

Ses études ecclésiastiques achevées, Marin Boyvin avait été pourvu d'un canonicat à l'église collégiale de Notre-Dame ; les émoluments en étaient médiocres, et il ne faut pas s'étonner si les pensées du père du jeune ecclésiastique allaient à lui obtenir un bénéfice ou une pension sur quelque abbaye. Jean Boyvin sollicita d'abord pour lui le prieuré de Mouthier-Hautepierre (3) ; il songea ensuite à l'abbaye de Goailles ; mais ses démarches auprès de l'archevêque de Malines (4), du

(1) Ce fut en récompense de ses services en Flandre que Jean-Baptiste Duchamp obtint des lettres de chevalerie le 20 février 1644.

(2) « J'ay marié la fille qui me restoit en la maison avec l'advocat Baland, que vous avez veu par delà, » écrivait Jean Boyvin à Philippe Chifflet le 14 juillet 1643. Le 11 août suivant, il mandait au même : « Ce m'est une consolation que mes amis apreuvent le mariage que j'ay fait de ma fille avec l'advocat Baland. Je l'ay véritablement reconneu vertueux, fort adonné à l'estude et capable d'advancement ; c'est ce que je recherche le plus avec sa bonne alliance. » — *Mss. Chifflet*, t. CXXXIII, fol. 251 et 252.

(3) Boyvin au prieur de Bellefontaine, Dole, 14 et 16 août 1639. — *Ibid.*, t. CXXXIII, fol. 66 et 67.

(4) Jacques Boonen, archevêque de Malines, fils de Corneille

Digitized by Google

président du conseil privé (1) et du chancelier de Brabant (2) demeurèrent sans résultat. En 1642, le roi d'Espagne accorda à Marin Boyvin le prieuré de Saint-Marcel de Chalon, puis, en 1644, celui de Vaucluse (3). La possession de ces deux bénéfices lui fut ardemment disputée par un sieur Henri Outhenin, qui prétendait les avoir obtenus du Saint-Siège et dont deux frères appuyaient les démarches à Rome et à Bruxelles (4). Un interminable procès s'engagea, qui mit aux prises, suivant le mot d'un biographe de Jean Boyvin, deux sentiments fortement enracinés dans l'âme de celui-ci : la défense des droits temporels du souverain et le respect des prérogatives de la curie romaine (5).

Boonen et de Gertrude Vanden Eetvelde (11 octobre 1573-30 juin 1655).

(1) Pierre Roose, seigneur de Froidemont, Han-sur-Sambre et Jemmapes, président du conseil privé des Pays-Bas, fils de Jean Roose et de Marie de Kinschot (1586-27 février 1673).

(2) Ferdinand de Boisschot, baron de Saventhem, seigneur de Nosseghem, Serrebecque, Quarebbe, etc., chancelier de Brabant et lieutenant de la cour féodale du même duché, fils de Jean-Baptiste de Boisschot et de Catherine Vanden Tronck. Le chancelier de Boisschot était de tous les ministres flamands celui dont la bienveillance paraissait le plus acquise à Jean Boyvin.

(3) Marin Boyvin fut nommé prieur de Vaucluse par Philippe IV le 13 janvier 1644 et prit possession de son bénéfice le 8 février suivant. U. Robert, *Monographie du prieuré de Vaucluse (ordre de Saint-Benoît)*, dans les *Mémoires* de la Société d'émulation de Montbéliard, année 1888, p. 42.

(4) « Les Outhenin font gloire de traverser tout le monde et sont trois frères, l'un à Rome, l'autre à Bruxelles et le troisième à Besançon, qu'ils sont frappés au mesme coin. A les ouïr parler, ils disposent du pape, du dataire, de monsieur le marquis de Castel Rodrigo, de monsieur le chef président et de monsieur l'official de Besançon. » Boyvin à l'abbé de Balerne, Dole, 25 janvier 1646.— *Mss. Chifflet*, t. CXXXV, fol. 58.

(5) « Il faut plaider à Rome, plaider au parlement, et il ne veut engager sa conscience, ni en gardant le prieuré au détriment des droits du pape, ni en l'abandonnant au dommage des

Digitized by Google

Chicanes de procédure, libelles calomnieux, sentences d'excommunication surprises à l'officialité de Besançon (1), le compétiteur de Marin Boyvin et ses frères Laurent et Jacques mirent tout en œuvre : ils allèrent jusqu'à représenter le chef du parlement de Dole comme un impie et son fils comme un ecclésiastique vicieux, adonné à toutes sortes de débauches, et on peut dire que leurs intrigues remplirent d'amertume les dernières années du vertueux président (2). La mort même de ce dernier n'interrompit pas leurs attaques et, en 1657, la cour souveraine dut condamner un pamphlet plus violent que tous les autres (3). L'année suivante, Marin Boyvin devint doyen de Dole en rem-

droits du roi, ni en contestant la juridiction des tribunaux ecclésiastiques, ni en désertant celle du parlement. » H. Alviset, *Boyvin, président du parlement de Dole*, p. 52.

(1) « Ils (les Outhenin) ont esté si téméraires que de faire afficher aux portes de l'église cathédrale de Besançon des placards qui portent que le chanoine Boyvin mon fils est dénoncé excommunié pour ne leur avoir pas remis la jouissance du prieuré de Vaucluse et restitué les fruits. » Boyvin à l'abbé de Balerne, Dole, 24 mars 1646.— *Mss. Chifflet*, t. CXXXV, fol. 67. Cf. *Ibid.*, t. IV, fol. 198, et t. XX, fol. 152.

(2) M. Clerc a complètement ignoré cet épisode de la vie de Jean Boyvin, qui tient une si grande place dans sa correspondance avec Philippe Chifflet. Cf. Boyvin à l'abbé de Balerne, Dole, 21 avril, 2 et 11 juin, 14 juillet, 25 août, 8 septembre et 3 novembre 1646, 23 février, 6 et 20 avril, 4 mai, 1er et 29 juin, 11 et 27 septembre et 2 novembre 1647, 21 mars 1649. — *Ibid.*, t. CXXXV, fol. 72, 76, 79. 80, 91, 92, 103, 116, 125, 127, 128, 136, 139, 140, 148, 151, 163 et 240.

(3) Le libelle condamné par l'arrêt du 5 juin 1657 a pour titre : *Lucii Apulei Ononitrocephalum ad Joannem Boyvin parlamenti Dolani Sequanorum et ad alia tam intra quam extra dictum parlamentum illi adhærentia* ; il ne porte pas de nom d'imprimeur, et, comme le fait observer l'intendit du procureur général, c'est à tort que son auteur l'a daté *Anno Jubilæi 1650*, puisqu'il y est question d'une décision du tribunal de la Rote de 1651. Cf. J. Chifflet, *Mémoires*, t. VI, p. 544.

Digitized by Google

placement de Bénigne Thomassin (1), qui, dans la querelle que je viens de rappeler, avait courageusement pris sa défense (2) ; il donna dès lors tous ses soins à son église. Pendant l'occupation de la Franche-Comté par les troupes de Louis XIV, son attitude fut des plus dignes ; il eut la joie de voir la province faire retour à l'Espagne et s'efforça de calmer le soulèvement populaire déchaîné par une imprudence du conseiller Gollut (3), mais les faits dont il avait été témoin, mis en regard du temps où Dole soutenait victorieusement et sans l'ombre d'une défaillance un siège de près de trois mois (4), lui avaient, au rapport d'un contemporain, « serré le cœur (5) », et il ne fit plus que languir jusqu'à sa mort. On cite de lui un trait qui peint la générosité

(1) Bénigne Thomassin, seigneur de Crissey, conseiller clerc au parlement de Dole, prieur de Port-sur-Saône, protonotaire apostolique et doyen de l'église collégiale de Notre-Dame, fils d'Adrien Thomassin, seigneur de Mercey, président du parlement de Dole, et de Jeanne de Chaffoy, sa seconde femme.

(2) Le doyen de Dole avait rendu en 1648 une sentence par laquelle il affirmait les droits de Marin Boyvin à prendre possession du prieuré de Vaucluse ; à leur tour les Outhenin obtinrent contre lui en 1650 une sentence d'excommunication pour avoir permis à Marin Boyvin d'officier dans son église. Cf. *Mss. Chifflet*, t. III, fol. 39 et 104, t. IV, fol. 202, et t. V, fol. 236.

(3) Claude Gollut, conseiller au parlement de Dole, fils de Jean-Baptiste Gollut, conseiller au même parlement, et de Claude-Françoise le Ciergier (18 octobre 1609-27 décembre 1671).

(4) Du 27 mai au 15 août 1636. Marin Boyvin avait trente ans à l'époque du siège. Cf., sur ce fait d'armes immortel, Girardot de Nozeroy, *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgongne*, p. 87 ; Boyvin, *Le siège de la ville de Dole, capitale de la Franche-Comté de Bourgongne, et son heureuse délivrance* (Dole, 1637, et Anvers, 1638, in-4) ; E. Longin, *Éphémérides du siège de Dole* (Dole, 1896, in-12) ; Id., *Documents inédits sur le siège de Dole* (Besançon, 1898, in-8) ; Id., *Relations françaises du siège de Dole* (Dole, 1903, in-8).

(5) J. Chifflet, *Mémoires*, t. V, p. 476.

Digitized by Google

de son caractère. En quittant Dole, l'intendant ennemi (1) avait, peut-être à dessein, laissé sur son bureau un certain nombre de suppliques émanant d'individus qui se vantaient de services rendus à la France; le bon doyen les trouva ; loin d'en faire usage, il ne tira de leurs auteurs d'autre vengeance que la rougeur qui couvrit leurs fronts, lorsqu'il leur remit la preuve écrite de leur infidélité (2).

Le second fils de Jean Boyvin se voua à l'étude des lois. Docteur ès droits à vingt-deux ans, il se fixa au barreau de Dole, mais son père ne se souciait pas qu'il plaidât : « Quand il seroit mille fois plus propre qu'il n'est à la profession d'advocat, mandait-il à Philippe Chifflet après la levée du siège, ma conscience me fait aprehender de la luy voir exercer, moy estant juge, pour les inconvéniens que j'en ay veu arriver et les mauvaises prattiques qui se font souvent en cas pareils (3). » C'est pourquoi il sollicita pour le jeune docteur la place de premier maître à la chambre des comptes de Dole, quand celle-ci vint à vaquer par le décès de Louis Grivel (4) ; au besoin il se serait contenté d'obtenir une place de simple maître (5). Sa poursuite ne devait pas

(1) Michel le Pelletier de Sousy, maître des requêtes au parlement de Paris, était le plus jeune des fils de Louis le Pelletier et de Marie Leschassier ; Louvois et lui étaient cousins issus de germains ; né en 1644, il mourut presque subitement en 1695. Cf. Boivin, *Claudi Peleterii regni administri vita*, p. 5.

(2) J. Chifflet, *op. cit.*, t. V, p. 286.

(3) Boyvin au prieur de Bellefontaine, Dole, 26 octobre 1636. — *Mss. Chifflet*, t. CXXXII, fol. 280.

(4) Louis Grivel, docteur ès droits, fils de Christophe Grivel et d'Adrienne Pariset. Auditeur ordinaire à la chambre des comptes de Dole, puis maître, il avait été nommé premier maître, le 21 février 1631, à la mort de Poncet Barillet, seigneur de Bannans. R. de Lurion, *Notice sur la chambre des comptes de Dole*, p. 186.

(5) Boyvin au prieur de Bellefontaine, Dole, 14 et 28 septem-

Digitized by Google

être couronnée de succès (1), car les « malveillants » qu'il comptait dans la province le desservirent à Bruxelles : « Les envieux, écrivit-il au commencement de l'année 1638, ont fait croire par delà que mon fils estoit si jeune que c'estoit honte de le vouloir jà pousser aux charges publiques. Cependant il y a quatre ans qu'il est advocat, est aagé de vint six ans, et n'est plus marié, à mon regret, mais vefve d'une vertueuse femme qui luy a laissé une petite fille (2) et des moyens pour s'entretenir honnorablement, si les malheurs de la province nous permettent un peu de respirer (3). »

A cette date, il y avait, en effet, peu de temps que Claude Boyvin avait perdu sa femme Claudine Borrey (4),

bre, 12 et 21 octobre 1636. — *Mss. Chifflet*, t. CXXXII, fol. 275, 276, 278 et 279.

(1) La charge de premier maître à la chambre des comptes de Dole fut donnée le 2 avril 1639 à Jean-Baptiste Petrey, seigneur de Champvans, fils de Louis Petrey, seigneur de Champvans, conseiller au parlement de Dole, et de Françoise Cordemoy, dont on connaît les démêlés retentissants avec le procureur général Antoine Brun.

(2) Cette petite fille, nommée Jeanne-Sébastienne comme sa grand'mère paternelle, était née à Dole le 27 juillet 1637 ; elle épousa dans la suite, par contrat du 12 janvier 1655, Hugues Garnier, docteur ès droits, puis lieutenant général au bailliage de Dole, fils de Claude-Antoine Garnier, conseiller au parlement de Dole, et de Charlotte Sordet, sa première femme, qui avait d'abord été destiné à l'Église ; ses descendants eurent à soutenir, au siècle dernier, un long procès pour se maintenir en possession du droit de s'appeler Garnier de Falletans, mais finalement la cour de cassation leur donna gain de cause, sur la déclaration, réitérée par eux à tous les degrés de juridiction, qu'ils n'entendaient pas porter le nom de Falletans isolé de leur nom patronymique. Cf. Dalloz, *Jurisprudence générale*, année 1846, part. I, p. 60.

(3) Boyvin au prieur de Bellefontaine, Dole, 30 janvier 1638. — *Mss. Chifflet*, t. CXXXIII, fol. 22.

(4) Claudine Borrey, fille d'Antoine Borrey, docteur ès droits, secrétaire de la cité impériale de Besançon, et de Magdeleine Clerc.

Digitized by Google

douce créature dont le trépas fut amèrement pleuré des siens. Jean Boyvin, malade, ne fut pas celui qui ressentit le moins vivement cette perte (1) ; plus que jamais il s'inquiéta de l'avenir de son fils, n'osant solliciter pour ce dernier la place d'avocat général au parlement, que laissait vacante la mort de Jean-Baptiste Matherot (2). Sur ces entrefaites, le général des monnaies Pierre Vernier (3) vint à mourir. Jean Boyvin songea immédiatement à obtenir sa charge pour Claude (4),

(1) « Dans la langueur d'une maladie qui m'a tenu presque continuellement alitté dez trois sepmaines et quasi tousjours en fièvre, et durant laquelle une fièvre maligne m'a ravy ma belle-fille, qui estoit la fleur de nostre maison, je ne vous pourrois escrire que tristement et languidement. » Boyvin au prieur de Bellefontaine, janvier 1638. — *Mss. Chifflet*, t. CXXXII, fol. 298.

(2) Jean-Baptiste Matherot, avocat général au parlement de Dole, fils de Humbert Matherot, conseiller au même parlement, et d'Anne Ozanne (5 mars 1590-15 novembre 1637).

(3) Pierre Vernier, général des monnaies au comté de Bourgogne, fils de Claude Vernier, procureur postulant au bailliage d'Ornans et châtelain de la ville (1580-14 septembre 1638). Inventeur de l'instrument astronomique qui porte son nom, Pierre Vernier était beau-frère de Jean Boyvin par son mariage avec Anne Camus ; sa sœur avait épousé l'auditeur à la chambre des comptes Jean-Maurice Tissot, dont les biens furent confisqués à la suite de la lâche capitulation du château de Bletterans, le 4 septembre 1637. Cf., sur ce savant mathématicien, que les dictionnaires biographiques font à tort mourir en 1637, La Lande, *Astronomie*, t. II, p. 760; Delambre, *Histoire de l'astronomie moderne*, t. II, p. 119 ; C. Weiss, art. *Vernier*, dans la *Biographie ancienne et moderne*, t. XLIII, p. 219.

(4) « N'espérant plus rien de la poursuite que j'avois commencée pour l'advocat Boyvin mon fils prétendant une charge de maistre de la chambre des comptes, je me suis advisé de luy faire prétendre celle de général des monnoies tout nouvellement vacante par la mort du sieur Vernier. Elle n'est pas de grand proffit, si la monnoie ne travaille à bon escient, mais elle est icy tenue pour honorable. » Boyvin au prieur de Bellefontaine, Dole, 25 septembre 1638.— *Mss. Chifflet*, t. CXXXIII, fol. 36

Digitized by Google

comptant bien faire profiter celui-ci des connaissances spéciales qu'il avait acquises : « Je puis dire sans flatterie, écrivit-il, que, pourveu que mon fils sçache bien prendre et suivre les instructions que je luy donneray (1), il ne cèdera à personne du pays pour bien entendre le fait des monnoies et y bien servir le roy et le public (2). » Cette fois, l'envie et la médisance, ces « deux maladies bourguignottes (3), » n'eurent pas raison des instances du père de famille et en 1639 Claude Boyvin fut nommé général des monnaies.

L'année qui vit aboutir les sollicitations de Jean Boyvin pour son fils fut aussi celle où la cour de Madrid lui rendit justice en le plaçant à la tête du parlement (4) : bien que ses patentes ne fussent pas encore arrivées d'Espagne, on l'autorisa à prendre possession de sa charge par provision (5), et, le 19 avril, les canons de Dole tonnèrent en son honneur (6). Il avait autrefois

(1) Ce fut pour son fils que Jean Boyvin composa son *Traité des monnoies et de la fabrication d'icelles pour l'instruction d'un général des monnoies*, qui ne comprend pas moins de IV-126 pp. in-folio. Cf. *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Départements, Besançon*, t. I, p. 598 ; L. Plantet et L. Jeannez, *Essai sur les monnaies du comté de Bourgogne, depuis l'époque gauloise jusqu'à la réunion de la Franche-Comté à la France sous Louis XIV*, p. 184.

(2) Boyvin au prieur de Bellefontaine, Dole, 9 octobre 1638. Cf. Le même au même, Dole, 23 octobre et 31 décembre 1638.— *Mss. Chifflet*, t. CXXXIII, fol. 37, 38 et 42.

(3) Brun au prieur de Bellefontaine, Dole, 13 mai 1630.— *Ibid.*, t. CXXX, fol. 90. Qui ne connaît le mot du conseiller de Beauchemin : « La jalousie est le vice perpétuel de nostre nation ? » Girardot de Nozeroy, *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgongne*, p. 134.

(4) La cour de Dole était sans chef depuis le décès du président Adrien Thomassin, seigneur de Mercey (9 mars 1631).

(5) Le cardinal infant à la cour, Bruxelles, 28 février 1639. — *Corr. du parlement*. Arch. du Doubs, B 243.

(6) Délibération du 19 avril 1639. — Arch. de Dole : La cour

Digitized by Google

vivement désiré cette dignité, sans néanmoins la « muguetter... comme une belle maistresse, » ainsi qu'on l'en a accusé (1) ; à la veille d'en être investi, il semble que l'âge la lui ait fait appréhender (2). En tout cas, il ne se servit pas de sa haute situation pour pousser ses fils dans le monde, car, lorsqu'il mourut, plein de jours, le 13 septembre 1650, l'aîné était encore en butte aux calomnies de ses adversaires, tandis que le second n'avait guère qu'une sinécure dans la direction de l'atelier de la monnaie.

Claude Boyvin faisait partie du conseil de ville de Dole depuis le 26 décembre 1638 : en 1646, à pareil jour, ses concitoyens l'élurent vicomte maïeur et, sur la fin de sa magistrature, un curieux différend s'éleva entre lui et le recteur du collège de l'Arc, qui refusait d'avertir les membres du magistrat du jour de la rentrée des classes et de leur communiquer la liste des auteurs qu'on devait étudier (3). Ce ne fut que quatre

au marquis de Saint-Martin, Dole, 22 avril 1639; la cour au cardinal infant, Dole, 25 avril 1639.— *Corr. du parlement.* Arch. du Doubs, B, 245 ; Boyvin au prieur de Bellefontaine, Dole, 24 avril, 8 et 23 mai 1639. — *Mss. Chifflet*, t. CXXXIII, fol. 51, 56 et 57.

(1) Cf. E. Longin, *Simon de Villerslafaye et sa réponse au livre de Jean Boyvin sur le siège de Dole*, p. 18.

(2) Elle lui revenait cependant de droit : « Je présuppose, écrivait-il à Philippe Chifflet, que vous estes adverty de la mort de monsieur le vice-président Chaumont et qu'aujourd'huy, *por mis pecados*, je me trouve, en dépit des envieux et par la faveur des ans, vieux chef de nostre compagnie, dont les membres sont pour la pluspart tronçonnez et les autres languissans. » Boyvin au prieur de Bellefontaine, Dole, 3 avril 1639. — *Mss. Chifflet*, t. CXXXIII, fol. 50.

(3) Aux précédents qu'invoquait le vicomte maïeur, le P. Anatoile de Lisola objectait « que ce qu'en avoit esté faict du passé estoit par compliment et de courtoisie, et non par obligation. » La question ne fut définitivement tranchée que deux ans plus tard : à cette date, le provincial des jésuites donna

Digitized by Google

ans plus tard qu'il entra au parlement comme avocat général (1). En 1655, il fut nommé conseiller (2) et acquit promptement la réputation d'être « un juge fort accessible, qui écoutoit froidement les parties et qui faisoit la justice sans s'écarter par inclination ou aversion du véritable chemin (3). » On se plaisait à voir revivre en lui son père. A la mort d'Antoine Michotey (4), il fut question de le nommer président : le marquis de Castel Rodrigo (5) l'avait désigné en seconde ligne pour ce poste (6), « comme sujet pour être bon juge et fils d'un autre président dont la mémoire étoit en

entière satisfaction au magistrat. Cf. Délibérations des 18, 19 20, 22, 25, 26 et 29 octobre 1647 et 13 juillet 1649. — Arch. de Dole ; J. Feuvrier, *Le collège de l'Arc à Dole*, p. 47.

(1) Il fut nommé le 21 mars 1651 et prêta serment le 26 avril. En le présentant au roi d'Espagne, la cour l'avait dit « homme d'honneur et de probité, héritier des bonnes méthodes et du zèle de son père. » E. Clerc, *Jean Boyvin, président du parlement de Dole*, p. 139.

(2) Ses patentes sont du 19 février 1655 ; son installation eut lieu le 5 avril.

(3) Discours de la véritable consolation adressé à M. le conseiller Boyvin par l'abbé de Balerne. — J. Chifflet, *Mémoires*, t. VI, p. 555.

(4)Antoine Michotey, président du parlement de Dole, fils de Marc Michotey, docteur ès droits, et de Charlotte Grusset (11 septembre 1608-9 février 1664).

(5) D. Francisco de Moura y Cortereal, IIIe marquis de Castel Rodrigo, gouverneur des Pays-Bas et du comté de Bourgogne, fils de D. Manuel de Moura, IIe marquis de Castel Rodrigo, comte de Lumiares, et de D, Leonora de Mello. Cf., sur cet homme d'État, Guiche, *Mémoires*, t. II, p. 253 ; Gourville, *Mémoires*, t. I, p. 216 ; F. Mignet, *Négociations relatives à la succession d'Espagne sous Louis XIV*, t. I, p. 319.

(6) Il mettait en première ligne Jean-Simon Froissard, seigneur de Broissia, maître des requêtes au parlement de Dole, fils et neveu de deux présidents, qui avait rempli de 1622 à 1646 les fonctions de juge pour le roi d'Espagne en la cité de Besançon et de 1646 à 1655 celles de procureur général.

Digitized by Google

bénédiction (1), » mais le vice-président Bonvalot (2) l'emporta.

Qui peut dire cependant ce qui serait arrivé, si Claude Boyvin s'était trouvé à la tête de la cour souveraine, quand les armées de Louis XIV envahirent pour la première fois la Franche-Comté ? A coup sûr l'imprévoyance eût été moins grande et la conquête plus disputée : il n'est pas téméraire de l'affirmer, lorsqu'on sait quelle mâle résolution le fils de Jean Boyvin montra dans les murs de Dole. Tout le monde a lu les pages émouvantes que Jules Chifflet (3) a consacrées à la dernière délibération du parlement. Un premier assaut repoussé, la cour s'assembla pour examiner s'il convenait de prolonger la résistance : les Marenches (4), les Jacquot (5), les Gollut, les Jobelot (6), les Mo-

(1) J. Chifflet, *op. cit.*, t. V, p. 496.

(2) Jean-Jacques Bonvalot, conseiller au parlement de Dole, fils de Humbert Bonvalot et d'Anne Bereur (7 juillet 1601-22 novembre 1667). Nommé président du parlement de Dole le 27 novembre 1665, ce magistrat ne prit possession de sa charge que le 23 juin 1666.

(3) Jules Chifflet, conseiller clerc au parlement de Dole, abbé de Balerne et prieur de Dampierre, fils de Jean-Jacques Chifflet, docteur en médecine, et de Jeanne-Baptiste Malbouhans (15 avril 1615-7 juillet 1676).

(4) Claude-Laurent de Marenches, seigneur de Nenon, conseiller au parlement de Dole, fils d'Étienne de Marenches, seigneur de Nenon, et de Claudine Colard, avait jadis montré, comme vicomte maïeur de Dole, un courage réel pendant la peste de 1636 ; il mourut le 8 juin 1671. Cf. E. Longin, *Journal d'un bourgeois de Dole* (*1637*), p. 264.

(5) Claude Jacquot, conseiller au parlement de Dole, fils de Claude Jacquot, conseiller au même parlement, et d'Étiennette Outhenin (15 septembre 1610-17 octobre 1675).

(6) Jean-Ferdinand Jobelot, conseiller au parlement de Dole, fils de Jean Jobelot, docteur ès droits, et de Barbe Fumerey, devait être le premier magistrat investi de la dignité de premier président du parlement transféré à Besançon. Cf. A. Estignard, *Le parlement de Franche-Comté*, t. II, p. 80.

Digitized by Google

réal (1), les Matherot (2), etc., s'étaient déjà prononcés en faveur de la capitulation, lorsque Claude Boyvin, « qui étoit pâle à merveille, dit que, pour lui, il ne pouvoit comprendre cette proposition ; » le conseiller Claude Gollut ayant protesté, il se leva et, marchant vers l'indigne petit-fils de l'auteur des *Mémoires historiques de la Franche-Comté*, lui jeta à la face « qu'il étoit un eunuque et que tous ceux du même banc étoient des lâches, puisque tous étoient d'avis de se rendre ; que, pour lui, il ne le feroit jamais et qu'il étoit prêt de mourir en si belle occasion (3). » Peine perdue : il ne se trouva que deux autres membres du parlement, le maître des requêtes de Broissia (4) et l'abbé de Balerne, pour résister au torrent qui emportait leurs confrères et la reddition de Dole fut décidée (5).

(1) Claude-François Moréal, seigneur de Moissey, conseiller au parlement de Dole, fils de Louis-François Moréal, maître extraordinaire à la chambre des comptes de Dole, et d'Antoinette Froissard (29 avril 1627-11 septembre 1689).

(2) Jean Matherot, seigneur de Preigney, conseiller au parlement de Dole, fils de Humbert Matherot, conseiller au même parlement, et d'Anne Ozanne (4 janvier 1600-6 août 1676).

(3) J. Chifflet, *Mémoires*, t. V, p. 160. Cf. *Factum pour monsieur le comte de l'Aubépin, colonel de cavalerie dans les armées du Roy, son gruyer général, grand maistre des eaux et forests au comté de Bourgogne, et chevalier d'honneur au parlement de Dole, contenant la relation envoyée à Madrid, à Bruxelles et à Besançon des services qu'il a rendus à sa Majesté dans les derniers troubes* (sic) *de ce pays*, p. 194 ; Lampinet, *Bibliothèque séquanoise*, t. VI, p. 61.

(4) Jean-Simon Froissard, seigneur de Broissia, Montagna, Molamboz, etc., maître des requêtes au parlement de Dole, fils de Jean Froissard, seigneur de Broissia, président du même parlement, et de Claudine Blanchod (16 mai 1586-30 décembre 1670).

(5) Cf. *Gazette de France*, extraordinaire du 1er mars 1668 : *La prise de la ville de Dole par l'armée du Roy* ; Pellisson, *Histoire de Louis XIV*, t. III, p. 6 ; Montglat, *Mémoires*, t. IV, p. 308 ; J. Finot, *Les capitulations de Dole en 1668 et en 1674*, dans l'*Annuaire du Jura* de 1870, p. 118.

Digitized by Google

Quelle honte ne ressentit pas Claude Boyvin, lorsqu'il vit le maire de Dole (1) présenter les clefs de la ville à Louis XIV, et quelle violence ne dût-il pas se faire pour prêter le serment que le conquérant exigeait de ses nouveaux sujets ! Sa demeure étant une des plus belles de Dole (2), il eut à loger l'intendant le Pelletier, mais refusa d'enlever un portrait de Philippe IV à cheval qui ornait la principale pièce (3) ; dénoncé par un espion, il traita vertement celui-ci de coquin : « Croyez-vous donc, dit-il au comte de Gadagne (4), que nous puissions oublier nos bons maîtres en trois jours (5) ? » La dignité de sa conduite lui attira l'estime des Français, en même temps qu'elle lui valut à Dole une popularité qu'il n'avait jamais recherchée. Lorsque le traité d'Aix-la-Chapelle eut rendu la Franche-Comté à son légitime souverain, il n'usa de cette popularité que pour calmer l'irritation des Dolois contre les parlementaires qui avaient été d'avis de capituler et plus tard plaida la cause de ceux-ci dans le voyage qu'il fit aux Pays-Bas. La cour de Madrid songea un instant à l'excepter avec l'abbé de Balerne et le maître des requêtes de Broissia de la mesure par laquelle le parlement fut suspendu de

(1) En 1668, le vicomte maïeur de Dole était Adrien Bacquet, docteur ès droits, fils de François Bacquet, docteur ès droits, et de Jeanne Caillet.

(2) La maison de Claude Boyvin était située dans la rue des Arènes ; c'est celle dont le rez-de-chaussée est actuellement occupé par les bureaux de la Société générale.

(3) Cette toile devait être une copie du tableau de Velasquez qui se trouve maintenant au musée du Prado.

(4) Au commandement en chef de toutes les troupes qui occupaient la province, le comte de Gadagne, lieutenant général des armées du roi, joignait le gouvernement particulier de la ville de Dole : il descendait de banquiers florentins établis à Lyon, où *riche comme Gadagne* a longtemps passé en proverbe.

(5) J. Chifflet, *Mémoires*, t. V, p. 213 et 285.

Digitized by Google

ses fonctions, et le prince d'Aremberg (1), gouverneur de la province, lui témoigna hautement la satisfaction que la reine régente (2) avait de ses services. Rendu à la vie privée par l'établissement de la chambre de justice (3), il prévit que le comté de Bourgogne ne tarderait pas à être de nouveau attaqué. En 1674, le roi de France vint, en effet, assiéger Dole pour la seconde fois : la ville se défendit plus courageusement qu'en 1668, mais fut enfin obligée de se rendre (4). Ce fut alors que, par une ordonnance datée du camp de la Loye,

(1) Charles-Eugène de Ligne, prince d'Aremberg, gouverneur du comté de Bourgogne, fils de Philippe-Charles de Ligne, prince d'Aremberg, duc d'Arschot, chevalier de la Toison d'or, gouverneur du comté de Namur, et de Marie-Cléophée de Hohenzollern, sa troisième femme. (1633, 25 juin 1681).

(2) Marie-Anne d'Autriche, veuve de Philippe IV, roi d'Espagne, fille de Ferdinand III, empereur, et de Marie-Anne d'Autriche, sa première femme (1634-16 mai 1696). Cf., sur cette princesse, Florez, *Memorias de las Reynas Catholicas*, t. II, p. 951.

(3) Ce fut le 14 novembre 1668 que le prince d'Aremberg remplaça le parlement, suspendu de ses fonctions depuis le 15 août précédent, par une chambre de justice dont le siège fut fixé à Besançon. J. Chifflet, *Mémoires*, t. V, p. 378.

(4) *Gazette de France* des 5, 13 et 20 juin 1674 ; *Ibid.*, extraordinaire du 13 juin 1674 : *Le siège de Dole par l'armée du Roy, commandée en personne par Sa Majesté, avec les particularitez de la prise de la contrescarpe et des autres actions qui s'y sont passées* ; *Ibid.*, extraordinaire du 20 juin 1674 : *La prise de Dole par l'armée du Roy et les articles de la capitulation qui a esté accordée par Sa Majesté aux habitans et à la garnison, avec la suite du journal de ce qui s'est passé au siège de cette ville-là ; Mercure hollandois*, année 1674, p. 335 ; *Œuvres de Louis XIV*, t. III, p. 471 ; Pellisson, *Lettres historiques*, t. II, p. 123 ; J. Finot, *Les capitulations de Dole en 1668 et en 1674*, p. 117 ; A. Vayssière, *Le dernier siège de Dole par les Français en 1674*, dans les *Mémoires* de la Société d'émulation du Jura, année 1885, p. 411.

Digitized by Google

le 17 juin 1674, Louis XIV rétablit le parlement (1), à la tête duquel il mit Claude Boyvin ; les patentes de cette charge furent expédiées le 22 juin, mais, trois jours plus tard, la mort vint soustraire l'intrépide magistrat à la dure nécessité de subir la loi du vainqueur en siégeant sur les fleurs de lys ; sa dépouille mortelle fut ensevelie sans pompe, le 27 juin, dans l'église des Cordeliers, où son père avait été inhumé ; elle repose aujourd'hui sous les dalles de la Sainte-Chapelle de Dole (2).

Il est temps de clore cette étude. Aussi bien, en l'entreprenant, ne croyais-je pas me laisser entraîner aussi loin. J'aurais encore une foule de traits à citer de l'affection de Jean Boyvin pour les siens ; je pourrais notamment montrer quelle appréhension excita parmi ceux-ci la perspective de le voir appelé en Espagne (3);

(1) Dunod, *Mémoires pour servir à l'histoire du comté de Bourgogne*, p. 729.

(2) Il est infiniment regrettable qu'aucune inscription n'indique en ce lieu la sépulture de Jean Boyvin et de son fils. C'est le 22 décembre 1836 que leurs ossements, réunis dans un coffre de chêne, ont été déposés dans le caveau dont l'ouverture est aujourd'hui condamnée. Cf. E. Clerc, *Jean Boyvin, président du parlement de Dole*, p. LXIII ; L. Jeannez, *Les dernières funérailles des deux présidents Boyvin*, dans le *Bulletin* de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, année 1868, p. 7 ; C. Rance de Guiseuil, *Les chapelles de l'église de Notre-Dame de Dole*, p. 184 et 366.

(3) « Que pourrois-je servir en Espagne, moi qui ne la vis jamais qu'en peinture ?... Ceux de ma famille, qui m'embrassent d'un amour plus tendre, s'en désolent. » Boyvin au prieur de Bellefontaine, Dole, 27 mars 1628. — *Mss. Chifflet*, t. CXXXIV, fol. 137. Ce fut le 6 avril 1629 que Jean Boyvin obtint des patentes de conseiller d'État au conseil de Flandre et de Bourgogne aux gages annuels de huit mille livres du prix de quarante gros, monnaie de Flandre, plus mille livres pour le louage d'une maison à Madrid, mais cette nomination demeura sans effet. Cf. *Registres de la cour concernant le parlement et les*

Digitized by Google

il suffit d'avoir replacé ce grand homme dans son cadre familial, heureux s'il m'a été donné de faire entrevoir ce qu'était un intérieur chrétien à une époque où les fils n'avaient d'autre pensée que de suivre les traces de leurs pères, ne séparant pas la fidélité jurée au souverain de l'obéissance due à Dieu.

E. LONGIN.

officiers de la compagnie, t. IV, fol. 213 ; E. LONGIN, ***Un document inédit sur Boyvin*** *(1640)*, p. 142.

Digitized by Google

Pièces justificatives.

I

Enfants de Jean Boyvin.

September 1606. — Marinus filius domini Joannis Boyvin, jurium doctoris, et domicellæ Joannæ Bastianæ Camus baptizatus fuit undecimo septembris, cujus patrini fuerunt Marinus Camus, procurator, et domicella Francisca Boyvin.

September 1608. — Antonia filia domini Joannis Boyvin, jurium doctoris, et domicellæ Sebastianæ Camus ejus uxoris baptizata fuit ultimo septembris, cujus patrini fuerunt dominus Antonius Boyvin, præsbiter, et domicella Antonia Abry.

Augustus 1610. — Anna filia domini Joannis Boyvin, in suprema curia Dolana senatoris, et domicellæ Bastianæ Camus ejus uxoris baptizatus fuit tertio augusti, cujus patrini fuerunt dominus Claudius Bretenois, jurium doctor, et domicella Anna Camus.

Julius 1612 — Claudius filius nobilis domini Joannis Boyvin, jurium doctoris et in suprema curia Dolana senatoris, et domicellæ Joannæ Sebastianæ Camus ejus uxoris baptizatus fuit vigesimo quinto julii, cujus patrini fuerunt nobilis Claudius Tyssot et domicella Philiberta Deglans de St-Amour.

Januarius 1615. — Bonaventura filia nobilis Joannis Boyvin, jurium doctoris, et domicellæ Joannæ Sebastianæ Camus ejus uxoris baptizata fuit decima septima januarii, cujus patrini fuerunt nobilis Claudius Vernier, Salinensis, et domicella Bonaventura Faulche.

Digitized by Google

Februarius 1617. — Francisca filia domini Joannis Boyvin, senatoris in curia Dolana et advocati fisci, et domicellæ Joannæ Sebastianæ Camus fuit baptisata 12 februarii 1617. P. Bernardus Vagnaud, J. U. D. M. Domicella Francisca Ozanne.

Augustus 1619. —Joannes filius nobilis domini Joannis Boyvin, J. U. D. et senatoris Dolani, et domicellæ Joannæ Sebastianæ Camus fuit baptizatus 16 aug. 1619. Patrinus dominus Joannes de Moissey, præsbiter familiaris Dolanus. Matrina Anna Camu uxor domini Alteriet.

October 1621. — Margareta filia Joannis Boyvin, senatoris Dolani, et Joannæ Camu baptisata est 8 ejusdem mensis. Patrinus Franciscus Mairot. Matrina Margareta Coinctot.

November 1622. — Ludovicus Bernardus filius Joannis Boivin, senatoris, et Joannæ Camu baptisatus est 9ª no. 1622. P. Illustrissimus D. dominus monsr Ludovicus Bernardus comes de Reculot Froloy. M. Anna de Marenches, domicella.

September 1624. — Joannes filius Joannis Boyvin et domicellæ Joannæ Sebastianæ Camu baptisatus est 23 7bris Patr. dominus Marinus Boyvin, canonicus in ecclesia collegiata Dolana. Matr. domicella Joanna Javourey.

Augustus 1626. — Anna domini Joannis Boyvin, jurium doctoris nec non in suprema Sequanorum curia integerrimi senatoris, et domicellæ Joannæ Sebastianæ Camu filia baptisata fuit die 29 augusti anno 1626. Patr. Petrus Vaugin, jurium doctor. Matr. domicella Anna Broccard.

Januarius 1629. — Joanna filia nobilis Joannis Boyvin, in supremo Sequanorum senatu consiliarii, et dominæ Sebastianæ Camu baptisata est die vigesima secunda januarii anno Domini 1629. Levantes Franciscus Marlet, jurium doctor, et domicella Joanna Caillet domini Bacquet doctoris uxor.

December 1630. — Joanna Anthonia filia honorati domini Joannis Boyvin, in suprema Sequanorum curia consiliarii, et domicellæ Sebastianæ Camu baptisata fuit die sexta

Digitized by Google

decembris 1630. Levantes dominus Marinus Boyvin et Anthonia Boyvin.

Nota. — Il ne m'a pas été possible de trouver l'acte de baptême de Huguette Boyvin.

II

Petits-enfants de Jean Boyvin.

Aprilis 1623. — Francisca domini Bernardi Vagnaud, juris utriusque doctoris, et domicellæ Huguetæ Boyvin baptizata est 7 aprilis. Patrinus fuit Anatollius Fabry, juris utriusque doctoris (*sic*). Matrina domicella Francisca Boyvin.

December 1627. — Anthonia filia nobilis Petri Voirin, juris utriusque doctoris, et dominæ Antoniæ Boyvin, filiæ nobilis Joannis Boyvin, jurium doctoris, curiæ Sequanorum senatoris, baptizata est die 18ª decembris 1627. Levantes Thomas Voyrin, procurator et castellanus in baronia de Baulvoys, et domina Anthonia Abry vidua domini Marini Camu deffuncti.

Martius 1629. — Joanna filia Petri Vuarin, jurium doctoris, et domicellæ Anthoniæ Boyvin baptizata est die sexta martii anno Domini 1629. Levantes nobilis dominus Boyvin, senatus Dolani consiliarius, et domicella Joanna Javourey nobilis Philippi Billy, in camera computorum auditoris. uxor.

December 1629. — Chatarina filia Bernardi Vagnaud, J. U. D., et domicellæ Hugo Boyvin baptisata fuit die nona decembris 1629. Levantes Martinus Appointaire et Francisca Marelet.

Julius 1637. — Joanna Sebastiana filia domini Claudii Boyvin, J. U. D., et domicellæ Claudiæ Borey baptisata est die 27 julii 1637. Levantes dominus Marinus Boyvin, præsbiter canonicus ecclesiæ B. V. de Dola, et domicella Joanna Sebastiana Camus.

Digitized by Google

Februarius 1644. — Joannes Baptista filius nobilis Joannis Baptistæ Duchamp, domini de Partey, in copiis Burgundiæ militum ducis necnon magistri tormentorum bellicorum in præsidio Dolano, et domicellæ Joannæ Boyvin baptizatus est die vigesima quarta februarii 1644. Susceptores nobilis Joannes Boyvin, eques, in supremo Sequanorum parlamento præses, et domicella Francisca Voyrin, vices gerens domicella Anna Anthonia Baland.

Aprilis 1644. — Joanna Sebastiana filia domini Gaspardi Baland, jurium doctoris, et domicellæ Bonaventuræ Boyvin baptizata est die prima aprilis 1644. Ejus patrini fuerunt dominus Claudius Baland, vices gerens Marinus Boyvin, canonicus de Dola, prior a Vaucluse, et domicella Joanna Sebastiana Camus.

October 1645. — Joanna Sebastiana filia nobilis Joannis Baptistæ Duchamp, equitis, domini de Partey, et dominæ Franciscæ Boyvin baptizata est die vigesima nona octobris 1645. Levantes dominus Claudius Andressot, peditum dux, et domina Joanna Sebastiana Camu uxor domini Boyvin, præsidis.

Julius 1647. - Bonaventura Ignatia filia nobilis Joannis Baptistæ Duchamp, equitis, ducis in præsidiis urbis Dolanæ, et dominæ dominæ Franciscæ Boyvin ejus uxoris baptizata est die vigesima prima julii 1647. Patrini dominus Claudius Boyvin, jurium doctor et in urbe Dolana prætor, et domicella Bonaventura Boyvin uxor nobilis Gaspardi Baland, jurium doctoris, vices gerens Joanna Sebastiana Boyvin.

November 1648. — Therezia filia nobilis Joannis Baptistæ Duchamp, equitis necnon tormentis et munimentis bellicis præfecti, domini de Parthey, et dominæ Franciscæ Boyvin ejus uxoris baptizatus est die decima septima novembris 1648. Patrini dominus Claudius Peccaud, generalis ordinis S^ti^ Spiritus et commendatoris dicti S^ti^ Spiritus Vezuntione, vices gerens dominus Marinus Boyvin, præsbiter, in ecclesia Dolana canonicus, prior a S^to^ Marcello et a Vaucluse, et domicella Therezia Vernier.

Digitized by Google

III

Neveux et nièces de Jean Boyvin.

Octobre 1587. — « Le dimanche 11 d'octobre 1587, entre deux et trois heures après midy, la lune estant nouvelle, naquit Claude Hilaire Boyvin, ledit jour baptisé par messire Jacques Oultrey, vicaire, sur les six heures du soir. Messire Hilaire Ozanne, parrain, et damoiselle Pernette Perrot, marraine. »

Januarius 1590. — Francisca filia honorabilis viri magistri Guydonis Boyvin, Dolanæ urbis scribæ, et D. Franciscæ Ozanne uxoris baptizata die dominica vigesima prima fuit, cujus patrinus magister Joannes Boyvin, curiæ dolanæ procuratoris, Joannis Boyvin patris locum tenens, matrina vero D. Francisca Faulche vidua quondam D. Symonis de Malpas, senatoris.

November 1591. — Anna filia magistri Guioni Boyvin, urbis Dolanæ scribæ et procuratoris, et domicellæ Franciscæ Ozanne uxoris baptizata nona die ejusdem mensis anno ut supra, cujus patrinus ingenuus adolescens Philibertus Ozanne, matrina domicella Anna Ozanne.

Januarius 1593. — Dorothea filia magistri Guyoni Boyvin, procuratoris, et domicellæ Franciscæ Ozanne baptizata decima tertia die ejusdem mensis, cujus patrinus reverendus dominus Antonius Boyvin, præsbiter, matrina Dorothea uxor magistri Petri Page, etiam procuratoris.

Octobre 1595 — « Mardy 10 oct. 1595, led. jour à une heure trois quartz en nuict, nasquit Désirée Boyvin. »

Juin 1597. — Jehan, fils de messire Guy Boyvin et damoiselle Françoise Ozanne de Dole. P. mons^r^ Jean de Malpas, escuyer. M. damoiselle Jeanne de Bal...

« 21 juin 1597. Naissance de Jehan Boyvin le sambedy 21 juin, à six heures trois quartz après midy, au signe de *Virgo*, et le lendemain a escheu le premier quartier et baptisé à midy. »

Digitized by Google

Septembre 1599. — 7 septembre 1599. Guillemette fille de mons^r^ Guy Boyvin, procureur postulant en la court et damoiselle Françoise Ozanne. P. mons^r^ Claude Clément, procureur en la court souveraine de parlement à Dole. M. damoiselle Guillemette Froissard. Rue de Montroland.

Mayus 1601. — Nicolaus filius Guydonis Boyvin et Franciscæ Ozanne baptizatus fuit septima maii, cujus patrini fuerunt Nicolaus Toytot et Maria Dommartin.

December 1606. — Guiona Nicolaa filia deffuncti Guydonis Boyvin et domicellæ Franciscæ Ozanne ejus uxoris baptizata fuit vigesimo septimo decembris, cujus patrini fuerunt Joannes Boyvin, jurium doctor, et domicella Anna Grivelet.

Julius 1609. — Francisca filia Petri Gelliot, procuratoris, et domicellæ Barbaræ Boyvin ejus uxoris baptizata fuit decimo septimo julii, cujus patrini fuerunt dominus Bernardus Vagnaud, jurium doctor, et domicella Francisca Boyvin.

Aprilis 1615.— Claudia Francisca filia Petri Andressot, procuratoris, et Franciscæ Boyvin ejus uxoris baptizata fuit penultimo aprilis, cujus patrini fuerunt nobilis Joannes Boyvin, in suprema curia Dolana senator, et domicella Francisca Ozanne.

October 1617. — Claudius filius Petri Andressot, procuratoris in curia Dolana, et domicellæ Franciscæ Boyvin fuit baptisatus 7 octobr. 1617. Patrinus honorabilis Claudius Chappuis, Orgeletanus. Matrina domicella Claudia Colombet uxor Anatollii Fabry, J. U. D.

Nota. – Les passages placés entre guillemets sont extraits des registres des délibérations du conseil de ville de Dole. M. l'abbé Fromond, qui les a publiés, n'a pas connu les actes de baptême d'Anne et de Nicolas Boyvin. Pas plus que lui, je n'ai pu retrouver l'acte de baptême de Jeanne-Baptiste Boyvin, dont l'existence n'est révélée que

Digitized by Google

par sa fondation en faveur du Carmel de Dole. Pour être complète, cette liste devrait comprendre les enfants des frères et sœurs de Jeanne-Sébastienne Camus, mais l'énumération en serait fastidieuse.

Digitized by Google

P. GUICHARD.

Petits Poèmes

Digitized by Google

Digitized by Google

La mort de Cyrus.

Quand ce grand ouvrier Cyrus eut amassé
Le plus volumineux royaume du passé,
Quand, chargé de butin, de villes, de bourgades,
Il fut rentré dans son antre de Pasargades,
On crut que, pour cuver son festin de lion,
Il allait mettre à ses trompettes un bâillon
Et, ses ambitions de jeunesse calmées,
Vivre gaîment parmi les luths et les almées :
Mais la victoire a beau les gorger d'aliment,
Les guerriers mangeraient continuellement.
Devant un vermisseau leur appétit s'excite.
Le grand Cyrus eut faim d'un petit peuple scythe,
Misérables tribus, qui vivaient pauvrement
D'un brouet de blé noir et de lait de jument,
Et, comme un aigle sur de maigres sauterelles,
Le vainqueur de Crésus fondit un jour sur elles.
Comme on va dévorer cette vermine-là !
La grande armée avec le grand roi s'ébranla
Et l'on vit s'allonger l'invincible colonne
Des vieux soldats de fer qui prirent Babylone.

On marcha trente jours vers le septentrion.
L'armée avait reçu la bénédiction
Des mages, prédisant une immense victoire.
Enfin l'on atteignit dans leur plat territoire
Les Massagètes, vieux peuple patriarcal,
Vêtus de peaux de loup et de peaux de chacal.
Fourmilière indigente, en ces temps d'esclavage
Ils avaient conservé la liberté sauvage,
Et leurs villes de toile au mobile séjour
Se promenaient dans l'herbe indépendante.

Un jour,
Ainsi qu'une lionne aux portes d'une étable,
On entendit rugir la Perse redoutable.

Digitized by Google

Les clairons, les tambours assourdissaient les airs.
Les sabres nus lançaient quatre-vingt mille éclairs.
On voyait ondoyer au gré des vents fantasques
La pourpre des drapeaux, la crinière des casques,
Et, debout au milieu de ce riche appareil,
Cyrus, habillé d'or, ressemblait au soleil.
La bataille fut longue, implacable, acharnée.
Pâle d'horreur, pendant une triple journée
Le soleil éclaira ce duel rugissant.
Pendant trois jours, grossi par des ruisseaux de sang,
Le grand fleuve Iaxarte, atteint d'hémoptysie,
Cracha dans sa mer bleue une onde cramoisie,
Et, de leurs trous obscurs sortant par millions,
Les chacals du désert mangèrent les lions.
Sauf quelques cavaliers emportés par la fuite,
Toute l'invasion persane fut détruite.

Couronné de sa honte, on amena devant
La reine des pasteurs le grand roi pris vivant.
Thomyris était là sur un trône de pierre
Et, frappant le vaincu de sa voix rude et fière :
« Enfin te voilà pris, dit-elle avec hauteur,
Chef de brigands, larron, pirate, usurpateur.
Tu t'étais découpé, monstre, à ta fantaisie
Une part de lion dans la chair de l'Asie.
Ta volonté planait de l'Indus à l'Euxin,
Et tout à coup, tenté par un nouveau larcin,
Comme un loup furieux, voilà que tu te jettes,
Bête fauve, sur nous les pauvres Massagètes ;
Mais la bête enragée a tombé dans mes mains,
Et je vais te rayer du nombre des humains.
Roi sanglant, qui régnais par le fer et la flamme,
Tu vas mourir, Cyrus, de la main d'une femme.
Je pourrais t'infliger la croix ou le bûcher
Ou de mes propres mains, comme un bouc, t'écorcher.
Je pourrais, si j'étais une reine féroce,
T'écarteler ; mais non, cette justice atroce
Laisserait dans mon cœur un éternel remords.
Je t'ai choisi la plus agréable des morts. »

Digitized by Google

Et, la foule entr'ouvrant son épaisse barrière,
Cyrus vit apparaître une cuve de pierre,
Espèce d'abreuvoir pour le bétail passant,
Et cette cuve, horreur ! était pleine de sang.
Piscine de granit monolithe, géante,
Un buffle aurait tenu dans cette auge béante.
Et la reine, tendant son doigt vindicatif
Vers le bassin vermeil, dit au pâle captif :
« Tiens, regarde ce sang qui faisait ton délice.
Je t'en ai fait remplir un immense calice
Et je vais t'y donner à boire de ma main.
Cette pourpre écumante est du vrai sang humain,
Qu'aucun sang de brebis ou de bœuf ne frelate.
On vient de le puiser dans la plaine écarlate
Sur le champ de bataille où tu l'as répandu.
Tigre, ce nectar, cher aux tigres, t'est bien dû.
Tu vas te régaler, car je sais que tu l'aimes.
Cette rouge liqueur sied à tes lèvres blêmes.
Tyran, tombe du trône en cette mer de sang
Et je vais t'y noyer, comme un chien malfaisant.
Tu vas mourir, afin que la terre respire
Et chante en apprenant la mort de son vampire.
Faites. »

Cyrus lié, nu, livide, impuissant,
Fut précipité vif dans la vasque de sang,
Et la reine, enfonçant dans le liquide horrible
Son bras nu, terminé par une main terrible,
Pour que le misérable y demeurât plongé,
Pesait de tout son poids sur le front submergé.
« Bois, disait-elle, bois du sang, bête sauvage,
Ce sang, qui fut pendant trente ans ton cher breuvage.
Enivre-toi, Cyrus, bois du sang, bois du sang.
Encore, encore, encore, encore et crèves-en. »
Un rire triomphal illuminait sa face.
Pendant une minute on vit à la surface
De la mare, où crevait le superbe lion,
Des bulles d'âme et d'air monter à gros bouillon.
Puis le calme se fit et, loque ruisselante,

Digitized by Google

Tiré par les cheveux de la cuve sanglante,
Le cadavre royal dont les membres pendaient
Fut jeté, comme un porc, aux chiens qui l'attendaient.

Digitized by Google

Enigme transparente.

Au sein du mont Jura, chaîne à la triple pente,
D'où la neige coule à grands pleurs,
Il est une rivière aimable qui serpente
Dans les rochers et dans les fleurs.

Elle ne porte pas, comme la large Seine,
Des flottes de bateaux marchands ;
Mais elle se promène, humble, limpide, saine,
En robe verte dans les champs.

L'aune et le peuplier l'ombragent de leurs ailes.
L'halcyon luit dans ses roseaux,
Et, flammèches d'azur, le vol des demoiselles
Scintille et valse sur ses eaux.

Ses méandres nombreux, pittoresques, tranquilles,
En contournant les mamelons,
Découpent dans les prés de riantes presqu'îles,
Royaumes verts des grands bœufs blonds.

Parfois sur son chemin la terre se dérobe,
Et le petit fleuve écumant
En tombant du rocher déchire un peu sa robe,
Qu'il raccommode prestement.

Le bon pêcheur, assis sur ses marges de mousse,
En rapporte un riche fardeau.
L'écrevisse cueillie à foison y repousse,
Comme au mois de juin le lis d'eau.

Sans souci de la ligne et du péril extrême,
Qui pend à l'hameçon fatal,
La reine des poissons d'eau douce, la truite aime
Son aquarium de cristal.

Digitized by Google

Sur son rivage l'art des hommes s'associe
Aux richesses d'un sol clément,
De distance en distance une forge, une scie
Exhale son bourdonnement.

Le rythme des moulins, comme un cœur qui palpite,
Se mêle au murmure des eaux ;
Mais ces bruits familiers ne mettent pas en fuite
Les pieds palmés des grands oiseaux.

La rivière propice engraisse de ses ondes
Des rives dont l'herbe embaume, et
Le lait coagulé de ses vaches fécondes
Fait les délices du gourmet (*).

J'ai vu les grands cours d'eau qui décorent la France,
L'Isère au lit anfractueux
Et la Saône, qui coule avec indifférence
Vers son époux impétueux,

Et l'Allier, fils des monts superbes, et l'Yonne,
Fille des modestes côteaux.
J'ai vu la Loire, au front de laquelle rayonne
Une couronne de châteaux ;

Mais à ces vastes flots que le bruit accompagne
Je préfère en son lit charmant
La rivière aux yeux verts, qui dans notre montagne
Se promène tranquillement.

« Quelle est cette rivière idéale, qui rôde
Mystérieuse, à mots couverts,
O poète, comme une énigme d'émeraude,
Dans le dédale de tes vers ? »

Son nom mélodieux, un des plus courts du monde,
Rime avec son flot cristallin.
Facile à deviner, l'énigme de son onde
Tient dans une syllabe, l'Ain.

(*) Cette industrie laitière existe dans presque tout le Jura.

Digitized by Google

L'Ain, qui dans le plus beau des vals rampe, miroite,
Et qui, rapidement grandi,
Par Champagnole, Pont-du-Navoy, Pont-de-Poitte,
Descend l'escalier du midi.

L'Ain, ce beau voyageur, dont la combe et la cluse
Règlent le pas accidenté
Et qui, Sorgue du Nord, roule aux pieds d'un Vaucluse,
Que Pétrarque n'a point chanté.

Digitized by Google

Madame de Sévigné.

A la cour du Soleil où ton esprit scintille,
Ta vertu n'est pas moins belle que ta beauté.
Mère, tu fus la chaste amante de ta fille
Et lui dois l'immortalité.

Pour cette enfant d'un corps admirable vêtue
Tu brûlas quarante ans ton encens maternel,
Et ton encre amoureuse au pied de sa statue
A ruisselé comme du miel.

A force de chérir cette fille charmante,
Dont le moindre bobo rendait ton cœur saignant,
Tu nous fais presque aimer, mère par trop aimante,
Ta froide idole de Grignan.

Mais, tout en la parant ainsi qu'une Madone,
Devant laquelle on est en adoration,
Tu n'es pas insensible au monde, qui bourdonne
Autour de ta dévotion.

O Muse de l'épître, ô Sévigné, marquise,
Qui fais passer Versaille et Paris sous nos yeux,
Tu peignis pour l'histoire avec ta plume exquise
Mille tableaux délicieux.

Et l'oubli délétère et le temps aux mains noires
N'ont pas encor terni leurs brillantes couleurs,
Et nous conservons frais au fond de nos mémoires
Tes lettres, ce bouquet de fleurs.

Parle-nous de Lauzun, parle-nous de Turenne,
De Jacques, ce serin, et de Louis, ce paon.
Projette avec respect sur le front de la reine
L'ombre altière de Montespan.

Digitized by Google

Fais parler, danser, rire ou pleurer les figures
De ce grand siècle, où tu fis soixante-dix pas ;
Mais l'avenir voilé n'appartient qu'aux augures..
Belle dame, n'y touche pas.

Malgré ton pronostic, aveugle prophétesse,
Racine sous Pradon n'est pas mort étouffé,
Et de Rome à Goa, de Stamboul à Lutèce,
On boit encore du café.

Digitized by Google

Nous n'irons plus au bois.

J'entrai dans la forêt profonde et vénérable,
Où le tilleul était coudoyé par l'érable,
Où le bon châtaignier, frère de l'arbre à pain,
Voisinait avec l'if, le charme et le sapin,
Où le vieux chêne, qui presque jamais ne tremble,
S'étonnait des frissons perpétuels du tremble.
Tous les arbres chantaient. Tous les oiseaux, contents
De la mort de l'hiver, saluaient le printemps.
Des milliers de bouvreuils, des centaines de merles
Egrenaient sur mon front leur chapelet de perles,
Et j'oubliai devant cette chanson des bois
Les luths, les violons, les pianos, les hautbois :
Car la nature est la grande musicienne.
La lyre d'Amphion pâlit devant la sienne.
Qu'est-ce que Beethoven à côté d'un oiseau,
Qui dans la nuit d'avril gazouille amoroso ?

Les écureuils mettaient le nez à la fenêtre
De l'orme, du sorbier, du platane, du hêtre.
Au pied de leur balcon l'anémone étalait
Ses innombrables fleurs, larges gouttes de lait,
Et dans ce temple vert, dont le plafond vacille,
Je côtoyais des flots de narcisse et de scille.
Un embryon de fleuve à mes pieds murmurait.
C'était l'heure du grand travail de la forêt.
On construisait pour les nativités prochaines
Des nids dans les foyards, les marronniers, les chênes,
Les frênes, les bouleaux et les genévriers.
Chaque arbre avait du haut en bas ses ouvriers,
Et, sans que ma présence interrompît leur zèle,
Tous ces petits maçons chantaient sur leur échelle,
Et les gros coucous seuls attendaient, paresseux,
Que tous les nids soient faits pour y glisser leurs œufs.

Digitized by Google

L'herbe froissée avait une odeur innocente.
La fougère abondait, la ronce était absente.
Tous les loups étaient morts depuis plus de cent ans ;
Mais on y rencontrait des renards bien portants.

Forêt de mon pays, je l'ai beaucoup aimée.
Ses géants m'avaient vu, lorsque j'étais pygmée,
Chercher entre leurs pieds, écolier galopin,
La fraise, la châtaigne et la pomme de pin...
Et je la revoyais après quinze ans d'absence
Dans sa verte vieillesse et sa magnificence.

VINGT ANS APRÈS.

J'ai voulu la revoir, elle n'existe plus.
Ses arbres colossaux, musculeux, chevelus,
Qui n'avaient pas encore atteint l'âge sénile,
Semblaient construits pour voir se lever l'an deux mille ;
Mais la hache a passé, meurtrière, jetant
Sur le chêne défunt le chêne palpitant.
Ils sont tombés, frappés par les nains de ma race,
Les géants aux cent bras qu'un double bras terrasse.
Plus terrible que les coups de tonnerre vains,
L'éclair de la cognée a tué les Sylvains.
O Saint-Barthélemy de chênes et de hêtres,
Massacre de vieillards, qui semblaient des ancêtres,
Irréparable mort d'un peuple harmonieux,
Meurtre d'un bois sacré, temple de nos aïeux,
Hélas ! dans le terrible espace d'une année,
La forêt millénaire est morte assassinée.

Digitized by Google

La Fontaine.

Pasteur mélodieux de tous les animaux,
Délices des cités, délices des hameaux,
Toi qui fis de la fable une dixième Muse,
Dont la haute sagesse en riant nous amuse,
Seul poète que les enfants savent par cœur,
Du roi des animaux aimable chroniqueur,
Beaucoup de vieux plaisirs ont cessé de nous plaire,
Mais ta ménagerie est toujours populaire,
Et nous aimons à voir passer, philosophant,
Le lièvre et la perdrix, le rat et l'éléphant.
Tu prêtes à chacun des vertus et des vices.
Tout parle en tes écrits, même les écrevisses.
En entrant dans la salle où tu les fais mouvoir,
Il semble que c'est un jeu d'enfants qu'on va voir
Et que, pour savourer ton spectacle de bêtes,
Les ruses du renard et du chat, les tempêtes
Du lion, le récit naïf du souriceau,
Il faille avoir neuf ans et jouer au cerceau.
O brillant moniteur, ô conteur ineffable,
Poète animalier, Molière de la fable,
Ton théâtre convient aux grands comme aux petits :
Car tes animaux sont des hommes travestis.
Dans ton champ de morale où tout le monde glane,
Il sort des vérités de la bouche de l'âne.
Tes bêtes de tout poil sur un multiple ton
Raisonnent aussi bien qu'Aristote et Platon.
Du singe au léopard, de l'aigle à la cigale,
En passant par le tien leur esprit nous régale.
Et moi, qui depuis bien longtemps n'ai plus neuf ans,
J'aime à causer avec tes animaux savants.
Sur bien des érudits ils ont ma préférence,
O bon La Fontaine, ô grand Esope de France.

Digitized by Google

Mars.

Prière d'une mère.

Dieu sanglant, quel ciseau de quel hurluberlu
T'a sculpté dans un marbre aussi blanc que l'albâtre ?
Monstre, c'est du granit rouge qu'il eût fallu.
Ta statue est indigne et je devrais l'abattre.

Ne seras-tu jamais assouvi de combattre ?
Sous ton horrible main pleine du sabre nu,
Le sang des beaux garçons coule à jet continu.
J'en avais cinq et tu m'en as dévoré quatre.

Pourtant je me prosterne à tes pieds dégouttants :
Car il me reste un fils, un lierre de vingt ans,
Suspendu par le cœur au mur de mon veuvage.

Grâce pour mon enfant ! J'ai fourni, dieu sauvage,
Assez de chair humaine à tes sanglants repas.
Ogre divin, pitié, ne me le mange pas.

Digitized by Google

Le Printemps.

L'hiver pâle et transi, l'hiver, vieux Samoyède,
A déguerpi, traînant ses loques de brouillard.
Chassé par le printemps, jeune homme rose et tiède,
Il a fui, le méchant vieillard.

Il est parti, tant mieux, avec son long cortège
De grippes, de frissons, d'onglée et de douleurs.
L'aquilon s'est fait brise et les boules de neige
Se sont faites boules de fleurs.

Les manteaux sont rentrés dans le nid de l'armoire
Et les collets d'hermine et les manchons de vair,
Loirs de l'été, couchés dans leur peau blanche ou noire,
Y dormiront jusqu'à l'hiver.

Le soleil se promène et sur le front des belles,
Cime au gazon doré, sommet noir ou châtain,
On commence de voir refleurir les ombrelles
De mousseline et de satin.

Les poiriers sont en fleurs, les tilleuls sont en feuilles.
Le plus pauvre jardin est riche de lilas,
Et sur la robe des buissons les chèvrefeuilles
Mettront bientôt leurs falbalas.

C'est le temps des linots, c'est la saison des merles.
Chaque arbre a son bouvreuil ou son chardonneret.
Tout chante, et le muguet coudra bientôt des perles
Au tapis noir de la forêt.

L'hirondelle a repris sa place à la fenêtre.
Les vieux arbres pelés se réveillent, garnis
D'une jeune toison et les oiseaux vont naître
Au fond d'un million de nids.

Digitized by Google

Déjà le rossignol a rapporté sa lyre,
Poète ailé, dans les jardins épanouis,
Et son chant éclipsé recommence de luire,
Astre mélodieux des nuits.

Voici les papillons, voici les demoiselles.
O splendide réveil d'un long sommeil obscur,
La chenille voltige et la larve a des ailes
D'argent, de sinople, d'azur.

....
....
....
....

Printemps, divin printemps, jeunesse de l'année,
Le chant du rossignol naît et meurt avec toi.
Pourquoi, saison joyeuse, es-tu sitôt fanée ??...
La vie est pleine de pourquoi.

....
....
....
....

Digitized by Google

Louis XV.

Orphelin royal, rose et joli comme un ange,
Je fus à mon aurore un petit Benjamin.
A cinq ans on me mit un beau fruit dans la main,
Le plus beau fruit du monde en me disant : « Tiens, mange ».

C'était une superbe orange aux pépins d'or.
C'était la France avec ses montagnes, ses plaines,
Avec ses greniers pleins, avec ses caves pleines,
Une France moitié verte et moitié blonde... Or

J'ai fait pendant trente ans, — qu'après moi l'on s'arrange,
De cette table exquise un monstrueux abus.
Je me suis enivré de tous les plaisirs bus
Et j'ai jusqu'à la peau sucé ma belle orange.

Digitized by Google

Souvenir de voyage.

En ce temps-là, passant la Morée à cheval,
Nous fîmes halte un jour au sommet d'un haut val.
Quelques maisons fumaient et nous nous arrêtâmes.
Au premier seuil d'un vieux village de cent âmes.
Le maître, un bon bourgeois champêtre d'âge mûr,
Qui prenait l'air du soir à l'ombre de son mur,
M'accueillit par ces mots affables : « Bonjour, frère ».
Une fille aux pieds nus s'en revenait de traire
Dans l'étable adjacente un troupeau de brebis.
Simple servante au long sarrau de toile bis,
Elle portait le nom royal de Polyxène.
La chambre hospitalière était riante et saine.
Sous sa large fenêtre un joyeux ruisselet,
Peut-être l'Eurotas enfant, cabriolait,
Nain vif et diaphane à peine issu de terre.
Outre la Panaya, vieux cadre héréditaire.....
Image populaire, aux murs de la maison,
Kanaris faisait face au général Maison.
Entre le grand hellène et le grand philhellène
Pendait un vieux fusil qui jadis, arme pleine
De poudre et de colère, avec ses crachements
De balles, avait fait la chasse aux Ottomans,
Au temps où se levait la liberté sanglante.
L'épouse entra, traînant, comme une ombre tremblante,
Derrière elle, pléiade adorable d'enfants,
Cinq filles, dont l'aînée allait compter neuf ans.
Dans la simplicité du lin qui l'enveloppe,
La mère avait un nom superbe, Pénélope.

On laissa nos chevaux, entourés de gazon,
Paître à la belle étoile autour de la maison,
Et, mon guide rentré, servis par les deux femmes,
Assis aux deux côtés du maître, nous soupâmes

Digitized by Google

D'un pilaf au safran, de laitage, d'œufs frits,
De miel blanc, d'une grêle odorante de fruits
Et de lokoumadia sortis chauds de la graisse ;
Et l'on but à la France et l'on but à la Grèce
Un vieux vin résiné, si blond et si pareil
A de l'or, qu'on l'eût pris pour le jus du soleil.
Et quand la cigarette... à l'haleine embaumée
Du café, bu sur marc, eut mêlé sa fumée,
Les enfants, qui s'étaient accoutumés à nous,
Se rapprochèrent jusque au bord de mes genoux.
Elles me regardaient, trois brunes et deux blondes ;
Et je passai ma main flatteuse dans les ondes
De leurs cheveux d'ébène et de leurs cheveux d'or.
La mère souriait, fière de son trésor,
Bouquet de fleurs au vent de la montagne écloses.

« Comment vous nommez-vous ? » demandai-je à ces roses.
« — Ariane. — Erato. — Clio.— Chrysanthe (1) » Et la
Moins grande avait le plus grand nom, Athinoula (2).
Ces noms divins donnaient, parfum du monde antique,
Des palpitations à mon cœur poétique.
Etions-nous revenus aux temps mélodieux,
Où le puissant aède, évocateur des dieux,
Homère, les mêlait cléments ou redoutables
A nos dissensions, à nos jeux, à nos tables ?
Allions-nous voir entrer, parmi nous voyageant,
Phébus aux cheveux d'or, Diane aux pieds d'argent ?
Echappée à Pyrrhus en robe de servante,
Est-ce que Polyxène est encore vivante ?
Est-ce que Pénélope est là, nous demandant
Des nouvelles d'Ulysse épars dans l'Occident ?
Est-ce que Télémaque errant dans la montagne
Va se montrer avec Mentor qui l'accompagne ?
Et ces enfants au teint vermeil, aux yeux luisants,
Est-ce Erato petite et Minerve à trois ans ?

(1) *Fleur d'or.*
(2) Diminutif d'*Athina, Minerve.* On pourrait traduire ce nom par *Minervette*, comme on dit *Mariette* pour *Marie.*

Digitized by Google

Ariane, dois-tu prendre garde à Thésée ?
Fugace anachronisme, illusion brisée,
Le café sur la table et le fusil au mur,
Et le tabac jetant son haleine d'azur,
Donnaient un démenti flagrant à mon beau songe.

O divines chansons d'Homère, cher mensonge,
Ils sont bien morts les dieux que vous avez chantés.
Mais je n'oublierai pas, fraîches réalités,
Lointaine vision toujours proche et présente,
Les cinq jolis enfants, Athinoula, Chrysanthe,
Ariane, Erato, Clio... Je les entends
Rire encore à travers les murailles du temps.

Digitized by Google

Florian.

Chantre mélodieux d'Estelle, n'entre pas
Dans ce jardin désert, c'est le jardin des fables.
Les belles fleurs y sont maintenant introuvables.
Tu perdrais ton temps et tes pas.

La Fontaine a foulé ces pelouses brillantes
Avant toi, récoltant dans leurs gazons fleuris
Les roses, les lis blancs, les glaïeuls, les iris,
Les œillets et les hélianthes.

Il ne reste plus rien à glaner dans ce champ,
Où ses mains ont cueilli la dernière immortelle.
Retourne à tes moutons et pour la seule Estelle
Ouvre les ailes de ton chant.

.....

Mais le poète entra sans quitter sa houlette
Dans ce parterre, où la reine des fleurs manquait,
Et ressortit, portant un suave bouquet...
Il y restait la violette.

Digitized by Google

Nivôse.

Il neige, il neige, il neige, il neige à gros flocons.
On ne voit plus ni fleurs, ni filles aux balcons.
La moitié de la France est couverte de neige
Et mon coin d'horizon semble un coin de Norwège.
Il neige à Brest, à Lille, à Paris, à Lyon.
Belfort a de la neige aux crins de son lion.
La flèche de Strasbourg a l'air d'être en albâtre.
C'est la morte-saison du chasseur et du pâtre.
Les nids abandonnés pendent aux arbres morts.
Tout repose, le joug, les aiguillons, le mors.
Les bœufs, emprisonnés par la saison bourrue,
Regrettent la prairie et même la charrue,
Et le cheval oisif près d'eux piaffe d'ennui.
Le chien, qu'étonne un peu ce loisir inouï,
Dort à côté des chats, les pattes sur la cendre.
On n'avait jamais vu tant de neige descendre.
Voilà dix jours que ces flocons silencieux
Tombent, tombent serrés et terribles des cieux.
Les croix du cimetière en ont jusqu'à la hanche.
C'est Nivôse, semant aux champs la terreur blanche.
Malheur aux indigents qui n'ont ni pain, ni bois.
Dans son gîte glacé le lièvre est aux abois.
Nivôse fait trembler jusqu'au coq téméraire
Et les pigeons frileux n'osent quitter leur aire.
Sous son manteau de brume et son casque de gel
Le Panthéon ressemble aux clochers d'Arkhangel,
Et les hameaux, bloqués par l'éparse avalanche,
Tristes, sont comme des îlots dans la mer Blanche.
Tous les bruits de l'été sont gelés par l'hiver.
Seul, rompant le silence avec sa voix de fer,
Un forgeron lointain fait chanter son enclume.
Il neige, il neige, il neige ; on dirait que l'on plume

Digitized by Google

Là-haut des milliards de cygnes... Tout est blanc,
Sauf aux lieux où, par bande obscure s'assemblant,
Les corbeaux miséreux, rauques, criant famine,
De leurs flaques de jais tigrent la froide hermine.

Heureux celui qui peut, déserteur de l'hiver,
Comme on change de chambre et d'habit changeant d'air,
Loin des brouillards normands, des neiges morvandelles,
S'envoler au midi, comme les hirondelles,
Et quand Paris grelotte en son frac embrumé,
Au pied de l'Alhambra se croire au mois de mai.
Heureux celui qui peut fixer sa vie errante
Sur la plage sonore, où la mer de Sorrente
Déroule ses flots bleus au pied de l'oranger (1).
Heureux celui qui peut partir et voyager
Et sous les soleils d'or promener ses dieux lares
De Marseille à Corfou, de Malte aux Baléares.

.....
.....
.....
.....
.....
.....

(1) LAMARTINE. — *Harmonies.*

Digitized by Google

Mes Chats.

J'ai deux beaux chats vêtus d'hermine,
Un Jupiter, un Matador.
La nuit, la chambre s'illumine
Du chatoiement de leurs yeux d'or.

Amoureux des moelleuses nattes
Et pendant l'hiver sortant peu,
Ils sont, comme deux gros pénates,
Assis à côté de mon feu.

Gentils compagnons, je les laisse,
Paresseusement assoupis,
Vautrer leur soyeuse mollesse
Sur le fauteuil ou le tapis.

Exempts des soucis indigestes
Qui troublent le sommeil humain,
Ils font d'interminables siestes,
Insoucieux du lendemain.

Mais lorsque a fui l'hiver morose,
Quand dans les champs et les jardins
Le printemps habillé de rose,
Ouvre ses yeux incarnadins,

Mes chats que le soleil convie,
Moins fidèles à la maison,
Passent les trois quarts de leur vie
Sur les canapés de gazon.

Couchés à l'ombre de la treille,
Du groseillier rose ou du buis,
Ils ne dorment que d'une oreille,
Ils s'éveillent aux moindres bruits,

Digitized by Google

Et, jaillissant comme une flèche,
Ils poursuivent dans les sillons
Quelque bête qui les allèche,
Courtilières ou papillons.

Et leur gymnastique m'amuse
Et je m'arrête à tous moments
De converser avec ma muse
Pour suivre leurs ébats charmants.

Ils bondissent sur les moustiques
A trois pieds du sol ; mais parfois
Contre mes tigres domestiques
J'élève, courroucé, la voix,

Quand dans mes buissons de fleurs, jungle
Pleine d'insectes, vil gibier,
J'entends sous leur cauteleux ongle
Quelque pauvre oiseau pépier.

J'ai beau leur prêcher la clémence.
Tôt ou tard, désobéissant,
Le sacrifice recommence
Sous leur griffe avide de sang.

Quelquefois je les cherche à terre.
Je les crois tapis fourbement
Dans la pelouse ou le parterre,
Simulant un sommeil qui ment.

Tout à coup j'entends sur ma tête
Un bruissement de rameaux
Et j'aperçois, perchés au faîte
De quelque arbre, mes animaux.

J'ai deux beaux chats vêtus d'hermine,
Un Jupiter, un Matador.
La nuit, la chambre s'illumine
Du chatoiement de leurs yeux d'or.

P. GUICHARD,
auteur des *Feuilles d'Acanthe.*

Lons-le-Saunier, juillet 1909.

Digitized by Google

Jules DUFAY.

LE

JURISCONSULTE VALETTE

Digitized by Google

Digitized by Google

Le Jurisconsulte VALETTE.

Digitized by Google

Digitized by Google

Le Jurisconsulte VALETTE. (1)

Claude-Denis-Auguste Valette est né à Salins le 28 thermidor an XIII (15 août 1805). Son père, Claude-Josué Valette, était né le 23 février 1776, du mariage de Jean-Nicolas Valette, substitut de M. le Procureur du Roy, receveur des épices et amendes, et notaire royal au baillage et siège présidial de Salins, et de Damoiselle Jeanne-Claude Billet.

A seize ans, en 1792, Claude-Josué, engagé volontaire, devenu rapidement lieutenant, sert en Vendée, sous le général Hoche. Laissé pour mort sur un champ de bataille, il a la bonne chance d'être soigné par le célèbre chirurgien Larrey. Mais ses blessures sont si graves qu'il est obligé de demander sa retraite à vingt-trois ans.

Rentré à Salins, il se fait imprimeur, et épouse Mademoiselle Pierrette-Marguerite Thervay. Quelques années plus tard, il obtint un emploi au ministère de la guerre, quitte Salins, et se fixe à Vaugirard avec ses enfants nés à Salins : Auguste, notre futur professeur, et une fille.

Le grand-père, Jean-Nicolas Valette, continuait à exercer à Salins les fonctions de notaire, commencées en 1768 jusqu'en 1815, c'est-à-dire pendant quarante-sept ans.

Par une circonstance singulière, la première vocation du petit-fils futur jurisconsulte, fut celle de la musique. En 1813, l'enfant, à peine âgé de neuf ans, concourt pour entrer au Conservatoire de musique ; le jury, présidé par Méhul, l'admet à l'unanimité.

(1) Communication faite au Congrès de l'Association Franc-Comtoise, à Salins, le 4 août 1908.

Digitized by Google

Mais son père, jugeant que la musique est plutôt une distraction qu'une profession, obtient une bourse au lycée impérial de Besançon, puis au collège royal de Versailles, où le jeune homme, dans ces deux dernières années, remporte les prix d'honneur de rhétorique et de philosophie.

Déjà le goût de l'indépendance se manifeste chez lui ; il veut devenir avocat. Il entre à l'Ecole de droit et, le 30 août 1827, il est reçu licencié en droit après avoir soutenu sa thèse avec éloges.

Stagiaire chez Roustin, alors avocat célèbre, il remarque bientôt que « son intelligence baisse plutôt, dit-il, « dans cette analyse perpétuelle des textes, le mélange « d'occupations fatiguantes de la procédure ». Il éprouve le besoin de grandes lectures, après sa thèse de doctorat. Le général Préval, son compatriote, avec l'appui d'un autre compatriote, le ministre Courvoisier, lui fait offrir les fonctions si recherchées de substitut à Paris. Sa réponse est nette : « Je ne veux être ni pro- « cureur du roi, ni professeur de droit, si faire se pou- « vait, je ne veux être qu'avocat ».

Mais, quelques semaines après, éclate la révolution de juillet ; il y prit même peut-être part, puisqu'il reçut la médaille commémorative. Ce changement politique modifia sans doute ses sentiments sur une fonction publique. En 1832, vingt-et-un candidats se présentent pour trois suppléances de professeurs ; il est reçu le second et, de ce jour, il ne quitte plus l'Ecole de droit, jusqu'à sa mort. Il remplit ses fonctions de professeur pendant quarante-six ans, de même que son grand-père avait exercé celles de notaire à Salins, pendant un nombre égal d'années.

Notre célèbre compatriote avait enfin trouvé sa véritable vocation ; nous allons voir comment il l'a illustrée comme professeur, comme jurisconsulte et comme homme politique.

Digitized by Google

Dès cette époque, pendant près de trente ans, à l'Ecole de droit de Paris, on se serait cru en Franche-Comté : Valette, de Salins ; Bugnet, de Levier ; Oudot, d'Ornans, occupaient brillamment les chaires principales de cette Faculté. L'accent du terroir n'y manquait même pas, surtout aux cours de Bugnet. Aussi les Francs-Comtois étaient-ils nombreux et heureux aux cours de ces trois compatriotes. Cela rappelait la petite patrie dans la capitale de la grande.

En 1854 et 1855, j'ai eu la bonne fortune de pouvoir suivre les cours de deux de ces professeure, Valette et Bugnet. Leurs leçons n'ayant pas lieu le même jour, j'écoutais avec grande curiosité les commentaires de nos deux compatriotes sur les mêmes matières juridiques. les mêmes articles du Code civil ; il m'arrive encore parfois de relire les notes à peu près textuelles prises au cours de ces deux professeurs fameux ; elles me permettent de constater la différence signalée par d'éminents écrivains, entre les qualités si diverses de ces deux maîtres de l'enseignement juridique : Valette voulait, avant tout, maintenir l'étude du droit à un niveau élevé ; il ne s'enfermait pas dans l'explication technique des articles du Code ; la lettre de la loi qu'il commentait du reste avec un soin tout particulier, ne lui suffisait pas ; il en étudiait l'esprit et en recherchait, avec une grande hauteur de vue, l'objet, l'origine et la puissance ; il aimait les objections ; il ne s'imposait pas, il ne voulait que persuader.

A quelle hauteur s'élevait sa pensée, quand il touchait à l'origine du droit, à l'origine de la justice ? Qu'il s'agisse de l'antique législation mosaïque, du vieux droit romain, quiritaire ou prétorien, du vieux droit français féodal ou coutumier, de notre droit civil moderne. que j'appellerais presque droit laïque, qu'il s'agisse du droit canon qui n'est pas autre chose que

Digitized by Google

le droit civil imprégné de christianisme ; allez au plus loin des choses, vous aboutirez fatalement à la même origine première, à la source mystérieuse d'où ces législations découlent toutes, à l'inconnu, à l'inconnaissable, à ce droit non écrit dont le Créateur a gravé lui-même les principes dans la conscience humaine.

Chaque société a traduit ce droit naturel dans ses lois écrites, pour sa propre conservation. C'est à ce droit primitif que fait allusion M. le Président honoraire, Thuriet, dans son ouvrage : les *Proverbes judiciaires*, quand il le signale dans ces deux vers :

« Il est des lois qu'on sait sans les avoir apprises,
« Sur lesquelles le temps n'exerce aucunes prises.

Voilà ce qu'il y avait au fond de la doctrine de M. Valette, à travers les infinis détails de l'application de ce principe supérieur, aux faits de tous les jours, aux contingences de la vie sociale.

Bugnet était plus précis, plus absolu ; il écartait toute objection et défiait toute critique ; c'était un esprit net, mais un peu étroit.

Dans son enseignement, Oudot faisait prédominer la métaphysique et une sorte de spiritualisme un peu vague. Il avait des admirateurs fanatiques, mais ses meilleurs élèves, après avoir quitté les cours, finissaient, au contact des réalités de la vie, par trouver les consultations du professeur un peu paradoxales, tout en restant attachés au souvenir de l'homme, qui était vraiment excellent.

Ces souvenirs me reportent aux débuts de ma vie, et je suis heureux de pouvoir, aujourd'hui, témoigner ma reconnaissance admirative envers ces jurisconsultes fameux, et particulièrement envers M. Valette, devant les représentants des sciences, des arts et des lettres de notre Comté.

Digitized by Google

Une autre circonstance, dûe au hasard, ajoute encore au plaisir que j'éprouve de parler de M. Valette ; c'est que j'ai été, pendant près de quarante ans, comme notaire à Salins, le successeur de son grand-père.

On a dit quelquefois que la valeur et le génie d'un homme qui arrive à la célébrité sont dûs à la lente élaboration des vertus et des facultés de ses ancêtres. Ayant eu l'occasion de lire quelques actes authentiques du notaire Valette, il m'a semblé y rencontrer la clarté, la méthode, l'esprit critique et le souci de la justice qui ont brillé d'un si grand éclat dans les leçons, les discours, les écrits du petit-fils. On a déjà fait cette remarque au sujet de notre immortel Pasteur; ses modestes ancêtres étaient déjà doués d'une intelligence et d'une énergie signalées par ses biographes.

Le temps me manquerait pour rappeler ici tous les traits du caractère particulier de l'enseignement de M. Valette. S'il s'élevait souvent jusqu'à des considérations philosophiques et même religieuses, remontant aux sources les plus anciennes dans l'histoire, il ne s'attachait pas moins à la nécessité d'appliquer purement le droit écrit aux faits si nombreux de la vie sociale. Dans sa célèbre leçon de l'*Introduction à l'étude du droit*, il developpait ainsi sa pensée : « Le mot équité est un « mot assez mal défini et, par conséquent, toujours fort « vague ; on l'oppose souvent au droit positif, et il dé- « signe alors une sorte de perception du juste et de « l'injuste, à laquelle on a été préparé par une éduca- « tion première, comme le goût du beau dans les arts « se développe par le commerce habituel des grands « maîtres et la contemplation de leurs chefs-d'œuvres ». Et il ajoutait : « L'équité introduite dans la pratique « des tribunaux au mépris des dispositions positives « de la loi, ne serait, presque toujours, *qu'un arbi- « traire dangereux*.

Digitized by Google

Chose remarquable, la même pensée préoccupait l'esprit plus positif de Bugnet ; son admiration pour Pothier ne l'empêchait pas de blâmer chez lui sa distinction trop fréquente entre le *for intérieur et le for externe*. « Nous sommes parfaitement convaincu, disait-il dans son édition célèbre des œuvres de Pothier, de mettre ainsi la conscience aux prises avec les lois. La conscience ! l'équité ! grands mots très respectables, sans doute, mais combien cette même conscience flexible devient complaisante pour celui qui cherche à échapper à l'autorité des lois ! ».

Ce rapprochement et cette similitude de pensées ont été signalés par M. Huard; alors avocat général à la Cour de Besançon, afin de faire comprendre qu'il vaut encore mieux recourir aux législateurs pour changer une loi, que de laisser aux juges le soin de pourvoir arbitrairement à une rectification personnelle, trop souvent empreinte d'une passion dont le juge ne se doute pas lui-même.

Ces deux professeurs célèbres étaient encore d'accord, quand ils disaient : « En France, il n'y a pas de droit administratif, mais seulement des caprices administratifs ».

Les choses, depuis un demi siècle, se seraient-elles améliorées ? Plusieurs pensent encore aujourd'hui que nous rencontrons trop souvent des caprices administratifs, et même des caprices législatifs, depuis qu'en fait le pouvoir législatif n'a plus, chez nous, le contrepoids d'un pouvoir capable d'opposer son veto. La grande République américaine et la petite République suisse, grande aussi par ses institutions, ont sagement pourvu au danger de ces caprices. C'est à peine si nous concevons cette institution. Si nous disons, dans une assemblée comprenant même l'élite sociale, qu'ici à nos portes, ou là, de l'autre côté de l'Océan, il existe un tri-

Digitized by Google

bunal composé de sept ou de neuf membres, si haut placé qu'il a le pouvoir de décider souverainement et sans appel que tel fait de la puissance exécutive, ou même, chose plus extraordinaire à nos yeux de Français, que telles lois, émanant cependant de la toute puissance législative, sont contraires à la Constitution, et que le citoyen, lésé par telle décision législative ou administrative, a le droit de n'en pas tenir compte, qu'elle est nulle en ce qui le regarde, nous étonnerions beaucoup d'auditeurs français troublés subitement dans leur conception héréditaire du droit.

« Comment, diraient-ils, il y a donc des sociétés où un tribunal suprême serait assez haut placé pour donner gain de cause à un citoyen contre une loi, contre la puissance exécutive ? » Eh bien, oui, cela existe et, loin de troubler la paix sociale en ces pays étranges, cette institution est, au contraire, la sauvegarde des citoyens, elle est le rempart qui nous manque contre les caprices administratifs ou législatifs, puisque nous ne sommes pas admis à prouver qu'ils sont contraires à la Constitution.

Voilà ce qui était en germe dans l'enseignement de ces deux professeurs Franc-Comtois, Valette et Bugnet.

Depuis, l'histoire a marché ; elle nous a donné de grandes et terribles leçons ; en avons-nous profité ? Avons-nous remplacé ce pouvoir souverain qui résidait alors en un homme censé représenter la nation et dont le concours à la création de la loi était nécessaire ? Le pouvoir législatif du Parlement est, aujourd'hui, sans contrôle ; le Tribunal suprême, institué dans les deux Républiques pour éviter les écarts du législateur, manque à notre organisation républicaine, et il manque d'autant plus chez nous, que nous n'avons pas, non plus, pour la confection des lois, cette autre institution

Digitized by Google

démocratique, la consultation populaire, le referendum, qui donne, là-bas, matière à réflexion aux mandataires chargés de préparer les lois.

On a dit, avec raison, que le referendum est le commencement de la sagesse du législateur, et que le Tribunal suprême est la garantie de la Constitution.

Nous n'en sommes pas encore là. C'est que probablement quinze ou vingt siècles de tradition remontant à l'impérialisme romain, en passant par le féodalisme et le monarchisme, ont façonné notre mentalité politique. Il faudra sans doute un certain nombre de générations avant que l'esprit français se soit ouvert à un nouvel ordre d'idées et d'aspirations, soit par la force de la pensée, soit par le contact devenu de plus en plus facile avec d'autres nations plus avancées sous ce rapport.

Actuellement, si l'on instituait en France le Tribunal suprême, on peut se demander si l'on trouverait parmi nous des membres capables de le composer. — Peut-être serait-il prudent de l'essayer au début en en confiant la puissance à neuf magistrats pris parmi ces nations ; au moins ces magistrats connaîtraient les fonctions pour les avoir exercées chez eux.

Nous avons bien dans le Président de notre République un organe en quelque sorte accidentel représentant l'antique droit de veto ; mais il suffit de lire l'article 7 (1)

(1) Article 7 de la Constitution du 16 juillet 1875. — Le Président de la République promulgue les lois dans le mois qui suit la transmission au Gouvernement de la loi définitivement adoptée. Il doit promulguer dans les trois jours les lois dont la promulgation par un vote exprès dans l'une et l'autre Chambre aurait été déclarée urgente. Dans le délai fixé pour la promulgation, le Président de la République peut, par un message motivé, demander aux deux Chambres une nouvelle délibération qui ne peut être refusée.

La constitution des Etats-Unis et de la Suisse définit les objets

Digitized by Google

de la Constitution du 16 juillet 1875 pour se convaincre que ce droit si restreint n'est qu'un obstacle insuffisant aux entraînements possibles d'un corps législatif. En fait, le Président n'en n'use jamais ; a-t-il jamais osé dire au Parlement, dont il est la création : cette loi est mauvaise, dangereuse ; réfléchissez-donc un peu pendant trois jours ou un mois, soumettez la à une nouvelle délibération, avant qu'alors je sois obligé de la signer. — De là, surgirait un conflit dont la nature ou l'origine même du pouvoir écarte la possibilité. Et à supposer même que le Président exerce ce droit d'atermoiement, est-il certain qu'il trouve dans sa pensée solitaire, la pensée collective de douze millions de citoyens ?

Rappelons en quelques mots les importantes monographies, les nombreux articles de revues, les rapports juridiques, les projets de loi à nos Assemblées, que Valette a produits pendant plus de quarante ans avec une sûreté et une facilité merveilleuse, une dialectique serrée, une mémoire infaillible. Déjà en 1852, il s'était fait connaître par la publication de ses notes sur le traité du professeur Proudhon : *L'Etat des personnes et le préliminaire du Code civil* ; vinrent ensuite la publication du *Cours de 1re année* ; un savant commentaire du *Régime hypothécaire* ; un rapport sur les *Substitutions et les majorats,* sur la *Publication des contrats de mariage,* sur le *Délit de coalition*, qu'il ne reconnaissait que si la coalition était injuste et abusive ; sur le *divorce*, qui, selon lui, doit-être repoussé comme antipathique à la morale évangélique, antidémocratique, nuisible surtout aux faibles, c'est-à-dire à la femme et à l'enfant, cause de déca-

sur lesquels les députés ont le droit de légiférer. La Cour suprême, dans ces Etats, a le pouvoir de statuer sur les réclamations d'un citoyen ou d'une collectivité contre tout acte du pouvoir exécutif de toute loi qui porterait atteinte à leurs droits.

Digitized by Google

dence et de dissolution. Il développe cette pensée dans une lettre écrite alors au journal le *Salinois*, précieux document communiqué à M. Huard, par M. le docteur Coste, conservateur si érudit et si désintéressé de notre bibliothèque de Salins.

Sur cette question du divorce, Pierre-Joseph Proudhon, cet autre franc-comtois, qui a critiqué tant de choses, a consacré l'une de ses plus belles pages à l'indissolubilité du mariage, pour les mêmes raisons sociales, politiques et familiales, invoquées par Valette (1).

Son projet de loi sur la répression du duel allait être

(1) Dans son discours du 17 décembre 1850 à la Chambre, sur la révision du régime hypothécaire, à propos de la conservation du droit de résolution de la vente, faute de paiement du prix, il touche en passant à la question bien plus générale du respect dû au droit de propriété. Un autre député, Michel (de Bourges), partisan de la suppression de ce droit de résolution, en niait l'existence dans le droit romain et dans les législations étrangères. Valette relève son erreur ; avec sa genèse juridique, il prouve que ce droit a été conservé à Rome par une simple formalité, et qu'il est consacré aujourd'hui, dans toutes les législations des États de l'Allemagne, enfin qu'il suffit d'une bonne organisation des registres et du cadastre pour le conserver en France, suivant les traditions les plus anciennes de notre vieux droit coutumier. Nous devons, disait-il, organiser les droits, tous, mais sans sacrifier les uns en vertu d'une idée préconçue, pour mieux faire fructifier les autres. Quand nous trouvons quelques chose qui nous gêne, nous le détruisons, puis nous sommes obligés de revenir sur nos pas.

J'entends dire de cette loi, que c'est du socialisme tout pur, certainement il y en a un peu partout. Mais ce qui peut le mieux caractériser le socialisme, c'est cette définition que j'ai vu donner et qui est frappante, c'est l'art d'utiliser le bien d'autrui... et même de le subtiliser, dit un autre membre ; les institutions de crédit ne font que cela, ajoute un troisième.

Il y a trente-huit ans que ces observations de Valette ont fait réfléchir quelques esprits attentifs ; mais elles ne semblent pas avoir empêché un courant d'idées et de faits qui entraînent notre Société vers un état économique inconnu.

Digitized by Google

lu à la Commission, lorsque le coup d'état de décembre 1851 (un fameux caprice administratif, celui-là), changea tout à coup l'orientation de la politique. Mais ce projet ne fut pas perdu : vingt ans plus tard, le Sénat, devant qui cette question du duel était de nouveau posée, a pensé qu'il n'y avait rien de mieux à faire que de reprendre le projet de Valette et de réimprimer son rapport.

La question, en effet, y est traitée jusqu'à l'épuisement, selon l'expression du président Larombière, et l'on trouva qu'il n'y avait rien à y ajouter, ni pour les arguments juridiques, ni pour l'élévation de la pensée.

En 1869, Valette était reçu à l'Académie, membre de l'Institut : dans son discours de réception, il lut un mémoire resté célèbre, sur la durée et la persistance de notre législation civile depuis la Révolution.

On a reproché à notre éminent compatriote de n'avoir pas élevé à la science du droit un monument définitif, en achevant par exemple, le *Traité des privilèges et des hypothèques*, dont il avait posé les premières assises ; mais le professorat l'absorbait ; il se sentait attiré vers la jeunesse studieuse et reconnaissante qui assistait à ses cours comme à une causerie et sentait en son professeur un esprit libéral, un cœur généreux, une âme pieuse, un caractère viril.

Lorsque survint la révolution de 1848, Valette était déjà en pleine possession de sa renommée, comme professeur et comme jurisconsulte. Bien qu'il n'eût guère conservé de relations avec son pays d'origine, quelques amis le décidèrent à se présenter comme député du Jura à l'Assemblée constituante ; il fut élu par 37.000 voix, quatrième sur la liste de huit représentants ; la

Digitized by Google

Commission de législation le nomma son président. Le 8 juillet 1849, il est encore élu député avec 18.000 voix, bien que les conservateurs l'aient abandonné pour Lamartine. Ils lui reprochaient d'avoir voté en faveur des clubs et du divorce. Pour cette dernière question, nous avons déjà cité sa lettre au *Salinois* où il démontre qu'il est opposé complètement au rétablissement du divorce. Pendant la durée de l'Assemblée législative, il se fit remarquer par la part qu'il prit à la rédaction de toutes les lois importantes. Chargé de l'enquête sur l'insurrection de juin, il recommanda la modération envers les insurgés, oubliant ainsi le danger de mort qu'il avait couru en cherchant à les apaiser.

Sa carrière politique se termina le Deux Décembre. « Au moment où il se rendait au Corps législatif, dit M. Huard, on lui apprit en chemin le Coup d'Etat et la dissolution de l'Assemblée. « C'est un acte nul de plein « droit, *ipso jure*, s'écria-t-il » ; il demanda aussitôt à partager la captivité de ses collègues et réclama son incarcération au chef d'un poste militaire. Comme l'officier hésitait, il lui dit : « J'ai deux titres à être arrêté ; je suis représentant du peuple et professeur de droit ». En ce moment, beaucoup pensaient qu'il courait un grand danger ; la violation de la représentation nationale, une fois commise, n'avait plus d'autre limite que l'intérêt et le caprice de l'auteur. Conduit à la caserne du Quai d'Orsay, puis au Château de Vincennes, il en sortit quelques jours après, avec les autres représentants. (1)

(1) Pas un jour ne se passa depuis, sans que le Deux Décembre ne lui revint à la mémoire. « Lui, dont le caractère était gai, dit un de ses biographes, on l'entendait tout à coup prononcer ces mots, d'un air préoccupé : « Le Deux Décembre ! » Il répétait parfois à ses amis quelques-unes des pièces des Châtiments qu'il avait apprises par cœur ; on pouvait voir, dans sa cham-

Digitized by Google

Une lettre que Valette écrivit, le 2 décembre 1849, à l'« Union Franc-Comtoise », journal légitimiste de Besançon, donne la note juste de l'indépendance de son caractère et de sa manière de comprendre un gouvernement républicain : « Je sympathise avec tout ce qui « me paraît bon, juste et honnête ; mais je ne m'enré- « gimente dans aucun parti proprement dit ; je ne suis « membre d'aucune réunion politique et je ne reçois « aucun mot d'ordre, d'où il suit qu'il faut juger mes « votes en eux-mêmes et non par relation avec ceux de « tels ou tels. Dans ma conviction profonde, les habi- « letés de la vieille tactique parlementaire sont, aujour- « d'hui, hors de saison. Si l'on veut donner une auto- « rité réelle à la proclamation faite en commun des « principes fondamentaux de la société, il convient de « laisser une très grande liberté aux individus sur les « questions secondaires ».

Les qualités de l'homme privé n'étaient pas inférieures, chez Valette, à celles de l'homme public.

bre, en lieu apparent, un papier sur lequel il avait tracé ces vers de sa belle et grande écriture :

« Toutes les eaux de ton abîme
« Hélas ! passeraient sur ce crime
« O vaste mer ! sans le laver. »

N'est-ce pas là une éloquente paraphrase de notre vieille devise : « Comtois, rends-toi ? — Nenni, ma foi ».

Quelles réflexions n'inspirent pas encore aujourd'hui ces tragiques évènements ; un écrivain fameux, un jurisconsulte célèbre proteste, contre la violation du droit constitutionnel, cependant que sept millions de voix en absolvent l'auteur. Manquons-nous donc d'un principe solide, ou peut-être seulement d'une organisation nous permettant de construire un édifice politique durable. Un jurisconsulte de la Suisse française me disait un jour à ce sujet : Vous faites de la république un essai peut-être loyal, mais à coup sûr royal. Vous marchez avec toutes les institutions léguées par votre passé monarchique. — Mais ce n'est pas ici le lieu de traiter toutes ces graves questions.

Digitized by Google

On trouvait en lui le cœur le plus dévoué, le désintéressement absolu, le courage, qui pouvait aller jusqu'au sacrifice de sa vie.

Pendant l'une des journées de juin, le député Valette, que sa haute taille et l'éclat de son écharpe tricolore désignaient aux coups de malheureux ouvriers égarés, accourut, de son logement de l'Ecole de droit, à la barricade la plus prochaine de la rue Transnonain ; sous le sifflement des balles, il fait des gestes et crie des paroles d'apaisement. Son voisin, le général Damesme, pousse un cri et tombe, le corps traversé par une balle. Transporté dans une cour voisine, évanoui pendant une douloureuse opération, le général revint à lui un moment, et demande au député Valette de lui serrer encore une fois la main : « Que désirez-vous ? — Vive la République ! répond le général mourant ; dites seulement à l'Assemblée nationale comment j'ai rempli mon devoir ».

On entend quelquefois rire, aujourd'hui, de ces vieilles barbes de 1848 ; nous étions jeunes, alors, et pleins d'admiration ; je suis heureux de rappeler aujourd'hui l'un de ces grands exemples donnés par les hommes de ce temps ; sans doute aujourd'hui il y aurait encore, malgré certaines doctrines malsaines, des hommes de la trempe de Valette et de Damesme.

Valette avait, à Salins, un vieil oncle aveugle, ancien professeur d'allemand au Collège. Sa position de fortune était médiocre. Le neveu s'empressa d'envoyer à ce vieux parent les secours nécessaires pour adoucir les années de sa retraite.

En 1849, la situation financière de l'Etat laissait à désirer. Une loi ordonne aux fonctionnaires remplissant plusieurs charges, de renoncer au traitement de l'une de leurs fonctions ; Valette, comme professeur, avait droit à un traitement de douze mille francs et,

Digitized by Google

comme député, à une indemnité de neuf mille francs. Il s'empresse de renoncer à la plus forte indemnité, celle de douze mille.

Il était resté, comme son compatriote Pasteur, très attaché aux croyances religieuses de ses ancêtres, il n'aimait pas qu'on y touchât, tout en admettant très bien une conversation contradictoire avec des libres-penseurs.

Le dogmè de l'infaillibilité du Pape le troubla, en 1870. Avec une pointe d'ironie qui lui était assez familière, il dit, un jour, pour clore un débat à ce sujet : « Eh bien, si le pape se trompe, maintenant, il se trompera infailliblement. » Dans le même ordre d'idée, tout en admettant la nécessité d'une autorité juridique souveraine, il avait dit, un jour, d'un arrêt de la Cour de cassation contraire à ses principes : « C'est une erreur, mais une erreur suprême ». Boutades originales d'un esprit qui aimait à se donner de l'air ; il savait bien, et c'était le fond de son enseignement, que les sociétés humaines tournent sur l'axe de ces deux pôles : la souveraineté et l'infaillibilité, malgré les déplacements et remplacements qu'amène le cours des choses.

Aussitôt après la création de la Société protectrice des animaux, sa bonté naturelle, sa bienveillance l'avaient désigné au choix des membres de cette utile institution, et il fut nommé président. Là encore, il exerça sérieusement ses fonctions ; il assistait à toutes les séances et, dans ses conversations, il ne cessait de répéter à ses associés combien nous devons être bons et sympathiques envers ces autres créatures de Dieu soumises à notre empire. Un jour, rue Saint-Jacques, il voit un charretier maltraiter son cheval ; Valette intervient ; l'homme furieux, se retourne contre lui, lève son

Digitized by Google

fouet, puis s'arrête, en disant : « Ah ! si vous n'étiez pas décoré, vous ! ».

D'un geste rapide, le président boutonne sa longue redingote : « A votre aise, s'écrit-il, je ne suis plus décoré ». Valette oublia l'injure, et le procès-verbal mentionna seulement les sévices envers le cheval.

Les combats de taureaux l'indignaient, et il obtint, par son influence, une circulaire ministérielle interdisant ces spectacles cruels.

Les dernières années de sa vie furent affligées d'une douloureuse maladie ; il n'en voulut pas moins remplir tous les devoirs de sa profession. Le 4 mai 1868, il se fait porter à sa chaire de professeur pour voir une dernière fois ses chers étudiants, il prend congé d'eux avec une résignation admirable, et succombe le 10 mai, en recommandant qu'on lui fit les funérailles les plus simples, sans couronne, sans fleurs, sans discours sur sa tombe, mais avec de bonne musique. Il se rappelait, à ce dernier moment, les premiers succès de son enfance.

Il avait recommandé aussi qu'on le mit dans son cercueil avec sa robe de professeur.

Dès que la nouvelle de ce douloureux évènement se répandit dans Paris, ce fut un deuil public ; toutes les classes sociales ressentaient la perte de cet homme qui avait honoré la France par ses écrits comme jurisconsulte, par ses talents comme professeur, par son intégrité comme homme public, par ses vertus comme citoyen. Tous les représentants des grandes fonctions de l'Etat, des miliers de citoyens, tous les étudiants des diverses Facultés accompagnèrent les restes du professeur aimé à l'église de Saint-Etienne du Mont.

*
* *

Le 26 juillet 1879, le Conseil municipal de Paris fit attribuer le nom de Valette à une rue qui conduit de la

Digitized by Google

place du Panthéon à la rue des Ecoles. Mais cet homme illustre n'a pas encore reçu d'autre témoignage de la reconnaissance et du repect de la nation. Le moment ne serait-il pas venu d'ériger, tout au moins dans notre Franche-Comté, et au lieu même de sa naissance, à Salins, un monument plus digne qu'une plaque sur un quai, pour consacrer la mémoire de l'un des plus beaux, des plus braves, des plus purs caractères de notre pays franc-comtois? Une de nos promenades a recueilli le buste de Victor Considérant, autre enfant de Salins, qui a passé sa vie à chercher une meilleure formule de droit social.

Ne pourrions-nous pas abriter, sous les ombrages de la même promenade, l'image de Valette, noble figure du droit traditionnel? On pourrait inscrire au-dessous du buste, ces mots qui ont jailli de l'âme de l'homme dans un moment tragique où la force terrorisait le droit:

« J'ai deux titres à être mis en prison; je suis représentant du peuple, et professeur de droit ».

*
* *

On a dit que la nature établit une sorte d'équilibre dans les choses de l'ordre matériel; en serait-il de même pour la marche régulière des idées et des institutions.

Presque à la même date, notre Franche-Comté produisait trois de ces penseurs hardis que la critique a placés parmi les nobles songe-creux. Fourier, Considérant, Proudhon, passaient leur vie à chercher la formule d'un droit nouveau, se substituant un peu brusquement aux traditions anciennes. A titre de contrepoids ou de frein à une marche trop rapide, dangereuse, c'est à la même date que notre pays produisait ces trois jurisconsultes fameux que j'ai nommés : Oudot, Bugnet et Valette, dont la haute mission

Digitized by Google

est d'enseigner, organiser et réglementer ce vieux droit héréditaire dont l'origine remonte à plus de deux mille cinq cents ans, suivant pas à pas la marche et les progrès de nos sociétés, et qui forme encore aujourd'hui l'édifice solide sous lequel se sont développées et se développeront sans doute encore les grandes nations européennes, à l'abri du droit de propriété et de la liberté.

*
* *

C'est avec une profonde satisfaction que je viens de lire dans le discours d'installation de M. Jaudon, procureur général à Besançon, le passage où il consacre un souvenir ému à ce même professeur Valette, dont je viens de vous entretenir :

« Je le vois encore, dit M. Jaudon, après plus de « trente ans écoulés, dans son cabinet de la rue Souf- « flot...., là, il interrompait souvent les plus doctes « explications pour me parler de son enfance à Salins, « de ses montagnes du Jura, de sa courte carrière « politique, de son incarcération à Vincennes, au soir « du Deux Décembre ; c'est que tous deux, malgré la « différence des âges, nous avions le même culte du « pays natal, les mêmes indignations, les mêmes espé- « rances, le même idéal. »

C'est ainsi que M. Valette laissait des souvenirs reconnaissants chez les jeunes gens de toutes les parties de la France qui avaient le bonheur de suivre son haut enseignement juridique.

JULES DUFAY
Notaire honoraire à Salins.

Digitized by Google

Notices biographiques consacrées à M. Valette.

Armand Masson, avocat à la Cour d'appel de Paris.— Dans la Conférence, journal du jeune barreau (Deux articles, 1864, 1865.

M. Nicolet, bâtonnier.— Discours prononcé à l'ouverture de la Conférence des avocats, le 23 novembre 1878.

M. Lesergeant de Monnecove, vice-président de la Société protectrice des animaux.— Notice lue le 5 août 1878.

Un ami de la famille Valette (Ch. Perdrau, curé de St-Etienne-du-Mont).— A la mémoire de M. Valette, 1878.

M. Herold, sénateur de la Seine. — Notice dans le Bulletin annuel de l'Association amicale des anciens Secrétaires de la Conférence des avocats, 1879, p. 209 et suiv.

M. A. Huard, avocat général à la Cour d'appel de Besançon — Notice dans la Nouvelle Revue historique, 1879, p. 193 et suiv.

M. de Valroger, professeur.— Discours prononcé à la distribution des prix de la Faculté de droit de Paris, le 1er août 1879.

M. Larombière, premier président de la Cour d'appel de Paris. — Discours prononcé à la Société de législation comparée (Bulletin de cette Société, 1879, p. 7 et suiv.).

Digitized by Google

Digitized by Google

CATALOGUE

DE

QUELQUES MONNAIES

TROUVÉES

à SAINT-ÉTIENNE-DE-COLDRES (Jura)

Digitized by Google

Digitized by Google

CATALOGUE

DE

QUELQUES MONNAIES

Trouvées à Saint-Etienne-de-Coldres (Jura).

Ces pièces ont été communiquées par un habitant de Conliège (1).

Elles ont été trouvées à diverses reprises dans les prés ou champs des pentes en échelons de la colline, en avant de l'emplacement de l'ancien camp gallo-romain de Saint-Etienne-de Coldres dont les limites sont encore visibles.

Elles forment trois séries : romaine, espagnole, française.

1e Monnaies romaines.

GALLIEN (254-268).

A) *Gallienus AVG.* — Sa tête radiée à droite.

R) *Marti Pacifero.* — Mars casqué debout à gauche tenant une branche d'olivier et appuyé sur un bouclier, sa haste repose sur son bras gauche ; dans le champ H, Petit Bronze.

CLAUDE II (268-270).

A) *Divo Claudio.* — Sa tête radiée à droite.

R) *Consecratio.* — Aigle debout à gauche, se retournant (frappée après sa mort). P. B.

(1) M. Berthet.

Digitized by Google

Tetricus fils (267-272) (avec son père, empereur-usurpateur des Gaules).

A) *C. Piv, ES. Tetricus. Cæs.* — Buste radié à droite avec le paludamentum.

R) *Salus AVG.* — La victoire, debout à gauche, tenant une couronne et une palme. P. B.

Galère Maximien (César de 292-305 avec Dioclétien-Auguste de 305-311).

A) *Gal. Val. Maximianus. NOB. C.*— Son buste radié à droite avec le paludamentum.

R) *Vot. X. F. K.* — Dans une couronne de laurier (frappée probablement à Alexandrie) P. B.

Licinius fils (César de 315-326).

A) *Val. Licinius. NOB. Caes.* — Son buste lauré à droite avec le paludamuntum.

R) *Iovi conservatori.* — Jupiter debout à gauche, le manteau déployé derrière lui, tenant un foudre et un spectre. P. B.

Constantin 1er (306-337).

A) *Constantius P. F. AVG.* — Son buste diadémé à droite avec la cuirasse et le paludamentum.

R) *Gloria exercitus.*— Deux soldats debout, casqués, tenant chacun une haste, et appuyés sur un bouclier ; entre eux une enseigne militaire surmontée d'un drapeau sur lequel est une couronne. P. B.

Le Même.

A) *DV. Constantinus. pt. avgg.* — Son buste radié à droite.

Digitized by Google

R) Sans légende visible. Constantin dans un quadrige au galop à droite tendant la main à une autre main qui descend d'en haut pour le recevoir (frappée après sa mort). P. B.

CONSTANCE II (337-361).

A) *D.N. Constantius. P. F. AVG.* — Son buste diadèmé à droite avec le paludamentum.

R) *Spes reipublicæ.* — Constance casqué en habit militaire, à gauche tenant un globe terrestre. P. B.

LE MÊME.

A) *D. N. Constantius. P. F. AVG.* — Son buste diadémé à droite avec le paludamentum.

R) *Vot. XX. MVLT. XXX.* — Dans une couronne de laurier. Un deuxième exemplaire effacé en partie pourrait être rapporté au même type. P. B.

CONSTANCE-GALLE (351-354).

A) *D. N. Constantius NOB. C.* (Ces dernières lettres peu visibles). — Son buste nu à droite avec le paludamentum.

R) *Felix. temp. reparatio.* — Soldat casqué debout perçant de sa haste un ennemi tombant à terre, à terre un bouclier. P. B.

VALENTINIEN I (364-375).

A) *D. N. Valentianus, P. F.* — Son buste diadémé à droite avec le paludamentum.

R) *Gloria Romanorum.* — Valentinien debout à droite, en habit militaire, retournant la tête, pesant avec la main sur la tête d'un captif à genoux, et tenant le *labarum*. P. B.

(Pourrait appartenir aussi à Valentinien II (374-392).

Digitized by Google

VALENS (364-368).

A) *D. N. Valens. P. F. AVG.* — Son buste diadémé avec le paludamentum (Légèrement effacé).

R) *Securitas Reipublicæ.* — Victoire marchant à gauche et tenant une couronne et une palme. P. B.

THÉODOSE (379-395).

A) *N. D. Theodosius. P. F. AVG.* — Son buste diadémé à droite avec le paludamentum.

R) *Vot. X. MVLT. XX.* — Dans une couronne de laurier.

Deux autres assez endommagées pourraient être rapportées à ce type.

LE MÊME.

A) *D. N. Theodosius. P. F. AVG.* — Son buste diadémé à droite avec le paludamentum.

R) ... Peut être *Victoria AVGG.* — Victoire marchant à gauche et tenant une couronne et une palme.

MAXIME (Magnus Maximus, 383-388).

A) *D. N. Mag. Maximus. P. F. AVG.* — Son buste diademé à droite avec le paludamentum.

R) *Spes* (Ro) *manorum.* — Porte de camp ouverte surmontée de deux tours entre lesquelles est une étoile.

2° Monnaies espagnoles.

Deniers de cuivre de Philippe II (2 frappées après sa mort en 1598), d'Isabelle et d'Albert, de Philippe IV.

Digitized by Google

3° Monnaies françaises.

Deniers tournois, double tournois, liard, etc. de Henri IV, Louis XIII, XIV, XV, XVI.

Mentionnons aussi une pièce très usée, indéterminable, mais curieuse en ce qu'elle porte un coin en fleur de lys pour lui redonner probablement une valeur monétaire.

Pièces de un décime et de cinq centimes de la Première République.

Quelques pièces étrangères.

Le lot comprenait encore d'autres exemplaires qui n'ont pas pu être déterminés à cause de leur usure.

Les pièces romaines sont donc des plus intéressantes, car elles fixent exactement une période pendant laquelle le camp de St-Etienne-de-Coldres a été occupé. Les recherches de M. Clos en 1875 et 1877 (1) n'avaient pas été fructueuses et ne lui avaient pas permis de faire cette constatation.

L. Lebrun.

(1) Louis Clos. — Le camp de St-Etienne-de-Coldres près de Lons-le-Saunier. *Mémoires de la Société d'Emulation*, 1877.

Digitized by Google

Digitized by Google

CAMPAGNE

DU

DUC DE LONGUEVILLE

AU

BAILLIAGE D'AVAL

(1638)

Digitized by Google

Digitized by Google

AVANT-PROPOS.

J'ai publié, il y a quatre ans, le *Manifeste au nom des peuples de la Franche-Comté de Bourgongne* (1), dont on n'avait donné jusqu'alors que des éditions aussi fautives qu'incomplètes (2) ; une copie conservée à la bibliothèque de Dole (3) m'avait permis de restituer cet écrit à son véritable auteur, avant même de connaître la lettre par laquelle celui-ci annonçait à Saavedra (4) l'envoi de son manuscrit à Sarmiento (5). Depuis lors, le hasard m'a fait rencontrer dans les papiers d'Antoine

(1) *Le manifeste d'Antoine Brun (1638)*, publié avec une introduction et des notes. — Vesoul, Bon, 1905, in-8 de 94 pp.

(2) Sous ce titre : *Mémoires sur les guerres de Franche-Comté : campagnes de 1637 et de 1638*, M. l'abbé Suchet avait publié le manifeste d'Antoine Brun dans les *Annales franc-comtoises* du 30 juin 1866. M. le président Clerc l'a réimprimé dans son *Histoire des États généraux et des libertés publiques en Franche-Comté*, t. II, p. 412-449, en l'attribuant à Jean Boyvin.

(3) *Ms. 322*, fol. 1-22.

(4) D. Diego Saavedra y Fajardo, fils de D. Pedrro Saavedra et de Dª Fabiana Fajardo (6 mai 1584-24 août 1648). Cf., sur les écrits de celui qu'on a surnommé le *Tacite espagnol*, Antonio, *Bibliotheca Hispana nova*, t. I, p. 312 ; comte de Roche et D. José Pio Tejero, *Saavedra Fajardo, sus pensamientos, sus opusculos* (Madrid, 1884, in-8).

(5) « Brevi admodum narratione varios et triennales belli in *poesias*, *sus* hac provincia eventus complexus, nec non Gallorum perfidiam et ferocitatem prosequtus ; quam tragicam historiam Dno Antonio de Sarmiento porrexi et tradidi, et sic cum juris sui facta sit, suo etiam arbitrio, vel in lucem prodibit, vel tenebris damnabitur. » Brun à Saavedra, Dole, 29 octobre 1638. — Arch. de Buthiers, *papiers de Brun*, t. XIX., fol. 168.

Digitized by Google

Brun (1) un document que le célèbre procureur général a utilisé pour rédiger son éloquent appel à l'opinion publique (2). C'est une relation de la seconde campagne du duc de Longueville (3) au bailliage d'Aval : destinée vraisemblablement à être mise sous les yeux du cardinal infant (4), elle n'embrasse que deux mois de la guerre de Dix ans, mais ces deux mois ont eu pour la province les conséquences les plus graves, attendu que, si Salins échappa pour la seconde fois aux convoitises des Français (5), Grimont tomba en leur pouvoir, in-

(1) Antoine Brun, procureur général au parlement de Dole, puis plénipotentiaire pour S. M. Catholique au congrès de Munster, ambassadeur à la Haye, chef du conseil des finances des Pays-Bas, fils de Claude Brun, conseiller au parlement de Dole, et de Marie Dard (29 juin 1599-11 janvier 1654).

(2) Arch. de Buthiers, *papiers de Brun*, t. VII, fol. 212-214 v°. Je tiens à remercier ici M. le marquis de Scey de Brun de l'extrême obligeance avec laquelle il m'a autorisé à consulter les papiers de l'heureux négociateur du traité de Munster : ces papiers constituent un fond d'archives des plus précieux et nul ne devra se hasarder à écrire l'histoire du comté de Bourgogne dans la première moitié du dix-septième siècle sans en prendre connaissance.

(3) Henri II d'Orléans, duc de Longueville, comte de Dunois, prince souverain de Neuchâtel et de Valengin, lieutenant général des armées du roi et gouverneur de Normandie, fils de Henri Ier, duc de Longueville, et de Catherine de Gonzague-Clèves (27 avril 1595-11 mai 1663).

(4) Ferdinand d'Autriche, infant d'Espagne, cardinal archevêque de Tolède, gouverneur des Pays-Bas et du comté de Bourgogne, fils de Philippe III, roi d'Espagne, et de Marguerite d'Autriche (17 mai 1609-9 novembre 1641).

(5) La conquête de Salins était l'objectif du cardinal de Richelieu, car « on l'asseuroit qu'avec l'abondance des sources salées qui y sont et la bonté du sel, le distribuant en France et en Suisse, il tireroit autant d'argent qu'il lui en faudroit pour continuer la guerre d'Allemagne. » Girardot de Nozeroy, *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgongne*, p. 195. Un diplomate espagnol disait à la même époque que toute la richesse de la province dépendait de Salins, « siendo de tanta

Digitized by Google

terceptant les communications entre Dole et Salins jusqu'au jour où, harcelée sans relâche par de hardis partisans, la garnison ennemie se décida à l'évacuer (1).

Il est intéressant de comparer cette relation au manifeste d'Antoine Brun. Dans les deux écrits l'ordre des faits est le même; les expressions sont parfois identiques, mais il y a aussi dans l'un d'eux des détails qui ne se trouvent pas dans l'autre. C'est ainsi que le manifeste ne mentionne pas la chasse donnée avec des chiens par l'armée française aux paysans retirés dans les bois ; arrivé à la bataille de Poligny, il se borne à renvoyer à la relation du sieur de Romécourt (2); il ne donne pas non plus les noms des officiers qui commandaient à Arbois et à Vadans. Par contre, la prise de Baume-les-Messieurs par les Français (3) est passée sous silence dans le récit du parlement.

importancia aquella plaça que si se perdiese se perderia todo por estar en el el corazon de la provincia, y porque con solo la sal podrian Franceses sustentar un exército y tener como he dicho á su devozion los Esguisaros. » SAAVEDRA, *Relazion de la jornada que por orden de su Magestad hizo el año de mill y seiscientos y treinta y ocho al Condado de Borgoña*, p. 159.

(1) Les Français démolirent le château de Grimont, moyennant le versement de 5.000 pistoles d'Espagne, représentant 75.000 livres, monnaie de Bourgogne. Cf. Boyvin. à Philippe Chifflet, Dole, 6 et 27 octobre 1643. — *Mss. Chifflet*, t. CIII, fol. 253 v° et 254; GIRARDOT DE NOZEROY, *op. cit.*, p. 300 ; CHEVALIER, *Mémoires historiques sur la ville et seigneurie de Poligny*, t. I, p. 296; E. LONGIN, *Notes historiques sur le château de Grimont (1638-1643)*, p. 127.

(2) *Relation faicte à son Altesse Royale le Sérénissime Cardinal Infant par le sieur de Rommecourt. gentilhomme envoyé par son Altesse de Lorraine, du combat faict en la Comté de Bourgongne, le 19 du mois de juin dernier, entre l'armée de sadicte Altesse de Lorraine et celle de France commandée par le duc de Longueville* (Bruxelles, 1638, in-4).

(3) Le 24 juin 1638. Cf. Relation de ce qui s'est passé dans la Franche-Comté despuis que l'armée du Roy y est entrée, commandée par monseigneur le duc de Longueville (1638). — Affai-

Digitized by Google

Sous le rapport du style, il n'y a pas de rapprochement à établir et la supériorité du manifeste est hors de doute : d'un récit incorrect et un peu terne Antoine Bruna tiré quelques pages d'un tour vif, alerte, ne retenant des informations transmises aux Pays-Bas que les traits saillants. Il n'en reste pas moins que le mince cahier des archives de Buthiers mérite de prendre place parmi les documents relatifs à une des époques les plus malheureuses de notre histoire, mais aussi une des plus fécondes en actions héroïques. Peut-être, à propos de cette publication, me reprochera-t-on encore plaisamment d'être fidèle sujet du roi catholique : peu me chaut, en vérité, qu'on m'accuse d'évoquer avec trop de complaisance le temps où nous appartenions à l'Espagne, si la lecture de mes humbles essais porte quelques-uns de mes compatriotes à égaler le courage, la constance, ce n'est pas assez dire : l'opiniâtreté (1) que nos aïeux ont montrés au service du souverain qui personnifiait leurs libertés.

E. Longin.

res étrangères, *France*, t. MDLXXIX, fol. 215 v°, *Gazette de France*, extraordinaire du 5 juillet 1638 : *La prise de la ville et chasteau de Poligni et autres places par le duc de Longueville ; Mercure françois*, t. XXII, part. II, p. 225 ; *Histoire des guerres intentées dans les duché et comté de Bourgogne par Tremblecour, Lorrains, François et autres* (Bibl. de Vesoul), fol. 81 v° ; Brun. *Manifeste au nom des peuples de la Franche-Comté de Bourgongne*, p. 43 ; Richelieu, *Mémoires*, t. III, p. 265.

(1) *Obstiné comme un Bourguignon* était, on le sait, passé en proverbe.

Digitized by Google

CAMPAGNE
DU
DUC DE LONGUEVILLE
AU
BAILLIAGE D'AVAL
(1638)

Le premier du mois de juin le duc de Longueville avec une armée de huict mille hommes, sçavoir six mille fantassins et deux mille chevaux, vint investir le chasteau de Chaussin. Le capitaine Cadet (1) estoit dedans avec cinquante ou soixante soldats, lequel estant sommé respondit qu'il ne sçavoit que c'estoit de composition qu'après la bresche faicte et qu'encore lors y adviseroit. Le chasteau fut battu pendant deux jours avec trois pièces, dont la moindre portoit de trente deux livres de basle, et, la bresche faicte, ledict capitaine se présente pour la soustenir avec ses gents. Lors on le somme de nouveau et il respond qu'il entendra à composition honnorable de sortir avec armes et bagages, tambour battant et la mesche allumée. On luy respond que cela ne se peut et lors il se met en deffence, et après on luy vient dire qu'il sortira avec ses gents, luy et ses officiers l'espée au costé, les soldats la baguette en main avec tout ce qu'ils pourront porter de bagage sur leur col. Tandis qu'il capitule et à

(1) Marc Gudy, dit le capitaine Cadet, commandait une compagnie d'infanterie logée dès les premiers mois de l'année précédente à Chaussin, dont les habitants étaient soupçonnés de nourrir des sentiments hostiles. Cf. Cadet à la cour, Chaussin, 7 et 23 avril 1637 ; la cour à Cadet, Dole, 23 avril 1637. — *Corr. du parlement.* Arch. du Doubs, B 217; E. Longin, *Journal d'un bourgeois de Dole (1637)*, p. 26, 37 et 39.

Digitized by Google

mesme temps qu'il se repose sur la parolle de l'ennemi, on donne un si violent assaut que le chasteau est emporte et luy condamné à estre pendu avec son sergent, qui seul restoit des officiers, les autres ayans esté tués. Cest arrest est inhumainement exécuté à l'instant (1) et le reste des soldats condamnés aux galères (2), selon que l'advoue la gazette françoise, qui, pour couvrir une si lasche action, dict faussement que led. capitaine Cadet estoit né François (3), qui au contraire estoit né du village de Larrest (4) en ce pays, à deux lieues de Gray, soldat de fortune (5).

(1) Une autre relation, publiée par A. Rousset, *Dictionnaire des communes du Jura*, t. III, p. 397, mentionne la présence de la femme du capitaine Cadet à cette exécution ; l'infortunée veuve revint le lendemain à Dole, où elle raconta qu'elle avait vu dans l'armée du duc de Longueville le maître des comptes Jean-Maurice Tissot, qui, au mois de septembre précédent, avait lâchement rendu au général français le château de Bletterans ; une pension de 200 livres lui fut accordée le 25 octobre 1638. *Chambre des comptes*. Arch. du Doubs, B 583.

(2) Ils n'allèrent néanmoins que jusqu'à Seurre : « Les soldats pris à Chaussin et à Raon, qui a esté défendu plus opiniastrement qu'on ne nous avoit dit, et lesquels avoient esté destinez aux galères, ont esté renvoyez de Bellegarde pour une pistole de rançon par teste, à la prière du sieur de la Verne, gouverneur de Dole, qui en a escrit au duc de Longueville avec tant de courtoisie que la sienne ne lui a pu refuser sa demande, et ce d'autant moins qu'il y avoit entr'eux plusieurs enfans de quinze à seize ans. » *Gazette de France* du 26 juin 1638. Cf. Richelieu, *Mémoires*, t. III, p. 265.

(3) « Brizenot, François de nation, mareschal de profession, qui se faisoit appeler le capitaine Cadet et s'estoit réfugié au Comté pour ses débauches, ayant bruslé la ville, se retira dans le chasteau. » *Gazette de France*, extraordinaire du 17 juin 1638 : *La prise de Chaussin et de Raon en la Franche-Comté par le duc de Longueville.*

(4) Larrêt, commune du département de la Haute-Saône, arrondissement de Gray, canton de Champlitte.

(5) Cf. Relation de la prise de Chaussin. — *Corr. du parlement*. Arch. du Doubs, B 236 ; Relation de ce qui s'est passé

Digitized by Google

Dès Chaussin toute l'armée du duc de Longueville passa devant le chasteau de Raon (1), qui n'en est distant d'une petite lieue, et, après avoir faict sommer le capitaine Dusillet (2), qui y commandoit quinze soldats et soixante paysans, il en eust la mesme response qu'à Chaussin, nonobstant que l'on fit veoir audict capitaine le corps du capitaine Cadet et de son sergent, auquel spectacle il s'escria qu'il les estimoit bienheureux et qu'il vouloit imitter leur résolution, ce qui arriva, car, la bresche estant faicte et la place emportée, led. capitaine Dusillet fut pendu (3) avec sept desdicts soldats et paysans, et, pour enchérir sur la première cruauté, le vallet dud. Dusillet fut condamné de pendre son

dans la Franche-Comté despuis que l'armée du Roy y est entrée commandée par monseigneur le duc de Longueville (1638). — Affaires étrangères, *France*, t. MDLXXIX, fol. 213; Grotius à Oxenstiern, Paris, 12 juin 1638 ; le même à Camerarius, Paris, 12 juin 1638. — *Epistolæ*, p. 437 et 438 ; *Gazette de France*, extraordinaire du 17 juin 1638; *Mercure françois*, t. XXII, part. II, p. 212 ; *Second factum ou deffenses de Messire Philippes de la Mothe-Houdancourt, duc de Cardonne et mareschal de France, cy-devant vice-roy et capitaine général en Catalogne*, p. 17 ; *Histoire des guerres intentées dans les duché et comté de Bourgogne, par Tremblecour, Lorrains, François et autres*, fol. 78 ; *Theatrum Europæum*, t. III, p. 953 ; Richelieu, *op. cit.*, t. III, p. 265 ; Brun, *Manisfeste au nom des peuples de la Franche-Comté de Bourgongne*, p. 37 ; Bernard, *Histoire du roy Louis XIII*, t. II, p. 428.

(1) Cette orthographe, qui est celle du temps, a fait prendre à un historien Rahon (Jura) pour Raon (Vosges). Duc d'Aumale, *Histoire des princes de Condé pendant les XVI^e^ et XVII^e^ siècles*, t. III, p. 574.

(2) Charles Dusillet, capitaine d'une compagnie d'infanterie, fils de Claude Dusillet, procureur postulant au bailliage de Dole, et de Jeanne Bergère.

(3) Suivant le manuscrit de Vesoul, « la corde s'estant rompue par deux fois lorsqu'on le pendit, le duc de Longueville luy vouloit donner grâce, mais il en fut empesché par un traistre son ennemy qui avoit rendu la ville de Bletterans (fol. 78v°). »

Digitized by Google

maistre à peine d'estre pendu luy mesme, lequel choysit plustost d'estre pendu, comme il fut à l'instant (1).

Après la prise de Raon l'ennemi détacha puissantes parties de cavalerie pour venir aux environs de Dole, qui toutes furent repoussées tant par le canon que par des sorties fréquentes des soldats et bourgeois, qui non seulement estoient occupés d'un costé contre lesdictes parties qui venoient du camp françois, mais encores contre d'autres des garnisons de Sainct Jean de Laosne et d'Auxonne, en sorte qu'une d'icelles estant poursuivie par lesdicts soldats et bourgeois de Dole sortis en nombre de deux cens cinquante à pied fut par eux esgorgée aux barrières d'Auxonne, à la réserve d'un soldat qui fut amené prisonnier audict Dole, n'ayant lesdicts soldats et bourgeois voulu donner aucun quartier aux François à raison de leur mauvais procédé contre ceux de Chaussin et Raon (2). Et ledict prison-

(1) Cf. Relation de ce qui s'est passé dans la Franche-Comté depuis que l'armée du Roy y est entrée, commandée par monseigneur le duc de Longueville (1638). — Affaires étrangères, *France*, t. MDLXXIX, fol. 213 ; *Gazette de France*, extraordinaire du 17 juin 1638 ; *Mercure françois*, t. XXII, part. II, p. 213 ; *Histoire des guerres intentées dans les duché et comté de Bourgogne par Tremblecour, Lorrains, François et autres*, fol. 78v° ; Brun, *Manifeste au nom des peuples de la Franche-Comté de Bourgongne*, p. 39 ; J.-J. Pallu, *Le château de Rahon : défense héroïque de Carle Dusillet ; son testament*, dans la *Revue de la Franche-Comté*, janvier 1842, p. 16 ; Id., *Dernière lettre de Carle Dusillet à la cour souveraine de parlement*, dans la même revue, mars et mai 1842, p. 63 et 73 ; L. Jeannez, *Antoine et Carle Dusillet*, dans le *Bulletin* de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, séance publique du 24 août 1864, p. 84 ; A. Rousset, *Dictionnaire des communes du Jura*, t. V, p. 396 ; A. Marquiset, *Statistique historique de l'arrondissement de Dole*, t. I, p. 495.

(2) Antoine Brun dit dans son manifeste qu'on amena à Dole quelques prisonniers.

Digitized by Google

nier ayant esté amené à Dole et entendu par deux députés du parlement déclara que dans la forge et maison forte de Drambon (1), qui est cinq lieues dans la France au dessus (2) de Gray, l'on faisoit des bombes, grenades et basles de canons que l'on conduisoit à Auxonne et dès Auxonne à l'armée du duc de Longueville. De quoy le procureur général ayant promptement donné advis au sieur d'Andelot (3), gouverneur de Gray, lequel y envoya aussitost trois cens soldats mousquettiers, cent arquebusiers à rouet des bourgeois de la ville de Gray et cinquante chevaux, sçavoir vingt cinq de la brigade du sieur de Montarby (4) et

(1) Drambon, commune du département de la Côte-d'Or, arrondissement de Dijon, canton de Pontailler. La forge de Drambon avait déjà été mise à sac par un détachement de la garnison de Gray dans la nuit du 4 au 5 juillet 1636. Cf. Le marquis de Conflans et Girardot de Nozeroy à l'archevêque de Besançon et à la cour, Besançon, 8 juillet 1636. — Arch. de Buthiers, *papiers de Brun*, t. VII, fol. 40; *Gazette de France* du 12 juillet 1636; Petrey-Champvans, *Lettre à Jean-Baptiste Petrey, sieur de Chemin, son filz, contenant une bonne partie de ce qui s'est fait en campagne au Comté de Bourgongne, pendant et après le siège de Dole*, p. 48; Boyvin, *Le siège de la ville de Dole, capitale de la Franche-Comté de Bourgongne, et son heureuse délivrance*, p. 170; Courtépée, *Description historique et topographique du duché de Bourgogne*, t. III, p. 272.

(2) Il y a bien dans le texte *au dessus*, mais c'est une erreur, car Drambon est au-dessous de Gray.

(3) Élion d'Andelot, seigneur de Tromarey, Motey, Chancey, etc., gouverneur de Gray, fils de Jean d'Andelot, seigneur de Tromarey, et de Jeanne de Balay, dame de Longwy.

(4) Le 1er juin de l'année suivante, ce gentilhomme champenois livra aux Français le château de Montureux-sur-Saône. C'est merveille, écrivait-on au parlement, qu'il n'ait pas fait pis, « puisqu'il pouvoit facillement rendre tous les chasteaux qui sont au delà de la Sône, voires faire tailler en pièces la gendarmerie du Roy, veu qu'il commandoit à toutes les bonnes parties qui se faisoient sur l'ennemy. » Les officiers de Gray à la cour, Gray, 11 juin 1639. — *Corr. du parlement*. Arch. du Doubs, B

Digitized by Google

vingt cinq d'autres bourgeois commandés par le capitaine Choz (1), avec quantité de pionniers et manœuvres et six chariots chargés des instruments propres à ruiner et destruire lesd. forges et maison forte de Drambon, ce qui fut si punctuellement et si heureusement exécuté que la perte n'en peut estre réparée pour cent mille frans (2). L'on y treuva grande quantité de bombes, aucunes encores chaudes qui sortoient de la forge des fourneaux allumés, environ quatre mille basles de canons et beaucoup de grenades et pots à feu (3). Les garnisons voisines de France s'estans assemblées pour fermer le passage au retour de cette partie, elles y furent poussées et mises en fuitte par les nostres avec perte de quelques soldats et officiers de l'ennemi.

Depuis Raon le duc de Longueville alla se présenter avec toute l'armée devant le chasteau de Rye (4), qui estoit gardé seulement par quelques paysans, qui néanmoins ne voulurent point capituler qu'à la veue du canon de batterie, de sorte qu'après avoir escarmouché inutillement on fut contraint de faire venir led. canon, ce qui destourna de deux heures la marche de l'armée (5).

247. Cf. E. Longin, *Les Français aux Capucins de Gray* (24-25 *juin 1639*), dans le *Bulletin* de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, année 1887, p. 4.

(1) Le capitaine Choz était, si je ne me trompe, fils du secrétaire du gouverneur de la province.

(2) Brun, *Manifeste au nom des peuples de la Franche-Comté de Bourgongne*, p. 45.

(3) Ces détails ont été laissés de côté par Antoine Brun.

(4) Les Français avaient déjà tenté, l'année précédente, de s'emparer du château de Rye. Cf. La cour au marquis de Saint-Martin, Dole, 29 avril 1637; le duc de Lorraine à la cour, Santans, 29 avril, et Vaudrey, 30 avril 1637. — *Corr. du parlement.* Arch. du Doubs, B 217; E. Longin, *Journal d'un bourgeois de Dole* (*1637*), p. 46.

(5) Relation de ce qui s'est fait dans la Franche-Comté depuis que l'armée du Roy y est entrée, commandée par monseigneur

Digitized by Google

Pendant quoy quelques autres paysans des environs sous la conduitte du musnier de la Courbière (1), qui leur sert de capitaine, et auquel le sieur de Reculot de Colonne (2) s'estoit joinct avec dix ou douze chevaux de ses amys, firent des parties sur l'ennemy, tuant grand nombre de ceux qui s'escartoient, emmenant quantité de bagage et des prisonniers de considération, entre autres un commissaire de l'artillerie qui offre mille pistoles de rançon.

En passant l'ennemy brusla les villages de Colonne, Thouze (3), Bersaillin et autres circonvoysins, et, pour la grande fatigue qu'il recevoit par le moyen des paysans retirés dans les bois, son armée s'occupa pendant deux jours à tracquer lesd. bois à l'ayde des chiens qu'ils menoient avec eux, en quoy led. ennemy perdit beaucoup de gents, mais à la fin massacra la plus grande partie des paysans y retirés.

Par après il alla attacquer le chasteau de Frontenay, lequel nous avions repris l'année passée sur les François en moins de deux heures, quoy qu'il fût de beaucoup mieux fourny de munition de guerre et de gueulle et de plus grand nombre de gens de guerre (4). Celuy

le duc de Longueville (1638). — Affaires étrangères, *France*, t. MDLXXIX, fol. 213; la cour au marquis de Saint-Martin, Dole, 8 juin 1638. — *Corr. du parlement.* Arch. du Doubs, B 236.

(1) Jacques Roussel, dit la Courbière, était un de ces chefs de partisans qui rançonnaient impitoyablement les villages de la Bresse. Le moulin de la Courbière est situé sur le territoire de la commune de Vallefin-lez-Saint-Claude.

(2) Louis-Bernard de Reculot, seigneur de Colonne, fils de Pierre de Reculot et de Guillemette de Montmorot.

(3) Toulouse, commune du département du Jura, arrondissement de Lons-le-Saunier, canton de Sellières.

(4) Ce fut en se portant au secours du château de Bletterans que le duc de Lorraine et le marquis de Saint-Martin reprirent Frontenay ; les Français s'en étaient emparés quelques jours

Digitized by Google

des nostres qui commandoit là dedans cette dernière fois se nommoit Jean Flamand, de Dole, cy devant sergent au régiment de monsieur de Goux (1). Il avoit cinquante cinq soldats seulement : cependant il a occupé l'ennemy quatre jours entiers, soustenu trois cent volées de canon de batterie, souffert les mines et l'assaut après les grandes bresches faictes par lesdictes mines sans avoir jamais voulu entendre à aucune composition, n'ayant jamais respondu autre chose aux sommations des François, sinon qu'il estoit de Dole (2). Et enfin au

auparavant. Cf. Boyvin au prieur de Bellefontaine, Dole, 24 août 1637. — *Mss. Chifflet*, t. CIII, fol. 10; la cour au marquis de Saint-Martin, Dole, 27 août 1637; la cour au cardinal infant, Dole, 29 août 1637. — *Corr. du parlement.* Arch. du Doubs, B 221.

(1) Vincent Jacquinot, seigneur de Goux, trésorier général de S. M. Catholique au comté de Bourgogne, fils de Claude Jacquinot, seigneur de Goux, président du parlement de Dole, et de Jeanne-Baptiste Chaillot, sa seconde femme. Au mois de septembre de l'année précédente, le sieur de Goux avait levé un régiment d'infanterie, « et fut chose remarquable, dit un historien, qu'il n'eut autres capitaines que ses propres filz, l'aisné desquels avoit commandé aux Pays-Bas »; l'un d'eux fut tué sur la brèche de Saint-Amour. — Girardot de Nozeroy, *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgongne*, p. 146 et 162.

(2) Un anonyme a célébré la courageuse défense de Jean Flamand dans les vers suivants :

Une simple maison rien ou bien peu flanquée,
Sans fossés ni dehors,
Soustint d'un camp royal qui l'avoit attaquée
Toutes sortes d'efforts;
A la veue d'un prince et de toute une armée,
Elle se deffendit,
Et le cœur d'un sergent la vit toute en fumée
Avant qu'il la rendît.

J. Gauthier, *Harangue de la Franche-Comté de Bourgongne au roy des Espagnes (1643)*, dans le *Bulletin* de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny, année 1868, p. 240.

Digitized by Google

dernier assaut, après avoir perdu la plus part de ses soldats, luy blessé en trois endroits et ayant une main emportée, la place fut prise et luy condamné à estre pendu, ce qui fut exécuté, mais à mesme temps qu'il estoit sur l'eschelle pour la seconde fois, la corde ayant rompu la première, comme elle avoit déjà faict lors qu'on pendit le capitaine Dusillet de Raon (chose digne de remarque), à cette seconde fois plusieurs cavalliers françois ne pouvant supporter qu'un si vaillant homme fût traitté si indignement, ils luy délaschèrent plusieurs coups de fusys (1), et partant il mourut tout d'un temps et par les armes et par la corde. Les François confessent avoir perdu devant ce petit chasteau de Frontenay plus de trois cent hommes, entre lesquels il y avoit plusieurs officiers de considération (2).

La marche de l'armée dès là fut contre le chasteau de Poligny dans les montaignes, et, comme depuis l'entrée de l'ennemy dans le pays le parlement avoit envoyé couriers sur couriers à S. A. de Loraine (3) et au

(1) Antoine Brun dit qu' « il fut arquebusé gisant en terre. »

(2) Girardot de Nozeroy se trompe, on le voit, quand il place la défense du château de Frontenay par Jean Flamand en 1637 : il tint bon contre les Français du 12 au 16 juin 1638. Cf. Arch. de Buthiers, *papiers de Brun*, t. XXV, fol. 200; Relation de ce qui s'est passé dans la Franche-Comté despuis que l'armée du Roy y est entrée, commandée par monseigneur le duc de Longueville (1638). — Affaires étrangères, *France*, t. MDLXXIX, fol. 213; *Gazette de France*, extraordinaire du 30 juin 1638; *Le sanglant combat donné entre le duc de Longueville et le duc Charles près de Poligny, où il est demeuré plus de 800 ennemis morts ou blessés*; *Histoire des guerres intentées dans les duché et comté de Bourgogne par Tremblecour, Lorrains, François et autres*, fol. 78 v°; Brun, *Manifeste au nom des peuples de la Franche-Comté de Bourgongne*, p. 41; Campion, *Mémoires*, p. 102; Girardot de Nozeroy, *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgongne*, p. 185; l'abbé Arnauld, *Mémoires* (coll. Michaud et Poujoulat), p. 493.

(3) Charles IV, duc de Lorraine et de Bar, fils de François de

Digitized by Google

marquis de Sainct Martin (1) pour leur en donner advis et les prier de quitter le Bassigny (2), où nos troupes, en nombre de cinq mille hommes de pied et quatre mille chevaux avec deux canons de batterie, avoient pris les chasteaux et bourgs de Dully (3), Bourbonne, Hische, Coiffy (4), Selongey (5) et autres, ayant sur lesd. advis faict retourner l'armée dans la province et icelle s'estant treuvée postée sur le passage dud. chasteau de Poligny, lors que les François vouloient aller, il y eut un rude combat, les dicts François estant venu attacquer nos troupes dans leur poste, où d'abbord ils forcèrent les plus advancés des nostres, sçavoir les dragons de

Lorraine, comte de Vaudémont, et de Christine de Salm (6 avril 1604-17 septembre 1675).

(1) Jean-Baptiste de la Baume, marquis de Saint-Martin, baron et seigneur de Montmartin, Vaudrey, etc., gouverneur et capitaine général du comté de Bourgogne, capitaine des gardes du cardinal infant, colonel d'un régiment de cavalerie et général d'artillerie pour S. M. Catholique en Allemagne, gouverneur de Dole, fils d'Antoine de la Baume, comte de Montrevel, et de Nicole de Montmartin (1592-21 décembre 1641).

(2) La cour au marquis de Saint-Martin, Dole, 8 juin 1678. — *Corr. du parlement.* Arch. du Doubs, B 236.

(3) Après avoir pris le château de Deuilly, le 29 mai 1638, le duc de Lorraine le fit raser.

(4) Bourbonne-les-Bains, chef-lieu de canton du département de la Haute-Marne, arrondissement de Langres. — Isches, commune du département des Vosges, arrondissement de Neufchâteau, canton de la Marche. — Coiffy-le-Haut, commune du département de la Haute-Marne, arrondissement de Langres, canton de Bourbonne-les-Bains.

(5) Selongey, chef-lieu de canton du département de la Côte-d'Or, arrondissement de Dijon. Ce ne fut pas l'armée du duc de Lorraine, mais la garnison de Gray, qui, le 13 mai 1638, brûla les deux tiers du village de Selongey. Cf. *Gazette de France* du 22 mai 1638; Le duc d'Enghien au prince de Condé, Dijon, 16 mai 1638. — Duc d'Aumale, *Histoire des princes de Condé pendant les XVI^e et XVII^e siècles*, t. III, p. 572.

Digitized by Google

Galasse (1) et le régiment de Bornival (2), et emportèrent deux petites pièces de campagne. Mais voulant passer outre contre les retranchemens où estoient logés les régiments d'Arbois (3) et de Sainct Belmont (4), ils en furent repoussés avec grande perte des leurs, et de mesme un autre petit fort gardé par le régiment de Valosqui (5), qui se comporta avec une valeur extraordinaire, et, pensant ledict ennemy avoir meilleur compte d'un autre poste maintenu par le régiment d'Antorpe (6),

(1) Chargés de garder le passage qui séparait les deux armées, la plupart des dragons de Gallas étaient allés à la picorée.

(2) La défaite de ce régiment fut dû à ce qu'il avait négligé, malgré les recommandations du duc de Lorraine, de se retrancher à dos : son chef devait sauver plus tard l'archiduc Léopold-Guillaume à la bataille de Breitenfeld (2 novembre 1642).

(3) Le régiment d'Arbois ne se trouva point à Poligny. Son colonel Jean d'Arbois, seigneur de Xaffévillers, commandait le régiment de Saint-Baslemont à la place du mestre de camp de celui-ci, qui, ayant perdu un œil devant le château de Deuilly, n'était pas encore remis de sa blessure.

(4) Jean-Jacques de Haraucourt, seigneur de Saint-Baslemont, fils de Jacob de Haraucourt, grand gruyer de Lorraine, et d'Élisabeth de Reinach, sa seconde femme. Il avait épousé Ernestine-Barbe d'Ernecourt, fille de Simon d'Ernecourt et de Marguerite de Housse de Vatronville, dont la vaillance toute masculine a été célébrée dans l'ouvrage suivant : *l'Amazone chrestienne, ou Les aventures de Madame de S. Baslemont, qui a conjoint heureusement durant nos jours une admirable dévotion et la pratique de toutes les vertus avec l'exercice des armes* (Paris, 1678, in-12). Cf. Tallemant des Réaux, *Historiettes*, t. VIII, p. 218.

(5) A la tête de ses dragons et de ses fantassins polonais, le colonel Varlofski devait un peu plus tard se couvrir de gloire au combat de Cernay (15 octobre 1638).

(6) Alexandre d'Emskerque, seigneur d'Antorpe, mestre de camp d'un régiment d'infanterie, fils de Guillaume d'Emskerque, seigneur d'Antorpe, et de Françoise de la Tour. Le 9 août 1638, le sieur d'Antorpe fut blessé et fait prisonnier dans une rencontre avec les troupes du sieur de la Mothe-Houdancourt et mourut peu de temps après de ses blessures.

Digitized by Google

il n'y fit pas moindre perte qu'auprès des premiers, jaçoit led. régiment ne fût composé que de nouveaux soldats bourguignons, lesquels, non contents d'avoir soustenu led. ennemi, se mirent à le poursuivre.

Une partie aussi de la cavalerie combattit en cette occasion et par tout S. A. de Loraine fit merveilles, comme aussi monsieur le marquis de Sainct Martin, l'un et l'autre allans l'espée à la main au combat et animant incessamment les soldats à bien faire, en sorte qu'en fin l'ennemi fut contraint de lascher le pied et se retirer avec perte de plus de huict cens morts qu'il laissa sur la place et autant pour le moins de blessés avec grand nombre de prisonniers (1).

(1) Cf., sur la bataille du 19 juin 1638, Relation de ce qui s'est passé dans la Franche-Comté despuis que l'armée du Roy y est entrée, commandée par monseigneur le duc de Longueville (1638). — Affaires étrangères, *France*, t. MDLXXIX, fol. 214; Le marquis de Saint-Martin à la cour, de l'armée sur le mont de Poligny, 20 juin 1638. — *Corr. du parlement.* Arch. du Doubs, B 236 ; Le duc de Longueville à Richelieu, Château-Chalon, 22 juin 1638. — Affaires étrangères, *France*, t. MDLXXIX, fol.193; Chapelain à Balzac, Paris, 27 juin 1638. — *Lettres*, t. I, p. 261; Grotius à Oxenstiern, Paris, 3 juillet 1638 ; le même à Camerarius, Paris, 3 juillet 1638. — *Epistolæ*, p. 444 et 445 ; Richelieu au cardinal de la Valette, Rueil, 7 juillet 1638. — *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu*, t. VI, p. 58; *Gazette de France*, extraordinaire du 30 juin 1638 ; *Mercure françois*, t. XXII, part. II, p. 215 ; *Theatrum Europæum*, t. III, p. 954 ; Forget, *Mémoires des guerres de Charles IV, duc de Lorraine* (Bibl. de Nancy), p. 209; Mercy, *Histoire des principales actions de quelques grands hommes qui ont fleuris dans l'Europe en ce dernier siècle* (Bibl. Mazarine), p. 67; Canon, *La médaille ou expression de la vie de Charles IV, duc de Lorraine* (Bibl. de Nancy), p. 33 ; Brun, *Manifeste au nom des peuples de la Franche-Comté de Bourgongne*, p. 46; Beauvau, *Mémoires*, p. 64 ; Girardot de Nozeroy, *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgongne*, p. 202 ; Campion, *Mémoires*, p. 102 ; Richelieu, *Mémoires*, t. III, p. 265 ; Montglat, *Mémoires*, t. I, p. 231 ; l'abbé Arnauld, *Mémoires*, p. 506 ; Wassenberg,

Digitized by Google

L'avantage de ce combat sembloit donner moyen de perdre entièrement l'ennemi, s'il eust esté poursuivi dans sa desroutte et confusion, à quoy insistoit Don Anthonio de Sarmiento (1), lequel estoit venu au camp en toute diligence, bien qu'incommodé de sa personne et qu'on luy eût tiré du sang le mesme jour, mais par mauvaise fortune on laissa aller led. ennemi et on luy donna le loysir de se retirer à son ayse. Et pour augmentation de la mesme mauvaise fortune on abandonna encore les postes dès lesquels on venoit de remporter cette victoire, en sorte que quatre jours après, s'estant rafraîchy et ayant recueilly ses forces il les vient occuper et dès là assiégea le chasteau de Grimont

Florus Germanicus, p. 479; le P. Hugo, *Histoire de Charles, quatrième du nom, duc de Lorraine* (Bibl. de Nancy), p. 386 ; Chevalier, *Mémoires historiques sur la ville et seigneurie de Poligny*, t. I, p. 286; dom Calmet, *Histoire ecclésiastique et civile de Lorraine*, t. III, p, 350 ; dom Plancher, *Histoire générale et particulière de Bourgogne*, t. IV, p. 655; comte d'Haussonville, *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, t. II, p. 75 ; C. Baille, *Le comté de Bourgogne de 1595 à 1674*, p. 87; E. Clerc, *Histoire des États généraux et des libertés publiques en Franche-Comté*, t. II, p. 383; F. des Robert, *Campagnes de Charles IV, duc de Lorraine et de Bar, en Franche-Comté, en Alsace, en Lorraine et en Flandre (1638-1643)*, p. 23; duc d'Aumale, *Histoire des princes de Condé pendant les XVI^e^ et XVII^e^ siècles*, t. III, p. 575; E. de la Barre Duparcq, *Deux combats sous Louis XIII : Pont-de-Cé et Poligny*, dans le *Spectateur militaire*, t. XXXIX, p. 77; J. Feuvrier, *La bataille de Poligny* (Dole, 1895, in-12); E. Longin, *Relation lorraine de la bataille de Poligny (19 juin 1638)*, dans les *Mémoires* de la Société d'émulation du Jura, année 1908, p. 273.

(1) D. Antonio Sarmiento, comte de Crescente, fils de D. Diego Sarmiento de Acuña, comte de Gondomar, était arrivé après la bataille et n'avait pu que montrer « sa libéralité envers les pauvres blessés, lesquels il avoit recherché d'esquadron en esquadron, leur eslargissant deux ou trois ducats à chascun selon leurs grades. » Délibération du 23 juin 1638. — Arch. de Salins.

Digitized by Google

sur Poligny et à mesme temps attaqua encore la ville dud. Poligny, à laquelle il eust bien tost faict bresche comme estant de nulle ou de fort peu de résistance ; nonobstant quoy le peu d'habitants qui y restoient (1) n'ayant voulu entendre à composition, l'ennemy y entra d'assaut après avoir perdu cent ou six vingt hommes des plus signalés (2), réduisit lad. ville en cendres jusques aux fondements, mesmes les églises et couvents, et fit passer au tranchant de l'espée une bonne partie desd. habitants, ayant pris le reste prisonniers, entre autres le maire de la ville (3) et le procureur du Roy (4). Pendant cest embrasement, il fit sommer le chasteau, lequel

(1) Plus de la moitié des habitants avaient succombé à la peste au commencement de l'année précédente. Cf. Le maïeur de Poligny à la cour, Poligny, 19 septembre 1636 ; le magistrat de Poligny à la cour, Poligny, 30 janvier 1637 ; Garnier à la cour, Poligny, 25 mars 1637.— *Corr. du parlement.* Arch. du Doubs, B 205, 215, 219.

(2) Le 28 juin 1638. Cf. Relation de ce qui s'est passé dans la Franche-Comté despuis que l'armée du Roy y est entrée, commandée par monseigneur le duc de Longueville (1638).— Affaires étrangères, *France*, t. MDLXXIX, fol. 216 ; *Gazette de France* du 10 juillet 1638 ; *Ibid.*, extraordinaire du 5 juillet 1638 : *La prise de la ville et chasteau de Poligni et autres places par le duc de Longueville ; Mercure françois*, t. XXII, part. II, p. 226 ; *Theatrum Europæum*, t. III, p. 954 ; *Annales de Sainte-Claire de Poligny* (publiées avec une introduction par Mme Émile Longin), p. 17 ; Campion, *op. cit.*, p. 108 ; Girardot de Nozeroy, *op. cit.*, p. 204 ; Brun, *op. cit.*, p. 48 ; Wassenberg, *op. cit.*, p. 480 ; Richelieu, *op. cit.*, t. III, p. 265 ; Bernard, *Histoire du roy Louis XIII*, t. II, p. 428 ; Chevalier, *op. cit.*, t. I, p. 291 ; E. Longin, *Notes historiques sur le château de Grimont* (*1638-1643*), p. 13.

(3) Chevalier supposait que le maïeur Anatoile Doroz avait péri pendant le siège.

(4) Le procureur du roi au bailliage de Poligny était Jean Masson, fils d'Étienne Masson, lieutenant général au même bailliage, et de Claudine Froissard. Son arrière petit-fils obtint en 1750 l'érection en marquisat de la seigneurie d'Authume.

Digitized by Google

ne se voulut rendre, ains soustient pendant quatre jours plus de cinq cent volées de canon (1), après quoy l'ennemi ayant gagné la basse cour, il le fit miner, puis somma de nouveau le commandant (2), lequel ayant envoyé le sieur capitaine de Bréville et quelques autres (3) pour recognoistre la mine, sur leur rapport qui portoit qu'elle estoit parfaicte et entière (4), il entra en composition et sur une considération encor que les munitions de guerre luy manquoient, une partie en ayant esté tirée depuis peu pour assister le chasteau de Frontenay sans en avoir esté remplacé (5). La composition fut que les soldats qui estoient aud. chasteau sortiroient tambourg battant, mesche allumée, avec leur bagage et seroient convoyés en seurté jusques à Salins, et, quant aux habitants qui se retreuveroient audict chasteau, ils seroient mis à rançon (6). L'on tient

(1) C'est une erreur : il ne s'écoula même pas deux jours entre la prise d'assaut de la ville et la capitulation du château.

(2) Le commandant était Bonaventure Dagay, fils de Guillaume Dagay et de Barbe du Tartre, qui avait été pourvu de l'office de châtelain de Grimont le 16 mai 1619. *Chambre des comptes.* Arch. du Doubs, B 582.

(3) Dans la relation qu'il a laissée du siège de Grimont, le capitaine Chrétien du Thauc dit que le sieur de Bréville alla seul reconnaître la mine. E. Longin, *op. cit.*, p. 140.

(4) Suivant le conseiller de Beauchemin, la mine était loin d'être « achevée et preste à jouer. » Girardot de Nozeroy, *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgongne*, p. 204.

(5) Le capitaine Chrétien du Thauc ne mentionne pas cette circonstance.

(6) La garnison de Grimont évacua le château le 30 juin. *Gazette de France* du 10 juillet 1638; *Mercure françois*, t. XXII, part. II, p. 227 ; *Histoire des guerres intentées dans les duché et comté de Bourgogne par Tremblecour, Lorrains, François et autres*, fol. 82 v° ; *Theatrum Europæum*, t. III, p. 954 ; Brun, *Manifeste au nom des peuples de la Franche-Comté de Bourgongne*, p. 50 ; Girardot de Nozeroy, *op. cit.*, p. 205 ; Chevalier, *Mémoires historiques sur la ville et seigneurie de Poligny*,

Digitized by Google

que l'ennemy a bien perdu quatre cent hommes à l'attaque dud. chasteau.

Tandis que cette attaque se faisoit, nostre armée se campoit et retranchoit sur le mont d'Ivory au devant de Salins, où elle a demeuré postée pendant trois sepmaines.

Après les prises desd. ville et chasteau de Poligny, l'ennemy se reposa six jours, puis vient sommer la ville d'Arbois, où estoit entré le capitaine de Ronchaut le jeune (1) avec deux cent soldats bourguignons, lequel ne voulut entendre à composition, quoy que menacé de toutes extrémités à raison de la foiblesse de la place et bien que sommé jusques à quatre fois, de sorte que l'ennemi fut contraint d'y amener deux canons de batterie avec beaucoup de peine, qui après huict volées firent une bresche de plus de douze toises de largeur, en sorte que led. sieur de Ronchaut s'offrit de capituler, et porta la capitulation que luy et les autres officiers sortiroient avec leurs armes et les soldats sans armes, les bourgeois à rançon, et quarante mille frans pour rachepter la ville d'embrasement (2).

t. I, p. 293 ; PINARD, *Chronologie militaire*, t. II, p. 530 ; E. LONGIN, *op. cit.*, p. 19.

(1) Deux capitaines de ce nom servaient dans le régiment de la Verne ; l'aîné périt dans un engagement avec les troupes françaises le 9 août suivant ; celui dont il est ici question y fut blessé et fait prisonnier.

(2) Le 2 juillet 1638. Cf. *Gazette de France* des 17 et 31 juillet 1638 ; *Mercure françois*, t. XXII, part. II, p. 227 ; *Histoire des guerres intentées dans les duché et comté de Bourgogne par Tremblecour, Lorrains, François et autres*, fol. 82 v° ; *Theatrum Europæum*, t. III, p. 954 ; GIRARDOT DE NOZEROY, *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgongne*, p. 205; RICHELIEU, *Mémoires*, t. III, p. 265 ; BRUN, *Manifeste au nom des peuples de la Franche-Comté de Bourgongne*, p. 50 ; E. BOUSSON DE MAIRET, *Annales historiques et chronologiques de la ville d'Arbois*, p. 302 ; A. VAYSSIÈRE, *Éphémérides historiques du*

Digitized by Google

On croyoit que nostre armée qui n'estoit qu'à une heure dudict Arbois et dessus la montagne y donneroit quelque secours ; néantmoins il fut résolu que non (1).

Dès là l'ennemi envoya sommer le chasteau de Vadans, où l'on avoit faict entrer un capitaine irlandois (2) et un alphère bourguignon, nommé Clément, avec cinquante soldats, lesquels respondirent qu'ils se vouloient battre, comme ils firent pendant trois jours, qu'ils soustinrent trois cent volées de canon et repoussèrent deux assauts, où l'ennemy perdit plus de deux cent hommes. Led. alphère Clément y fut rudement blessé, et, comme une volée de canon couppa un pilier qui soustenoit une cuisine voûtée, la voutte estant tombée tua quantité de paysans et blessa plusieurs autres ; le reste prit l'espouvante et protesta de ne pouvoir soustenir davantage ni plus retourner à la bresche, ce qui fut cause que l'on traitta, et porta la composition que touts ceux qui se treuveroient là dedans en sortiroient armés, tambourg battant, mesche allumée, ce qu'ils firent, les soldats et

département du Jura, p. 103 ; E. Longin, *Notes historiques sur le château de Grimont (1638-1643)*, p. 22.

(1) Cette résolution ne fut pas approuvée de tous et un homme d'État espagnol aurait voulu qu'au lieu de rester sur la défensive, « se embie en Francia un buen golpe de caballeria que la tale y abrasse con el mismo rigor que an usado Franceses en esta provincia, siendo certo que volveran à la defensa de sus casas y dejaran la agena... Si nos emos de perder, perdamonos obrando: vean estos vasallos que se haze algo por ellos. » Saavedra au duc de Lorraine, Pontarlier, 9 juillet 1638. — Arch. de Buthiers, *papiers de Brun*, t. VIII, fol. 196 v°. Cf. Sarmiento au cardinal infant, Salins, 4 juillet 1638. — C. Baille, *Le comté de Bourgogne de 1595 à 1674*, p. 115.

(2) Un certain nombre d'Irlandais s'étaient enrôlés dans le terce de Louis de la Verne dès l'origine. E. Longin, *Notes sur le régiment de la Verne (XVII^e siècle)*, dans les *Mémoires* de la Société d'émulation du Jura, année 1908, p. 301.

Digitized by Google

partie des paysans estans retournés à nostre armée et le reste desd. paysans s'estant joinct au capitaine la Corbière (1), qui avec bon nombre d'autres paysans tient les bois et par continuelles parties ou embuscades endommage grandement l'armée françoise (2). Vadans estant pris, l'ennemi envoya sommer le chasteau de Vaudrey, où commande un advocat, nommé Foissotte (3),

(1) Il a déjà été question de ce partisan plus haut.

(2) Sur la prise du château de Vadans, cf. Boyvin, Bereur, Toytot et Brun à la cour, Salins, 14 juillet 1638; Foissotte à la cour, Vaudrey, 14 juillet 1638. — *Corr. du parlement.* Arch. du Doubs, B 237; *Gazette de France* du 31 juillet 1638; *Mercure françois*, t. XXII, part. II, p. 228; *Histoire des guerres intentées dans les duché et comté de Bourgogne par Tremblecour, Lorrains, François et autres*, fol. 82 v°; Brun, *Manifeste au nom des peuples de la Franche-Comté de Bourgongne*, p. 51; Girardot de Nozeroy, *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgongne*, p. 205; Richelieu, *Mémoires*, t. III, p. 265; E. Clerc, *Histoire des États généraux et des libertés publiques en Franche-Comté*, t. II, p. 384; E. Longin, *Notes historiques sur le château de Grimont (1638-1643)*, p. 23.

Le château de Vadans fut repris le 8 août suivant par les Franc-Comtois, que commandait le maïeur de Salins Antoine Duprel. Girardot de Nozeroy, *op. cit.*, p. 214.

(3) Originaire de Dampierre-sur-Salon, François Foissotte quitta plus tard le métier des armes pour s'attacher à la fortune d'Antoine Brun : le roi d'Espagne l'envoya en Irlande, où il résida huit ans et demi ; D. Juan d'Autriche lui confia l'administration de l'abbaye de Saint-Claude ; il fut anobli et nommé maître des requêtes au parlement de Dole en 1655, mais la cour refusa de le recevoir, le trouvant de trop mince extraction, et ne se rendit qu'en 1657, après plusieurs jussions. Il mourut le 21 mars 1666. Cf. Foissotte à Brun, Kinsale, 12 avril 1647, Kilkenny, 25 septembre 1647 et 30 août 1648, Kinsale, 20 août 1649, 28 juillet et 20 novembre 1650. — Arch. de Buthiers, *papiers de Brun*, t. XVIII, fol. 1, 3, 5, 8, 10 et 12; *Sumario de otra estampada relacion mas por extenso de los servicios de D. Francisco Foissotte en Borgoña, Flandes, Inglaterra, Francia, y en ocho años y medio que assistio en Irlanda al real servicio de V. M.*, S. l. n. d. (in-fol. de 2 ff.); Lampinet, *Bibliothèque séquanoise*

Digitized by Google

qui depuis le siège de Dole, où il estoit, a continué de porter les armes, lequel respondit qu'il vouloit mourir pour le service de son Roy et qu'il avoit faict prester serment sur le Sainct Sacrement à touts ses soldats de périr touts avec luy avant que rendre la place, laquelle l'ennemi tint investie pendant trois jours et y fit de grandes escarmouches, brusla tout le village, puis en fin passa outre et se vint camper à une heure seulement de la ville de Dole entre les villages de Tavaut, Gevry et Molay, où depuis huict jours (1) il se retranche et donne de continuelles alarmes à ladicte ville (2). Led. capitaine Foissotte voyant l'ennemi passer au delà de Vaudrey fit une sortie et donna de telle sorte sur ceux qui demeuroient en arrière qu'il en tua plus de deux cent. Nos gents ont faict quelques courses et détaché des parties de nostre camp, qui ont pareillement endom-

(Bibl. de Besançon, t. VI, fol. 207 v° ; Dunod, *Mémoires pour servir à l'histoire du comté de Bourgogne*, p. 635 ; J. Chifflet, *Mémoires*, dans les *Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté*, t. V, p. 22.

(1) Ce passage révèle que notre relation est des derniers jours du mois de juillet.

(2) « L'armée françoise est tousjours campée à une heure et demie de cette ville entre les villages de Molay et Taveau, sans que nous puissions apprendre au vray la suite de ses desseins. » La cour à Sarmiento, Dole, 21 juillet 1638. Cf. Brun à Saavedra, Dole, 9 et 23 juillet 1638. — Arch. de Buthiers, *papiers de Brun*, t. XIX, fol. 160 et 164 ; la cour au marquis de Saint-Martin, Dole, 21 et 28 juillet 1638 ; la cour au duc de Lorraine, Dole, 22 et 23 juillet 1638 ; la cour au comte de Saint-Amour, Dole, 22 juillet 1638 ; la cour au cardinal infant, Dole, 30 juillet 1638. — *Corr. du parlement*. Arch. du Doubs, B 237 ; Boyvin à Philippe Chifflet, Dole, 30 juillet 1638. — *Mss. Chifflet*, t. CIII, fol. 28 ; Délibérations des 20, 22 et 27 juillet 1638. — Arch. de Dole ; *Gazette de France* du 7 août 1638 ; Brun, *Manifeste au nom des peuples de la Franche-Comté de Bourgongne*, p. 53 ; Campion, *Mémoires*, p. 109 ; Girardot de Nozeroy, *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgongne*, p. 207.

Digitized by Google

magé l'ennemi, et particulièrement le baron de Savoyeux (1), lequel tailla en pièces soixante maistres, tous gents de condition, aux portes de Bletterans et amena dix huict prisonniers bien faicts, tous cavaliers (2).

Nonobstant la composition faicte pour la ville d'Arbois, led. ennemy en se retirant n'a pas laissé d'y mettre le feu (3), de sorte que pièce à pièce cette pauvre province achève de se destruire, et pour comble de malheurs, outre la famine (4), la peste s'est renouvellée

(1) Emmanuel-Philibert de Fouchier, baron de Savoyeux, commissaire général de la cavalerie du comté de Bourgogne, fils de Claude-François de Fouchier, baron de Savoyeux, seigneur de Charriu, l'Étoile, Domblans, etc., et de Renée de Vautravers.

(2) Cf., sur la défaite de ces soixante maîtres, Forget, *Mémoires des guerres de Charles IV, duc de Lorraine*, p. 219.

(3) E. Bousson de Mairet, *Annales historiques et chronologiques de la ville d'Arbois*, p. 302, ne parle pas de cet incendie.

(4) L'année 1638 fut, en effet, celle où la famine sévit le plus cruellement au comté de Bourgogne. « Le bled rare partout se vendoit à prix desmesuré : on vivoit des herbes des jardins et de celles des champs ; les charognes des bestes mortes estoient recherchées aux voiries, mais cette table ne demeura pas long temps mise ; on tenoit les portes des villes fermées pour ne se veoir accablez du nombre des gens affamez qui s'y venoient rendre, et hors des portes les chemins demie lieue loing estoient pavez de gens haves et deffaicts, la pluspart estenduz de foiblesse et se mourant ; dans les villes les chiens et les chats estoient morceaux délicats, puis les rats estans en règne furent de requise... En fin on vint à la chair humaine, premièrement dans l'armée, où les soldats estans occis servoient de pasture aux autres qui couppoient les parties plus charnues des corps morts pour bouillir ou rostir, et hors des camps faisoient picorée de chair humaine pour manger : on descouvrit dans les villages des meurtres d'enfans faicts par leurs mères pour se garder de mourir et des frères par leurs frères, et la face des villes estoit partout la face de la mort. » Girardot de Nozeroy, *op. cit.*, p. 212. Cf. Le magistrat de Vesoul à la cour, Vesoul, 7 février 1638. — *Corr. du parlement.* Arch. du Doubs, B 231 ; *Lettres de saint Pierre Fourier*, t. VI, p. 320 ; E. Clerc, *Jean Boyvin, président*

Digitized by Google

dans les principales villes, nonobstant quoy chacun s'affermit en la résolution de sacrifier ce qui luy reste de bien et de vie pour le service du Roy.

du parlement de Dole, sa vie, ses écrits, sa correspondance politique, p. XLVIII ; B. Prost, *Documents inédits relatifs à l'histoire de la Franche-Comté*, dans les *Mémoires* de la Société d'émulation du Jura, année 1875, p. 347 ; E. Longin, *Un épisode de la famine de 1638 en Franche-Comté*, dans le *Bulletin* de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, année 1883, p. 172.

Digitized by Google

Digitized by Google

L'ATTAQUE DE SALINS

DANS

LA NUIT DU 3 AU 4 MARS 1595

PAR

Julien FEUVRIER

Archiviste de la ville de Dole.

Digitized by Google

Digitized by Google

L'ATTAQUE DE SALINS

dans la nuit du 3 au 4 mars 1595. (1)

Le fait d'armes que nous allons raconter est déjà connu par le *Journal de Jean Grivel* (2) et les *Recherches historiques sur la ville de Salins* par BÉCHET (3). Jules GAUTHIER s'est inspiré de ces deux récits dans *l'Invasion de d'Aussonville et Tremblecourt au Comté de Bourgogne* (4).

Le registre des délibérations du Conseil des échevins de la ville de Salins pour 1595, qui aurait pu fournir de la question une version pour ainsi dire officielle, est malheureusement perdu. Cependant, grâce à l'inépuisable obligeance de M. le Dr COSTE, l'érudit bibliothécaire salinois, nous avons pu combler cette regrettable lacune. En effet, la bibliothèque de la ville conserve, de l'abbé ROBIN, une histoire de Salins restée manuscrite, composée à l'aide de documents extraits des archives, à une époque (1846) où le registre dont nous regrettons l'absence y figurait encore. Il est facile de constater à la simple lecture de ce travail rédigé sous forme d'annales, que l'auteur a suivi pas à pas les textes qu'il avait sous les yeux et que le plus souvent, il s'est borné à remplacer quelques termes vieillis et à rajeunir l'orthographe. Les évènements de 1595 à Salins sont racontés longuement et en ce qui concerne plus

(1) Communication faite au Congrès de l'Association franc-comtoise à Salins, le 4 août 1908.

(2) *Société d'Emulation du Jura*, 1865, p. 62.

(3) T. II, 302.

(4) *Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône*, 1896, p. 121-

Digitized by Google

particulièrement l'affaire de la nuit du 3 au 4 mars, on y trouve des détails inédits qui viennent heureusement compléter ceux que nous possédons déjà.

Il nous a semblé bien, en ce jour où la vieille cité salinoise offre à notre réunion annuelle une hospitalité cordiale et empressée, de mettre plus de lumière sur une page glorieuse de ses annales.

Le 4 février 1595, à l'instigation d'Henri IV — du Biarnois, disait-on ici, — les trois aventuriers lorrains Tremblecourt, d'Aussonville et Loupy, avec plus de 6.000 hommes de pied, 1.500 chevaux et 6 pièces de canon, débouchent de Châtillon-sur-Saône, enlèvent presque sans coup férir Jonvelle, Jussey, Port-sur-Saône, Scey-sur-Saône et paraissent devant Vesoul le 12. Cette ville, mal défendue, capitule le 13. A la fin du mois, presque tout le bailliage d'Amont est entre les mains de l'ennemi. Le 1er mars, d'Aussonville et Loupy, cantonnés à Gy et Marnay — Tremblecourt était resté à Vesoul — se dirigent à marche forcée sur Salins, par Fraisans et Port-Lesney dans l'intention de surprendre la ville.

Dans la nuit du 2 au 3, deux bouchers de Salins, Menecard et Marcaire, sur les dix heures du soir, se présentent devant la porte Malpertuis et, frappant à coups redoublés, demandent à parler à l'un des échevins de la paroisse (1). Le sieur de Dournon étant venu au guichet, ils se font reconnaître, le prient de leur donner l'entrée et de les conduire sans délai au Conseil, qu'il s'agit du service de S. M. et du salut de la ville.

Arrivés chez le mayeur, M. de Vaulx de Chasoy, ces bouchers racontent qu'ils reviennent de la foire de la Ferté et qu'en chemin ils ont aperçu beaucoup d'hommes armés qui filaient par les bois, en grand silence, dans la direction de Salins.

(1) La porte dépendait de la paroisse Saint-Maurice.

Digitized by Google

Aussitôt le Conseil de guerre est convoqué. Celui-ci se déclare en permanence, appelle les bourgeois aux armes, envoie reconnaître l'ennemi et fait placer des sentinelles sur les hauteurs.

Le lendemain au petit jour, les habitants des villages situés sur la route de l'ennemi, poussant ou traînant leur bétail, se présentaient devant la porte Malpertuis demandant à mettre en sûreté dans la ville leurs personnes et leurs biens. Ils occupaient tout l'espace compris entre la porte et la croix Saint-Pierre, du côté du couvent des Capucins (2). Le Magistrat, pris de pitié pour ces pauvres gens, leur fit ouvrir la porte et arma tous les hommes valides qui allèrent, les uns renforcer les postes, les autres occuper les tours de Cicon et d'Andelot (3).

Après avoir élevé des remparts de terre devant les deux portes Oudin et Malpertuis, les Salinois sous les armes attendirent avec confiance l'arrivée de l'ennemi.

Au milieu de la nuit du 3 au 4 mars, les cavaliers d'avant-garde de d'Aussonville paraissent devant la redoute qui protège l'accès de la ville en avant des Capucins et somment les habitants de Salins de se rendre aux armes de S. M. le roi de France et de Navarre. Le poste, sur ses gardes, fait feu sur cette gendarmerie qui ne s'attendant pas à une résistance de ce peu de gens, rebrousse chemin pour aller rejoindre le gros de l'armée. Celle-ci ne tarde pas à arriver et bouscule les défenseurs du fort lesquels se replient sur le corps de place sous la conduite d'un capucin, le P. Félix, ancien soldat.

(2) Ces religieux établis à Salins depuis 1583 avaient obtenu l'année suivante l'autorisation de construire un monastère sur l'emplacement de l'église en ruines de Saint-Pierre.

(3) La tour de Cicon occupait l'angle nord-ouest de l'enceinte, au bord de la Furieuse. Celle d'Andelot, encore existante, est à l'angle nord-est, au-dessus de la Barbarine.

Digitized by Google

Dès que le bruit de l'engagement est perçu en ville, les bourgeois, en bon ordre, sortent conduits par M. d'Aiglepierre et vont à la rencontre des Lorrains contre lesquels ils se heurtent au milieu du plain Saint-Pierre. Le combat s'engage avec impétuosité; on lutte de part et d'autre avec acharnement sur tous les points et notamment vers le couvent. La victoire tardant à se déclarer en faveur des Salinois, M. d'Aiglepierre résout de précipiter le dénouement. Une partie des combattants sont détachés sous le commandement du capitaine-enseigne Jacques de Bancenel, militaire éprouvé qui s'était distingué aux sièges de Navarin et de Tunis. Pendant que celui-ci attaque l'ennemi en queue, le gros de la défense, d'un commun mouvement se précipite en tête avec vigueur. Les ennemis sont surpris, le désordre se met dans leurs rangs qui se rompent. Bientôt ils sont obligés de fuir en abandonnant sur le terrain un capitaine, deux lieutenants, plusieurs bas-officiers et un grand nombre de soldats. Le combat avait duré deux heures (1).

Les Salinois eurent à déplorer la perte de quelques bourgeois, que l'échevin Picouteau fit relever pour leur donner, ainsi qu'aux corps des Lorrains, une sépulture honorable.

Dès le 4 mars, dans la crainte de voir revenir l'ennemi en force, on fit raser les maisons du faubourg Saint-Pierre en même temps que celles du bord de la rivière près de la porte Malpertuis; puis à la demande de M. de Saint-Mauris, capitaine de Bracon, on envoya au château 25 hommes de la compagnie de la porte Oudin.

L'échec de Salins se répandit rapidement dans la Province et de toutes parts parvinrent aux courageux dé-

(1) Le journal de Grivel fixe à quatre heures la durée de l'engagement ; Jules Gauthier à six heures.

Digitized by Google

fenseurs des lettres de félicitations. Le 8 mars arrivait celle du comte de Vergy, gouverneur du Comté (1). La Cour de Parlement leur écrivait à la date du 9 :

Messieurs les capitaine, mayeur et eschevins de la ville de Salins.

« Nous ne pouvons sinon beaucoup louer vos bonnes voluntés, prévenances et diligences et les moïens qu'avez tenus à la conservation de la ville de Salins dont l'honneur vous en demeurera à jamais et le repos à lad. ville laquelle comme nous entendons n'a faict aulcune perte des habitans sinon par le courage et magnanimité de ceulx qui se présentèrent proche le couvent des R. R. P. P. Capucins pour résister à l'ennemy, et en sorte que havez acquis cet honneur de havoir repoulsé iceluy ennemy. Nous havons tousjours escript et donné advertissement des occurences et de ce qu'il nous sembloit convenir, et pour y continuer nous vous dirons, ce que possible vous savez mieulx que nous, que l'ennemy ayant délaissé le chasteau de Rans et lieux circonvoisins est entré à Quingey, qu'il prétend faire une nouvelle charge aud. Salins, mesme du cousté de Sainct Anathoile par quelque surprinse et subtile invention de guerre. Pour ce, ferez bien de faire garde à tous coustés de la ville, en quoy pourrez estre soulagés par le secours qu'entendons vous havoir envoyé (2) et vouldrions bien qu'il fust employé à faire teste aux ennemys séparés en divers endrois par les rivières et ne pouvant se rejoindre par la grandeur des eaux et rupture des ponts, vous asseurant que nous vouldrions havoir meilleurs moïens de vous mieulx assister. Nous

(1) Publiée dans Béchet, II, 305.

(2) Le 5 mars, étaient arrivés à Salins M. de Cressia à la tête de 1.000 à 1.200 hommes de l'arrière-ban des gentilshommes du bailliage d'Aval et le 8, les compagnies de MM. de Belvoir et de Charmes.

Digitized by Google

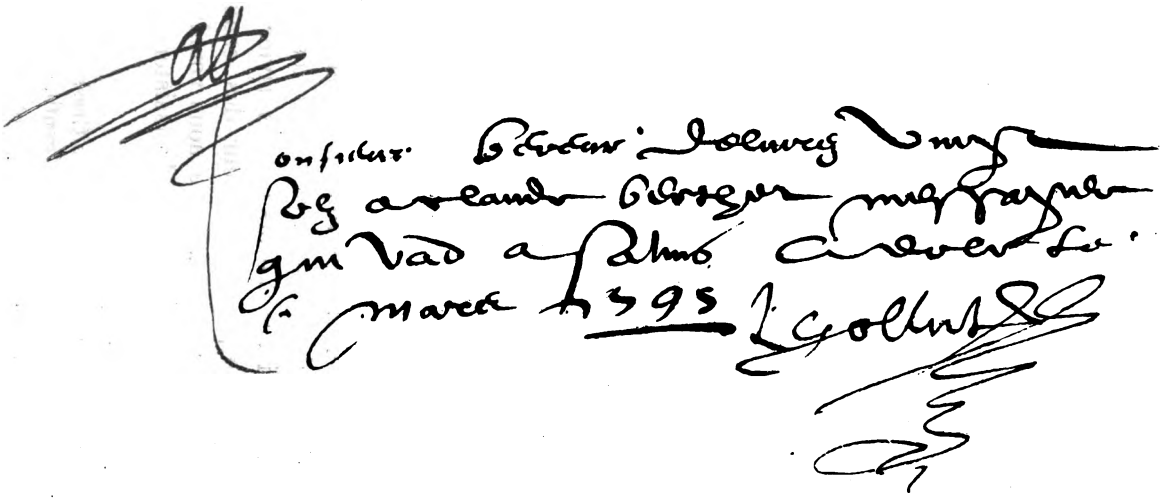

FAC-SIMILE D'UN AUTOGRAPHE DE LOUIS GOLLUT,
Arch. de Dole, 1721.

Digitized by Google

vous exhortons à continuer en ceste bonne délibération que vous havez et ne perdre courage encor que vous ne hauriez telle assistance que vous désireriez et qui seroit bien requise pour vostre plus grande seureté. Et tous, Messieurs, nostre Seigneur vous hait en sa saincte garde ».

Pour les gens tenants la Cour souveraine de Parlement.

Signé : LEMAYRE.

De son côté, le Conseil de ville de Dole assemblé le 5 décidait qu'il serait écrit à MM. de Salins « pour condouloir la nouvelle que l'on a eu que les ennemys les avoient assailly et avoient esté repoulséz et que en ce que l'on pourra pour leur service, on s'en emploira très voluntiers (1) ».

C'est à l'occasion de l'envoi à Salins d'un messager porteur de la lettre des Dolois que fut rédigé et signé par Louis Gollut, mayeur, le mandat de paiement reproduit ci-contre en fac-similé.

(1) *Arch. Dole*, 78 (20), 5 mars 1595.

Digitized by Google

Digitized by Google

Louis LAUTREY.

Poèmes d'Israël

Digitized by Google

Digitized by Google

Poèmes d'Israël

La main de Dieu me prend, m'emporte en une plaine
Déserte, toute sèche et blanche d'ossements.
« Prophétise sur eux que je leur rends l'haleine. »
Et je parle, et j'éveille un bruit, un mouvement :

Les os s'entre-choquant retrouvent leurs jointures ;
Ils s'habillent de nerfs et de chair et de peau.
Mais, tirés de leur poudre et de leur pourriture,
Les cadavres gardaient leur funèbre repos.

« Invoque donc l'esprit, reprend la voix divine ;
Des quatre vents du ciel qu'il pénètre en ces corps ! »
J'obéis, et le souffle agite leurs poitrines ;
Tout Israël se dresse : entends la voix des morts.

Digitized by Google

Bath-Chéba.

Par un beau soir David, sur le toit du palais,
Se levant de sa couche et respirant le frais,
Vit au fond d'un jardin sous une sombre yeuse
Le corps blanc, frissonnant et pur d'une baigneuse.
Troublé par le désir, le maître s'écria :
« Qui est-ce ? – Bath-Chéba, l'épouse d'Ouriah. »
Ce brave, au loin, servait David en son armée.
Aussi le même soir, fraîche, souple, embaumée,
La jeune femme entrait dans la couche du roi.
S'étant purifiée, elle revint chez soi.

Aux pieds de son amant bientôt, pâle de crainte,
Elle crie au secours : « Maître, je suis enceinte !
Il va me lapider !... Ah ! sauve ton enfant ! »
Deux jours après, en hâte on voit venir du camp
Ouriah, las, poudreux, porteur d'un vain message :
« Chassant les fils d'Ammon de leurs champs qu'il ravage,
Joab les tient, dit-il, assiégés dans Rabba. »
Le roi prête l'oreille au récit des combats :
« Vos prouesses, mon cher, me réjouissent l'âme !
Descends à ta maison pour embrasser ta femme ;
Lave tes pieds, repose en ton lit cette nuit,
Va : pour votre souper un beau présent te suit. »
Le soldat, dédaignant sa couche nuptiale,
Dort en plein air, au seuil de la maison royale.
David à son réveil s'en étonne : « Pourquoi,
Las d'un rude chemin, ne pas rentrer chez toi ?
— Moi... Quand l'arche du dieu demeure sous la tente ;
Quand mon seigneur Joab, tout armé, se contente
Du sol nu pour dormir, la main au bouclier !...
Et tu veux qu'Ouriah s'empiffre à son foyer,
Qu'il s'en donne à cœur joie et couche avec sa femme ?
Non, non ; par la mollesse un brave se diffame ! »

Digitized by Google

David alors l'invite au plus bruyant festin.
Dans la nuit, Ouriah trébuche, ivre de vin ;
On voulait l'entraîner vers sa maison : le traître
Se couche, opiniâtre, à la porte du maître.

De grand matin le roi, cachant son noir dépit,
Lui remet pour Joab cet ordre par écrit :
« Au point où la mêlée est le plus formidable
Abandonne Ouriah : que l'ennemi l'accable ! »
Donc la trompette sonne autour de la cité.
L'époux de Bath-Chéba triomphe : il est posté
En face d'une tour pour en battre la porte.
De là, torrent de fer, des chefs illustres sortent.
Entraîné par le choc, Israël à son tour
Les force à reculer jusqu'au pied de la tour.
Le brave dans leurs rangs ouvre une large brèche.
Mais du haut des remparts sifflaient briques et flèches
Qui perçaient, fracassaient casques et boucliers.
Maint héros abattu, le reste doit plier.
A grands cris appelant son chef à sa rescousse,
Ouriah lutte seul ; sa force enfin s'émousse ;
Criblé de coups, il gît sur un amas de corps.

Le roi, très calme, entend les noms de tous ces morts :
« Tantôt l'un, tantôt l'autre est dévoré du glaive :
Pourquoi désespérer ?... Mais que Joab, sans trêve,
Donne assaut sur assaut et renverse Rabba ! »
Echappée au supplice, et veuve, Bath-Chéba
Porte le deuil du brave et bien haut le lamente ;
Puis, entrant comme épouse au harem, elle enfante
Un fils... L'enfant du crime est frappé par Iahvé.
David jeûne sept jours, le front sur le pavé,
Sanglotant, suppliant le dieu. Sa douleur folle
Est sourde ou s'exaspère aux conseils : il désole
Tous ses vieux compagnons de guerre. L'enfant meurt...
« Hélas ! son désespoir va tourner en fureur !... »
Il les voit chuchoter entre eux avec mystère,
Et demande : « Il est mort ? — Oui. » Se levant de terre,

Digitized by Google

Il dépouille aussitôt le sac sombre et rugueux,
Se baigne, se parfume et lave ses cheveux
Souillés de poudre ; il vêt une robe éclatante,
Et va se prosterner, les yeux secs, sous la tente
Où le Très-Haut repose entre les chérubins ;
Puis il trône à sa table, et mange, et boit du vin.
Les anciens du palais blâmant ce deuil étrange :
« Oui, déclare le roi, je me baigne et je mange.
C'est pour cet innocent que j'ai meurtri mon corps.
« Qui sait ? Le dieu pourra le laisser vivre encor
Et me prendre en pitié, » pensais-je tout à l'heure.
Le pauvre enfant est mort : à quoi sert que je pleure ?
Ferais-je revenir mon fils en gémissant ?
Il ne reviendra plus, et vers lui je descends. »
Mais Bath-Chéba pleurait le fruit de ses entrailles.
David, s'approchant d'elle après les funérailles,
Engendra Salomon, la perle de ses fils,
Qui fut doué d'un cœur plus sage que Memphis.

Au siège de Rabba Joab enfin l'appelle :
« Rassemble les tribus, maître ; la citadelle
Croulera sous tes coups : j'ai déjà pris d'assaut
La royale cité qui descend vers les eaux.
Viens, ravis à mon nom l'honneur de la conquête. »
Ce dernier mur forcé, David mit sur sa tête
La couronne du roi, d'un or massif et pur
Où des gemmes brillaient comme une nuit d'azur.
Il combla son trésor d'un butin magnifique.
Il enchaîna le peuple, et dans les fours à brique
Les jeta par monceaux, ayant fait sur leur chair
Passer la faux, la scie et la herse de fer.

Digitized by Google

La Reine de Saba.

D'une sagesse surhumaine
Est doué le roi Salomon :
Tous les rois et toutes les reines
Sont jaloux du bruit de son nom.

Plus que le sable des rivages
Son esprit est vaste et subtil ;
Il en sait plus que tous les sages,
Plus que l'Orient ou le Nil,

Il sait tout, plantes, créatures,
Depuis le cèdre du Liban
Jusqu'à l'hysope des masures,
Du moustique à Léviathan.

Les proverbes, les paraboles
Et les chansons couleur de ciel
Par essaims de son cœur s'envolent :
Tel un vieux chêne au cœur de miel.

Avec une ample caravane,
Un jour, la reine de Saba
Au parler plus doux que la manne
Vient lui présenter le combat.

Salomon dans toute sa gloire
L'accueille au palais de Sion,
Sur son trône d'or et d'ivoire
Gardé par quatorze lions.

La reine, mettant à l'épreuve
Son hôte calme qui sourit,
Propose force énigmes neuves,
Dit tout ce qu'elle a dans l'esprit.

Digitized by Google

Répondre à ce qu'elle propose,
Pour le maître ce n'est qu'un jeu ;
Son âme éclaire toute chose :
Bientôt l'Arabe en fait l'aveu.

Il la promène ; elle contemple
A loisir sa Jérusalem ;
Elle ouvre de grands yeux au temple,
Elle s'extasie au harem :

Ici, droites au ciel, les flammes
De l'holocauste ou de l'encens ;
Là, sept cents reines, trois cents femmes,
Etrangères du plus beau sang ;

Les eunuques noirs, les danseuses,
Les chanteurs à voix de cristal ;
Les luths et les harpes berceuses
De bois odorant de santal ;

Ici, les chars, et les cavales
Plus légères que le zéphyr ;
Là, forêts de cèdres, les salles
Où gisent les trésors d'Ophir,

Poudre d'or, gemmes, aromates,
Dents formidables d'éléphants ;
Et les gazelles délicates,
Et les perruches, et les paons !...

La reine, parmi ces merveilles,
Suspendue aux lèvres du roi,
N'en croit ses yeux ni ses oreilles ;
Elle en perd le souffle, ma foi !

« Fils de David, je n'osais croire
Ce que disait le monde entier
De ta sagesse et de ta gloire...
Mais il n'en sait pas la moitié !

Digitized by Google

Que tes paroles sont suaves :
On boit du miel et du limon !
Ah ! bienheureuses tes esclaves !
Vive le dieu de Salomon !

Prends cet humble tribut, ces baumes,
Cet or, ces perles, ces saphirs,
Et me renvoie en mon royaume :
Tu surpasses tous mes désirs. »

Digitized by Google

Viens, ma sœur.

Viens, ma sœur fiancée,
Des forêts hérissées
Que fait gémir le vent
Sur le Liban.

Fuis les antres farouches :
La lionne s'y couche,
Allaitant, les yeux clos,
Ses lionceaux.

Fuis le roc solitaire
Où rampe la panthère...
Mais te voici venir
Du haut Sanir.

Un de tes yeux, bergère,
Une boucle légère
De tes cheveux, ma sœur,
M'ont pris le cœur.

Tes mains enchanteresses
Ont de douces caresses.
Oh ! ton amour me vainc
Mieux que le vin,

Et tes parfums me flattent
Mieux que les aromates :
C'est l'odeur du Liban
Que tu répands.

Sur ta lèvre vermeille
Je sens du miel d'abeille,
Et sous ta langue c'est
Du miel, du lait.

Digitized by Google

Ma sœur est mon domaine ;
C'est ma pure fontaine,
Bien close de mon sceau,
Où chante l'eau.

C'est mon bois de grenades
Bien clos de palissades :
Pour moi seul il produit
Avec ses fruits

Les huiles et les gommes,
Nard, encens, cinnamome,
Les roseaux odorants
Et le safran.

Ma sœur est une eau vive
Qui, fleurissant ses rives,
Court du Liban lointain
A mon jardin.

Que mon jardin exhale
Sa senteur virginale !
Soufflez, vents du désert,
Vents de la mer !

— Viens, dit ma bien-aimée,
A ta source fermée ;
Mange les fruits si beaux
De ton enclos.

— J'entre, ô ma sœur que j'aime ;
Je m'enivre de crème
Et de miel et de vin
Dans mon jardin.

Digitized by Google

La Femme forte.

Ah ! qui la trouvera pour soi, la femme forte ?
Sur l'émeraude elle l'emporte.

En elle s'est fié le cœur de son mari,
Et jamais il ne s'appauvrit.

Elle lui fait du bien, sans jamais une offense,
Tous les jours de son existence.

Elle amasse, joyeuse, et la laine et le lin
Pour les travailler de sa main.

Elle apporte son blé de loin : tel, sous la brise,
Vogue un vaisseau de marchandise.

De nuit elle se lève et, des provisions,
Donne à chacun sa portion.

Le fruit de ses mains paye un beau champ qu'elle guigne ;
Alors elle y plante une vigne.

La force est la ceinture étroite de ses reins.
Ses deux bras sont fermes et pleins.

Le doux soin de gagner toujours veille en ses tempes,
Et l'aube seule éteint sa lampe.

A sa quenouille pend la laine du troupeau ;
Sous ses doigts tourne le fuseau.

Ses mains vers l'affligé se tendent, secourables ;
Elles s'ouvrent au misérable.

S'il neige, nul des siens n'a peur d'être transi :
Tous sont vêtus de cramoisi.

Une robe frangée, œuvre de son aiguille,
Le fin lin, la pourpre l'habillent.

Digitized by Google

Son époux est illustre aux portes, quand il vient
Pour siéger parmi les anciens.

Elle vend au marchand de Tyr la toile lisse
Et la ceinture qu'elle tisse.

Elle doit rire au jour suprême, ayant vêtu
Son sein d'honneur et de vertu.

Elle n'ouvre jamais sa bouche à des mots vides :
La Loi sur sa langue réside.

Du pain de la paresse elle ne mange pas,
Et de tous surveille les pas.

Certe, elle est bienheureuse, et ses fils le proclament,
Et l'époux exalte sa femme :

« Plus d'une fille est forte et suit le chemin droit :
Toutes sont loin derrière toi !

Bien vaine est la beauté, la grâce est décevante.
Tu crains Dieu : c'est toi que l'on vante. »

Que son œuvre la loue aux portes de son bourg !
Qu'elle en jouisse de longs jours !

Digitized by Google

La Femme folle.

Le soir, au coin d'une rue,
Guettant quelque jeune fou,
Elle fait le pied de grue...
Vite elle lui saute au cou.

Distillant le miel, sa bouche
(Un glaive altéré de sang)
Dit : « J'ai préparé ma couche :
Viens, mon bel adolescent.

Je l'ai couverte, chère âme,
De beaux tissus égyptiens
Tout arrosés de cinname,
D'aloès, de myrrhe... Viens !

Donne-moi ton clair visage,
O mon désir ! Justement
Mon mari part en voyage,
La bourse pleine d'argent.

Jusqu'à la nouvelle lune
Je suis libre !... Jusqu'au jour
Dans ma chevelure brune
Viens, enivrons-nous d'amour ! »

Etourdi par ses paroles
Et le vertige du soir,
Il entre chez cette folle
Comme un bœuf à l'abattoir.

Par l'appât de ses paupières,
Par le filet de son corps,
Mille hommes, froids comme pierres,
Gisent au pays des morts.

Digitized by Google

Cantique d'Ezéchias.

Colombe roucoulante et plaintive hirondelle,
En levant mes yeux lourds
Vers toi, je m'écriais : « Moi qui te suis fidèle,
Ah ! viens à mon secours !

Au milieu de mes jours, hélas ! j'arrive aux portes
Du pays des gisants,
Et me voilà frustré, dans ma jeunesse forte,
Du surplus de mes ans !

Non, je ne verrai plus Iahvé, plus un seul homme
Sur la terre, au soleil ;
Je vais dans le silence et dans l'ombre, où nous sommes
Roidis d'un froid sommeil.

Ma vie est emportée au loin comme la tente
Que roule le berger.
Elle est coupée : ainsi le tisserand qui chante
Coupe le fil léger.

Sous tes yeux j'ai toujours, Iahvé, suivi la voie
Des bonnes actions ;
Et toi, de l'aube au soir tu m'achèves, tu broies
Mes os comme un lion ! »

Ainsi je sanglotais, mouillant de pleurs ma couche,
Tourné contre le mur.
Mais tu me rends l'espoir : ma tumeur que tu touches
Exprime un sang impur.

Jetant derrière toi mes péchés, tu m'exauces ;
Tu parais, souriant,
Et tu sauves mon âme : elle sort de la fosse
Des vers et du néant.

Digitized by Google

Oui, tu m'as retiré du séjour de ténèbres,
Car la mort est sans voix,
Car nul en toi n'espère et nul ne te célèbre
De ces cadavres froids.

Qui pourra te louer ? Celui que tu consoles :
Le vivant, le vivant !
« Je l'ai toujours connu fidèle à ses paroles, »
Dit le père aux enfants.

Ah ! toute notre vie exaltons sa justice !
Iahvé nous a sauvés :
Que du chant de nos luths, chaque jour, retentisse
La maison de Iahvé !

Digitized by Google

Le pauvre Lazare.

Il y avait un riche au cœur avare,
Vêtu de laine pourpre et du lin le plus fin,
Illuminant ses nuits des torches du festin,
Tandis que le pauvre Lazare
A la porte de ce palais,
Voulant se rassasier des miettes de sa table,
A peine osait s'étendre, insulté des valets.
Les chiens venaient, plus charitables,
Le flatter en léchant ses ulcères hideux.
Or, le riche et le pauvre étant morts tous les deux,
Lazare, d'un linceul de fange,
Dans le sein d'Abraham fut porté par les anges.
Au fond de l'enfer châtié,
Arraché d'un tombeau luisant de marbres rares,
Le riche l'aperçut et s'écria : « Pitié,
Père Abraham ! Envoie ici Lazare :
Et, mouillant le bout de son doigt,
Qu'il me touche la langue !... Hélas ! ce feu s'élance !...
Ah ! cruelle torture !... — Eh ! mon fils, souviens-toi
Que Lazare sur terre eut sa part de souffrance,
Lorsque tu savourais sans soin, tout à loisir,
Ta part de joie et de plaisir.
Aujourd'hui son bonheur bien juste le console.
A ton tour de pleurer et de grincer des dents.
L'abîme nous sépare, et dans ce gouffre ardent
N'espère plus, mon fils, que même un ange vole. »

Digitized by Google

Sagesse de Kohéleth.

Vanité des vanités !
Tout est vanité !

Au soleil fleurit ta joie :
Un jour tu seras en proie
Aux ténèbres, jouvenceau.
Réjouis-toi, prends pour guides
Ton cœur et tes yeux limpides :
Dieu te jugera bientôt.

Que jamais ta chevelure
Ne manque d'une huile pure !
Que tes habits soient bien blancs !
Mange en riant, bois de même ;
Avec celle que tu aimes
Jouis de tes jeunes ans.

Caresse ta chère femme ;
Bannis tout chagrin de l'âme,
Toute souffrance du corps...
Voici les tristes journées,
Voici les froides années
Où tous les plaisirs sont morts.

A tes yeux bientôt se voilent
Et la lune et les étoiles
Et la lumière du jour ;
Plus un rayon ne traverse,
Même à la fin d'une averse,
Cette nuée aux flots lourds.

Bientôt celles qui te gardent
Tremblent ; celles qui regardent

Digitized by Google

Aux fenêtres n'y voient plus ;
Bientôt les plus raides ploient ;
Bientôt sous celles qui broient
Rien ne peut être moulu (1).

Quand le bruit des meules baisse,
On ferme la porte épaisse
Qui protège le repos.
Après quelques heures brèves
D'un léger somme, on se lève
Aux premiers cris des oiseaux.

Les filles du chant sont sourdes.
La sauterelle est trop lourde,
L'amande dure à manger.
Elle est sans vertu, la câpre.
La moindre montée est âpre,
Tout chemin plein de danger.

Car toute chose est fragile :
La lampe d'or qui vacille
Et sa chaînette d'argent,
La roue aux citernes pleines,
La cruche sur les fontaines,
Tout se brise également.

Suivis de pleureurs à gages,
Tous, les fous comme les sages,
Vont dormir au même lieu ;
Ils perdent tous la lumière :
Le souffle retourne à Dieu,
A la terre la poussière.

Vanité des vanités !
Tout est vanité !

1) Les mains, les prunelles, les dents, etc.

Digitized by Google

Digitized by Google

COMMUNICATIONS

FAITES

Au VIIIe Congrès de l'Association Franc-Comtoise

PAR

M. le Dr Ls. ROLLIER.

Digitized by Google

Digitized by Google

Sur le tunnel du Lœtschberg, côté de Kandersteg (Alpes bernoises).

Les prévisions des géologues sur la percée des Alpes bernoises ont beaucoup remué l'opinion publique après la catastrophe du 24 juillet dernier (1908), qui a enfoui 25 ouvriers sous les alluvions de la vallée de Gasteren et comblé le tunnel sur une longueur d'environ 1.300 mètres du côté de Kandersteg. Il circule par moments encore des échos dans la presse pour faire croire que les sciences géologiques ne servent qu'à créer des difficultés et des embarras aux ingénieurs et aux compagnies. Et certes ces faux bruits se seraient répandus davantage, si je n'avais révélé le contenu principal d'un rapport géologique rédigé en novembre 1906 et destiné précisément à montrer la possibilité de rencontrer des terrains d'alluvion et des moraines alpines dans le tunnel. J'ai même dessiné un profil géologique à l'échelle du 1 : 20.000, mon principal document, sur lequel j'ai prévu le remplacement du roc calcaire (Malm alpin) par des graviers quaternaires à partir de 2.674 mètres. Les journaux nous ont appris que l'effondrement et l'envahissement du tunnel par ces matériaux avaient eu lieu à 2.675 mètres de la tête N. Ces constatations faites, il ne peut y avoir aucun motif pour tenir secrètes ces prévisions, encore que je me suis absolument refusé à signer un contrat avec la Société du Lœtschberg, qui voulait exercer une sorte de droit de censure à l'égard des publications des géologues à son service, et se réserver de publier elle-même, d'après leurs travaux, une géologie des Alpes bernoises traversées par le tunnel, après l'achèvement de la ligne du Lœtschberg. Ce qui est sorti de plus clair de ces différents, c'est que le rapport en question a été soigneusement mis de côté, ne

Digitized by Google

profitant à personne, pas même aux ingénieurs qui ont dit avoir travaillé d'après les données déjà anciennes et erronnées d'une expertise antérieure (1). Tout cela est indigne des lumières de notre temps.

Voyons maintenant ce que la science a gagné dans cette lutte malheureuse contre la nature alpine. J'en avais entretenu la Société jurassienne d'Emulation dans sa séance d'octobre 1906 à St-Imier, et ce que j'avais dit alors était en substance les appréhensions qui se sont malheureusement réalisées.

Le point principal sur lequel je m'appuyais pour attribuer à l'érosion glaciaire le creusement probable de la vallée du Gasterenboden entre le Schafberg et le massif du Balmhorn, c'est que le granit du Brandhubel forme une barre avec roches moutonnées au fond du Gasterenboden, tandis que les roches calcaires qui devraient s'appliquer contre lui sont surcreusées et se cachent sous une certaine profondeur d'alluvions. Des travaux entrepris dès lors en ce point ont confirmé cette première supposition. Puis la largeur relative de ce Gasterenboden, par rapport à l'étroitesse du défilé de la Klus sur Kandersteg, ne peut s'expliquer que par l'érosion glaciaire. On ne connaît pas la profondeur qu'atteignent les alluvions au sommet de la Klus ; les gros blocs calcaires qui obstruent le lit de la Kander dans le défilé, cachent le sous-sol ou le roc admis par les experts de 1900 et par moi. Mais on pourrait dire que ce roc est creusé aussi profondément que le thalweg du Gasterenboden et qu'il a été comblé ultérieurement par des blocs, de manière à boucher le Gaste-

(1) Suivant une déclaration ultérieure faite au Grand Conseil Bernois et reproduite dans un journal de Bienne, l'entreprise aurait eu connaissance de mon rapport, longtemps avant l'accident, mais non pas officiellement et n'y aurait rien trouvé que les ingénieurs n'eussent déjà prévu et qui méritât une attention particulière de leur part. (Note ajoutée pendant l'impression).

Digitized by Google

renboden et le transformer en un lac qui s'est ensablé depuis lors. Quoique par la forme et l'étendue des blocs tombés des parois du défilé, cette supposition me paraisse peu probable, il est un fait qui prouve qu'une barre rocheuse ferme la cluse sous les blocs de son lit, c'est l'écoulement des eaux souterraines du Gasterenboden quand la Kander tarit en hiver ou baisse considérablement. Ces eaux phréatiques, au dire des habitants de la vallée, et d'après une communication verbale de M. le conseiller G. Wundt à Stuttgart, sortent dans le lit de la Kander, vers le haut de la cluse. S'il n'y avait qu'un éboulement dans le défilé on ne verrait pas pourquoi les eaux souterraines du Gasterenboden ne suivraient pas leur ancien thalweg pour sortir dans le bas de la cluse.

La forme en bassin d'érosion ou *cuvette glaciaire* du Gasterenboden est évidente à la seule inspection de la carte (feuille Siegfried n° 488) et la profondeur que possède cette cuvette a été constatée d'une façon terriblement convaincante par la malheureuse percée du tunnel sur le niveau du palier de Kandersteg (1.220 m.). Elle peut atteindre encore une certaine profondeur au-dessous du tunnel. Que le défilé de la Klus soit barré par du roc en place (Urgonien) ou par des blocs éboulés, il n'en appert pas moins que le bassin du Gasterenboden ne peut pas être dû à l'érosion fluviale comme le canion de Klus, mais qu'au contraire, le glacier de la Kander, qui a modelé le granit du Brandhubel, a excavé les calcaires plus tendres du Dogger et du Malm, entre le Balmhorn et le Schafberg, pour y creuser la cuvette du Gasterenboden pendant un stationnement relativement peu ancien. La Klus doit avoir servi de goulot d'écoulement pour les eaux du lac du Gasterenboden, aujourd'hui comblé. — Des dispositions analogues se présentent à Kandersteg et à l'Œschinensee, où par contre des ébou-

Digitized by Google

lements s'ajoutent visiblement aux actions d'autres glaciers latéraux. Dans les temps quaternaires anciens, l'action réunie de plusieurs branches glaciaires a produit des excavations analogues qui s'observent encore, partiellement du moins, dans les parties plus élevées des profils transversaux des vallées. En tout cas la Klus et le Gasterenboden, avec sa forme élargie et sa profondeur d'alluvions s'explique bien par le stationnement du glacier de la Kander. C'est un travail sur place qui n'est pas à méconnaître dans le façonnement, l'élargissement et le surcreusement des vallées alpines. Après le retrait du glacier, le lac s'est comblé par les alluvions de la rivière, par les talus d'éboulis et par les cônes d'alluvion des affluents latéraux. On retrouve des dispositions analogues dans un grand nombre de lieux, et l'on doit maintenant savoir à quoi l'on s'expose en voulant les traverser en tunnels.

Sur les failles des environs de Salins (Jura).

Dans un article sur les « failles courbes » (1) des environs de Salins, M. l'abbé Bourgeat conclut que le charriage tectonique, reconnu pour la première fois aux environs de Salins par Marcel Bertrand (2), se réduit à un simple charriage glaciaire. Il ne s'agit pas dans cet article des failles rectilignes ou en lignes brisées, figurées en double trait, mais des failles curvilignes, appelées failles secondaires par Bertrand et marquées par lui en lignes sinueuses noires des Arsures à Aiglepierre et Salins, puis au N. de St-Thiébaud et du Pou-

(1) *Bull. Soc. géol. Fr.*, 4e série, t. 8, 1908, p. 281-283.

(2) *Eod. loc.*, 3e série, t. 10, 1882, p. 114 et feuille 126, Besançon, de la carte géol. détaillée de la France, publiée en 1881.

Digitized by Google

pet. Pour cette dernière M. Bourgeat n'a pas publié la suite de ses observations, mais l'on ne peut certainement pas s'attendre à ce qu'il en arrive à la même conclusion que pour le terrain morainique marqué en Keuper et en Lias par Bertrand à Marnoz et à Aiglepierre. Il s'agit bien ici d'un lambeau de recouvrement de Dogger oolithique en bancs réguliers.

Cette région du pied N. du Mont-Poupet et le profil ci-joint d'Ivrey

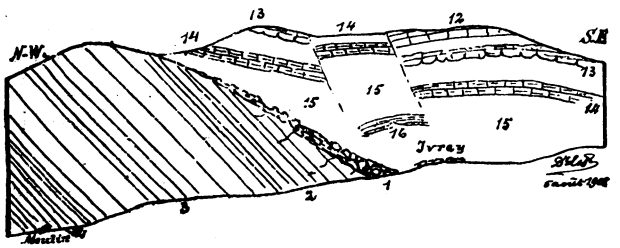

Grand chevauchement du Dogger, Lias et Keuper sur le Jurassique supérieur à Ivrey, p. Salins (Jura).

Légende : 1, Zône de brèches de friction avec roches fossilifères du Rauracien, etc.; 2, Portlandien ; 3, Kimerigien ; 4, Séquanien ; 12, Grande Oolithe ; 13, Oolithe bajocienne ; 14, Aalénien supérieur ; 15, Lias ; 16, Keuper.

me paraissent donner la solution des failles secondaires de Bertrand dans un sens différent du charriage S.-N. admis par lui. J'y vois au contraire une poussée de la lèvre N. vers le S., dans le pied ou le soubassement de la lèvre S. Cela n'empêche pas du reste d'admettre, au moins en partie, et pour certains détails, les conclusions de M. Bourgeat aux environs d'Aiglepierre. Mais toute cette région, depuis les Arsures à Ivrey et plus loin, By et au-delà, est une zône de chevauchement dont les « failles courbes » ne circonscrivent que des lambeaux détachés, et plus ou moins remaniés par le glaciaire. De même le Keuper et le Jiv à l'W. d'Ivrey ne sont pas

Digitized by Google

complètement en place ; le premier est remanié avec le glaciaire vers le N., le second n'est qu'une partie détachée ou retombée des rochers aaléniens du Poupet. Mais le Portlandien d'Aiglepierre, celui de la Grange d'Arelle, celui d'Ivrey et le J^6 marqué au S.-E. du Bois de Méhaut formaient à l'origine, avant l'érosion qui a suivi le plissement et autres dislocations tectoniques du Jura, le soubassement du grand chevauchement du Poupet à l'extrémité S.-W. du plateau d'Ornans (1). St-Thiébaud et toute la partie N.-W. du Mont-Poupet, avec ses petites failles et ses autres chevauchements secondaires, ainsi toute la nappe supérieure des terrains allant du Keuper au Séquanien, reposent probablement en chevauchement sur un plancher portlandien qui doit se poursuivre vers le N. dans la faille de By.

C'est la dislocation la plus imposante des environs de Salins. Entre les Arsures et By, elle mesure environ 20 km. La faille du Rouchat, entre Alaise et Malbrans, d'environ 15 km. vient en seconde ligne ; mais elle est le complément nécessaire de la première. Elle limite vers l'E. la partie surélevée ou oolithique (Myon) du plateau d'Ornans, par rapport à la partie affaissée ou rauracienne d'Amancey. Cette disposition montre clairement que le chevauchement du Poupet (Arsures-By) ne vient pas du S.-E., et qu'il ne s'agit pas d'un charriage de l'Oolithique, du Lias et du Keuper par-dessus le Portlandien de la lèvre N., comme le pensait Bertrand. Car dans cette alternative, on verrait le plateau d'Amancey en chevauchement sur le plateau de Myon, c'est-à-dire une disposition inverse de celle qui existe dans la faille du Rouchat. Au contraire, en admettant que la poussée vient du N.-W. et de l'W. ou de la plaine de la Saône contre la terre émergée du Jura du-

(1) Dans le travail cité de Bertrand, ce plancher portlandien n'est pas très bien établi.

Digitized by Google

rant le Pliocène, le massif montagneux en voie de plissement subit des dislocations intenses suivant certaines zônes affaiblies par l'érosion ; son pied occidental (environs de Salins) s'enfonce suivant un plan oblique sous la couverture du Poupet. Le chevauchement Arsures-By se produit ainsi dans une direction et par une poussée inverses de celles admises jusqu'ici.

La faille du Rouchat n'est que la contre-partie de la dislocation Arsures-By, combinée avec un affaissement relatif du plateau d'Amancey. Les chevauchements et les failles entre Salins et Nans (1) s'expliquent de la même manière par des défoncements successifs du pied N.-W. des anticlinaux qui s'abaissent par degrés vers le vignoble. Tout cela suppose donc une force orogénique procédant tangentiellement ou resserrant le Jura entre la plaine de la Saône d'une part et le plateau suisse d'autre part. Les régions limitrophes de ces dépressions tertiaires sont de part et d'autre les plus fortement disloquées, tandis que les régions centrales ou les plateaux juraniens et dubisiens sont restées relativement plus tranquilles, bien que surélevées (Voir mon article sur le Plissement de la chaîne du Jura paru dans les *Annales de Géographie*, t. 17, 1903).

Sur la limite inférieure de l'Oxfordien.

A la suite de la communication de M. V. Maire sur la coupe et la faune de l'Oxfordien d'Authoison, je dirai que maintenant je crois aussi qu'il faut abaisser la limite inférieure de l'Oxfordien de manière à y faire

(1) L'un de ces chevauchements qui se relie avec celui de Mouthier si bien décrit par MM. Kilian et Haug (*Bull. serv. carte geol. France*, n° 112, 1906), joue le même rôle pour le plateau de Levier que le chevauchement d'Ivrey-By pour le plateau d'Ornans.

Digitized by Google

rentrer tout l'Oxford-Clay anglais et les Marnes de Dives (Normandie). Au point de vue paléontologique cette convention serait importante, parce que les *Peltoceras* (*P. athleta* et formes affines) et les *Aspidoceras,* (*A. hirsutum*, *biarmatum,* etc.) commencent à ce niveau pour évoluer dans tout le Malm, tandis qu'ils sont inconnus, ou à peu près, dans l'Oolithique (Aalénien-Callovien). Il en est de même des *Cardioceras* (sous-genre *Quenstedticeras*) du groupe de *C. flexicostatum* Phil. (*Am.*), qui commence ici, *C. Lamberti* Sow. (*Am.*) un peu plus haut, etc.

Ce n'est pas la faune de Dives qu'on peut appeler celle du Kelloway-Rock ou du Callovien proprement dit, comme on l'a fait jusqu'ici. Elle est déjà oxfordienne. Les *Reineckeia* et les *Cosmoceras*, beaucoup plus abondants dans le Callovien ainsi limité, passent il est vrai, avec d'autres genres et sous-genres dans l'Oxfordien. Mais ces liaisons ne détruisent pas les contrastes.

En outre, la question paraît être résolue par le fait qu'il n'y a aucune limite nette entre le Callovien supérieur des auteurs (Marnes de Dives ou Divésion de Renevier) et le reste de l'Oxfordien, tandis qu'on en peut trouver une entre le Callovien proprement dit et les Marnes de Dives ou leur équivalent, l'Oolithe ferrugineuse de Clucy. Il y a même des points du Jura où j'ai observé entre l'Oolithe ferrugineuse à *Pelt.athleta* et le Callovien (zône à *Reineckeia anceps* et *Cosmoceras Calloviense*) une véritable discordance de stratification. C'est dans la chaîne du Pouillerel, au N. de la Chaux-de-Fonds, qu'elle se présente avec le plus de netteté (Voir fig. page suivante).

Les couches de la Dalle nacrée sont coupées obliquement, sous un angle de 47° — 34° = 13°, de façon à ce que les tranches de plusieurs couches sont recouvertes transgressivement par l'Oolithe ferrugineuse à *Pelto-*

Digitized by Google

ceras athleta. Il faut qu'avant le dépôt de cette première couche oxfordienne, l'Oolithique ait été soulevé, au moins localement, et érodé, pour que l'Oxfordien ait pu le recouvrir en discordance. On peut retrouver ailleurs, notamment plus au S. et plus à l'E., en Argovie

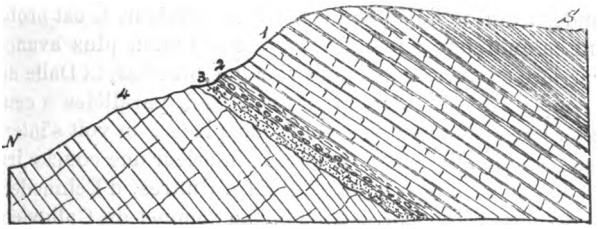

Discordance de l'Oxfordien sur l'Oolithique (Dalle nacrée) dans la carrière de la Corne au N. de la Chaux-de-Fonds.

LÉGENDE : 1, Argovien inférieur ou couches de Birmensdorf (Spongitien) ; 2, Marne noire ou oxydée à septaria et sphérites à *Cardioceras cordatum* ; 3, Marne-calcaire oolithique ferrugineux à *Peltoceras athleta* ; 4, Dalle nacrée. (2 + 3 = 1,25 m.).

et en Souabe, dans les Alpes et ailleurs, des faits analogues et je pense qu'ils ne peuvent pas signifier autre chose qu'une ligne de discordance et d'érosion entre le Dogger et le Malm. C'est ici, entre la zône à *Reineckeia anceps*, *Cosmoceras Calloviense*, etc., et la zône à *Peltoceras athleta*, *Cosmoceras ornatum*, etc., qu'il faut placer désormais la limite entre le Callovien et l'Oxfordien, ou, ce qui est la même chose, la limite entre le Dogger et le Malm.

Zurich (Suisse), février 1909.

Dr L. ROLLIER.

Postcriptum. — La discordance signalée entre le Dogger et le Malm dans les environs de La Chaux-de-Fonds constituant un fait stratigraphique de premier ordre, j'ai tenu à le vérifier dernièrement. Le croquis de p. 205 représente certainement les relations que l'on peut observer au contact du Callovien et de l'Oxfordien dans la carrière de la Corne (propr. M. Boillot). On

Digitized by Google

voit ailleurs (Crosettes, Convers, etc.) des faits analogues. Seulement on pourrait expliquer la différence angulaire entre l'inclinaison des bancs de Dalle nacrée et celle des couches sus-jacentes par une stratification oblique ou diagonale de la Dalle nacrée. De fait, la discordance subsisterait, mais elle n'impliquerait pas un soulèvement local du substratum vers la fin de l'Oolithique, mais seulement une lacune et des ablations plus ou moins grandes avant le dépôt de l'Oxfordien inférieur. C'est probablement ce qu'il faut admettre, car l'exploitation plus avancée de la carrière en question m'a fait voir que, plus bas, la Dalle nacrée est coupée par des plans de stratification parallèles à ceux de l'Oxfordien et de l'Argovien. Puis, par places, on voit s'intercaler entre la Dalle nacrée et l'Oxfordien inférieur une couche irrégulière de calcaire spathique à débris d'Huîtres, d'Echinodermes, de Polypiers, etc., correspondant au sommet du Callovien. On la voit aussi à St-Sulpice, ainsi que je l'ai reconnu en 1896 (Archives de Genève, 4e pér., t. 3, mars 1897) et M. le professeur Schardt en 1899 (Eclogae geol. Helvetiæ, vol. 6, pl. 3, fig. 5, n° 3). Cette couche repose à St-Sulpice avec une alternance de marno-calcaires gris, en concordance sur la Dalle nacrée, tandis qu'elle est posée en discordance sur les dalles arasées de la Dalle nacrée à la Chaux-de-Fonds. Néanmoins elle est inséparable du Callovien, tandis que l'Oolithe ferrugineuse à *Reineckeia Greppini* et *Peltoceras athleta* sus-jacente correspond aux Marnes de Dives. Je dois faire remarquer aussi que l'Oxfordien (appelé à tort Divésien) a déjà été placé dans le Malm par M. Schardt dans son dernier travail sur le Parallélisme des Etages du Dogger (Eclogae, vol. 8, n° 4, pl. 11). — **(Ajouté pendant l'impression).**

Digitized by Google

NOTICE

SUR LES

TUMULUS DE CHEMILLA ET DE CHISSÉRIA

Près d'ARINTHOD (Jura)

PAR

M. E. HUGON

Instituteur à Savigna.

Digitized by Google

Digitized by Google

VUE et COUPE DES TUMULUS A TERRASSE DE CHEMILLA.

par M. Ed. HUGON, Instituteur, Membre de la Société d'Émulation du Jura.

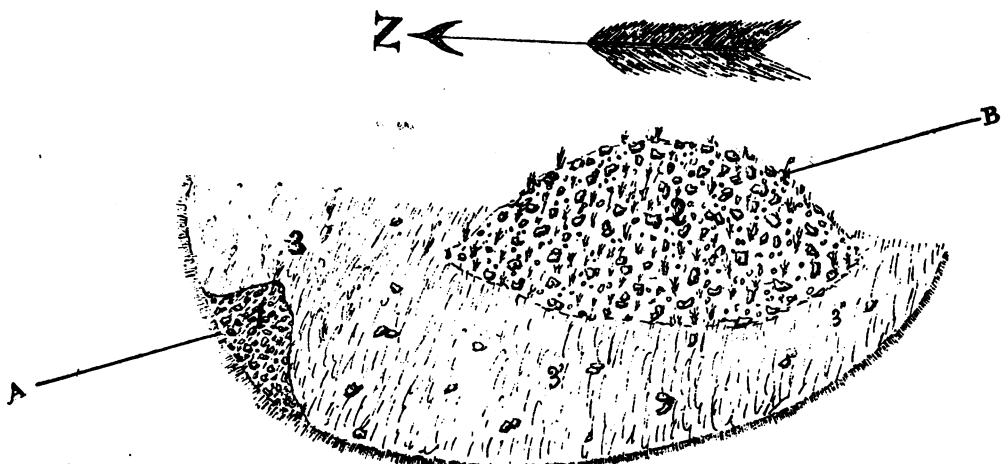

FIGURE 1. — Les deux tumulus de Chemilla, au lieudit « Sur le bois » : N^os 1, Petit tumulus ; 2, grand tumulus ; 3, 3', 3'', terrasse.

FIGURE 2. — N^os 4, Pierres brutes juxtaposées, entourant les squelettes ; 5, Pierres juxtaposées formant enceinte à l'intérieur du grand tumulus ; 6, Tranchées.

FIGURE 2. — Coupe des tumulus de Chemilla, selon la ligne A B de la fig. 1 (Echelle de 0 m 005 par mètre).

Digitized by Google

PLANCHE II.

1

2

3

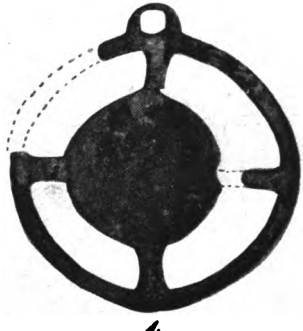

4

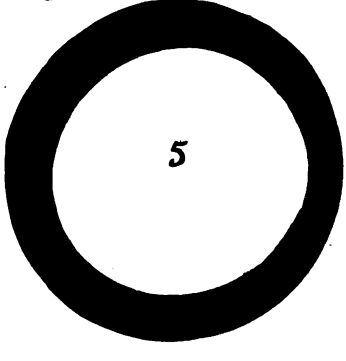

5

6

Les figures 1 à 4 sont à 1/2 grandeur ; la figure 5 aux 3/5 et fig. 6 aux 2/3.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICE

SUR LES

TUMULUS DE CHEMILLA ET DE CHISSÉRIA

près d'ARINTHOD (Jura) (1)

La vallée de la Valouse, dans le sud du département du Jura, n'a fourni jusqu'ici que de bien rares vestiges accusant la présence de l'homme pendant les temps préhistoriques. Du moins les découvertes d'objets antiques qui ont pu s'y produire sont-elles pour la plupart passées inaperçues.

Nous trouvons à signaler seulement, d'après les indications détaillées que nous communique fort obligeamment notre collègue, M. GIRARDOT, conservateur du Musée de Lons-le-Saunier, la découverte faite autrefois, sur le territoire d'Arinthod, des objets préhistoriques suivants, conservés dans ce musée : d'abord une grande hache de pierre polie, trouvée à 2 kilomètres environ au N.-E. de cette localité, dans le vallon de Vogna, au voisinage du remarquable bloc de rocher isolé, connu sous le nom de *Pierre Hénon* (ou *Pierre Ainon*), qui a depuis longtemps appelé l'attention des historiens (2) ; puis trois longues et fort belles épingles de bronze trouvées aussi dans ce même vallon ; enfin, une grande hache de bronze, ainsi que de minces bracelets de ce métal, recueillis à Arinthod même ou dans le voisinage.

De nouvelles découvertes résultent des fouilles que

(1) Communication faite au Congrès l'Association Franc-Comtoise à Salins, le 4 août 1900.

(2) D. MONNIER. — Annuaire du Jura pour 1854, p. 285-291 ; ROUSSET et MOREAU. — Dictionnaire histor. des communes du Jura, t. I, page 65.

Digitized by Google

nous venons de faire exécuter, à l'aide d'une subvention de la Société d'Emulation du Jura, dans quelques tumulus situés plus au sud, sur le territoire des communes de Chemilla, près de Saint-Hymetière, et de Chisséria. L'un de ceux-ci surtout, qui a fourni un mobilier funéraire fort intéressant, va faire l'objet plus spécial de cette notice.

TUMULUS DE CHEMILLA.

A 250 mètres environ au sud du village de Chemilla, en suivant l'ancienne route conduisant de ce village à Thoirette — ancienne voie gauloise et romaine d'Isernore à Salins (1) — on peut remarquer, à l'est de celle-ci, dans le parcours communal, lieudit *Sur le Bois*, une éminence arrondie, qui a servi de point de repère aux ingénieurs du cadastre, dans la triangulation de cette partie de la contrée.

Cette éminence est un tumulus des mieux caractérisés. Il présente une particularité qui, croyons-nous, a été rarement observée aux abords des tertres funéraires de notre département.

Il est établi sur une sorte de plateforme ou petite terrasse, affectant la forme d'un demi-cercle, de 19 mètres environ de diamètre.

Cette terrasse, qui nivelle la déclivité du sol, est formée d'un terrain sableux ou graveleux, mélangé de cailloux de diverses grosseurs, le tout tiré des environs.

L'épaisseur moyenne des matériaux ainsi rapportés est d'environ 0 m. 30 à l'occident et arrive à zéro sous le bord oriental du tumulus. Ainsi, celui-ci n'est pas au centre, mais à 13 mètres du bord nord-ouest, tandis que 5 m. 70 seulement le séparent du bord méridional.

(1) Rousset et Moreau.— *Loc. cit.*, t. II, p. 99, article *Chemilla*. D. Monnier.— Annuaire du Jura p. 1849, p. 336.

Digitized by Google

Au nord-ouest et à 11 mètres de distance du tumulus précédent, sur la bordure même de la terrasse dont nous venons de parler, une petite éminence assez irrégulière, d'un diamètre moyen de 2 m. 40, sur 1 m. 10 de hauteur, nous fit penser que là aussi était une sépulture.

Les dimensions du plus grand des tertres funéraires sont de 11 mètres et 12 mètres de diamètre ; la plus grande hauteur au-dessus de la terrasse est de 1 m. 20 environ (Planche I, fig. 1 et 2).

Deux tranchées en forme de croix, de 1 m. 30 de largeur, ont fait découvrir, sur le sol même de la terrasse, à 2 mètres environ du bord extérieur du tertre, un rang de grosses pierres informes, juxtaposées, qui l'enceignait exactement.

A la jonction des deux tranchées, un squelette humain fût mis à jour, mais dans quel état ! On ne put reconnaître que quelques fragments des os du crâne et des omoplates, un radius et les extrémités des deux fémurs. Le corps était couché sur le dos, la tête tournée au midi et les bras allongés le long du corps. Il se trouvait dans une sorte de tombeau, constitué d'un seul rang de pierres informes juxtaposées, et qui affectait la forme d'un rectangle, ayant les deux petits côtés un peu arrondis. La longueur de ce tombeau était de 2 mètres environ, sur 0 m. 64 de largeur.

Le bras gauche portait quatre bracelets en bronze ; un fragment de radius était encore engagé dans ces ornements. Le bras droit n'avait que trois bracelets, semblables aux précédents. Les deux bras, avec leurs ornements, reposaient sur des pierres plates disposées au-dessous.

Ces sept bracelets massifs (fig. 1 et 2 de la pl. II) sont de forme ovale ; ils ont 83 à 86 mm. dans le grand axe et 63 mm. dans le petit. Leur largeur est de 6 mm. Chacun d'eux pèse 60 grammes.

Digitized by Google

Tous semblables quant à la forme, ils pouvaient s'ouvrir assez, par l'effet de la flexibilité du métal, pour y permettre l'introduction de la main. Les deux extrémités, qui se touchent presque, sont légèrement relevées en dehors.

Le bord externe de chacun de ces ornements est divisé en dix-neuf parties, chacune formant des nœuds saillants et polis, séparés entre eux par des intervalles ornés de stries obliques. Cette ornementation a été faite au burin, et non obtenue par le moulage, car les dimensions en sont souvent inégales et se correspondent rarement d'un bracelet à l'autre.

Ces ornements ont dû être portés toujours dans le même ordre, le frottement occasionné par l'usage ayant amené l'usure latérale de ceux qui se trouvaient au milieu. Cette usure affecte tantôt la tranche interne du bracelet tantôt la tranche externe, selon que le bracelet voisin était de dimensions légèrement supérieures ou inférieures. Trois seulement ont les bords extérieurs intacts.

Ces ornements sont assez bien conservés. La partie opposée à l'ouverture a subi, chez quelques-uns, un empâtement dû à l'oxydation, empâtement produit sans doute sous l'action de la décomposition des muscles des bras, ce qui a amené la rupture de deux d'entre eux.

Deux pendeloques en bronze (fig. 3 et 4) ont été recueillies à la hauteur de la poitrine. Bien qu'à peu près semblables par la forme, elles diffèrent par leurs dimensions, ainsi que par la manière dont elles ont été obtenues. L'une (fig. 3) est formée d'un cercle de 62mm. de diamètre. la section en est arrondie ; à l'intérieur, un disque de la dimension d'une pièce de dix centimes est relié au cercle extérieur par quatre rayons placés en forme de croix ; une boucle fixée extérieurement, en face de l'un de ces rayons, permettait de suspendre

Digitized by Google

cet ornement. On constate qu'il a été obtenu au moule et retouché au racloir.

La deuxième pendelsque (fig. 4) est semblable de forme à la précédente, quoique d'un diamètre un peu plus grand (72 mm.) ; mais elle est moins bien conservée. Celle-ci semble avoir été obtenue par découpage dans une feuille de bronze assez mince. Le rayon près de l'anneau de suspension est un peu oblique ; de plus les bords sont plats, et non arrondis comme dans le modèle précédent.

Ces deux ornements ont subi un long usage, car les boucles de suspension sont amincies à la partie supérieure, par le frottement longtemps répété de l'anneau qui les fixait à une chaînette ou à un cordon de suspension.

Enfin, un autre ornement, aussi en bronze, d'une seule pièce, et également muni d'une boucle de suspension, a été trouvé au milieu du corps. Il a la forme d'une petite cage (fig. 6), à présent un peu applatie mais qui a dû être de forme ronde ou plutôt ovalaire. Il possédait latéralement huit barreaux plats, assez larges ; sa hauteur totale, non compris la boucle, est de 26 mm.

Cette sorte d'ornement, que l'on désigne habituellement sous le nom de grelot, serait-il un porte-amulette ?

L'un des barreaux avait disparu anciennement.

Il est facile de constater une usure notable du métal de ce côté, sans doute par suite d'un frottement longtemps répété. Cette usure, en amincissant les extrémités des barreaux, paraît avoir été la cause de la perte de l'un d'eux.

Il n'a pas été trouvé trace d'une chaînette ayant servi à suspendre chacun de ces trois derniers ornements, soit qu'elle ait disparu, rongée jusqu'au dernier anneau par l'oxydation, soit plutôt qu'il n'ait pas existé de chaînette de ce genre.

Digitized by Google

En outre, la même sépulture nous a fourni deux de ces brassards, de couleur noire, ressemblant assez par leur forme à des ronds de serviettes, et paraissant façonnés au tour, tellement ils sont réguliers. Ces objets sont formés de la substance ordinairement désignée par les archéologues sous le nom de jaïet ou de lignite. Ils ont 75 millim. de diamètre à l'extérieur et 65 millim. à l'intérieur, pour une largeur respective de 35 et 37 millimètres.

Enfin, aux pieds du squelette se trouvait un morceau du pourtour d'un vase, d'assez grande dimension, à en juger par la courbure de ce débris. Pour une longueur de 8 centim. son épaisseur varie d'une extrémité à l'autre et passe de 14 à 17 millim. Il est formé d'une matière schistoïde verdâtre, assez dense, parsemée de grossiers grains brunâtres. Selon les indications qu'a bien voulu nous donner M. Girardot, ce n'est autre chose qu'un fragment d'un vase creusé dans un bloc de chloritoschiste avec grenats (ces derniers sont les grains brunâtres), roche des Alpes employée autrefois et parfois à présent encore, de même que d'autres roches cristallines verdâtres peu dures (pierre ollaire et serpentine), à la fabrication de vases à parois épaisses, dont on retrouve des débris accompagnés d'objets remontant à diverses époques reculées.

La riche parure, en assez bon état de conservation, qui vient d'être décrite est tout à fait caractéristique de l'époque *hallstattienne* ou *premier âge du fer*, nous dit encore notre savant collègue. Elle donne à ce premier tumulus une réelle importance (1).

Une tranchée ouverte dans le petit tumulus fit apparaître à l'intérieur une sorte de tombeau établi de la

(1) Tous les objets recueillis sont déposés au musée de la ville de Lons-le-Saunier.

Digitized by Google

même manière que dans le grand, et formé d'une seule rangée de grosses pierres. Le squelette, en fort mauvais état, n'était accompagné d'aucun objet de parure ou débris de poterie.

TUMULUS DE CHISSÉRIA.

Pendant que s'exécutaient les fouilles des tumulus que nous venons de décrire, d'autres sépultures anciennes nous étaient encore signalées sur le territoire de la commune voisine, celle de Chisséria.

Nous en avons, en effet, reconnu deux, parfaitemenent caractérisées, dans une prairie située au sud de ce village. L'une d'elles est surmontée de deux chênes jumeaux.

Une troisième, de magnifique allure, située à 140 mètres environ au sud-ouest de la petite chapelle de Chisséria, semblait devoir présenter un plus grand intérêt, en raison même de sa situation entre le village et la chapelle.

L'autorisation d'y pratiquer des fouilles fut gracieusement accordée par les deux propriétaires du sol sur lequel repose la sépulture.

Ce tertre mesure 12 mètres sur 8 pour 1 m. 40 de hauteur. Eventré par une tranchée transversale de 1 m. 20 de largeur, nous avons pu constater, à mesure que le travail avançait, qu'il avait été ouvert et fouillé déjà à une époque inconnue. Tout y avait été remué, bouleversé. Les ossements humains, en assez mauvais état d'ailleurs, n'étaient plus en place, mais dispersés au travers de l'amas de pierrailles qui formaient le tertre presque en entier.

De plus, ces ossements étaient mélangés à ceux d'animaux les plus divers.

Ainsi un fragment de tibia voisinait avec un morceau

Digitized by Google

de la mâchoire d'un cheval, aux dents énormes ; un os de porc se voyait tout à côté d'ossements d'oiseaux.

Parmi les ossements humains, nous avons reconnu, des morceaux de la boîte cranienne, un fragment de maxillaire inférieur avec quatre dents molaires, une partie des fémurs et d'un tibia. Aucun objet de parure.

Quelques faibles morceaux de poteries anciennes attestent seuls l'industrie de l'homme. Ces débris, de couleur noirâtre sur les deux faces, mais rosée au centre, sans vernis, ont été obtenus à l'aide du tour. Ils sont attribuées par M. Girardot à l'époque barbare.

Remarquons que la petite chapelle voisine qui domine le village de Chisséria a dû remplacer un édifice consacré au culte païen, et que cet édicule est entouré de tombeaux, formés de pierres plates, renfermant des squelettes géants de l'époque burgonde, d'où l'on peut conclure que le tertre funéraire qui nous occupe est antérieur à la grande invasion des Barbares en Gaule, antérieur au début du v^{e} siècle de notre ère. Les petits débris de poterie barbare qui s'y sont rencontrés, résulteraient de mélanges dus aux anciennes fouilles qui l'ont bouleversé.

En terminant, nous adressons nos remerciements à nos deux excellents collègues, Mlle Jacquemin, institutrice à Cézia et M. Roposte, instituteur à Saint-Hymetière, qui ont bien voulu nous seconder activement dans nos démarches auprès des ouvriers et des propriétaires des terrains. Ce dernier, qui manie fort bien la pioche, nous a en outre apporté, pendant toute la durée des fouilles, un concours aussi actif que désintéressé.

E. Hugon,

Instituteur à Savigna (Jura).

Digitized by Google

LES FOUILLES

DU

CIMETIÈRE BARBARE

DE BOUROGNE

PAR

MM. A. LABLOTIER et F. SCHEURER

Digitized by Google

Digitized by Google

LES FOUILLES DU CIMETIÈRE BARBARE

DE BOUROGNE(1)

Le village de *Bourogne*, à 13 kilomètres au sud de Belfort, est situé à peu près au point de jonction des vallées de l'*Aine* et de l'*Allaine*, à 330 mètres d'altitude.

Grâce aux fouilles récentes faites au lieu dit *Les Crains* ou *La Côte*, le moyen âge vient de fournir son contingent à l'histoire du village et de la région.

Le lieu dit La Côte s'étend sur une colline et est incliné du sud au nord. C'est le bord de ce que des géologues ont appelé le *massif de Bourogne*. Il est baigné à l'est par l'Aine ou Bourbeuse et est terminé de ce côté par un talus abrupt. A l'ouest, il est prolongé par un vallonnement possédant de nombreuses sources. La pente moyenne d'inclinaison est d'environ 4 p. 100.

Depuis longtemps on avait ouvert des carrières aux flancs de cette colline et elles avaient été exploitées sans donner lieu à aucune découverte intéressante.

Vers 1863, une première sépulture fut découverte dans une carrière ouverte sur le haut du coteau.

En 1869, on découvrit quatre nouvelles sépultures qui donnèrent des armes et des poteries, lesquelles furent expédiées au musée de Colmar.

A une époque plus récente, l'ouverture de nouvelles carrières fit découvrir de nombreuses sépultures. On y trouva des armes, des vases et des bijoux.

Une partie de ces objets fut acquise par M. Armand Viellard.

Il y a environ trois ans, M. Lablotier, ayant remarqué des armes mérovingiennes entre les mains de quel-

(1) Communication faite au Congrès de l'Association Franc-Comtoise à Salins, le 4 août 1908.

Digitized by Google

ques jeunes gens de Bourogne, apprit qu'elles provenaient de la Côte. Il en fit l'acquisition et les soumit au Comité de la Société d'émulation de Belfort. Cette Société fit faire quelques sondages sous la surveillance d'un membre de son Comité, M. Pajot, mais le résultat fut à peu près nul.

En août 1907, au congrès des Sociétés savantes de Franche-Comté qui se tint à Belfort, M. Pajot fit une communication au sujet de ces sondages. A la suite de cette communication, on décida de reprendre les fouilles, et MM. Lablotier, Scheurer et Pajot furent chargés de s'en occuper. A partir de ce moment, elles furent faites d'une façon méthodique et donnèrent des résultats inespérés.

Actuellement, cent quarante-cinq sépultures mises au jour nous ont fourni un nombreux et riche mobilier comprenant des bijoux, des poteries et des vases de verre ; ces derniers sont malheureusement tous brisés et nous ne possédons qu'un poculum de terre cuite noirâtre qui soit entier.

Les sondages nous ayant amenés à constater que la grande majorité des sépultures se trouvaient situées sur des lignes allant du nord au sud et que les squelettes étaient placés la tête à l'ouest et les pieds à l'est, nous avons ouvert des tranchées d'environ 0 m. 80 de profondeur, dirigées du nord au sud et distantes les unes des autres d'environ 1 m. 20. Nous estimons que, de cette manière, peu de sépultures peuvent nous échapper.

Lorsque nous trouvons des terres rapportées, nous creusons. Arrivés sur les ossements, nous déterminons la position du squelette et nous ouvrons la fosse,

L'ensevelissement a été fait directement dans la terre et nous n'avons trouvé aucune trace de cercueil, ni aucun sarcophage, mais le fond de certaines tombes était

Digitized by Google

dallé. Deux pierres placées de chaque côté du cou protègent souvent la tête et quelquefois un piquetage de pierres entoure le squelette entier ou seulement la tête.

Sépultures d'hommes.

Les sépultures d'hommes nous donnent, en général, des armes (épée, scramasaxe, lance, hache, et rarement des pointes de flèches) placées à droite du squelette et toujours accompagnées d'un couteau dont la longueur varie entre 10 et 25 centimètres.

Du côté gauche, un peu au-dessus du bassin, dans une trousse dont on retrouve seulement le fermoir, nous avons un briquet avec sa pierre ayant très souvent subi la taille, un petit couteau, des perçoirs, et, dans certains cas, des forces ou ciseaux. La poche, probablement de cuir, qui contenait ces objets, a été entièrement détruite par le temps.

Dans le bassin, on retrouve la boucle, la contre-plaque et la plaque d'arrêt du ceinturon accompagnées parfois de trois petits ferrets. Ces objets sont de fer, de bronze ou de fer plaqué d'argent, rarement d'un autre métal ; ils offrent généralement des dessins d'ornement, des entrelacs.

Nous avons trouvé un seul umbo. Il était placé sur les pieds. Les urnes funéraires, de même que les vases de verre, se trouvent également aux pieds des squelettes.

Ces urnes sont de terre cuite noirâtre ; elles ont une large ouverture et sont renflées à la hauteur du tiers inférieur. Elles ont environ de 12 à 14 centimètres de haut et sont décorées de dessins creux obtenus au moyen d'une roulette ; ces dessins forment de petites bordures qui font le tour de l'urne au col et à la panse

Digitized by Google

La forme des vases de verre est la coupe apode très évasée ; cependant nous en possédons un d'une forme plus élancée et muni d'un pied.

Les chaussures étaient de cuir à recouvrement formant une espèce de guêtre bordée, dans le bas, d'une garniture de bronze ; la guêtre était fermée sur le côté par un lacet et des bouclettes.

Nous retrouvons les bouclettes le long de la jambe et deux passe-lacets à la hauteur du genou.

Les éperons sont rares, nous n'en avons encore que trois : un de bronze, deux de fer, avec aiguillettes, glissières et bouclettes. L'éperon est placé au pied gauche de l'homme.

La taille moyenne des squelettes d'hommes dépasse un mètre soixante-quinze.

Sépultures de femmes.

Les sépultures de femmes nous ont donné des bijoux d'or, d'argent et de bronze, des colliers de terre cuite, pâte céramique et ambre et des boucles de fer plaquées d'argent ; ces dernières se trouvent quelquefois accompagnées d'une contre-plaque, mais ce fait est assez rare.

En général, les fibules se trouvent sur la poitrine et les colliers dans les environs du cou. Cependant, dans l'une de nos sépultures de femmes, sous la main droite qui était ornée de deux bagues de bronze, nous avons trouvé les restes d'un coffret de bois contenant un très beau collier de pâte céramique décorée et une paire de boucles d'oreilles de bronze.

La taille moyenne des femmes dépasse un mètre soixante-cinq.

Sous différents objets, nous avons pu recueillir quelques restes de tissus dont nous n'avons pas encore

Digitized by Google

déterminé la nature. Ils sont en si mauvais état qu'ils tombent en poussière au moindre attouchement

Nous trouvons d'ordinaire les squelettes étendus sur le dos, les bras allongés le long du corps ; cependant, quelques-uns avaient les bras ramenés sur le ventre et les mains croisées ; un seul avait les bras croisés sur la poitrine, la main droite sur l'épaule gauche et la main gauche sur l'épaule droite.

Nous avons quelquefois rencontré des ossements d'animaux : dans une sépulture d'homme, entre les deux fémurs, nous avons recueilli des ossements de poulet ; dans une de femme, aux pieds, des ossements de chat. Des dents d'animaux divers se trouvent fréquemment : dents de chevaux, défenses de sangliers, dents de carnassiers.

Dans plusieurs sépultures, nous avons recueilli, au milieu des objets de la trousse ou sur la poitrine, des silex taillés n'ayant jamais subi le choc du briquet.

Nos fouilles ont été faites jusque sur le terrain solide. En profondeur, les minima sont de 0 m. 30, les maxima de 1 m. 60. Généralement, les squelettes reposent sur la couche de marne plus ou moins compacte qui s'étend à des profondeurs variables avec l'inclinaison du plateau, abstraction faite des modifications apportées par les éléments ou le travail de l'homme. Les tombes se trouvent quelquefois superposées, les unes directement, les autres par le travers.

Nous estimons avoir ouvert jusqu'ici à peine la moitié des sépultures qui se trouvent au lieu dit *la Côte*.

A. Lablotier, Ferdinand Scheurer.

Digitized by Google

Digitized by Google

LA RÉPARTITION

DES

ÉTABLISSEMENTS BURGONDES

noms de lieux en ange, ans

sur tout le territoire de la Franche-Comté. — Ses causes. — Ses conséquences.

PAR

Th. PERRENOT

Digitized by Google

Digitized by Google

La répartition des Établissements Burgondes[1]

L'étude des noms de lieux en *ange*, *ans* sur tout le territoire franc-comtois est une des plus épineuses, mais aussi une des plus intéressantes qu'on puisse entreprendre, parce qu'elle est de nature à nous fournir des renseignements précis sur l'emplacement et l'étendue des colonies burgondes dans la partie occidentale de l'ancienne *Maxima Sequanorum*. Ces noms de lieux, si abondants chez nous, puisqu'ils forment le total respectable de 270, nous ouvrent des horizons nouveaux sur l'histoire des établissements burgondes en Franche-Comté et perdent leur air de mystère, quand on a la ferme volonté et surtout la patience de leur arracher leurs secrets. Ils représentent en effet la classe la plus importante des colonies fondées par les Burgondes en Gaule, et nulle part ailleurs on n'en retrouve les vestiges en groupes aussi compacts que dans notre pays.

Je me suis appliqué dans ma brochure : *Les établissements burgondes dans le pays de Montbéliard 1904*, à en découvrir et à en expliquer l'origine, puis, dans un travail encore inédit, de plus de 250 pages, je les ai soumis à une enquête approfondie et détaillée : c'est le résultat de cette enquête que je vous apporte aujour d'hui.

La communication présente se propose un triple but :

I. — *Rechercher le plan qu'ont suivi les Burgondes pour prendre possession de la Franche-Comté.*

II. — *Démontrer, par l'étude de la carte, que ce plan est justifié par l'emplacement des noms de lieux en ange, ans.*

(1) Communication faite au Congrès de l'Association Franc-Comtoise à Salins, le 4 août 1908.

Digitized by Google

III. — *Tirer des considérations qui ont été développées de nouveaux aperçus sur l'origine et la nature de ces établissements burgondes.*

Ce qui a motivé la venue des Burgondes en Franche-Comté, c'est la menace d'une conquête alémannique ; c'est en vertu d'un accord avec les empereurs que les Burgondes, auxiliaires et alliés de Rome, se sont établis en Franche-Comté, dans le but de défendre la province séquanaise contre les Alamans, les adversaires les plus redoutables et les plus acharnés de l'Empire. Jusqu'en 454, les Alamans ne se lassent pas, malgré leurs défaites et leurs pertes répétées, de pousser leurs incursions dans la Séquanie, mais toujours ils sont repoussés au-delà du Rhin. Aétius disparaît en 454, laissant l'empire à la merci des barbares. Dès lors, les Alamans renouvellent leurs invasions en Franche-Comté avec une audace croissante ; ils commencent à y prendre pied et cherchent à s'y fixer définitivement. Ils l'occupent temporairement de 454 à 472 et se rendent maîtres de Langres, Besançon, Portin et Mandeure. Vers 472, ils sont parvenus à se répandre sur la plus grande partie de la Séquanie occidentale. A ce moment les empereurs, voulant à tout prix conserver la province à Rome et garder les défilés entre les Vosges et le Jura qui ouvrent la route de Lyon et du sud de la Gaule, envoient les fédérés burgondes dans les vallées de la Saône et du Doubs et leur confient la mission périlleuse d'en chasser les Alamans en voie d'installation et de les faire refluer dans la plaine d'Alsace.

L'occupation alémannique a donc précédé l'occupation burgonde et s'est produite de 454 à 472. L'arrivée des Burgondes a eu pour cause déterminante le séjour temporaire des Alamans dans nos contrées, elle a eu pour conséquence directe l'établissement définitif des Burgondes sur notre sol.

Digitized by Google

I. — Comment les Burgondes prirent-ils possession de la *Maxima Sequanorum* ! Quel plan leurs chefs suivirent-ils pour accomplir la missisn dont ils étaient chargés ?

La réponse à ces questions nous est fournie par l'examen d'une carte où l'on tracerait les voies romaines, telles qu'elles existaient vers la fin du V^e^ siècle et où l'on inscrirait les noms de lieux en *ange*, *ans* franc-comtois.

Si l'on jette un coup d'œil attentif sur la carte en question, on observe :

1° *Que les noms de lieux en ange, ans sont échelonnés le long des voies romaines qui, de Genève, Lyon, Chalon, Alise et Langres, aboutissent à Besançon.*

2° *Que ces mêmes noms de lieux reparaissent de chaque côté des routes qni de Besançon se dirigent vers Lure, Belfort, Héricourt, Montbéliard, Mandeure et Pont-de-Roide.*

Ce dispositif suivant une direction concentrique à l'ouest de Besançon, suivant une direction excentrique à l'est de cette ville ne saurait, croyons-nous, être l'effet du hasard ; il doit avoir une cause bien déterminée. Nous pensons qu'il résulte du plan conçu et exécuté par les Burgondes, quand ils eurent reçu la mission de reconquérir sur les Alamans la plus grande partie de la Grande Séquanaise. Leur but était de reprendre au plus tôt la capitale de la province, puis de refouler l'envahisseur au-delà de la Trouée de Belfort. Ce plan comportait deux opérations distinctes : 1° arriver rapidement, par une marche concentrique, sous les murs de Besançon et en déposséder l'ennemi ; 2° poursuivre le mouvement en avant sur Mandeure et Belfort le long de la grande voie de Besançon au Rhin, de manière à maîtriser toutes les routes qui d'Alsace et de Suisse mènent droit au cœur de la province.

Digitized by Google

La marche des Burgondes à travers la Franche-Comté se présente par suite sous deux aspects différents et passe par deux phases successives.

A. — Dans la première, les chefs burgondes partent d'abord du sud et du sud-ouest, c'est-à-dire de Genève et de Lyon ; ils remontent les deux versants du Jura avec la ferme intention d'arrêter l'essor de la puissance alémanique. Ils prennent position le long des deux grandes voies de communication qui aboutissent à Epomanduodurum. A mesure qu'ils s'avancent vers le nord et le nord-est ils jalonnent leur marche et assurent leurs progrès par la création de nombreux établissements à proximité de ces deux routes. Ces établissements marquent chacune de leurs étapes, chaque pas en avant ; ils peuvent servir à la fois de haltes et de dépôts de troupes. et, au besoin, de centres d'approvisionnement. En même temps, d'autres contingents, partis de Chalon, de Dijon et de Langres, cherchent à se réunir à ceux du sud, de telle sorte qu'en fin de compte les chefs burgondes font converger la marche de leurs colonnes vers un même objectif, Besançon. Cette première marche offensive et concentrique amène les forces des armées burgondes jusqu'aux portes de la capitale et la fait tomber en leur pouvoir. Les Alamans cèdent alors le terrain et doivent se replier vers l'est et le nord-est. Cette première phase des opérations dut forcément donner lieu à des combats répétés et sanglants, dont nous croyons retrouver le souvenir dans les vastes nécropoles de la Combe-d'Ain, de Pontarlier, d'Amancey et de Charnay. Les champs de bataille découverts en si grand nombre dans le Jura témoignent hautement des luttes acharnées qu'eûrent à soutenir les Burgondes et des sacrifices en hommes que leur coûta leur entreprise.

Digitized by Google

B. — Pourtant la délivrance de la métropole n'était que la moitié de leur tâche : par là, le danger d'une occupation alémannique était momentanément, mais non définitivement écarté. Il leur fallait avant tout consolider leur situation et poursuivre sans retard les avantages déjà obtenus. Il s'agissait de ne laisser aucun répit à l'ennemi ; il fallait le mener l'épée dans les reins pour l'empêcher de reprendre pied ailleurs. Dès que Vesoutis fut tombé entre leurs mains, les Burgondes durent continuer leur marche en avant sur Mandeure par la route de Besançon au Rhin et s'emparer de cette place forte pour en faire un solide centre de défense dans la région comprise entre les Vosges et le Jura. En même temps, ils durent chercher à atteindre la ligne du Doubs par la route qui, de Baume, conduit à Pont-de-Roide et de là à Mandeure. Cette marche de flanc, combinée avec la marche de front eut pour résultat immédiat de rejeter les Alamans dans la Suisse orientale et de couvrir au sud la cité de Mandeure.

D'autres colonnes, remontant la vallée de l'Ognon, s'efforcèrent de gagner la voie romaine Belfort-Langres par Lure et cette seconde marche de flanc à travers les plateaux qui séparent la vallée du Doubs et celle de l'Ognon, leur permit d'occuper une position centrale à Villersexel, d'où il leur était facile d'opérer leur jonction avec les troupes en marche sur Belfort. Voilà comment les chefs burgondes parvinrent à se saisir de toutes les routes qui d'Alsace et de Suisse convregent sur Besançon. Pour assurer l'occupation effective du pays et prévenir tout retour offensif de la part des Alamans, il ne leur resta plus qu'à organiser définitivemet toutes les positions qu'ils avaient conquises de haute lutte, de manière à fermer efficacement la trouée de Belfort.

Tel est, selon nous, le plan réalisé par les Burgondes dans leur passage à travers la Franche-Comté : telle

Digitized by Google

est la cause mystérieuse qui a présidé à la répartition si originale des noms de lieux en *ange, ans*, sur toute la surface de notre pays. Les Burgondes reprirent d'abord Besançon par une marche offensive et concentrique de toutes leurs forces sur la métropole séquanaise, puis ils poussèrent sur Mandeure et s'emparèrent de tous les points stratégiques qui barrent les voies d'accès vers Baume et Besançon, enfin ils mirent la partie occidentale de la Trouée sur un solide pied de défense et montèrent la garde en-deça de la porte de Bourgogne. Le système défensif qu'ils inaugurèrent dans le pays de Montbéliard était si habilement combiné, ils organisèrent si bien la résistance, que les invasions des Alamans cessèrent pour toujours ; il explique à merveille pourquoi, aujourd'hui encore, nous trouvons leurs établissements groupés en masses si denses et comme disposés en éventail dans la zône de terrain qui s'étend de Lure à Pont-de-Roide.

II.— Nous allons maintenant démontrer, en nous appuyant sur la carte, que le plan esquissé plus haut ressort avec la dernière évidence de la répartition des noms de lieux en *ange*, *ans*, sur tous le territoire franc-comtois.

A. 1° Nous savons que de Genève partait une voie romaine qui, se détachant à Orbe de la grande route du Rhin par Yverdon et Avenches, entrait dans le Doubs par Pontarlier et gagnait Besançon par Nods, L'Hôpital-du-Gros-Bois et Saône. Le passage des Burgondes y est marqué par *Bannans*, *Bouverans*, *Bertsendens* (ancien nom de Sainte-Colombe), *Vuillecin* (avec les stations burgondes de Vuillecin et de Chaffois), puis par *Chasnens, Vauclans*, *Fallerans*, *Oupans, Etalans, Foucherans* (avec la station de Saint-Gorgon.

2° La voie, qui de Lyon passait à Poligny à l'ouest de l'Ain, traverse les cimetières burgondes de la Combe-

Digitized by Google

d'Ain, Chavéria, Orgelet, Saint-Maur, Blye, Saint-Etienne-de-Coldre ; nous y relevons *Binans* et *Liefnans*. Au nord de Poligny, nous remarquons : *Crans*, *Vadans*, *Cramans*, *Senans*, *Slolingin* (Port-Lesney), *Byans*, *Abbans* (avec les stations de Poligny, Grozon, Cramans, Arc-et-Senans, Osselle et Boutelle).

3° La deuxième voie qui partait de Lyon, passait à Lons et rejoignait la première près de Grozon. Les établissements burgondes y sont représentés par *Frébuhans*, *Courlans* (avec les stations de Macornay, Lons, Le Pin, Courlans), puis par *Domblans*, *Blandans*. *Mauffans, Passenans*, *Brainans*.

4° Un autre embranchement, quittant Poligny, arrivait à Salins et de là, par Quingey, atteignait Besançon. Nous notons sur ce point, *Bartherans*, *Pessans*, *Lavans* (avec les stations de Boussières et de Busy).

5° Deux embranchements allaient, l'un de Chalon à Poligny, l'autre de Verdun à Poligny. Le long du premier, nous voyons *Gaumerans* (S.-et-L.), *Relans, Desnes*, *Bletterans*, *Juhans* ; près de l'autre sont situés *Toutenans, Bouhans* (S. et-L.), *la Chapelle-Voland, Boucherans*, *les Varrans*.

6° La route de Salins au Rhin par la moyenne montagne passait à *Ornans*, Côtebrune, et rejoignait celle de Mandeure à Autechaux, au nord de Baume. Nous notons dans ces parages, à l'ouest, *Coulans*, *Malans*, *Fertans*, *Amondans*, *Malbrans* ; à l'est, *Chantrans* (avec la station de Lods), *Vuillafans*, *Lavans*, *Guyans*-Durne et aux sources de la Loue, *Ouhans* et *Bians*. Au-delà d'Ornans nous constatons la présence de *Consans, Tissey, Adam, Esnans*.

7° De Chalon, la voie qui partait de Lyon et continuait sur Langres, on voyait, sous le nom de voie d'Agrippa, un embranchement vers le Rhin par Dole, Besançon et Mandeure. De Pontoux, elle remontait le

Digitized by Google

Doubs et rejoignait celle de Langres aux Alpes grées à Grandfontaine. Les noms de lieux en *ans* sont extrêmement abondants des deux côtés du Doubs. Nous voyons, à droite, *Pourlans*, *Foucherans*, *Sayans*, *Brevans*, *Baverans*, *Audelange*, *Orchamps*, *Lavans*, *Berthelange*, *Fluans* (avec les stations de Charnay, Pourlans, Champdivers, Tavaux, Rochefort, Labarre et Ranchot) ; à gauche, *Azans*, *Falletans*, *Eclans*, *Cinqcens*, *Eclangeot*, *Rans*, *Fraisans* et *Salans*.

8° Un embranchement plus court allait de Chalon à Tavaux par Pierre. Nous y trouvons, *Terrans*, *Neublans*, *Fretterans*, *Hotelans*.

9° Sur la voie d'Alise-Sainte-Reine à Besançon franchissait la Saône à Pontaillier, côtoyait l'Ognon et rejoignait la voie d'Agrippa à Grandfontaine ; elle suivait le bord septentrional du massif granitique de la Serre. Nous rencontrons dans ce rayon, *Voufflange*, *Brans*, *Rouffange*, *Jallerange*, *Romain*, *Louvatange* (avec les stations de Cléry, Saligney, Lavernay).

10° Un embranchement partant de Dole passait à Dammartin et continuait jusqu'à Gray ; il longeait le bord oriental de la Serre. Nous remarquons *Champvans*, *Sampans*, *Gredisans*, *Raynans*, *Offlange* (avec les stations de Monnières, Menotey, Offlange, Chevigny, Montmirey-la-Ville).

Sur le revers méridional du grand massif, nous notons encore *Archelange*, *Romange*, *Amange*, *Wriange*, *Malange*, *Villaufrange* l. d., *Sermange*, *Vassange*, *Bertoulange*, *Valerange* l. d., *Auxange*, *Evans* (avec les stations de Châtenols, Malange, Amange, Wriange, Evans).

11° Le long de la route de Langres à Besançon, nous trouvons *Bouhans*-les-Autrey, *Poyans*, *Battrans*, *Champvans*, *Arsans*, *Vadans*, *Malans*, *Banne* (Bannens).

Digitized by Google

12° Enfin, près de la route de Pontarlier à Dijon, nous observons La Chapelle-d'*Huin*, *Cernans*, *Santans*, *Ounans*, *Bans*, *Souvans*, *Augerans* (avec les stations de Marnoz, Mont-sous-Vaudrey, Nevy-les-Dole, Goux, Molay, Tavaux). Un peu plus à l'ouest est *Asnans* (avec la station de Chaussin).

B. 1° La grande route de Besançon au Rhin remontait la rive droite du Doubs et gagnait Mandeure, les noms en *ans* côtoient cette voie importante ; nous relevons, à quelque distance, *Braillans*, *Lusans*, *Vennans*, puis sur la voie même *Roulans*, *Champvans*, *Voillans*, *Rans*, *Blussans*, *Etonvans*, enfin plus loin, *Arbonans*, *Noslange*.

2° De Besancon partait une seconde route dans la direction de Mandeure, elle suivait le revers méridional du deuxième contrefort du Lomont et aboutissait par Velatodurum (Vellerot-les-Belvoir) à Pont-de-Roide, d'où elle descendait sur Mandeure. Tout le long de cette voie, nous trouvons les traces du passage des Burgondes. Nous voyons *Vauchamps*, *Bouclans*, *Glamondans*, *Ambre*, *Salans*, *Ouvans*, *Lanans*, *Cervin*, *Vellerans* ; de là, elle obliquait au Nord et passait à proximité de *Grainans*, *Miémont*, *Sourans*, *Hymondans*, *Lantenans*, *Mambouhans*, *Remoudans*, *Vermoudans* (avec la station de Remoudans). Sur le plateau dominant Mathay se trouve *Lucelans*.

3° Un troisième groupe assez compact de noms en *ans* s'observe dans une région qui ne traverse aucune voie romaine ; il s'étend dans l'espace compris entre Morteau, Vercel et Saint-Hyppolyte. Sur les plateaux intérieurs du Lomont, nous remarquons *Bremondans*, *Orsans*, *Forans*, *Niclans* ; dans les environs de Consolation autour de la source du Dessoubre, *Orchamps*-Vennes, *Fuans*, *Luisans*, *Guyans*-Vennes ; dans la vallée même du Dessoubre *Fremondans*, *Battenans*,

Digitized by Google

Orgeans ; sur le plateau de Maiche, *Frambouhans, Le Friolais* (1696 Frioulens), *Mancenans, Thiébouhans* avec *Goumois* sur le Doubs.

4° Un autre groupe particulièrement dense et concentré dans la zône comprise entre Baume, Montbozon, l'Isle-sur-le-Doubs et Villersexel, c'est-à-dire sur le plateau qui sépare la vallée du Doubs de celle de l'Ognon. Edouard Clerc n'indique sur sa carte aucune voie romaine longeant l'Ognon, mais l'ingénieur Querret (1748) trace une route, qui, partant de Baume, remonte au nord-est par Romain et Rougemont. Elle rejoint celle qui, partie de Besançon et se détachant à Palante de la route de Mandeure, passe à Marchaux, franchit à Montbozon l'Ognon qu'elle remonte par Cognières, Marast, laisse Villersexel à l'est, gagne Vy-les-Lure et rejoint au nord de Lure la grande voie Belfort-Langres. Deux voies transversales, partant l'une de Rioz, l'autre de Rougemont, aboutissaient probablement à Luxiol d'une part, à l'Isle-sur-le-Doubs d'autre part. Une troisième, détachée de Lure, passait à Vacheresse, Malval, Arcey et se soudait à la voie de Mandeure, peut-être à Roche en face de Bavans.

Le long de la route de Besançon à Lure par la vallée de l'Ognon nous rencontrons du sud-ouest au nord-est : *Germondans, Blarians, Gesans, Baltenans, Ollans, Tressandans, Vandelans, Cenans, Verchamps, Mernans, Larrians, Manssans, Besnans, Thiénans, Bouhans*-les-Montbozons, *Thieffans*. Dans la vallée de la Linotte, nous voyons, *Loulans, Ormenans, Aubertans, Ruhans, Filain.*

5° Entre la voie Besançon-Mandeure et la vallée de l'Ognon, nous trouvons : *Tournans, Trouvans, Tallans, Mésandans, Puessans, Ramain, Tiéthorey, Morchamps, Gondenans*-les-Montby, *Gondenans*-les-Moulins, *Gouhelans, Abbenans.*

Digitized by Google

6° Au nord de Villersexel, le long de la route Besançon-Lure, nous voyons, à l'ouest, *Aillevans*, *Oppenans*, *Liévans*, *Les Aynans*, *Mollans*, *Amblans*, *Bouhans*-les-Lure, *Adelans* ; à l'est, *Villafans*, *Athesans*, *Gouhenans*, *Vouhenans*, *Moffans*, *Lyoffans*, *Malbouhans*.

7° Le long de la voie transversale de Lure par Vacheresse à Arcey, nous relevons : *Mignafans*, *Sécenans*, *Crevans*, *Georfans*, *Arcey*, *Bavans*.

8° Une voie transversale, partant de Luxeuil et passant à Lure, reliait probablement la route Belfort-Langres à celle de Besançon-Mandeure dans le voisinage de Montbéliard ; nous rencontrons dans ce rayon : *Semondans*, *Désandans*, *Echenans*, *Raynans*, *Issans*, *Allondans*.

9° L'Isle-sur-le-Doubs est un point central qui relie Baume à Mandeure, Belfort et Lure. Querret marque sur sa carte un tronçon qui, partant de Rans, se dirige sur Belfort. Tout autour de l'Isle, nous remarquons : *Loye*, *Mancenans*, *Appenans*, *Fusnans*, l. d., *Medière*, *Gladuans* l. d., *Remaufans* l. d., *Geney*, *Accolans*, *Bournois*. Le long du tronçon précité, nous observons : *Faimbe*, *Onans*, *Arcey*, *Tremsins*, *Verlans*, *Byans* *Visserey* l. d,, *Tavey*, *Couthenans* ; au nord du mont Vaudois, *Echenans* ; au sud, *Darnin* l. d., et *Vyans* à l'ouest, puis *Argiésans*, *Régusan* et *Cravanche*.

10° Le long de la voie Mandeure-Argentuaria, nous trouvons dans la vallée de la Savoureuse : *Vourvenans*, *Trétudans*, *Goudans* l. d., *Sévenans*, *Audelnans*, à l'est ; *Dorans*, *Botans*, à l'ouest.

11° Enfin, dans la vallée de l'Autruche, en avant de Belfort, nous voyons : *Beyssingen* (Bessoncourt), *Denney*, *Vétrigne*, *Eguenigue*, *Müningen* (Menoucourt).

De l'exposé qui précède, il ressort clairement que la marche des Burgondes à travers la Franche-Comté

Digitized by Google

s'est opérée en deux périodes successives suivant un plan qu'il est facile de restituer encore de nos jours et que la répartition des noms de lieux en *ange. ans* sur le sol franc-comtois laisse entrevoir très nettement.

Dans la première période, les Burgondes partent simultanément du sud, du sud-ouest, de l'ouest et du nord-ouest et empruntent les voies romaines qui, par une marche convergente, les amènent sous les murs de Vesoutio, car il s'agit pour eux de reprendre d'abord la métropole séquanaise dont se sont emparés les Alamans. Voilà pourquoi leurs établissements cessent brusquement à l'ouest, au nord et au sud, à quelques kilomètres de cette ville. Nous constatons en même temps qu'ils comprirent parfaitement l'intérêt qu'il y avait à défendre les vallées du Doubs, de la Loue et du bas-Ognon. Le groupement de leur nombreuses colonies sur tout le pourtour et à l'intérieur du massif de la Serre répondait à une nécessité de premier ordre : constituer un solide centre de résistance pour barrer la route à une armée franque débouchant de Dijon et de Langres, car, après la retraite des Alamans, le danger subsistait uniquement de ce côté.

Dans la seconde période, ils ont pour objectif Mandeure, forteresse puissante où se croisent les grandes routes qui, de Besançon, aboutissent au Rhin. Il faut ensuite qu'après avoir rejeté les Alamans dans la plaine d'Alsace et la Suisse orientale, ils s'établissent fortement sur les voies qui conduisent à Belfort. Ils occupent donc en nombre imposant la vallée du moyen et haut Ognon, qu'ils couvrent de leurs établissements pour fermer la route de Belfort-Langres et l'embranchement qui, passant à Lure et à Marchaux, se dirige sur Besançon. Ils maîtrisent la vallée d'Héricourt pour empêcher l'ennemi de pousser directement sur l'Isle et Baume. Ils tiennent fortement les vallées du Rupt et de

Digitized by Google

la Lusine, qui couvrent à l'ouest et au nord la position de Montbéliard ; ils dominent la vallée de la Savoureuse qui mêne tout droit à Mandeure. La position centrale de l'Isle-sur-le-Doubs, qui protège à l'Est Clerval et Baume, est abondamment peuplée de leurs colonies, enfin le passage de la Suisse orientale par Pont-de-Roide à Baume est fermé par leurs établissements de la vallée de la Ranceuse, que renforcent au sud leurs postes de la vallée du Dessoubre et du plateau de Maiche.

Ainsi se trouve réalisé dans l'ensemble le plan conçu par les chefs burgondes : toutes les voies, qui du Rhin conduisent à Besançon, sont entre leurs mains ; le pays est organisé défensivement et désormais à l'abri d'une invasion alémanique. Les Alamans sont pour toujours refoulés en Alsace, la Trouée de Belfort est conservée à l'Empire et la frontière nouvelle fixée sur le seuil occidental du col du Valdieu. Le succès a couronné leurs efforts, leur mission est brillamment et heureusement remplie.

III. — Reste à examiner si les considérations que nous avons développées plus haut nous fournissent des données nouvelles sur l'origine et la nature des noms de lieux en *ange*, *ans* et à préciser avec netteté ce qu'on peut savoir sur leur destination et leur rôle.

La carte nous permet de constater que ces noms manquent presque complètement dans le Scodingue, dans le nord et l'ouest du Comté de Port ; leur extrême limite semble être la Saône depuis Pontarlier jusqu'à Scey-sur-Saône, puis le Durgeon jusqu'à sa source. Dans la partie septentionale du département de la Haute-Saône, ils font place aux noms de lieux en *court* et en *villers*, qui forment une seconde catégorie d'établissements burgondes.

Digitized by Google

D'autre part, la répartition de ces noms sur tout le sol de la Franche-Comté nous a mis en mesure de découvrir le plan selon lequel les Burgondes ont procédé à l'occupation de la moitié occidentale de l'ancienne Maxima Sequanorum. Nous avons vu qu'ils marquent chacune de leurs étapes et accompagnent pas à pas leurs mouvements en avant : voilà pourquoi ils sont essentiellement groupés dans la zone même où se sont déroulées les opérations militaires. De ce qu'ils manquent totalement dans l'ouest et le nord du Comté de Port, on peut induire que cette partie de la grande Séquanaise resta en dehors du théâtre des luttes soutenues par les Burgondes pour recouquérir la province et en chasser les Alamans qui l'occupaient temporairement vers la fin du V^{e} siècle. De ce que cette même région est peuplée de noms en *court* et en *villers*, on peut également conclure que les noms de lieux en *ans* et ceux en *court* ont une origine toute différente.

Ce qui parait vraisemblable, c'est que les noms en *ans* remontent aux premières années du séjour des Burgondes en Franche-Comté ; ils constituent la couche la plus ancienne et la plus dense de leurs colonies ; c'est, en quelque sorte, la trame primitive du réseau qu'ils ont étendu sur le territoire franc-comtois. Ces noms en *ans* étaient, à notre sens, des établissement d'ordre exclusivement militaire, qui avaient pour objet de maîtriser une position importante ou de défendre une vallée facile à envahir. Ils pouvaient servir de haltes, peut-être de dépôts de troupes ou fonctionner comme centres de ravitaillement. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils étaient le point de départ de nouveaux mouvements en avant et pouvaient devenir de solides points d'appui en cas d'échec, car tout laisse supposer que la conquête de la Séquanie occidentale par les fédérés burgondes ne dut pas s'opérer d'un seul coup. Il est

Digitized by Google

probable qu'elle se fit lentement, progressivement, et que les combats auxquels elle donna lieu furent nombreux et prolongés. Il est non moins probable qu'elle fut marquée par des alternatives de succès et de revers, durant lesquelles l'envahisseur regagnait parfois le terrain perdu, jusqu'au moment où il était obligé de battre en retraite. Chacun de ces noms en *ans* indique un effort partiel, une poussée nouvelle et ces bonds en avant deviennent plus fréquents, à mesure qu'on se rapproche de la Trouée de Belfort. Voilà comment s'explique la prodigieuse abondance de ces noms en *ans* à l'est de la métropole ; ils se multiplient toujours davantage, parce que la résistance devient ici plus vive et plus opiniâtre et que l'adversaire peut recevoir facilement du renfort. On peut l'affirmer hautement, ce n'est qu'à force de ténacité, de courage et d'héroïsme, que les Burgondes parvinrent à arracher à leurs ennemis, lambeau par lambeau, le pays où ils étaient en train de s'établir et où ils aspiraient à se fixer pour toujours.

Ainsi, tout tend à démontrer que les noms de lieux en *ange*, *ans*, appartiennent à la période de conquête proprement dite: ils forment la base solide sur laquelle les Burgondes s'appuient pour prendre d'abord possession de la province ; c'est le rideau à l'abri duquel ils mettent l'ennemi hors d'état de nuire, le rempart derrière lequel ils organisent ensuite la défense, jusqu'au jour où ils peuvent passer à l'occupation foncière du pays. Cette période de conquête pendant laquelle sont nés les noms en *ans* a probablement duré de 472 jusqu'en 496, qui vît l'écrasement des Alamans par Clovis. Quant aux noms en *court* et en *villers*, ils ont dû être créés plus tard, alors que le nouvel état de choses était devenu plus stable, qu'il n'y avait plus aucun danger d'invasion et que la frontière était assu-

Digitized by Google

rée du côté de l'Alsace. Après 496, ou peut-être un peu plus tôt, les Burgondes songèrent à tirer partie du sol, et à mettre en valeur les richesses foncières de la Franche-Comté. Ils fondèrent des « curtes » et des « villae » sur des points qui étaient moins menacés et qui se prêtaient davantage à la culture des terres. Les noms en *court* et en *villers* ont donc une origine et une destination toute autre que ceux en *ans*. Ce sont, comme leur nom semble l'indiquer, des établissements de nature éminemment agricole, dont la création coïncide avec la période d'organisation postérieure à la conquête.

Un autre argument qu'on peut invoquer en faveur de cette thèse, c'est que les noms de lieux en *ans* sont, en général, situés dans l'axe de la Trouée de Belfort, dans les vallées du Doubs et de l'Ognon et dans celles de leurs affluents, le long des xoies romaines qui, de Besançon, mènent à Mandeure et au Rhin. Au contraire, les noms en *court* et en *villers* sont groupés en dehors de cette zone, au nord dans la plaine de la Saône, le long du pied des Vosges, à l'est dans le coude du Doubs, à proximité d'Audincourt et dans le Jura Bernois.

Un exemple précis expliquera mieux notre pensée. On sait que la partie du pays de Montbéliard qui s'étend à droite du Doubs jusqu'à la frontière suisse est un territoire moins ouvert aux invasions ; il est couvert de forêts épaisses sur des collines assez abruptes avec peu de vallons dont quelques-uns sont très encaissés. Aussi les noms en *court* et en *villers* y sont-ils très nombreux : *Voujaucourt*, *Audincourt*, *Taillecourt*, *Seloncourt*, *Hérimoncourt*, *Mailloncourt* l. d., *Beaucourt*, *Vaudoncourt*, *Abbévillers*, *Marchelavillers*. Dans le centre de la région, on ne voit que *Bethoncourt* et *Héricourt* ; par contre, les noms en *ans* domi-

Digitized by Google

nent sans doute parce que le pays est plus difficile à défendre, que de larges vallées aboutissent à Montbéliard, que de nombreuses routes les traversent qui mènent au cœur de la province. Ce qui est vrai de la région d'Audincourt l'est aussi de la plaine de la Saône où manquent les noms en *ans* et où pullulent les noms en *court* et en *villers*. Nous avons ainsi une preuve indirecte de la différence d'origine des uns des autres.

Conclusion. — Les noms de lieux en *ange*, *ans* franc-comtois étaient primitivement des postes destinés à faciliter et à assurer l'occupation militaire du pays. Les noms en *court* et en *villers* étaient plutôt des centres agricoles qui avaient pour but d'exploiter les ressources naturelles du sol.

Th. PERRENOT.

Digitized by Google

Digitized by Google

RECHERCHES

SUR LA

Destruction du village de Sarcenne-sous-Aresches

PAR

Louis-Abel GIRARDOT,

Professeur honoraire au Lycée, Conservateur du Musée de Lons-le-Saunier.

Digitized by Google

Digitized by Google

RECHERCHES

SUR LA

Destruction du village de Sarcenne-sous Aresches (1)

Vers le milieu du XVII[e] siècle, alors que, depuis quelques années seulement, nos villes et nos villages comtois se relevaient péniblement des ruines accumulées par les désastres de la guerre de Dix ans, un nouveau malheur vint désoler le Val de Salins : c'est la destruction du village de *Sarcenne* (ou *Sercenne*), survenue dans le cours de janvier 1649, dans des conditions qui parurent bien étranges alors et durent frapper vivement les populations voisines.

Ce village, avec son territoire, occupait, à 3 kilomètres environ au sud de Salins, le flanc oriental de la vallée de la Furieuse, entre les bords escarpés du plateau d'Aresches, et, vers le fond de la vallée, le petit territoire de Moutaine, qui les séparait de cette rivière. La ferme de Cercenne, de construction postérieure à l'événement, dit-on, se trouve dans le territoire du village disparu.

Désiré MONNIER est le premier de nos auteurs comtois modernes qui signale ce désastreux événement (2), raconté plus tard, d'après cet auteur, par ROUSSET et MOREAU (3), puis par J. TRIPARD (4). Il attribue au

(1) Communication faite au Congrès de l'Association Franc-Comtoise, à Salins, le 4 août 1908.

(2) Annuaire du Jura pour 1841, p. 183-187; — pour 1862, p. 107-108, et pour 1858, p. 351.

(3) Dictionn. histor. des com. du Jura, t. I, p. 61, article Aresches.

(4) Notices sur les villes et les communes du canton de Salins, 1861, p. 385.

Dans « Salins et ses environs » (1878), Max CLAUDET résume

Digitized by Google

village de Sarcenne une population égale à celui d'Aresches ; une maison forte, avec une chapelle, s'y trouvait, et leur propriétaire possédait sur ce territoire, selon cet auteur, 300 journaux de terre, ce qui nous paraîtrait tout d'abord devoir s'entendre plutôt du territoire même ou de l'étendue des terrains bouleversés.

« Dans la nuit du 20 au 21 janvier 1649, selon D. Monnier, il arrive un tel bouleversement au territoire de Sarcenne que ce village se trouve tout à coup enseveli sous les décombres d'une montagne écroulée. Consternation générale, frayeur extrême. Les habitants d'alentour affluent à Salins. Saisi lui-même d'épouvante, le magistrat s'adresse bien vite à MM. les curés, chacun dans sa paroisse respective, les invite à faire des prières publiques pour obtenir de la bonté de Dieu que ce malheur ne devienne pas plus grand ; et il se rend en corps — ayant à sa tête le maïeur Guy d'Eternoz — à une messe que célèbre le vénérable père Marmet (1) dans la chapelle de Notre-Dame Libératrice. On descend la chasse antique et révérée de saint Anatoile ; et une procession de gens pâles, fervents et résignés, ose s'acheminer vers le théâtre de la catastrophe comme à un enterrement solennel. Et c'était bien, en effet, assister à une vaste inhumation, que d'aller en long cortège réciter la prière des trépassés sur tant de victimes englouties à la fois dans une seule et même fosse.

« De tout cet assemblage de maisons rurales qui avait porté le nom de Sarcenne, aucune ne perçait de son faîte la surface du nouveau sol, pour attester que

brièvement les auteurs précédents (p. 171), tout en ajoutant encore aux indications légendaires.

(1) « C'est le même religieux (de Mont-Sainte-Marie) qui avait exorcisé l'esprit tapageur du château de Parthey (voyez l'Annuaire précédent). »

Digitized by Google

c'était bien là que l'on avait vu une bourgade encore la veille ; de toute cette laborieuse population que les hameaux voisins avaient vue naguère se répandre joyeuse et animée parmi les champs de son territoire, nul n'était resté pour pleurer la perte des siens ; tout en un mot avait disparu, et le nom de Sarcenne venait d'être effacé de la terre des vivants.

« Il y a lieu de croire, ajoute plus loin le même historien, que sous les hauteurs qui dominaient le village de Sarcenne, assis dans la pente, il existe des sources considérables qui, s'étant réunies, avaient insensiblement miné et entraîné le terrain, et par là déterminé l'engloutissement fatal. »

C'est de la tradition locale que cet auteur avait appris, en 1822, « la disparition d'un gros village sous les ruines » d'un rocher, « disparition étonnante, dont la mémoire ineffaçable dans l'esprit du peuple montagnard, se lie désormais, dit-il, à l'idée d'une punition du ciel.... »

La destruction subite de Sarcenne, dans les conditions indiquées par D. Monnier, nous avait paru trop peu d'accord avec la constitution géologique du sol. Sur notre demande, un érudit salinois, dont nous aimons à rappeler ici, alors qu'il n'est plus, le vif intérêt pour l'archéologie et l'histoire du pays, M. le professeur Edouard Toubin, voulut bien noter à notre intention, au cours de ses recherches, les mentions relatives au désastre de 1649. Vers 1882, il nous fit connaître les passages principaux de deux documents importants.

Le premier, qui se trouve aux Archives départementales du Jura, est une délibération du Chapitre de l'église St-Maurice de Salins, du vendredi 22 janvier 1649. Au cours de cette séance ordinaire, on s'occupe de Sarcenne dans les termes suivants :

Digitized by Google

« Monsieur le V. Prévost a représenté que Messrs du Magistrat, par la voye des Srs Eschevins de la paroisse l'ont visité pour le prier de vouloir remontrer à Messrs du Chapitre que depuis huit à neuf jours il est arrivé un orvale au lieu de Sarcennes au voisinage de cette ville où les édifices ont esté abymez et précipitez par un bouleversement de tout le territoire, quy continuë avec le roulement des terres tant dudit lieu de Sarcennes que de Moutaines, que continuent de descendre, se treuvant destachées de la roche d'Aresches par des abymes qui s'y font, sans que l'on puisse bounement recognaistre aucune cause naturelle de tel désordre qui est horrible à voir et donne sujet d'appréhender que la continuation n'apporte de grands et nottables préjudices non seulement aux particuliers mais encore au public. C'est pourquoy il semble qu'il serait à propos de faire des prières dans ceste Eglise (ainsy que dans les aultres de ceste ville) à ce qu'il plaise à Dieu de destourner les maux dont ce malheur nous menace. Sur quoy Messrs ont résolu qu'aujourdhuy sera exposé le St-Sacrement à la grande messe comme de mesme demain, dimanche et lundi et à la fin faictes prières pour ce subiect et donnée la bénédiction au peuple avec le St-Sacrement. »

Le second document est la mention suivante, relevée aux Archives municipales de Salins, par M. Toubin, dans une délibération du Magistrat de cette ville, à la date du 25 janvier :

« Le bouleversement des maisons et des champs survenu au lieu de Sercenne continue encore pour le présent et donne de l'appréhension aux villages voisins pour une cause si étrange et si inconnue. On prie Dieu de divertir le mal qui se va présageant. »

Nous ne trouvons nulle mention quelconque relative au désastre de Sarcenne dans les délibérations des

Digitized by Google

Chapitres des églises St-Anatoile et St-Michel, qui sont également aux Archives départementales. Nos autres recherches de renseignements originaux n'ont pas donné jusqu'ici des résultats plus favorables (1).

Les détails contenus dans les documents qui précèdent permettent les conclusions suivantes :

1° La destruction de Sarcenne et le bouleversement de son territoire paraissent l'effet d'une série de glissements des terrains essentiellement marneux de ce côté de la vallée. Ces glissements, compliqués d'éboulements,

(1) C'est dans l'église de Saint Anatoile que reposait la chasse contenant les reliques de ce saint. On la descendait de la place élevée qu'elle occupait au fond du chœur, lorsque, des prières publiques et l'exposition des reliques étant sollicitées par la population, sous la crainte de quelque grave danger, le maïeur, après avoir obtenu l'avis favorable du clergé de la ville, en avait adressé la demande au Chapitre, et que ce dernier, à la suite d'une délibération spéciale, avait accordé la descente et fixé la date de cette cérémonie. C'est aussi dans cette église qu'avant la construction de la chapelle spéciale ou église actuelle de Notre-Dame Libératrice, dont la consécration date de 1662, existait déjà une chapelle sous ce vocable, où avaient lieu les exercices de la confrérie de ce nom (*Diction. histor... du Jura*, par Rousset et Moreau, t. VI, p. 497 et 502). Cette dernière chapelle, non indiquée par ces auteurs, est mentionnée, par exemple, dans une délibération du Chapitre, de 1657.

Dans ces conditions, le silence complet, relativement au désastre de Sarcenne, des délibérations du Chapitre de Saint Anatoile, aux dates des 15, 23 et 29 janvier 1649, puis du 4 février (lendemain de la fête de Saint Anatoile, dit cette dernière), ainsi que l'absence, dans les délibérations du Chapitre de Saint Maurice, de toute mention de cérémonies religieuses spéciales autre que celle du 22 janvier, mais surtout les différences considérables, dans l'exposé du fatal événement, qui se remarquent entre les documents précités et le récit de D. Monnier, portent à penser que, dans ses divers détails, notre auteur s'est essentiellement inspiré d'une tradition locale déjà fortement altérée, plutôt que de titres ou récits d'auteurs contemporains du désastre, qui ont pu nous échapper.

Digitized by Google

furent nécessairement accompagnés de fortes crevasses d'arrachement dans le haut de la côte, au pied même des rochers escarpés du plateau d'Aresches. Les sources qui s'échappent à la base des rochers, en temps de grandes eaux surtout, comme il arrive lors de rapides fontes de neiges, ont pu suffire à provoquer ces glissements. On peut rechercher d'ailleurs, par une étude géologique très attentive de la région bouleversée, si l'érosion souterraine a dû jouer un rôle notable pour faciliter la mise en mouvement de la masse de glissement (1).

2° Ces phénomènes désastreux commencèrent le 13 ou le 14 janvier, et ils se poursuivaient encore le 25. Leur durée ne fut pas moindre de 12 jours et se prolongea fort probablement davantage.

3° La destruction des habitations et autres édifices de Sarcenne ne paraît pas s'être produite subitement, bien qu'elle ait dû avoir lieu, du moins pour la plus grande part, avant le 22 janvier. Les termes de la délibération du Magistrat pourraient même permettre de penser qu'elle n'était pas entièrement consommée le 25 de ce mois.

4° Enfin, et c'est là un point essentiel, ce désastre ne paraît pas avoir occasionné aucune mort d'homme. S'il avait fait des victimes, on n'eût certainement pas manqué de le signaler.

(1) Au moment de la correction des épreuves de cette notice, nous trouvons dans la brochure de Max Claudet (*Salins et ses environs*, 1878), une série d'indications géologiques sur ce pays, au cours desquelles le célèbre géologue salinois Jules Marcou attribuait, déjà bien avant nous, le désastre de 1649 au glissement du terrain. « Les... Marnes du Lias, dit-il, p. 61, donnent lieu très souvent, par leur nature molle et friable, à de grands glissements qui dénudent le sous-sol et mettent quelquefois même en péril les habitations et les habitants du voisinage. De là la tradition relative au village de Sercenne qui aurait été englouti entièrement dans l'une de ces glissades. »

Digitized by Google

Nous avons souvent, depuis vingt-cinq ans, cité la destruction de Sarcenne et donné sur ce sujet des conclusions analogues, dans nos cours de Géologie au Lycée de Lons-le-Saunier.

Si nous avons entretenu de cette question le Congrès de Salins, c'est parce qu'il s'agit d'un fait historique de la région salinoise, et dans l'espoir qu'en appelant l'attention sur ce sujet, il en pourra résulter la découverte de documents qui permettront une lumière plus complète sur les particularités du désastre, ainsi que des observations géologiques suffisantes pour en déterminer l'étendue et en préciser les causes.

De nouveaux déplacements de terrain ont été signalés, postérieurement à 1649, sur le flanc oriental de la vallée de la Furieuse, en amont de Salins. Vers 1730, un affaissement eut lieu proche du chemin de Salins à Moutaine, à 18 ou 20 mètres de distance de la Furieuse, ce qui permit d'observer un ruisseau souterrain, coulant à la profondeur de 8 à 12 mètres, selon D. Monnier (*Annuaire pour 1841*, p. 187), reproduit par Rousset et Moreau (*Dictionnaire géogr....*, t. I, p. 62) ; Tripard (*Notices...*, p. 386) mentionne, dans la région de Sarcenne, de nouveaux éboulements, notamment en janvier 1757, sur lesquels nous n'avons pas de détails.

Sur ce même flanc de la vallée, mais plus au nord, au-dessous de Cernans, un important glissement du terrain s'est produit, à la suite de pluies intenses et prolongées, dans la soirée du 29 au 30 janvier 1840. « Le sol superficiel a marché sur une longueur de 300 mètres, dit à ce sujet Jules Marcou (*Recherches géologiques sur le Jura salinois*, 1846, p. 67), entraînant avec lui les champs, la route, les arbres et les rochers

Digitized by Google

de l'oolithe inférieure qui étaient superposés. » (Il s'agit ici, paraît-il, de blocs de rocher précédemment éboulés).

« L'étendue du terrain déplacé est d'environ 3.000 mètres carrés, dit un observateur anonyme, cité par D. Monnier (*Annuaire pour 1854*, p. 152). Il offre sur certains points des blocs de rochers et des masses de terre culbutés les uns sur les autres ; mais ailleurs le glissement s'est opéré sans grand dérangement à la surface. Ainsi, on voit une portion de l'ancienne route royale qui est descendue à 15 mètres environ, sans que son niveau soit perdu, que les fossés aient été détruits, et que les arbres aient été renversés. Le mouvemen était très sensible à l'œil, et ne causait aucun bruit. Les personnes qui étaient sur le terrain ont pu facilement s'échapper ; une grande frayeur s'est répandue dans la contrée ; mais on n'a eu à regretter que la perte des roues de l'usine, située au pied de la montagne. Le lit du ruisseau (affluent de la Furieuse) a été élevé de vingt mètres environ. » — Le mouvement était complètement arrêté le premier février. »

Digitized by Google

UNE

VOIE ANTIQUE

Dans le Haut-Jura

Communication faite à la Société d'Emulation du Jura

PAR

M. H. CARREZ

Directeur d'École à Lons-le-Saunier.

11 FÉVRIER 1909.

Digitized by Google

Digitized by Google

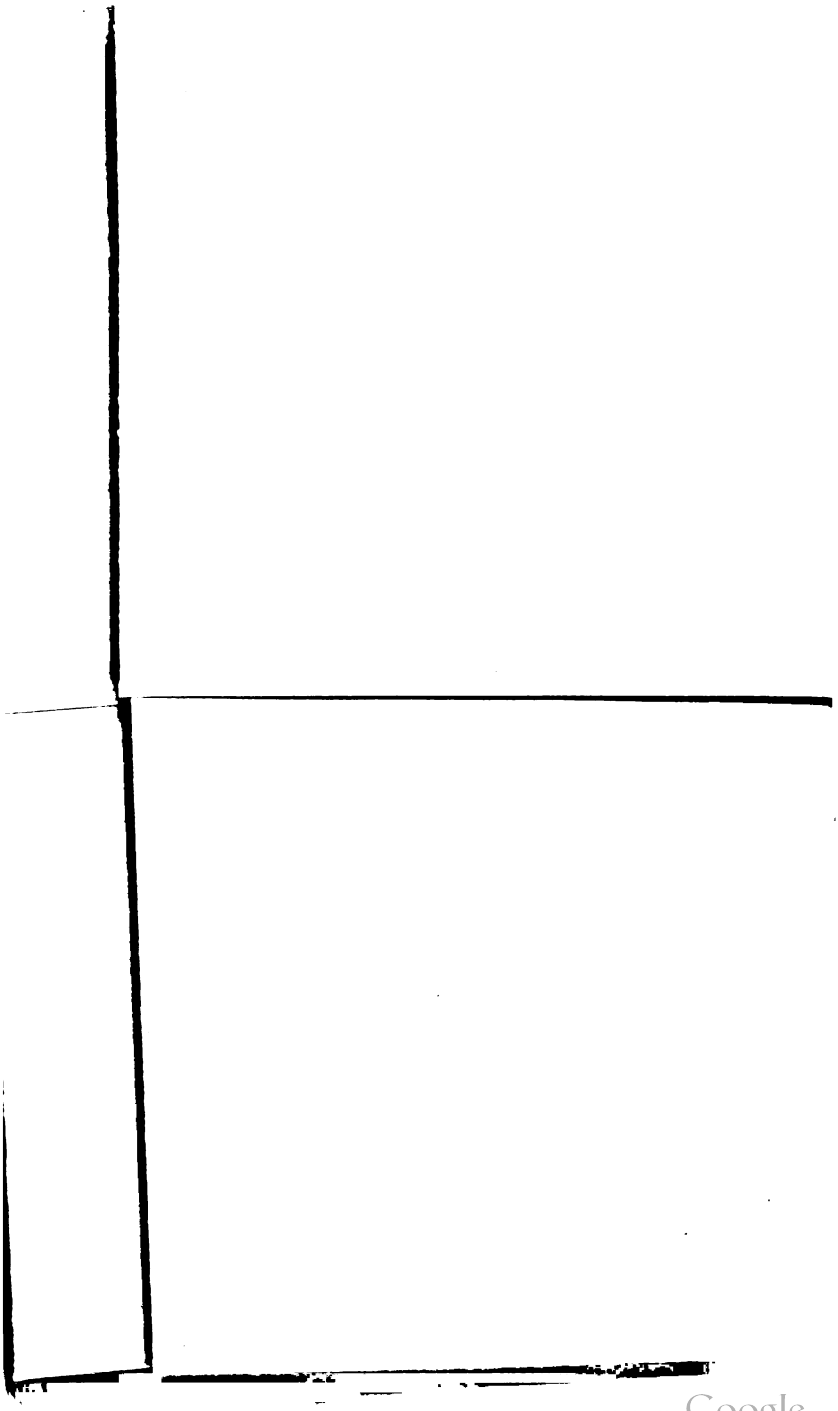

Digitized by Google

Digitized by Google

UNE VOIE ANTIQUE DANS LE HAUT-JURA

Si l'on jette un coup d'œil sur la carte théodosienne, dite de Peutinger, on est frappé de la multiplicité des voies de communication qui sillonnaient la Séquanie à l'époque de l'occupation romaine ; d'autre part on constate l'absence complète de voies identiques dans toute la région du Haut-Jura.

On pourrait croire, dès lors, comme l'ont affirmé certains auteurs, que nos montagnes étaient absolument désertes dans les premiers siècles de l'ère chrétienne ; cependant, il est bien établi par de récentes découvertes archéologiques (1) que cette région a eu ses habitants longtemps avant la conquête de Jules César, à plus forte raison pendant toute la période gallo-romaine.

Partant de cette idée, nous avons été amené à étudier les anciens chemins ou passages de la partie la plus montagneuse de notre département. En attendant qn'un travail d'ensemble puisse être établi, nous donnons aujourd'hui l'itinéraire d'une route fort ancienne que nous avons reconnue, dans la traversée du canton des Planches, sur une longueur de plusieurs lieues.

(1) M. Girardot, conservateur du Musée de Lons-le-Saunier a découvert au lac de Chalain, une pirogue préhistorique. MM. Grosjean et Lebrun ont également recueilli de nombreux objets se rapportant à la période néolithique. Des bijoux celtiques ont été trouvés à Lavans-les-St-Claude par M. Delort, et nous avons eu entre les mains une fibule gauloise provenant de Grand-Essart, aux environs de St-Lupicin.

(*Note de l'auteur*).

Digitized by Google

*
* *

Dans une étude très documentée sur le plateau de Châtelneuf avant le moyen-âge (1), notre savant collègue M. L.-A. Girardot a signalé l'importance de l'antique passage par le col de St-Cergues et les Rousses. Là était le véritable lien de communication entre la Séquanie et l'Helvétie, par une voie venant de Genève et Nyon et se ramifiant en trois branches principales à partir du plateau du Grandvaux : l'une se dirigeant sur Lons-le-Saunier par Clairvaux ; l'autre sur Poligny par Châtelneuf et le Pont-du-Navoy ; la troisième par le Vaudioux, Cize et Champagnole, aboutissant à Salins.

La voie que nous signalons, qui reliait le Grandvaux au Val de Mièges, se rattache au passage indiqué plus haut. Elle était fréquentée déjà au VI[e] siècle. De Morbier, par le col de la Savine, elle se dirige sur le Lac des Rouges-Truites et Fort-du-Plasne d'où part un embranchement allant à la Chaux-des-Crotenay et désigné encore sous le nom de *Vie du Four*. Elle passe ensuite au hameau du *Lac à la Dame* qui doit son nom à une petite nappe d'eau s'écoulant dans la Saine par le bief du Châtelet, puis elle arrive à la Sauge-Renaud. Là des ornières profondes (15 à 20 cm.) attestent l'ancienneté de ce chemin qui se continue, par la côte de Malvaux, dans la cluse si pittoresque des Planches-en-Montagne (2).

(1) Mémoires de la Société d'Emulation du Jura, année 1888, p. 3.

(2) « C'est probablement de cette époque (523) que datent les retranchements établis à Morbier au sommet de l'extrémité méridionale de la montagne des Crottes et dont il reste encore des vestiges. Ces fortifications devaient avoir pour but de défendre un chemin qui, de Nyon et de St-Cergues, traversait Morbier pour pénétrer dans l'intérieur de la Séquanie ». Rousset, t. IV, p, 399.

Digitized by Google

Elle traverse la Saine en un point où cette rivière est guéable, entre le défilé de la *Langouette* et la cascade du *Bout du Monde,* à un kilomètre environ du village actuel.

On ne trouve nuls vestiges de pont en cet endroit ; mais, dans le lit même du torrent, on remarque une pierre taillée de main d'homme, ayant pu servir de support à des traverses en bois sur lesquelles on posait quelques planches, établissant ainsi un pont rudimentaire dont le nom semblerait donner l'étymologie du modeste chef-lieu de canton.

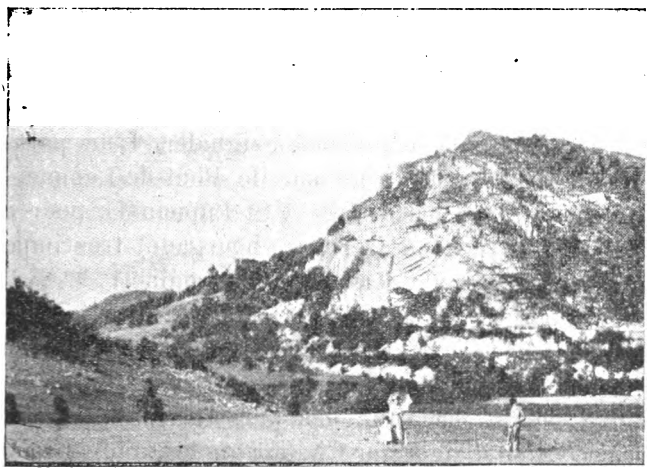

La Roche du Cuard et le Château-Sarrasin.

Elle contourne ensuite la *Roche du Cuard,* où sa direction est facile à suivre bien que la construction de la route de Champagnole à Mouthe l'ait, en partie, fait disparaître par suite d'un remblai ; elle passe au pied du *Château-Sarrasin* et franchit le *Bief Marandier* sur un pont dont il reste des vestiges bien visibles ; puis elle se dirige sur la Perrena, laissant à gauche la ferme des *Prés de Crans* où l'on peut remarquer plu-

Digitized by Google

sieurs fossés provenant probablement d'anciens retranchements.

A la Perrena, elle traverse un canton appelé *Sous la Vévie* (vieille voie) pour continuer au nord sur le territoire des Chalesmes où elle porte le nom de *Vie à Charbonnier*. Non loin se trouve l'ancien puits de *La Cabe* dont on ignore l'origine. Elle va ensuite à la *Grand'Chaux* où l'on remarque un étang circulaire servant d'abreuvoir, puis elle se dirige sur Gillois et Mièges au pied de la butte sur laquelle s'élève le bourg de Nozeroy, où nous perdons sa trace. Elle rejoignait probablement, non loin de Boujailles la voie romaine des Alpes Grecques à Besançon et à Langres. Elle pouvait également se diriger sur Besançon par les plateaux de Levier et d'Amancey.

Trois embranchements sont à signaler. L'un part de Fort-du-Plasne, se dirige sur le Pont-de-Lemme, la Chaumusse, Chaux-des-Prés et St-Lupicin (1), pour arriver à Jeurre et à Izernore, bourgade très importante au temps de la période gallo-romaine.

L'autre quitte la *Grand'Chaux* sur le territoire des Chalesmes, passe à Treffay, où J.-B. Munier a signalé des pièces de monnaie à l'effigie d'Adrien et de Dioclétien, puis à Sirod, un des plus anciens villages du Jura, pour se diriger sur Champagnole et Salins ; enfin un troisième, par Bief-des-Maisons et Arsure, arrive probablement à Jougne ou à Pontarlier.

Les seules particularités que nous avons pu remarquer sur le parcours de cette voie sont les nombreux

(1) A St-Lupicin, sur une éminence appelée *Sur Chatillon*, on a trouvé des restes de constructions très anciennes, et plusieurs monnaies et médailles nom déterminées. L'embranchement que nous indiquons passe au pied de ce fortin, et porte, non loin de là, la dénomination de *Vie des Morts*. D'après une tradition, il y aurait eu en cet endroit un combat très meurtrier à une époque que l'on ne peut préciser.

Digitized by Google

vestiges d'habitations détruites, *les Chézeaux*, au hameau de Sous-Chalamet, un tertre arrondi, d'assez grandes dimensions qui pourrait bien être un tumulus, enfin une lance trouvée par un cultivateur et qui lui servit pendant plusieurs années de racloir de charrue (1).

* * *

Plusieurs auteurs ont attaché une réelle importance à l'existence de cette voie. Rousset (2) n'hésite pas à la considérer comme un ancien chemin celtique ou gallo-romain, qui plus tard établit une communication directe entre Salins et Genève avec un embranchement sur l'Abbaye du Grandvaux et Saint-Claude. C'est par là que les Alamans qui occupaient l'Helvétie au VI^e^ siècle pénétraient dans la Séquanie, où ils étaient si redoutés, dit Grégoire de Tours, que les moines de Condat n'osant plus aller à Salins chercher le sel qui leur était indispensable préféraient se rendre jusqu'à la mer Tyrrhénienne.

En 732, les Sarrasins, poursuivis par Charles-Martel, se réfugièrent en Bourgogne et pénétrèrent dans les montagnes du Jura où le souvenir de leur passage s'est perpétué, et où l'on trouve encore beaucoup de dénominations rappelant le souvenir de cette invasion.

La voie que nous indiquons est au pied du Château-Sarrasin, roche bizarre qui, vue de loin, ressemble à quelque gigantesque construction écroulée. Toutefois l'on n'y rencontre aucune trace de retranchements, et rien ne peut laisser supposer que les soldats du Prophète aient établi un poste fortifié en ce lieu.

(1) Rousset signale encore au sud-ouest du village des Chalesmes, sur une éminence, des tronçons de murs appartenant à une construction dont on ne connaît point l'origine.

(2) Voir *Dictionnaire des Communes de Franche-Comté*, article Bief-des-Maisons, t. 1, p. 221.

Digitized by Google

L'auteur des *Recherches historiques sur les Foncines et le canton des Planches* (1), nous apprend que « c'était là le parcours habituel des princes de Chalon allant de Nozeroy à St-Claude et de St-Claude à Nozeroy ; qu'ainsi, ce chemin a dû être suivi en 1442 par le duc Philippe le Bon et la duchesse se rendant de Nozeroy à l'Abbaye de Saint-Oyant-de-Joux, par Louis XI, en 1456, se rendant de Saint-Claude à Nozeroy, en 1461 par le Comte de Charolais se rendant de Nozeroy à Saint-Claude ».

En 1639, le Comte de Nassau, venant de Nozeroy, se dirigea sur Saint-Claude à la tête de bandes avides de profaner et de piller la riche abbaye. Sa première halte, d'après la *Gazette de France*, fut au pont des Planches ; de là, il se rendit à la Savine où il eut à essuyer le feu des partisans comtois ; puis il traversa la Bienne au-dessous de Morbier et se dirigea sur La Mouille où il passa la nuit. Il suivit donc cette route dans cette expédition dont il ne se tira d'ailleurs pas à son honneur. (2)

Au XVIII^e^ siècle, ce chemin était très fréquenté par suite de foires importantes tenues à Mièges et à Nozeroy. L'élevage des chevaux était alors en pleine prospérité dans le Val de Mièges, et les rouliers du Grandvaux venaient s'y approvisionner pour repartir ensuite sur toutes les routes de l'Europe.

Enfin, aujourd'hui encore, les habitants de la Perrena et des Chalesmes se rendant à Gillois et à Nozeroy suivent communément ce chemin dont les traces ne sont

(1) J.-B. MUNIER, de Foncine-le-Haut, auteur de nombreux articles historiques et archéologiques sur cette région.

(2) GIRARDOT DE NOZEROY raconte que les Allemands et les Suédois, ayant voulu forcer le treillis de fer qui fermait le chœur où est la châsse de Saint-Claude, furent pris d'une frayeur panique et s'enfuirent épouvantés en mettant le feu à la ville (*Histoire de Dix ans de la Franche-Comté de Bourgogne*).

Digitized by Google

pas toujours faciles à reconnaître à travers les champs et les pâturages ; elles étaient cependant très visibles, il y a une cinquantaine d'années, au dire des vieillards du pays.

Ces souvenirs historiques, joints aux traditions locales, ne laissent aucun doute sur l'ancienneté de la voie que nous venons de parcourir.

Il se peut qu'à une époque très reculée elle ait eu une importance plus grande encore.

« Quand, dit Strabon, on a traversé le Rhône et le lac Léman chez les Helvétiens, la route vous conduit par le Jura chez les Séquanais et chez les Lingons, et dans ces pays elle se divise vers le Rhin et vers l'Océan » (1).

Le célèbre géographe a-t-il voulu viser le passage par Vallorbe, La Cluse et Pontarlier, ou celui de Saint-Cergues et des Rousses ?

La grande voie venant d'Italie par les Alpes Grecques (aujourd'hui le Saint-Bernard), construite par ordre de l'empereur Auguste n'existait pas encore. Aussi, les égions de César, venues de la province romaine ou dul pays des Allobroges alors alliés des Romains, durent-elles probablement franchir ce passage à plusieurs reprises pour se rendre en Gaule, notamment dans la capitale de la Séquanie dont le célèbre proconsul avait fait une base d'opérations.

Ce n'est là évidemment qu'une hypothèse. Une étude plus complète de cette question pourrait seule éclairer un peu cette partie si obscure encore de l'histoire de notre région au temps de la Gaule romaine.

*
* *

En terminant ce petit travail, nous croyons pouvoir dire, après Rousset et J.-B. Munier que la voie indi-

(1) E. Clerc.— La Franche-Comté à l'époque romaine.

Digitized by Google

quée est probablement d'origine celtique. Elle traverse entre Crans et les Chalesmes un territoire où abondent les murgers ou *Carns*. On en trouve notamment au hameau de Sous-Chalamet, où des fouilles pourraient peut-être amener la découverte de sépultures gauloises.

D'ailleurs, nous sommes ici à peu de distance de la source de la Saine, *Fons Sene*, si vénérée des Gaulois, et non loin du Val de Sirod où se sont perpétuées les légendes des *Trois Commères*. L'antique village de Mièges lui-même ne doit-il pas son origine au culte de Maïa, la déesse mère ?

Améliorée par les Romains cette voie aurait rattaché directement Genève à Besançon. Par l'embranchement que nous avons signalé, elle mettait en communication Besançon, la ville d'Antre où se trouvait un temple de Mars Auguste et Izernore, bourgade où abondent les ruines romaines ; elle permettait ainsi d'arriver facilement dans la vallée du Rhône, reliant dès lors ce fleuve au Rhin et à la mer du Nord.

Telles sont les conclusions que nous présentons à l'appréciation de nos collègues si cette étude a pu les intéresser.

H. Carrez.

Digitized by Google

Maurice PIROUTET.

LA QUESTION D'ALAISE

Digitized by Google

Digitized by Google

MAURICE PIROUTET.

LA QUESTION D'ALAISE (1).

Le 10 novembre 1855, l'architecte A. Delacroix annonçait à la Société d'Emulation du Doubs qu'il venait de découvrir, à Alaise, l'emplacement de l'oppidum d'Alesia assiégé par J. César.

Ce fut là le début d'une polémique des plus vives qui se poursuivit pendant une dizaine d'années.

Les résultats obtenus par les fouilles exécutées autour d'Alise par les ordres de Napoléon III confirmèrent l'opinion primitive, mais néanmoins la plupart des partisans d'Alaise ne se considérèrent point comme vaincus et, parmi les plus notables d'entre eux qui passèrent dans le camp adverse, on ne peut guère citer que E. Desjardins et plus tard A. Castan.

Les progrès de l'archéologie firent ensuite perdre progressivement, à Alaise, tous ses partisans un peu sérieux et l'on aurait pu croire la théorie d'Alaise-Alesia définitivement enterrée. Elle l'est en effet pour tous les véritables archéologues, mais, récemment, un comité de fantaisistes, j'ose le dire, car on n'y rencontre personne ayant la moindre compétence archéologique, ayant voulu la ressusciter, il me semble nécessaire de remettre les choses au point.

J'espère qu'on voudra bien m'excuser d'enfoncer une porte ouverte ; mais ayant passé bon nombre d'années

(1) Communication faite au Congrès des Sociétés savantes de Franche-Comté, tenu à Salins, le 4 août 1908.

Digitized by Google

à parcourir en tous sens le plateau d'Alaise et la plus grande partie de ses alentours à travers champs, pâturages et taillis à la recherche des traces de retranchements gaulois ou romains à l'existence desquels je croyais d'abord fermement, ainsi qu'à l'étude des tumulus de la région, je crois bon d'exposer rapidement à quoi se réduisent en réalité les preuves invoquées en faveur de l'identification d'Alaise et de l'Alesia des *Commentaires*. L'argumentation se résume ainsi : « Il y a là un *immense oppidum gaulois* entouré d'une *double ligne d'investissement* et autour duquel de nombreux tumulus indiquent l'*existence d'un champ de bataille* ; les objets trouvés dans ces tombelles démontrent que *la lutte a eu lieu entre Romains et Gaulois de la fin de l'indépendance* ; le nom antique « Alesia » de la localité et les lieux-dits viennent confirmer qu'on se trouve là en présence de l'Alesia de César ».

I. **Les textes.**

Je ne veux pas m'attarder sur ce chapitre, mais, à mon avis, à la simple lecture de la description de la position d'Alesia, il est déjà bien évident qu'Alaise et l'Alesia décrite par César sont deux choses bien différentes.

« Ipsum erat oppidum Alesia in colle summo, » (admettons que le massif d'Alaise puisse être appelé *collis*) « admodum edito loco, ut, nisi obsidione, expugnari non posse videretur » (nous reviendrons plus loin là-dessus) ; « cujus collis radices, duo duabus ex partibus flumina subluebant. » A Alaise, les deux flumina sont le Todeur et le Lison qui enserrent la colline du soi-disant oppidum de *trois côtés* et non de *deux* comme le dit César. Même si l'on tient

Digitized by Google

compte du creek des Vaux-Mourands aussi important que le Todeur, c'est par trois cours d'eau et non deux qu'il se trouve ainsi enveloppé de quatre côtés et, de la sorte, presque complètement (sauf vers le Bas-des-Terres et des Champbarons). — « Ante id oppidum planities circiter millia passuum trium in longitudinem patebat ». Autour d'Alaise on est bien en peine pour découvrir une plaine de quatre à cinq kilomètres de longueur. On a voulu, par un véritable tour de prestidigitation, la trouver à Myon dans la vallée du Todeur. En réalité, l'extrémité Nord de celle-ci présente bien une petite plaine, mais d'un kilomètre seulement de longueur. La largeur est immédiatement ensuite, au Sud, réduite à à peine plus d'une cinquantaine de mètres ; puis, c'est sur quinze cents mètres de long un boyau dont la largeur est à peu près d'une centaine de mètres, et ensuite, après avoir dépassé le Peu, atteint environ deux cents mètres sur cent-cinquante ou deux cents mètres de longueur. Au-delà, c'est le fond du cañon de l'Ile-de-la-Bataille dont la plus grande largeur n'est guère que d'une centaine de mètres. On a donc là, sauf sur le premier kilomètre, seulement un thalweg et non pas une plaine. Comme cela est notoirement insuffisant, on a voulu y faire rentrer la base des hauteurs de la rive gauche du Todeur en disant triomphalement qu'on a bien de la sorte la « *planities intermissa collibus*, ou plaine entrecoupée par des collines ». Or ce côté gauche est constitué par quelques étroits paliers séparés par de petits abrupts ou même des à-pics et auxquels fait suite la pente de plus en plus rapide de la base des hauteurs dominant ce côté de la vallée. En admettant, ce qui est la négation complète du sens du mot *planities* ou plaine, que tout ceci fasse partie d'une plaine, il n'y a qu'une seule colline, le Peu, qui l'interrompe et, pour expliquer le

Digitized by Google

pluriel « collibus » employé par César, il faut admettre que, chez lui, le mot « collis » signifie à la fois : une montagne, une colline, chacun des ressauts de terrain du même flanc d'une colline, un escarpement, même un cañon (ici celui de l'Ile-de-la-Bataille), c'est-à-dire montagne et vallée ! De plus, la partie actuellement boisée de la susdite plaine (?) aurait été rendue impraticable à de la cavalerie et même à des évolutions d'infanterie (autre que des tirailleurs ne cherchant qu'à s'abriter) par les têtes de roche faisant saillie. Quant au côté droit de la vallée, la friche de Charfoinge, quoique praticable à de la cavalerie, sa pente interdit formellement de la considérer comme faisant partie d'une plaine. Je déclare hautement qu'il faut être aveugle et cul-de-jatte à la fois pour prétendre que la plaine dont parle César existe à Myon. Ceux qui, demain, viendront à Alaise en pourront juger. On a accusé la carte d'Etat-major d'avoir mal rendu là le modelé du terrain ; la chose est un peu vraie, mais si ce même modèle était exactement rendu, l'inexistence d'une plaine serait encore plus évidente.

Reprenons la suite du texte de César : *Reliquis ex omnibus partibus colles, mediocri interjecto spatio, pari, altitudinis fastigio, oppidum cingebant.* Les différences d'altitude sont évidentes à Alaise où elles sautent aux yeux de quiconque sait regarder sans parti pris. Les plus hauts points du massif d'Alaise n'atteignent guère que six cent mètres d'altitude, tandis qu'au Sud-Est nous trouvons au-dessus de la grange de Saulce, mais non encore sur le *fastigium*, six-cent-soixante, puis sept-cent-cinquante-huit. Tout le long du côté Sud l'altitude du faite se tient entre sept-cent-quarante aux Aiguillons et six-cent-quatre-ving-sept à la Montricharde.

Ainsi donc, dès ses traits essentiels, la description

Digitized by Google

de César est inapplicable à Alaise. Nous n'essayerons pas de suivre le texte plus loin.

II. L'immense oppidum gaulois.

Immense, cela est certain ; oppidum, je le nie.

La crevasse du Lizon étant considérée comme un obstacle suffisant et les barrages établis aux rares et étroits passages y aboutissant ayant pu disparaître, il reste néanmoins une longueur de plus de six kilomètres de l'extrémité Nord des Mouniots au Bas-des-Terres et de quatre kilomètres de ce dernier point à Nans où un solide rempart était absolument nécessaire, sauf sur environ un millier de mètres aux roches de Querches (et encore un passage assez large permettait une attaque qu'auraient pu efficacement soutenir des « tormenta » placés en batterie à Champbaron). — La difficulté de défendre un pareil front, l'accès facile surtout par la pente assez douce qui monte de Charfoinge à la crête des Petites Montfordes et principalement par les entrées très larges et faiblement déclives (surtout la seconde) l'une en Brâ et l'autre entre les Petites Montfordes et les roches de Querches qui ne s'accordent nullement avec le « ut, nisi obsidione, expugnari non posse videretur », ne peuvent aucunement convenir à un oppidum.— Malgré de très longues et patientes recherches, je n'ai pu arriver à retrouver aucune trace de retranchement quelconque sur cet immense front d'attaque possible, qui n'a jamais été cultivé et où la forêt a conservé intacts tant de tumulus. Je puis affirmer maintenant que les personnes qui ont signalé là des fortifications s'étaient autosuggestionnées.

A l'extrémité Sud des Mouniots, on avait indiqué comme fossé une brèche naturelle de dix mètres de profondeur sur trente de large. On aurait dû remarquer

Digitized by Google

que celle-ci était très mal placée au point de vue défensif et que ce fossé n'était qu'un simple accident naturel. Quant aux trois murs ceignant les Mouniots du côté de Myon et à celui partant des Mouniots pour passer par Brâ, suivant la crête des petites Montfordes puis venant fermer le défilé qui mène au Gour de Couches, etc., etc. (Bousson de Mairet : *De la Position réelle de l'Alesia de J. César*, Arbois, 1856), ils n'ont jamais existé que dans l'imagination de leurs inventeurs.

On indiquait aussi toute une série de vallums au voisinage même du village d'Alaise, entre les Mouniots d'un côté, sur Scey et la Chênée de l'autre. Ceux-ci, bien peu épais et peu saillants pour avoir fait partie de défenses postérieures à la période néolithique, ne sont pas autre chose que de ces pseudo-remparts funéraires très fréquents dans les champs de tumulus de nos contrées. Pour nous en assurer, nous n'avons qu'à nous reporter à un rapport de Castan (*Les Tombelles et les ruines du massif et du pourtour d'Alaise.* Besançon 1861, p. 5) où nous lisons : « .... nous explorâmes l'un « des bourrelets de terre qui serpentent en lignes inter- « minables aux abords du village d'Alaise et qui sem- « blent être les vestiges de précinctions. Une fouille de « quelques heures a fait sortir avec des ossements « humains et des poteries la preuve que les clôtures de « l'urbs celtique avaient été utilisées pour loger des « sépultures. »

Quelques traces de pseudo-remparts funéraires du même genre se voient également au voisinage de Saraz sur la hauteur du Fourré et sur le versant oriental du Fori. On en peut voir d'autres, toujours au voisinage des tumulus au milieu des forêts qui couvrent la plus grande partie du massif. Un bel exemple en est visible à peu de distance et parallèlement au bord des rochers dans la coupe de cette année touchant Chataillon au

Digitized by Google

Sud : certes, là où de hautes roches à pic bordent la crevasse du Lizon et empêchaient l'escalade, un retranchement eut été complètement inutile.

Restent le Champ du Matin et Chataillon. Le premier, espèce de murée entourant un espace ovale en un endroit assez plan et n'occupant nullement une position stratégique ne me paraît pas avoir été autre chose qu'un enclos quelconque sans aucune destination défensive.

Tout autre est Chataillon. Seul de tous les retranchements signalés sur le plateau d'Alaise, il résiste à l'examen. Nous sommes là en présence non d'une partie, mais d'un tout. C'est un véritable refuge rentrant dans la catégorie des éperons barrés. Dans la partie la plus étroite, large d'une vingtaine de mètres, sont trois remparts en pierres sèches distants de vingt mètres l'un de l'autre. D'une hauteur actuelle variant environ de 1 mètre à 1 m. 50, ils sont construits en énormes blocs, non taillés, assemblés sans ciment. Ils paraissent épais chacun d'environ deux mètres et semblent, d'après les matériaux éboulés, avoir été élevés de trois à quatre mètres. Derrière chacun d'eux se voient les restes de quelques cabanes arrondies en blocs non taillés sans mortier. D'autres ruines de cabanes rectangulaires sont visibles adossées à la barre rocheuse qui couronne la pente du côté de l'ouest et qui leur sert de surplomb. Les restes d'une cabane identique existent dans une position semblable du côté Est. La mieux conservée du côté Ouest, dont les murs ont encore par endroit plus d'un mètre et demi de hauteur, avait environ deux mètres cinquante de largeur et six ou sept mètres de longueur. Dans un petit creusage au marteau de géologue, exécuté l'an dernier (1907), en compagnie de M. Mansion, préparateur de physiologie animale au Muséum national d'histoire naturelle, nous avons dé-

Digitized by Google

couvert, dans une caborde, trois petits fragments de poterie qui me paraissent bien préromains. A deux cents mètres environ en arrière de ce premier système de barrages, en un point où la largeur du plateau est plus considérable, trente cinq à quarante mètres, mais où la hauteur des rochers de chaque côté est plus considérable, existe un quatrième barrage, vallum haut encore d'environ deux mètres sur huit ou dix d'épaisseur. Adossé contre sa face interne et plus à l'intérieur existe de nouveaux vestiges de cabanes ; l'une d'elles de forme générale rectangulaire paraît avoir été composée de trois pièces distinctes, une circulaire et une rectangulaire accotées contre lesquelles est appuyée la troisième de forme rectangulaire allongée. En tout, il ne paraît pas subsister de traces de plus de vingt cinq à trente de ces cabordes et non des centaines comme il a été dit. La longueur totale de ce refuge dès les premiers remparts paraît un peu inférieure à un kilomètre et sa largeur maxima ne semble guère dépasser une soixantaine de mètres.

Ainsi donc de tout l'immense oppidum gaulois d'Alaise il n'y a de réel que le petit oppidum d'origine au moins très probablement préromaine du promontoire de Chatâillon. Celui-ci par la conservation de ses retranchements et de ses cabanes est certainement des plus intéressants. Il serait à souhaiter que des fouilles sérieuses y fussent entreprises, mais sans rien détériorer et avec tous les soins nécessaires pour la séparation des foyers d'époques différentes que l'on y pourrait rencontrer.

III. **Les lignes d'investissement romaines.**

Celles-ci sont tout aussi imaginaires que les défenses de l'oppidum. Parmi les partisans d'Alaise même, deux systèmes étaient en présence, l'un ne comprenant que

Digitized by Google

des lignes continues, l'autre plus invraisemblable comprenant, outre celles-ci, une série de camps et castella détachés. Nous allons d'abord examiner ces lignes continues.

1° *Contrevallation.*

S'il est des points où elle aurait dû laisser des traces visibles c'est sur les côtés Sud et Ouest, ceux justement où elle était nécessaire. On n'en trouve aucune trace au Sud sur le flanc du vallon des Vauxmourands, non plus qu'à l'Ouest aux Planches-et-Charrières, ainsi qu'à Séchin et Charfoinge, points où leur position ne pourrait faire l'ombre d'un doute s'ils avaient existé. Sur toute cette face Ouest nous rencontrons en abondance des tumulus plus anciens de plusieurs centaines d'années ; il est donc bien évident que jamais fortifications quelconques, à ceux-ci postérieures, n'auraient pu exister par là sans laisser aucun vestige.

Le fossé signalé au Bas-des-Terres, à la sortie du défilé de la Languetine du côté Sud, est un simple accident naturel produit par des causes purement physiques et ne peut faire illusion que pour des esprits emportés par l'imagination.

Les fossés du Conat, de Brâ et des Vallières, etc., ont été abandonnés par leurs inventeurs eux-mêmes. Restent des traces de creusages constatées par des tranchées dans ces endroits. Ces traces ne se correspondent nullement et sauf celle de la tranchée 10 que son remplissage exclusif de graviers montre bien être un ancien passage d'eau, sont tout simplement des fonds de cabanes creusées dans le sol que leur mobilier, nombreuses poteries identiques à celles des tumulus, fragments de bracelet de lignite et de plaques de bronze mince estampé, montrent bien contemporaines des tombelles du voisinage, c'est-à-dire, comme nous le verrons, antérieures de quelques centaines d'années à la conquête de la Gaule par les Romains.

Digitized by Google

Delacroix (*Alaise et Séquanie*) indique sur le petit Champbaron une redoute carrée de vingt-quatre mètres de côté avec quatre tours d'angle, à l'extrémité de la colline sur la Languetine. En réalité, elle n'est pas sur le petit Champbaron où n'existe aucune trace de fortification quelconque, mais au pied de celui-ci sur un pallier étroit dominant d'une dizaine de mètres le « Pré de l'Oye ». Ce n'est nullement un poste fortifié, mais un ensemble de fonds de cabanes réunis par des murées trop faibles pour avoir jamais été des retranchements et formant ainsi une habitation avec cour intérieure.

Sur les côtés Nord et Est on n'a signalé sérieusement de traces de fortifications attribuables à la contrevallation, qu'en un seul point au-dessus de Chiprey, c'est dans le bois, un mur suivant une corniche de rochers et par conséquent en un point où sa présence était plutôt inutile.

2° *Circonvallation.*

Au Sud, dans Bovard, où existent encore des tumulus, aucun vestige de fortification n'est visible. Au sommet de la Montricharde où un castellum avait sa position forcément tout indiquée, rien. Par contre, sur le pic isolé des Aiguillons, position stratégique de premier ordre dans l'hypothèse d'Alaise-Alésia, en un point très rapproché du massif, dominant d'environ cent-cinquante mètres les points les plus élevés de l'oppidum, surveillant et commandant le passage si important (dans cette hypothèse) où la voie antique s'engage dans le défilé de la Languetine, existe un petit camp du type de l'éperon barré. Il est inconcevable qu'aucun des partisans d'Alaise n'ait eu l'idée d'aller visiter cet endroit et que pas un seul d'entre eux n'ait placé un castellum en un point de pareille importance.

Digitized by Google

Toutefois le mode de construction de ce castellum, le large fossé creusé dans le roc, l'épaisseur considérable (dix-huit à vingt mètres actuellement, ce qui fait au minimum dix mètres primitivement) du premier rempart, les pierres taillées qui ont servi à la construction du parement externe du réduit (en avant duquel nons voyons encore deux petits fossés), démontrent avec évidence que nous ne sommes pas ici en présence d'un ouvrage construit hâtivement dans les opérations d'un siège ayant duré relativement aussi peu que celui d'Alesia.

Passons au côté Ouest. Au grand Champbaron, je n'ai pu relever que l'existence d'un petit village de cabanes en pierres sèches, semblable à deux autres que j'ai signalés dans les Moidons et comme eux sans remparts d'aucune sorte.

Au pied occidental du Champbaron se voit la retenue d'eau de Bellague, qui ne peut certes être considérée comme un des vingt-trois castella des premiers jours de l'investissement. Son utilisation défensive est des plus improbables. Quant à avoir pu servir à procurer l'eau nécessaire à inonder le fossé intérieur, la chose est de toute évidence impossible, car il aurait fallu faire remonter l'eau pour l'amener à Séchin et au Conat. Il est vrai que cela ne gène guère les partisans quand même d'Alaise ; ils prétendent, en effet, que César écrivant sur le Peu de Myon, le fossé intérieur pour lui est celui qui en réalité est le plus extérieur de la circonvallation ! Le président Clerc, dans son *Etude complète sur Alaise,* où quoique adversaire d'Alaise-Alésia, il admet même comme retranchements des murées et des pseudo-remparts funéraires, déclare que ces levées de terre de Bellague sont les restes d'une retenue d'eau destinée à deux scieries installées en cet endroit et dont le souvenir existait encore de son temps.

Digitized by Google

Au petit Champbaron, aucun vestige de circonvallation. De l'autre côté des Prés-de-l'Oye, dans les Planches-et-Charrières existent au milieu de très nombreux tumulus, de pseudo-remparts funéraires qui ont passé inaperçus, car rien n'a été signalé par là.

Le fameux soi-disant mur de Charfoinge, long de douze cents mètres, n'est en aucune sorte un vestige de fortification, pas même un reste de murée quelconque. C'est une de ces apparences produites par le passage d'un ancien chemin sur le flanc d'une pente, ainsi que j'ai pu m'en assurer avec certitude. La seule autre chose qui, dans tout Charfoinge, pourrait passer pour des restes de retranchements, est la murée des Champs-poutiers, simple pseudo-rempart funéraire accompagnant des tumulus.

Les quelques creusages révélés par trois des sept tranchées conduites en avant de Charfoinge dans les champs voisins du Todeur, ne sont, comme ceux de la région de Brâ, que des traces de fonds de cabanes contemporaines de la plupart des tumulus.

Le fossé derrière le Peu de Myon est imaginaire ; quant à la muraille de roches brutes des Chausselles, elle se trouve vers le bas d'une pente extérieure aux lignes d'investissement et par suite dans une situation telle que Vercassivellaune n'aurait eu nullement besoin d'aller soit à Lizine, soit à Amancey, pour trouver un point faible à attaquer.

Pour terminer l'examen des retranchements conservés de la circonvallation, il me reste à parler du castellum du Montbergeret. C'est une arête étroite barrée au-dessus de la pente Sud par un vallum contre lequel sont appuyés à l'intérieur les soubassements en pierres sèches d'une cabane, tandis qu'à une centaine de mètres en arrière elle est coupée par trois fossés creusés dans le roc. Le vallum considéré d'abord comme celui

Digitized by Google

d'un castellum de César fut pris ensuite par CASTAN pour un monument du culte druidique. En réalité, si l'on s'en rapporte aux fouilles qui y furent exécutées, on reconnaît là un vallum à noyau calciné avec nombreux débris de cuisine, ossements d'animaux, poteries brisées, au milieu desquels un morceau de plaque de ceinture estampée en bronze mince et une épingle de même métal viennent dénoncer l'âge hallstattien du rempart.

Quant au murger éboulé, représentant vers Doulaise les restes d'un fossé construit en glacis, il ne s'agit très probablement que d'un amas de pierres provenant d'un débitage des bancs de roche par les agents atmosphériques ; on en peut voir un tout semblable, dû à ces causes naturelles, un peu en arrière et au-dessus des rochers dominant le cañon du Lizon, au sud de Chataillon, justement légèrement en avant du pseudo-rempart funéraire dont j'ai indiqué plus haut la présence en cet endroit.

3° *Camps et castella détachés.*

Les uns sont purement imaginaires comme celui de la pointe sud de Chaudreux ou doivent leur existence à des méprises, tel le barrage de l'Etang Julien entre la Tuilerie de Clucy et le Tilleret situé dans une position absurde à tous les points de vue pour un ouvrage militaire d'observation, dans un bas-fond. D'autres sont très fortement douteux et c'est là le cas du castellum signalé à Saizenay près du Todeure par Bial. Il est impossible d'en retrouver aucun vestige et j'en viens à me demander si tout simplement le passage en tranchée d'un vieux chemin n'aurait pas été transformé en fossés par l'imagination. On m'a bien parlé d'un reste de camp romain (?) qui aurait existé entre le Todeure

Digitized by Google

et la route de Salins à Nans, mais il est évident que même au temps des frondes, flèches et javelots, jamais un chef de détachement, fut-il le plus borné qui ait jamais existé, n'a pu avoir l'idée d'installer là un camp et pis encore un camp de surveillance.

D'autres encore, tels que le camp de Mine et le camp Cassar doivent leur naissance à de simples lieux-dits où se voient des restes de murées quelconques et de pseudo-remparts funéraires associés à des tumulus. En retraçant le plan de ces vestiges, tous sans fossés, on s'apercevrait vite que rien de tout cela ne répond au plan d'un camp.

Le castrum du Rocheret et de Platey à quelques centaines de mètres à l'ouest de Déservillers doit son existence à deux pseudo-remparts funéraires parallèles accompagnant des tumulus.

Beaucoup de ces soi-disant redoutes isolées sont placées en des points fortifiés au moyen-âge et qui sans aucun doute devaient déjà être occupés dès la fin du Néolithique. Il aurait été des plus facile d'en découvrir un plus grand nombre encore, car il est certain que les camps antiques doivent abonder sur les crêtes rocheuses des promontoires qui s'avancent des deux côtés de la vallée de la Loue. Il est probable que l'on en trouverait également un certain nombre sur le chaînon qui, partant de Montmahoux, limite au sud le plateau d'Amancey en suivant l'ondulation transversale qui coupe ici la chaîne du Jura.

De tous ces camps et castella détachés ayant servi à l'investissement d'Alaise-Alésia, deux seuls sont à retenir. Ce sont : le petit camp carré avec fossés, de St-Loup à Refranche et celui, de même forme, certainement gallo-romain, de Château-Dame-Jeanne, entre Bolandoz et Déservillers. Ce dernier a montré dans l'intérieur de son vallum un mur de pierres cimentées

Digitized by Google

par du mortier et reposant sur des fondations en briques romaines (Clerc, *Etude complète sur Alaise*).

Ainsi, après examen, de tous les travaux d'investissement que l'on avait cru reconnaître autour d'Alaise, il n'existe en réalité comme fortifications que quelques petits camps d'époques très différentes : le chatelet du Montbergeret, d'âge hallstattien, le castellum de Château-Dame-Jeanne, gallo-romain, celui de Saint-Loup et celui des Aiguillons, tous deux d'âge indéterminé, le dernier très probablement préromain mais en tout cas ne devant pas son existence à une action militaire relativement rapide.

IV. — **Les tumulus**.

On a voulu faire un argument de l'abondance des tumulus autour d'Alaise, mais la même abondance se retrouve dans toute la Franche-Comté et l'Ain, notamment sur tout le premier plateau, de sorte que la contrée d'Alaise-Amancey est bien loin d'être une exception. Ils sont également fréquent sur le second plateau ainsi que dans les friches et bois à sol calcaire du vignoble ; on en trouve même dans la haute chaine.

Pareille fréquence existe en Alsace, en Lorraine, dans le pays de Langres, en Bourgogne, dans le Chablais et le Faucigny, dans les régions calcaires des Cévennes et des Causses, ainsi que dans toute la région subpyrénéenne. Hors de France, on les retrouve également dans la portion de la Suisse touchant le Jura, dans la région Suisse voisine du Rhin, dans toute l'Allemagne du sud et même en Carniole. Bien entendu, je ne parle ici que des tombelles renfermant une civilisation analogue et synchronique de celle que présentent les tumulus d'Alaise.

Les tumulus ainsi agglomérés irrégulièrement indiquent, disait-on, des champs de bataille. Dès 1861,

Digitized by Google

A. Bertrand montrait l'invraisemblance de cette théorie. Ces tombelles, toujours construites avec plus de soin que l'on en pourrait mettre après un combat, renferment des corps d'hommes, de femmes et d'enfants dans la proportion même quel'on peut constater dans un cimetière. Si l'on en doute, il n'y a qu'à jeter un simple coup d'œil au Musée de Besançon sur les bracelets sortis des tumulus d'Alaise ; on reconnaît immédiatement que la grande majorité sont trop petits pour avoir été passés au poignet d'un homme et sont par conséquent des parures de femmes et même souvent d'enfants.

De plus, les armes, quoiqu'il ait été dit, se sont montrées très rares dans les tombelles de la région. Chaque fois qu'il en a été trouvé, le corps qu'elles accompagnaient était dépourvu de toutes parures torques, bracelets, anneaux de jambe ou de cuisse, pendeloques et même plaques de ceinture en bronze mince. Ces dernières, qui, dans le fameux cimetière de Hallstatt dans les Alpes autrichiennes se présentent indistinctement dans des sépultures des deux sexes, paraissent chez nous avoir été exclusivement portées par les femmes. C'est ainsi que le chef, certainement important, inhumé à Saraz sur son char avec une jolie épée à antennes décorées de corail n'avait pas même une fibule avec lui comme objet de parure.

Outre ces remarques, il est bien constaté qu'aucun des champs de batailles connus avec certitude, tels que celui de Gergovie, par exemple, datant de la même campagne que le siège d'Alésia, n'offre trace de tumulus.

Voyons maintenant quel est l'âge de ces tombelles que l'on disait renfermer des gaulois contemporains de Jules César.

Quelques-unes appartiennent indubitablement à la fin du néolithique et à l'âge du bronze, et parmi elles non seulement celles considérées par les partisans d'Alaise

Digitized by Google

comme sépulture des habitants de la contrée antérieurement au siège, mais encore certaines regardées comme datant de celui-ci ; entre autres on peut citer quelques tumulus de Refranche, au lieu-dit *sur le Mont*, dont un surtout est nettement néolithique ou du début de l'ère des métaux.

Dans bon nombre de tombelles, sur le plateau d'Alaise même, des incinérations gallo-romaines ont été superposées aux ensevelissements antérieurs.

On a certainement fait de même déjà à la fin de l'indépendance gauloise, c'est-à-dire au La Tène III, car sur le plateau d'Amancey une fibule typique de cette époque et une fibule italique à charnière ont été trouvées dans un tumulus du début du Hallstattien à Flagey et une autre fibule type du La Tène III a été recueillie au camp de Mine près d'Amancey dans une tombelle hallstatienne aussi mais plus récente que la précédente.

Il est très possible aussi que quelques tumulus, mais des plus rares et très pauvres des environs même d'Alaise se rapportent à cette période. A ma connaissance je n'en puis citer que deux seulement, l'un signalé par Castan, sur un palier au bas du petit Champbaron, l'autre fouillé par moi-même aux Planches-et-Charrières, en face et de l'autre côté des Prés de l'Oye. Tous deux, qui n'ont donné avec des débris d'outils en fer que des tessons de poterie, rappellent énormément, par leur assises d'argile cuite, le tumulus des Bois-de-Celles en Auvergne, exploré par M. Pagès-Allary. C'est même uniquement pour cette raison que je suis tenté de les dater de cette période, car les débris de poterie qui s'y rencontrent peuvent aussi bien être de cette époque que du gallo-romain avancé, aucun n'étant caractéristique. Castan parle bien d'un morceau de fer de celui de Champbaron comme provenant d'un fer à cheval, mais cette attribution est des plus aventurées.

Digitized by Google

De ce qu'un point du massif d'Alaise présente ces quelques sépultures contemporaines ou à peu près de Jules César, on n'en peut rien conclure, car sur le territoire de Salins, sur la montagne de Creville, existe un petit groupe de tumulus, compris entre ceux néolithiques de Cornabœuf et le groupe important de Sery et la Chaux-sur-Cresille de l'âge du bronze, lesquels, quoique ne m'ayant donné que de la poterie sont indubitablement préromains, mais de bien peu, c'est-à-dire remontent à cette période de la Tène III.

Toutefois, la plupart des tumulus du pays d'Alaise et parmi eux tous les plus volumineux et les seuls vraiement productifs, ceux dont le mobilier a été regardé comme appartenant à l'époque de la conquête romaine, sont en réalité hallstattiens.

Depuis 1855 l'archéologie, alors dans l'enfance, a fait des progrès considérables. Elle n'est plus, comme beaucoup se le figurent encore, un amusement de collectionneur accompagné d'une très vague connaissance de l'antiquité. Au même titre que les sciences naturelles dont on ne peut la séparer et dont elle emprunte les méthodes, elle est devenue une science positive appuyée sur une observation scrupuleuse et attentive des faits qui ne doit jamais se plier à l'application forcée de telle ou telle théorie. C'est ainsi que les véritables archéologues sont beaucoup plus rares, plus longs et plus difficiles à former qu'on ne se le figure, une longue pratique devant se joindre en outre à l'esprit d'observation.

En partant de ces principes, si beaucoup de faits restent encore obscurs, l'archéologie est arrivée pourtant à des résultats tellement certains et indiscutables aujourd'hui pour la fin de l'âge du bronze et l'âge du fer que les découvertes futures n'y peuvent amener que quelques modifications de détail dans les idées univer-

Digitized by Google

sellement admises là-dessus en France et à l'étranger.

L'âge du fer dans nos régions offre deux civilisations successives, la première, dite de Hallstatt, allant de 900 ou 800 ans avant notre ère jusque vers 450, et la seconde, de la Tène, de 450 à notre ère.

Cette civilisation de la Tène, correspondant à l'époque gauloise historique, loin d'être propre seulement à une région particulière est répandue sur un domaine allant de l'Angleterre à la Bohème et des environs de Hambourg jusqu'à la Garonne (elle passe même bien au-delà). Elle pénètre même en Provence (territoire ligure) et en Illyrie chez des peuples non celtiques, ainsi que dans toutes les parties de l'Italie occupées par les Gaulois. Là, mêlées et justaposées à des sépultures indigènes de même âge, sont des tombes isolées ou de véritables cimetières bien reconnaissables à leur mobilier typique identique à celui que l'on retrouve ailleurs, mais associé ici à des objets italiotes ou helléniques de dates bien déterminées et même parfois à des monnaies permettant ainsi de fixer les dates des trois subdivisions que l'on y a pu établir en se basant sur les variations de forme de différents objets, entre autres la fibule et l'épée. Ces trois sous-périodes, la Tène I, II et III, se retrouvent partout où la civilisation de la Tène s'est étendue.

En France, en Suisse, en Allemagne, des objets étrangers importés démontrent à l'évidence le synchronisme de chacune de ces subdivisions dans toutes les contrées du domaine de la civilisation de la Tène.

Au la Tène I, ce sont quelques vases attiques à figures rouges sur fond noir, ainsi que des produits italiotes, notamment des vases en bronze, tels que l'œnochoé à bec relevé et tréflé.

Au la Tène II, ce sont encore des objets du même genre parmi lesquels on peut citer l'œnochoé du type

Digitized by Google

d'Aylesford et la patelle à manche terminé par une tête de canard qui se rencontre à cette période aussi bien en Angleterre qu'en Italie (Voir J. Déchelette, *Montefortino et Ornavasso*, dans *Revue Arch.*, 1902). Dans certaines régions, des monnaies viennent confirmer le synchronisme déjà établi.

La sous-période dite la Tène III nous est fort bien connue, non seulement par ses sépultures (à incinération), mais encore par de nombreux oppida, aux murailles construites suivant le mode décrit par César pour les remparts gaulois, qui ont abrité une industrie des plus actives et des plus avancées.

Ici, outre les objets étrangers importés, de très nombreuses monnaies viennent fixer exactement les dates. L'uniformité absolue de la culture industrielle de cette époque est affirmée par les découvertes effectuées de l'Océan à la Bohème. On la retrouve même dans l'Italie septentrionale où, dans leurs sépultures, les guerriers gaulois romanisés ont parfois remplacé l'épée typique par le glaive de légionnaire romain et ajouté le pilum à leur armement.

C'est cette civilisation de la Tène III, allant de 100 ans avant J.-C., aux premières années de notre ère que l'on doit retrouver à l'Alésia de César.

Au lieu de cela, à part les quelques exceptions citées plus haut, les tumulus du pays d'Alaise nous offrent uniquement la civilisation hallstattienne et celle de transition entre Hallstatt et la Tène I, c'est-à-dire que les plus récents d'entre eux ne sont certainement pas postérieurs à l'an 400 avant notre ère, soit de 350 ans au moins plus vieux que César et Vercingétorix.

J'ai montré, il y a quelques années, que tous les beaux tumulus hallstattien du Jura salinois (dont fait partie le pays d'Alaise) appartenaient à deux groupes de populations différents, l'un établi dans la région dès

Digitized by Google

l'âge du bronze, l'autre (groupe d'Alaise) plus tard venu et ayant coexistés jusqu'aux débuts du la Tène I. Je ne reviendrai pas là dessus aujourd'hui et je me contenterai de donner quelques explications complémentaires pour ceux qui n'étant pas au courant des résultats obtenus par l'archéologie, douteraient de l'âge des tombelles d'Alaise.

La civilisation hallstattienne, semblable à celle que nous voyons dans le pays d'Alaise, s'étend sur une partie de la Suisse, l'Alsace, l'Allemagne du Sud et les Alpes autrichiennes, c'est-à-dire dans des régions où se retrouve plus tard celle de la Tène.

Sur plusieurs points de la Côte-d'Or, dans la Haute-Marne, la Haute-Saône, le Cher, l'Orléanais, en Suisse, plus souvent encore dans l'Allemagne du Sud, beaucoup plus fréquemment encore à Hallstatt, ont été découverts dans des sépultures à mobiliers hallstattiens des vases en bronze sortant certainement des mêmes centres de fabrication et parmi eux surtout, quelques-uns d'origine certainement italique, qui se retrouvent en Italie septentrionale, dans des milieux parfaitement datés, associés à des types de fibules identiques à ceux de toutes les contrées à civilisation hallstatienne.

Ces faits montrent nettement que toutes ces sépultures appartiennent à une même période et permettent de les dater du début du IX^{e} siècle jusqu'au milieu du V^{e} siècle avant notre ère.

Parfois même, comme à Publy (Jura), à Courcelles-en-Montagne (Haute-Marne), à Sainte-Colombe (Côte-d'Or), à Moudon (Suisse) (Voir Troyon, *Habitations lacustres*), à Graechwyl (Suisse), etc., ce sont des vases en bronze de travail hellénique, du VI^{e} siècle, qui se montrent dans des tumulus de la fin du Hallstattien. Il faut en outre remarquer que ces objets de fabrique étrangère sont complètement différents de ceux recueillis

Digitized by Google

avec la civilisation de la Tène, même à sa première période. Il me semble que tous ces arguments sont bien convaincants.

Pour ceux qui ne voudraient pas s'y rendre, je vais citer un dernier fait.

Ces deux dernières années (1906 et 1907) exécutant une fouille sérieuse dans une partie du Camp de Château-sur-Salins, j'ai mis à découvert toute une stratification de foyers hallstattiens qui, avec de nombreux débris de cuisine, poteries brisées, fusaïoles, etc., m'a donné toute une série d'objets complètement identiques à ceux sortis des tumulus d'Alaise : fragments de bracelets en bronze et de bracelets de lignite, morceaux de plaques de bronze mince, épingles en bronze de différents modèles et surtout une série de fibules représentant toutes les catégories purement hallstattiennes des tumulus d'Alaise, dans un ordre stratigraphique conforme à la succession que l'on avait cru pouvoir établir.

Avec les plus anciennes (types de Golasecca supérieur), dans les couches inférieures, s'est montré un très petit tesson qui paraitrait provenir d'un vase de style géométrique, soit fin VIII[e] ou début du VII[e] siècle.

Plus haut, un niveau a présenté avec des fragments d'amphore de fabrication hellénique certaine, des morceaux de plusieurs vases attiques, à figures noires sur fond rouge, datant ainsi l'assise de la deuxième moitié du VI[e] siècle avant notre ère. Un niveau supérieur m'a livré quelques tessons attiques à dessins rouges sur fond noir, des premiers temps de cette technique, donnant ainsi comme date, pour la couche qui les renferme la première moitié du V[e] siècle.

Or ces assises à tessons attiques présentent les fibules caractéristiques des plus récents des tumulus hallstattiens d'Alaise, celles en arbalète à ressort très

Digitized by Google

allongé; elles sont ainsi datées entre 550 à 450 ans avant J.-C.

Il est bien évident que des poteries aussi fragiles que ces vases peints ne pouvaient, dans un pareil milieu, subsister longtemps intactes, d'autant plus qu'il est maintenant prouvé que ces vases étaient recherchés moins pour eux-mêmes que pour leur contenu.

De plus, l'ordre de succession stratigraphique dans lequel j'ai découvert ces tessons, étant absolument conforme à celui de leur fabrication, il est certain que bien peu de temps s'est écoulé entre celle-ci et leur rejet à l'état de fragments dans les débris de cuisine.

C'est donc entre le début du VII^e^ siècle et le milieu du V^e^ qu'on été élevés les tumulus productifs d'Alaise. Ceux à mobilier de transition entre Hallstatt et la Tène I seraient de la fin du V^me^ ; ils ne peuvent être postérieurs, des vases attiques peints à figures rouges sur fond noir de style sévère ayant été trouvés dans des sépultures déjà franchement de la Tène I, en France (Somme Bionne) et dans la Prusse rhénane notamment.

On sera sans doute surpris que je n'aie pas fait mention des tumulus et sépultures de la région subpyrénéenne parmi ceux renfermant les restes de la même civilisation que celle des tombelles d'Alaise. C'est avec intention que je l'ai fait, car si ces tombes sont bien de la même époque, il y a néanmoins des différences dans leurs mobiliers. Là, elles sont à incinération, tandis que chez nous l'inhumation est la règle dans les tumulus productifs. Les poignards à antennes y présentent un type tout particulier, antennes coudées à angle droit et excessivement rapprochées avec garde étroite et rectangulaire. Les fibules qui appartiennent à notre type en arbalète à ressort allongé avec talon recourbé à angle droit et supportant un petit disque ou plateau, en diffèrent par leur taille beaucoup plus con-

Digitized by Google

sidérable et la présence fréquente d'une série de boutons à chaque extrémité de l'axe métallique autour duquel s'enroule le ressort. Le torque y est fréquent alors qu'il est excessivement rare dans notre région. Torques, bracelets et même fibules sont le plus fréquemment en fer, alors que chez nous l'emploi du fer est très rare dans la fabrication des parures. La plaque de ceinture en bronze mince y manque totalement. Enfin s'y trouve assez souvent une arme assez semblable au pilum et dans laquelle on ne peut, ce me semble, s'empêcher de reconnaître la *falarica* ibérique. En somme, si le synchronisme est certain, il y a du moins des dissemblances.

Pour en revenir à Alaise, nous voyons donc que les tumulus sont loin d'être un argument en faveur de l'identification de cette localité avec l'Alesia des Commentaires, ceux dans lesquels on a voulu voir des sépultures militaires de la fin de l'Indépendance gauloises n'étant autres que les sépultures régulières de toute une population ayant vécu sur place entre le début du VII^e^ et celui du IV^e^ siècle avant notre ère.

Le mobilier recueilli dans les très rares gros tumulus à incinération est absolument du même âge et ne fait que montrer l'existence, dans la région, de quelques familles ayant adopté ce rite funéraire. Quant aux soi-disant armes romaines, styles en bronze et fer de lance, les premiers sont de simples épingles hallstattiennes en bronze et les seconds sont les uns hallstattiens, les autres de la transition entre les périodes de Hallstatt et de la Tène I, comme les sépultures qui les renferment.

Les deux preuves qui nous restent à examiner ont une valeur des plus faibles.

Digitized by Google

V. Les lieudits.

Les lieudits ne signifient absolument rien ; on en pourrait trouver autant n'importe où. Avec les lieudits comme avec les étymologies, il suffit d'avoir un peu d'imagination et on découvre tout ce que l'on veut.

VI. Le nom d'Alesia.

Ceci n'est pas une preuve. Bien des lieux habités portent le même nom et il ne serait pas difficile de citer plusieurs villes ou villages ou même simples hameaux dont les noms sont absolument identiques.

On a voulu lire ALESI dans une estampille de fond de vase gallo-romain mis au jour dans un tumulus de *Sur Scey*.

Outre que cette lecture est plus que douteuse, ce serait la première fois que le nom du fabricant serait dans une poterie de cette sorte remplacée par celui d'une localité.

Alaise est bien appelé Alesia dans certains textes ; mais ceux-ci sont des XII^e^ et XVI^e^ siècle ; or, on avait alors l'habitude de latiniser autant que faire se pouvait les noms de localités.

Du reste le territoire d'Alaise renferme des traces d'occupation gallo-romaine et rien n'empêche qu'Alesia ait déjà été le nom du village de cette époque. Peut-être même ce nom était-il celui de l'oppidum dont nous voyons aujourd'hui les restes à Chataillon ? Il n'y a là rien d'impossible, mais il est loin de s'ensuivre de ceci que cette localité d'Alesia et l'Alesia refuge de Vercingétorix fussent une seule et unique chose.

Digitized by Google

Conclusions.

En résumé, nous voyons d'abord à Alaise une région dont la topographie ne se prête déjà aucunement à l'application même seulement des grandes lignes de la description d'Alesia par Jules César.

Au lieu d'un vaste oppidum nous ne trouvons qu'un petit refuge : Chataillon.

Aucune trace de lignes d'investissement ; pas de vestiges de contrevallation ni de circonvallation.

En fait de camps et castella, nous trouvons seulement quelques petits camps : les Aiguillons, le Chatelet du Montbergeret, St-Loup et Château-Dame-Jeanne. Là-dessus, Château-Dame-Jeanne est gallo-romain, le Chatelet du Montbergeret hallstattien, les deux autres d'époque indéterminée, mais, en tout cas, celui des Aiguillons n'ayant pu être construit pour un siège comme celui d'Alesia. Enfin la redoute du bas du Petit Champbaron n'est en aucune façon un ouvrage de fortification, mais une habitation préhistorique.

Les creusages constatés par des tranchées au voisinage de Brâ et vers le Todeure ne sont autres que des fonds de cabanes creusés dans le sol et remontent à l'époque hallstattienne.

Les groupes de tumulus au lieu d'être des sépultures de champ de bataille ne sont autre chose que les cimetières réguliers de populations ayant vécu sur place. Enfin la très grande majorité d'entre eux, ceux considérés comme les tombes des combattants du siège d'Alésia sont antérieures de plusieurs centaines d'années à cette époque.

De tout ceci la seule conclusion que l'on puisse tirer et la suivante :

Digitized by Google

Alaise n'a aucun titre à revendiquer en faveur de toute identification avec l'Alesia des Commentaires.

Salins, 4 août 1908.

Maurice Piroutet.

Digitized by Google

Digitized by Google

Abbé BOURGEAT.

UNE RIVIÉRE CONQUÉRANTE

LA SAÔNE

Digitized by Google

Digitized by Google

UNE RIVIÈRE CONQUÉRANTE

LA SAÔNE.

S'il est une rivière qui, après le Doubs, mérite l'attention des Comtois, c'est assurément la Saône. C'est elle en effet qui, par le Doubs et l'Ognon, draine la plus grande partie des eaux comtoises et c'est dans sa vallée que se trouvent les parties les plus fertiles de notre région. J'ai donc pensé qu'il n'était pas inutile d'en retracer sommairement l'histoire, de signaler ses luttes contre les fleuves ou les rivières qui l'avoisinent et d'indiquer l'avenir qui lui est réservé, si aucune perturbation tectonique ne vient modifier le relief de son bassin d'alimentation.

La Saône est une rivière ancienne, sinon dans tout son parcours, du moins dans sa partie haute ou septentrionale.

Elle est née vers le commencement du tertiaire avec l'affaissement de terrain qui a engendré son thalweg principal. A ce titre, elle peut le disputer comme ancienneté au Rhône, au Rhin, au Doubs, à toutes les rivières des Alpes et du Jura. Seule la Seine et ses affluents sont de date plus ancienne. La Loire lui est à peu près contemporaine. Quant à la Meuse et à la Moselle, dont elle atteint le chevelu par l'extrémité de ses affluents, c'est une question de savoir si elles ont été tributaires de la Seine et de même âge qu'elle, ou si elles sont nées d'un mouvement du sol de même date que celui de la Saône.

Digitized by Google

Quoiqu'il en soit, c'est à la fin de l'Eocène que la vallée de la Saône se forma. Elle débuta par un lac, dont les traces sont encore visibles à Tolmay dans un calcaire pétri de planorbes qui remontent à cette date. Elle s'aggrandit durant l'Oligocène, et les eaux du lac s'étendirent sur toute la Bresse, depuis Gray jusqu'au sud de Lyon en débordant même les limites actuelles du thalweg. Au Miocène, le lac s'approfondit. Ses bords se relevèrent et la mer de la Mollasse en envahit l'extrémité sud qui devint un véritable estuaire d'eau saumâtre. Cet état dura pendant la première partie du Pliocène, époque durant laquelle les eaux de la Saône, devenues torrentielles, déposèrent au fond du lac approfondi une série d'argiles et de sables, qui s'étendent en discordance de stratification sur les formations miocènes relevées. A la fin du pliocène, alors qu'apparaissait l'Elephas méridionales, le Castor, le Tapir et l'Equus stenonis, le fond de la vallée se relevait surtout vers l'est, le lac se vidait et bientôt les glaciers alpins venaient charrier leurs moraines dans la région imperméable, qu'on appelle la Dombe, de Bourg jusqu'aux collines de Fourvières.

Tant que le lac tertiaire dura, les formes organiques d'eau douce qui le peuplaient eurent le temps d'y subir des variations dans leurs dimensions et leurs formes. Ce fut un centre, où la plupart des mollusques d'eau douce, comme l'a si bien fait remarquer M. Déperet, revêtirent peu à peu des caractères nouveaux, ce qui leur permit de se présenter, tout en conservant leur type spécifique, sous des aspects différents dans les formations lacustres plus intermittentes de la vallée du Rhône.

Les glaciers alpins avec leur charge de matériaux gênèrent singulièrement la Saône, qui à cette époque se trouvait complètement rejetée vers les montagnes

Digitized by Google

du Maconnais. Purent-ils la barrer au point de la faire répandre en lac dans la Bresse, ou bien fut-elle complètement gelée ou bien encore trouva-t-elle le moyen de couper le barrage glacière à mesure qu'il se formait, c'est un point qui encore discuté. Seulement comme les traces d'un lac d'âge glaciaire ne sont pas manifestes sur le territoire bressan, il faut admettre, où que la Saône était alors congelée, ou que, si elle était liquide, elle était assez puissante pour couper le barrage à mesure qu'il se formait. Cette lutte devait avoir naturellement ses péripéties ; et si un jour la Saône pouvait déblayer le glaciaire et prolonger son cours dans la direction exacte de son lit, le lendemain elle pouvait rencontrer dans son lit même des matériaux plus épais ou plus élevés ou plus résistants et se voir contrainte de s'échapper à côté. C'est ce qui est arrivé finalement. De l'île Barbe à Lyon elle ronge maintenant un éperon granitique, qui n'était pas assurément sur son ancien trajet. Il en résulte une diminution sérieuse de sa pente en amont et une formation de rapides en aval de l'éperon. Sa pente, à l'heure présente, est de 0 m. 25 par kilomètre de Trévoux à Lyon, de 0 m. 04 seulement de Verdun-sur-Saône à Trévoux, de 0 m. 14 de Gray à Verdun, et de 0 m. 26 de Port-sur-Saône à Gray. Plus au nord elle augmente encore suivant la loi générale du profil des fleuves, qui veut que la pente de l'origine soit beaucoup plus forte que celle de l'embouchure.

Si la Saône se trouvait avoir acquis, à notre époque, son profil d'équilibre, l'anomalie de pente de l'île Barbe à Lyon n'existerait pas. C'est là, au contraire, que la déclivité serait minimum, car il est bien constaté que tout fleuve qui a réglé son profil, est sans pente à son embouchure et qu'il arrive *horizontalement* dans la mer, dans le lac ou dans le fleuve plus grand qui le reçoit, et qu'on appelle son niveau de base. Je n'ai pas

Digitized by Google

à démontrer ici comment ce profil, à concavité tournée vers le ciel et à direction tengente au niveau de base, est la conséquence des lois de la pesanteur appliquées aux liquides en mouvement ; qu'il me suffise de dire que c'est toujours vers ce point inférieur que le profil d'un fleuve commence à se régulariser. Le premier creusement que doit donc faire la Saône est celui de l'éperon granitique. Lorsqu'il sera achevé, la pente, par une régression vers la source, se régularisera de Trévoux à Chalon, de Chalon à Verdun, de Verdun à Gray, etc.

Cette sorte de conquête que va faire la Saône n'est pas la seule que présente son histoire. Elle en a fait de bien plus grandes depuis le Miocène ; si rien ne vient troubler le relief de son bassin, elle en fera dans l'avenir de non moins sérieuses.

Aux temps passés, elle a surtout capté le Doubs. Dans un remarquable travail qu'a publié en 1900, dans les *Annales de Géographie*, notre savant collègue à la Société géologique de France, M. Fournier a montré comment primitivement le Doubs arrivé à Sainte-Ursanne s'échappait par le col de Seigne-Dessous vers la vallée de la Sorne, pour continuer vers le *nord-est* sa direction dans la Boise et se jeter finalement dans le Rhin. Quelques années auparavant, dans ses excellentes leçons de géographie physique, de Lapparent avait déjà remarqué que, pour se dévier, le Doubs avait été sollicité en quelque sorte par la vallée plus occidentale et plus basse de la Dessoubre. Enfin le général Lamotte, tant dans ses communications à l'Académie des sciences, en 1903, que dans une série de notes insérées au *Bulletin de la Société géologique de France*, a cru pouvoir soutenir qu'il fut un temps où, sous l'influence de mouvements tectoniques, le Rhin lui-même se déviait de la plaine alsatique et s'écoulait vers le

Digitized by Google

sud-ouest en empruntant la vallée actuelle du Doubs, à partir de Montbéliard. Est-ce sous l'influence de ce mouvement tectonique, ou bien plutôt par suite d'infiltration de ses eaux à travers le calcaire pour atteindre la vallée plus basse de la Dessoubre, comme le croit M Fournier, que le Doubs s'est porté vers l'ouest; toujours est-il que les alluvions qu'il a laissées au col de Seigne-Dessous, témoignent de son ancien cours et accusent son déplacement vers la Saône. Dire la date exacte de ce phénomène serait difficile ; mais il est contemporain du quaternaire et remonte probablement à l'époque assez lointaine où le Rhône était porté vers le sud, comme le Rhin, et s'écoulait dans le voisinage du plateau de Chambarsan. En conquérant le Doubs, la Saône a conquis aussi tous les petits cours d'eau qui naissent au *sud est* des ballons Vosgiens, tels que la Luzine, la Savoureuse, l'Allaine, etc.

Rien ne parait plus anormal que ces cours d'eau, sortant presque de la plaine d'Alsace pour traverser une partie du Jura et venir dans le Doubs. Si ce sont des influences tectoniques, c'est-à-dire un exhaussement de l'Alsace qui leur a permis de se frayer un si étrange chemin, il faut avouer qu'à moins d'un nouveau phénomène de même sens, les conquêtes de la Saône sont fixées dans cette direction.

C'est sur les autres bords de son thalweg qu'elle a le plus de chances de succès, surtout du côté de la Moselle, de la Meuse et de la Marne.

Dans une intéressante étude sur la Meuse, M. Jean Vidal Lablache a montré dernièrement comment cette rivière, qui coule sur la tranche des formations secondaires relevées du bassin de Paris, c'est-à-dire sur une arête relevée, comme Sovivoron aux Alpes, a été successivement dépouillée par l'Aisne, qui lui a pris l'Aire, et par la Moselle, qui, après s'être servi du

Digitized by Google

Madon pour lui enlever ses affluents de tête, s'est ensuite séparée d'elle au voisinage de Toul.

C'est l'histoire de toutes les rivières qui ne peuvent pas très vite descendre à de faibles altitudes. C'est l'histoire future, non seulement de la Meuse qui ne fera que perdre, mais encore de la Moselle et de la Marne, dont le Thalweg se maintient trop longtemps au voisinage de 300 mètres d'altitude, tandisque celui de la Saône descend vite à 200 mètres. Dans la région où ces rivières entremêlent le chevelu de leurs premiers affluents, c'est à qui de ces derniers ravinera le plus vite le seuil de séparation et pénétrera dans le thalweg de l'autre. Nécessairement ceux de la Saône auront le dessus, grâce à leur pente ; et lorsqu'ils auront pénétré sur le territoire d'autrui, ils en entraineront les eaux dans leur direction. Déjà la Moselle, qui a trompé si cauteleusement la Meuse, se trouve assiégée près d'Epinal par le Coney, affluent de la Saône. Une fois l'arête qui les sépare rongée, toutes les eaux de la Moselle supérieure s'engouffreront vers la Saône, en augmenteront le débit, en rongeront le thalweg supérieur et l'aideront à faire de nouvelles captures. Déjà aussi la Saône proprement dite a dépassé une zône de failles qui lui barraient le bassin de la Meuse et est venue, près de Dorney, enlever à cette rivière les têtes de bassins du Vair et du Mouzon. Déjà l'Apance, affluent de droite de la Saône, a poussé son réseau hydrographique jusqu'au delà de Bourbonne-les-Bains et menace la Meuse elle-même. En même temps une grande bataille se livre sur le plateau de Langres entre la Marne au nord, le Salon et l'Amonce au sud. Chaque siècle qui s'écoule rapproche de la Marne ces deux et redoutables ennemis, qui lui prendront l'un après l'autre ses affluents sud et l'atteindront peut-être elle-même.

La Seine aussi, bien que plus vieille que la Saône

Digitized by Google

et plus digne de respect, n'est pas à l'abri du danger. Si le thalweg suivant l'Yonne, qui s'en va droit sur Paris, descend rapidement à 200 mètres, il n'en est pas de même dans la vallée haute de la Seine, et dans la vallée de l'Aube. La courbe que la Seine et l'Aube décrivent pour descendre en Champagne, pour gracieuse qu'elle soit, n'est pas leur avantage. Dans la lutte des fleuves comme dans la guerre des nations, c'est la marche rapide qui donne la victoire. Or, tout indique que la Vinjeanne et la Tille feront de sérieuses conquêtes au profit de la Saône sur le plateau de Chatillon.

Reste la Loire, qui effectue par rapport à la Saône une marche de flanc et qui semble la défier en envoyant à sa rencontre la rivière de l'Arroux avec un affluent occidental qui arrive jusqu'auprès de Nolay. C'est un jeu qui est pour elle plein de danger. A l'endroit où elle reçoit l'Arroux, près de Digoin, la Loire est encore à plus de 220 mètres d'altitude, tandisque vis-à-vis, près de Chalon, la Saône coule à 50 mètres plus bas. L'Arroux dans l'avenir craint beaucoup d'être prisonnière des petits affluents de la Saône qui descendent sur Chagny. Et qui sait, si le désastre commencé ne s'étendra pas jusqu'à la Loire elle-même.

Voilà des pronostics téméraires dira-t-on. A Dieu ne plaise que j'en fasse une prophétie. Si dans les supputations que l'on fait sur les succès des peuples à la guerre, on est souvent trompé par la venue d'un coefficient qu'on ne soupçonnait pas, ainsi en est-il dans les supputations des conquêtes des fleuves. Il suffit d'un faible mouvement du sol, soit dans la région du fleuve conquérant, soit dans la région de ses adversaires, pour réduire à néant toutes prédictions. Mais, si les choses restent en l'état la Saône a un grand avenir.

Quoiqu'il en soit, il est curieux de constater combien

Digitized by Google

ses allures sont trompeuses. A lire ce que César nous dit de sa lenteur paresseuse aux environs de Chalon, on la prendrait pour une grande dame qui dépense son bien et n'a nul souci de l'accroître. C'est tout le contraite qui se manifeste dans ses affluents. Ainsi font souvent les pauvres et les petits dont les sueurs ne servent qu'à entretenir la paresse du riche. Heureusement qu'un jour la Saône, à Chalon, se réveillera de son long sommeil. Ce sera lorsque l'éperon granitique de l'Ile Barbe aura été rongé et que la pente vers Chalon sera devenue plus grande.

BOURGEAT.

Digitized by Google

IIe CONCOURS

ouvert par la Société d'Emulation du Jura.

RÈGLEMENT

ARTICLE PREMIER. — Un concours est ouvert par la Société d'Emulation du Jura pour récompenser les auteurs des meilleurs ouvrages inédits sur des sujets intéressant uniquement le Jura et dont le détail sera donné à l'Art. 2.

ART. 2. — Les sujets proposés au choix des concurrents peuvent être les suivants :

a) Monographie d'une commune. (Il convient d'insister plus particulièrement sur la période historique, surtout depuis le début du XVIIe siècle).

b) Récit d'un événement local important (épisode d'une guerre ou d'un siège, catastrophe, émeute, épidémie, etc.).

c) Biographie d'un Jurassien notable. (La Société recommande au choix des concurrents les personnages dont la vie n'a pas encore été décrite ou serait à refaire).

d) Etude ou publication d'un manuscrit inédit.

e) Découverte archéologique.

f) Etude d'un patois. (Il convient que cette étude soit faite suivant les méthodes et avec les notations de la linguistique moderne).

Digitized by Google

g) Etude d'un fait économique intéressant (culture disparue, naissance et développement d'une industrie, etc.).

ART. 3. — Les mémoires porteront une devise qui sera aussi inscrite sur une enveloppe fermée, jointe au manuscrit et contenant le nom et l'adresse de l'auteur. Les enveloppes seront ouvertes seulement après que la Commission de lecture aura opéré le classement des travaux présentés.

Ces derniers seront déposés, au plus tard, le 31 décembre 1910, au Secrétariat de la Société, rue des Cordeliers, 7, à Lons-le-Saunier.

ART. 4. — Les prix à attribuer sont de **cent cinquante**, **cent** et **cinquante** francs.

Des mentions honorables seront décernées. La Société fera imprimer dans ses Mémoires les travaux récompensés, et chaque auteur aura droit au tirage à part de cinquante exemplaires.

ART. 5. — Les récompenses seront remises en séance publique, au siège de la Société, à une date qui sera ultérieurement fixée.

Délibéré en séance, le 10 juin 1909.

Le Secrétaire. — H. CARREZ.

Le Présideut, — M. PERROD.

Digitized by Google

ERRATA

Relatif à la Communication de M. Clémençot parue dans le volume de 1908.

Page 342, 4e ligne. — *Au lieu de* : kilogramme ; *lire* gramme.

Page 353, 17e ligne. — *Au lieu de* : on a la face nord à gauche ; *lire* : on a la face nord à gauche en regardant l'intérieur du circuit.

Page 354, 22e, 29e et 30e lignes. — *Au lieu de* : par seconde ; *lire* : dans un temps quelconque.

Page 359, 23e ligne. — *Au lieu* d'oscillation ; *lire* : de suspension.

Page 362, 23e ligne. — *Au lieu de* : plan N'NR ; *lire* : plan vertical BNS.

Page 363, 9e ligne. — *Au lieu de* : rN ; *lire* : NR.

Page 363, 10e ligne. — *Au lieu de* : RNN' ; *lire* : BNS.

Page 363. — *Supprimer le paragraphe* : En décomposant..... *et le remplacer par* ; Or, elle est la résultante d'un grand nombre de forces élémentaires.

Page 371, 18e ligne. — *Au lieu de* : $t = 1{,}24$; *lire* : $t' = 1{,}24$.

Page 382, 23e ligne. — *Au lieu de* :

$$\frac{I}{10}(\Phi'_2 - \Phi'_2)$$

lire :

$$\frac{I}{10}(\Phi'_3 - \Phi'_2)$$

Page 383, 11e ligne. — *Au lieu de* : La joule ; *lire* : Le joule.

Digitized by Google

Page 389, 24e ligne. — *Au lieu de* :

$$-\frac{I}{10}\Phi_1$$

lire :

$$-\frac{I}{10}\Phi'_2$$

Page 392, 9e ligne. — *Au lieu* : de l'aimant ; *lire* : du courant.

Page 396, 11e ligne. — *Au lieu de* :

$$\overline{\frac{1}{10}}$$ *lire* : $$\frac{1}{10}$$

Page 399, 2e ligne. — *Au lieu de* :

$$\left(-2\,\omega\frac{I}{10}\right)$$

lire :

$$\left(-2\,\pi\frac{I}{10}\right)$$

Page 403, 3e ligne. — *Au lieu de* : M ; *lire* : M'.

Page 403, 10e ligne. — *Au lieu de* : **musuelle** ; *lire* : **mutuelle.**

Page 403, 13e ligne. — *Au lieu de* : I, ; *lire* : I_1.

Page 403, 17e ligne. — *Au lieu de* : I_1, I_1, ; *lire* : I_1 I'_1

Page 403, 21e ligne. — *Au lieu de* :

$$M^{\frac{2}{2}}$$ *lire* : $$M^{\frac{1}{2}}$$

Page 410, 6e ligne. — *Au lieu de* :

$$\sum m\,r^2\,I$$ *lire* : $$\sum m\,r^2 = I.$$

Page 411, 10e ligne. — *Au lieu de* : Faivre, Dupaigre ; *lire* : Faivre-Dupaigre.

Digitized by Google

LISTE

DES

Membres de la Société d'Émulation du Jura

POUR 1909.

Membres du bureau.

M. le Préfet du département, *Président d'honneur.*
Président annuel : M. Perrod, aumônier des Lycées.
Vice-Président : M. P. Guichard, homme de lettres.
Secrétaire-archiviste et Trésorier : M. H. Carrez, directeur d'école.

Membres résidant au chef-lieu.

MM.

Baille, Pierre.
Barrand, ingénieur en chef.
Berthod, chef de comptabilité à la Banque de France.
Bertrand, libraire.
Bidot, Augustin, architecte.
Billet, docteur en médecine.
Billot, Achille, artiste peintre.
Bonnotte, Edmond.
Chapuis, Edmond, docteur en médecine, député, maire de Lons-le-Saunier.

Digitized by Google

MM.

Clémençot, professeur au Lycée.
Declume, Lucien, imprimeur.
Girardot, professeur au Lycée.
Jeanperrin, inspecteur d'académie.
Lachiche, professeur au Lycée.
Lebrun, Jules, avocat.
Lebrun, professeur-adjoint au Lycée.
Libois, H., archiviste du département.
Lombard, professeur au Lycée.
Mathey, ingénieur.
Mias, ancien président de la Société.
Michel, Eugène, ancien avocat.
Millot, ingénieur des Ponts-et-Chaussées.
Monot, Emile, professeur au Lycée.
L'Abbé Poulain, curé de St-Désiré.
Prost, Henri, banquier.
Prost, Maurice, banquier.
Rubat du Mérac, imprimeur.
Sire, André, architecte du département.
Sirot, Salines de Montaigu.
Mlle Taviot, professeur au Lycée de Jeunes Filles.
Vaucher, photograveur.
Vernerey, Charles, professeur au Lycée.
Vernier, directeur d'école primaire.
Vuillermoz, pharmacien.

Membres résidant dans le département.

MM.

Berlier, à Chatillon-sur-l'Ain.
Blondeau, Claude, au château de Montchauvier.
Bourguignon, greffier de la justice de paix, à Moirans.
L'Abbé Brune, à Mont-sous-Vaudrey.
Chevaux, conducteur des Ponts-et-Chaussées, à Dole.

Digitized by Google

MM.

Chevrot, docteur en médecine, à Bletterans.
Vicomte Urbain de Chivré, à Arlay.
Cloz, Louis, peintre, à Salins.
Compagnon, docteur en médecine, à Salins.
Cousança, à Saint-Amour.
L'Abbé Ducey, à la Marre.
Dufay, notaire honoraire à Salins.
Epailly, instituteur à Miéry.
L'abbé Favre, directeur de la maîtrise à St-Claude.
Feuvrier, professeur au collège de Dole.
Fevret, professeur au collège de Dole.
Fournier, notaire à Conliège.
L'Abbé Fromont, à Crissey.
Gagneur, Désiré, avoué à Dole.
Girod, secrétaire de la mairie, à Moirans.
Grosjean, à Clairvaux.
Le chanoine Guichard, à Dole.
Guyon, instituteur à Vevy.
Hétier, François, à Arbois.
Hugon, instituteur à Savigna.
Jacques. Joseph, imprimeur à Dole.
Larger, docteur en médecine, à Dole.
Lautrey, Louis, à Cousance.
Légerot, docteur en médecine, à Beaufort.
Le Mire, Paul-Noël, à Pont-de-Poitte.
Longin, Emile, ancien magistrat, à Dole.
Miodon, Louis, conservateur du Musée à Champagnole.
Pidoux, André, avocat, à Dole.
Piroutet, géologue, à Salins.
Potard, instituteur, à Doucier.
Reydelet, avocat, à St-Claude.
Dr Romand, à Champagnole.
Robert, ancien magistrat, à Domblans.

Digitized by Google

MM.

Rosset, pharmacien à Orgelet.
Vuillermet, directeur de la *Revue viticole*, à Poligny.

Membres correspondants.

MM.

Albert, Joseph, peintre, à Cuiseaux.
Arène, rédacteur en chef de l'*Abeille du Bugey*, à Nantua.
Arnoux, juge, à Lure.
Le capitaine Paul Azan, à Autun.
Le capitaine Baille, Alfred, à Paris.
Baudot, Ernest, officier d'artillerie en retraite.
Bérard, Victor, ancien membre de l'école d'Athènes.
Bertrand, conseiller à Lyon.
Besançon, instituteur et compositeur de musique, Bois-de-Colombes (Seine).
Blondeau, procureur de la République, à Vesoul.
Dr Bourdon, à Etrepagney (Eure).
L'Abbé Bourgeat, professeur à la Faculté libre des sciences à Lille.
Dr E.-L. Bouvier, membre de l'Institut, professeur au Muséum.
Brun, professeur à Sieldce (Pologne russe).
Choffat, géologue, à Zurich.
L'Abbé Clément, directeur à l'école Gerson, à Paris.
Cortet, Eugène, homme de lettres, rue Royer-Collard, 12, à Paris.
Cour, conseiller à la Cour d'appel, à Besançon.
Cuinet, à Besançon.
Daille, pharmacien, à Auxerre.
David-Sauvageot, professeur agrégé au lycée de Laval.
Delacroix, Norbert, professeur à Varsovie.
Delatour, Léon, homme de lettres, à Lorris.

Digitized by Google

MM.

Durand, secrétaire de la Société d'agriculture, à Louhans.

Fondet, Eugène, professeur à Moscou.

Gascon, Louis, professeur au Lycée de Lyon.

Gauthier, Henry, procureur de la République, à Gray.

Gauthier, Léon, Archives nationales, 1, Quai aux Fleurs, Paris.

Gauthier-Villars, ✻, Albert, imprimeur, à Paris.

Germain, Léon, juge à Vesoul.

Guigaut, Hippolyte, docteur en droit, juge au tribunal civil, à Louhans.

Guyard, Auguste, à Paris.

Hans Schardt, professeur à l'Université de Neufchâtel.

Lemoisne, Paul, attaché au cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale.

Lepage, archiviste, à Nancy.

Lobrichon, Timoléon, peintre, à Paris.

Dr Magnin, Antoine, doyen de la Faculté des Sciences, à Besançon.

Maire, Victor, président de la Société d'Emulation de Gray.

L'Abbé Maraux, Collège St-Aspais, à Melun.

Mazaroz, Désiré, peintre, à Paris.

Monnier, Eugène, architecte, à Paris.

Monnier, Marcel, publiciste.

Parrod, Armand, secrétaire de la Société académique de Maine et-Loire, à Angers.

Perceval de Loriol, paléontologiste, à Genève.

Pinault, capitaine en retraite, à Belfort.

Piolti, professeur de minéralogie, à Turin.

Plantet E., ✻, attaché au Ministère des Affaires étrangères.

Prost, Henri, archiviste paléographe, à Paris.

Digitized by Google

MM.

Rattier de Susvallon, Ernest, homme de lettres, à Bordeaux.
Dr Rollier, professeur au Polytechnicum de Zurich.
Tbibolet (de), professeur à l'Université de Neufchâtel.
Vallot, secrétaire de l'Académie de Dijon.
Vingtrinier, avocat, à Lyon.
Viré, Jules, à Paris.
Yssel, Arthur, professeur à l'Université de Gènes.
Zuccarelli, juge au tribunal civil de Lure.

Digitized by Google

LISTE

DES

Sociétés Savantes Correspondantes.

1. Comité des Sociétés savantes au ministère de l'Instruction publique.
2. Académie d'Arras.
3. Société académique de Saint-Quentin (Aisne).
4. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, à Troyes.
5. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.
6. Société d'Émulation du Doubs, à Besançon.
7. Société d'Émulation de Cambrai.
8. Société d'Émulation des Vosges, à Épinal.
9. Société d'Émulation d'Abbeville.
10. Société académique de Cherbourg.
11. Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.
12. Société des sciences, agriculture et arts de Lille.
13. Académie de Dijon.
14. Société d'agriculture de la Marne, à Châlons-sur-Marne.
15. Académie de Metz.
16. Société scientifique, agricole et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.
17. Société havraise d'études diverses.
18. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.

Digitized by Google

19. Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.
20. Académie de Mâcon.
21. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.
22. Académie d'Aix, en Provence.
23. Société Neuchâteloise de géographie, à Neuchâtel (Suisse).
24. Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans.
25. Commission de météorologie de la Haute-Saône, à Vesoul.
26. Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône (Vesoul).
27. Société académique d'agriculture, sciences et arts de Poitiers.
28. Société Grayloise d'émulation, à Gray.
29. Société d'histoire naturelle de Toulouse.
30. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, à Chambéry.
31. Académie de la Val d'Isère, à Moutiers (Savoie).
32. Société d'Émulation de Montbéliard.
33. Société archéologique de Soissons.
34. Société littéraire et archéologique de Lyon.
35. Société philotechnique de Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle).
36. Société belfortaise d'émulation.
37. Académie de Stanislas (Nancy).
38. Société de sciences naturelles de la Creuse, à Guéret.
39. Société d'histoire et d'archéologie de Genève.
40. Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.
41. Société d'agriculture de la Sarthe, au Mans.
42. Société philomatique vosgienne, à Saint-Dié.
43. Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, à Saintes.

Digitized by Google

44. Société archéologique du Maine, au Mans.
45. Musée Guimet.
46. Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne (Auxerre).
47. Société d'Émulation de l'Ain, à Bourg.
48. Société académique franco-hispano-portugaise de Toulouse.
49. Société d'étude des Hautes-Alpes, à Gap.
50. Académie de Nîmes.
51. Archives de la France Monastique. Revue Mabillon.
52. Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace.
53. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne, Montauban.
54. Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice.
55. Société nationale des antiquaires de France.
56. Société philomatique de Paris.
57. Société archéologique de Nantes, et de la Loire-Inférieure.
58. Société Florimontane, à Annecy.
59. Université de Toulouse.
60. Association des naturalistes de Levallois-Perret.
61. Université d'Aix-en-Provence.
62. Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts, d'Orléans.
63. Notes d'Art et d'Archéologie.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

Procès-verbaux des Séances..... 1

Huitième congrès de l'Association Franc-Comtoise tenu à Salins le 4 août 1008..... 1

Emile Longin. — Notes sur la famille Boyvin..... 43

P. Guichard. — Petits Poèmes..... 81

Jules Dufay. — Le Jurisconsulte Valette..... 107

L. Lebrun. — Catalogue de quelques monnaies trouvées à Saint-Etienne-de-Coldre (Jura)..... 129

Emile Longin. — Campagne du Duc de Longueville au Baillage d'Aval, 1638..... 137

Julien Feuvrier. — L'attaque de Salins dans la nuit du 3 au 4 mars 1595..... 165

Louis Lautrey. — Poèmes d'Israël..... 175

M. le Dr Louis Rollier.— Communications faites au VIIIe Congrès de l'Association Franc-Comtoise..... 195

E. Hugon. — Notice sur les tumulus de Chemilla et de Chisséria, près d'Arinthod..... 207

A. Lablotier et F. Scheurer. — Les fouilles du cimetière barbare de Bourogne..... 217

Th. Perrenot. — La répartition des Etablissements Burgondes..... 225

Louis-Abel Girardot. — Recherches sur la destruction du village de Sarcenne-sous-Aresches..... 245

H. Carrez. — Une Voie Antique dans le Haut-Jura..... 255

Maurice Piroutet. — La question d'Alaise..... 265

Abbé Bourgeat. — Une rivière conquérante: La Saône... 295

Deuxième concours ouvert par la Société d'Emulation du Jura..... 305

Digitized by Google

Errata relatif à la communication de M. Clemençot, parue dans le volume de 1908 307
Liste des Membres de la Société d'Emulation du Jura pour 1909..... 309
Listes des Sociétés Savantes correspondantes..... 315

Imprimerie et Lithographie Lucien Declume, Lons-le-Saunier.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google